26 SEPTEMBRE 1847. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 1re ANNÉE. — N° 44.

# LE LIBRE-ÉCHANGE

## Journal du Travail Agricole, Industriel et Commercial.

La vie à bon marché. | On ne doit payer d'impôt qu'à l'État. | Les produits s'achètent avec des produits.

**CE JOURNAL PARAIT TOUS LES DIMANCHES.**
Prix : **UN AN, 12 fr. — SIX MOIS, 7 fr.**

**On s'abonne dans les Départements**
AUX BUREAUX DES MESSAGERIES.

**PRIX A L'ÉTRANGER :**
**UN AN, 15 fr.;— SIX MOIS, 8 fr.**



### PARIS, 25 Septembre.

Nous consacrons tout notre numéro et les deux suppléments qui l'accompagnent, à la reproduction des trois séances du Congrès des économistes.

L'espace nous manque pour soumettre à nos lecteurs les observations que nous ont inspirées ces imposants débats.

Nous nous bornerons à les avertir aujourd'hui que la discussion des deux premiers jours a porté sur toutes les questions que soulève la doctrine du libre-échange au point de vue de la fraternité des peuples, de la fusion de leurs intérêts et de leur prospérité réciproque.

La troisième séance a été plus spécialement consacrée à l'étude de l'influence qu'aurait l'application de notre doctrine sur le sort des classes ouvrières.

Les discours dans lesquels nos lecteurs trouveront les arguments prohibitionistes sont : celui de M. Rittinghausen, publiciste, à Cologne; ceux de M. Duchataux, avocat et secrétaire de l'Association pour la défense du travail national, à Valenciennes; enfin, celui de M. Lechevalier, chef d'escadron, à Paris, qui a voulu tout simplement ôter un des plus beaux fleurons de la couronne de J. B. Say.

Nous reproduisons tous ces débats d'après le journal belge l'*Indépendance*, qui les a fait recueillir par MM. les sténographes de la presse de Bruxelles.

### CONGRÈS DES ÉCONOMISTES DE TOUS LES PAYS.

PREMIÈRE RÉUNION A BRUXELLES.

Suite de la séance du 16 septembre.

(Voir dans le *Libre-Échange* du 19 septembre les discours de M. de Brouckere, président, et de M. Victor Faider.)

M. WOLOWSKI, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers de Paris : Messieurs, je ne comptais pas prendre la parole en ce moment dans la discussion qui doit s'établir devant vous. J'espérais qu'un des adversaires des principes que nous défendons aurait développé les objections que ces principes lui paraissent soulever.

Quant à nous, notre embarras est grand, alors que nous devons porter la parole, car ces principes sont devenus tellement l'apanage de nos convictions que nous ne savons comment vous démontrer ce qui à nos yeux est l'évidence même.

Beaucoup des adversaires du principe de la liberté commerciale, en France notamment, s'étaient plaints souvent et par des écrits et par des réclamations officielles, de l'absence d'une discussion sérieuse entre eux et nous. Si cette discussion, sérieuse, contradictoire, n'a pas eu lieu jusqu'ici, la faute n'en est pas aux défenseurs du principe de la liberté commerciale; et le congrès des économistes réuni maintenant à Bruxelles, est la preuve de la vérité de notre assertion, lorsque nous avons dit que nous avions toujours offert le combat et qu'on l'avait toujours décliné. Lorsque la société du libre-échange établie à Bruxelles, a conçu la grande pensée de réunir ici des économistes de tous les pays qui voudraient témoigner, au nom de toutes les nations, des avantages communs que la liberté commerciale peut leur réserver, elle s'est adressée au comité de Paris, présidé par MM. Odier et Mimerel; elle s'est adressée au comité de Lille, à celui de Valenciennes, en les invitant à envoyer ici leurs représentants. Car ce n'était pas le vain plaisir de faire des discours qui devait nous réunir, c'était un moyen de faire entendre de part et d'autre ce que nous croyons être la vérité. Nos adversaires sont convaincus, nous le croyons; mais nous pensons qu'ils sont dans l'erreur, et nous aurions voulu leur démontrer l'erreur dans laquelle ils tombent. Notre regret, notre vif regret, c'est de ne pas pouvoir discuter avec eux les principes que nous défendons. (Très-bien.) Cependant, un économiste venu d'une autre contrée, un économiste allemand viendra à cette tribune formuler quelques objections contre le principe de la liberté des échanges. C'est un bel exemple que l'Allemagne donne à la France, et mon seul regret, c'est que la France n'ait pas pris cette initiative; c'est que les hommes qui défendent le régime protecteur, qui croient qu'il faut le maintenir dans notre législation, aient cru inutile de venir écouter ici des paroles qui ne se traduisent pas en votes législatifs, parce qu'ils sont certains, pour le moment du moins, de l'emporter dans les votes législatifs.

Messieurs, dois-je vous entretenir quelques instants des principes de la liberté commerciale? L'embarras dont je vous parlais est réel. Ces principes sont simples. Ces principes ne me paraissent pas susceptibles de longs développements, car la vérité luit à tous les yeux; la vérité n'a pas besoin de longues démonstrations.

Mais si vous me le permettez, je procéderai par une méthode contraire. Je rechercherai si, dans les opinions de nos adversaires, dans la pensée dont ils se rendent les défenseurs et les interprètes, il n'y a pas une sorte de dissonance continuelle qui blesse l'esprit comme les fausses notes blessent l'oreille; s'il n'y a pas un flagrant délit de contradiction entre leur intention et les résultats auxquels leurs principes conduisent directement, si le régime protecteur ne contrarie pas de la manière la plus nette, la plus directe, les intérêts des peuples, les intérêts de l'humanité.

Il y a une première idée qui se présente d'elle-même : le commerce (ceci est un vieux dicton), le commerce est le lien des nations, et le résultat du système protecteur, du système prohibitif, c'est de diviser les nations à cause des rapports commerciaux qui devraient les unir; c'est d'établir la lutte là où devrait se rencontrer un moyen de rapprochement.

Une autre contradiction non moins flagrante est celle-ci : le travail, l'industrie, dans toutes ses branches, dans toutes ses acceptions, ne fleurit qu'à l'ombre de la paix; et nos adversaires, qu'ils le veulent ou qu'ils ne le veulent pas, poussent aux collisions, amènent des collisions entre les peuples. Tout trahit cette pensée, jusqu'à leur langage qui emprunte le vocabulaire de la guerre pour parler des travaux de l'industrie, pour parler des travaux de la paix. (Très-bien, très-bien!)

Tous les faits prodigieux dont nous sommes les témoins ne nous indiqueraient-ils pas que le moment est venu pour les nations d'entrer dans des rapports plus intimes, dans des rapports plus faciles? La plus grande, la plus belle invention du genre humain, la vapeur qui transforme tous les éléments de production intérieure et tous les modes de rapprochement entre les peuples, la vapeur n'est-elle pas, s'il m'est permis d'employer cette image, une sorte de missionnaire de la liberté commerciale au XIXe siècle? Eh bien! à mesure que la vapeur efface les distances, à mesure qu'elle rapproche les deux continents, à mesure que la terre se contracte en quelque sorte sur elle-même, et que les anciens espaces disparaissent, à mesure que la vapeur multiplie ses prodiges, on veut multiplier les entraves qui s'opposent à la libre communication entre les peuples. N'est-ce pas là une contradiction nouvelle, une contradiction flagrante? (Applaudissements.)

Je rencontre la même contradiction dans un ordre d'idées analogue.

Qui n'a pas admiré et béni l'influence de l'application du génie mécanique et du génie des sciences physiques, des sciences chimiques, de toutes les sciences naturelles à l'industrie humaine? Qui n'a pas béni les machines, les machines qui peuvent causer un mal temporaire, mais qui, en définitive, enrichissent l'humanité de moyens puissants, de moyens énergiques de production, et doivent amener une plus grande, une plus générale, une plus égale division des moyens de bien-être pour toute la population. On admire les machines; nos adversaires sont pour la plupart ceux qui s'en servent le plus; car, c'est là une observation sur laquelle nous aurons peut-être occasion de revenir plus d'une fois, le régime protecteur est avant tout le régime protecteur des machines, et non pas le régime protecteur des hommes. Parcourez les tarifs, et vous verrez que tous leurs articles sont principalement dirigés contre l'introduction des produits qui sont créés par les forces mécaniques, et que les produits qui sont créés par l'action directe du génie, de l'intelligence de l'homme, sont abandonnés à la libre concurrence. Nous ne nous en plaignons point; nous nous plaignons seulement qu'il n'y ait pas une loi d'égalité légitime dans les rapports internationaux.

Messieurs, les machines, on les adopte, on s'en sert ou on en profite. Et la liberté commerciale, qu'est-ce autre chose, sinon une autre machine plus puissante que toutes les autres, qui, au moyen de l'échange, nous permet aussi d'activer la production, de multiplier les résultats du travail de l'homme? Ceux qui se servent des machines, ceux qui en profitent, repoussent la plus puissante de toutes les machines, celle qui agirait avec le plus d'énergie pour le bien-être des peuples, la machine de la liberté commerciale. (Bravo!)

Je vous disais tout à l'heure, messieurs, que nos adversaires employaient le vocabulaire de la guerre. C'est là leur langage favori. On les entend sans cesse parler de tribut payé à l'étranger, de l'invasion des produits étrangers, de l'inondation des produits étrangers contre laquelle il faut élever des digues, contre laquelle il faut nous prémunir.

Je n'entends pas entrer dans de longs développements sur les divers points que je soulève devant vous. Je me bornerai à de très-simples, à de très rapides indications.

Qu'est-ce donc que ce prétendu tribut payé à l'étranger contre lequel les partisans du régime protecteur prétendent nous prémunir? C'est un bénéfice net réalisé par le pays qui le paye, pour employer leur langage. Si l'on achète des produits au dehors, c'est qu'apparemment on peut se les procurer de meilleure qualité et à meilleur compte que ceux qu'on se procure au dedans. Toute la différence de prix, tout le bénéfice qu'on obtient ainsi, est-ce qu'ils sont par hasard réalisés par le pays dont on prend les produits. Non! ce bénéfice nous reste; il accroît la somme de nos jouissances ou la somme des capitaux qui sont autant d'appels au travail. Ces bénéfices nous permettent cet accroissement du capital qui est le moyen le plus énergique de l'émancipation des classes laborieuses. Car le capital est comme la lance d'Achille; lui seul, par sa multiplication rapide, pourra guérir les blessures qu'il a faites.

Pour continuer cette contradiction qui se rencontre à chaque pas dans les doctrines prohibitives, je vous signalerai encore un terme que nos adversaires ont inscrit sur leur drapeau, espérant abriter la fausseté de leurs doctrines sous l'énergie des sentiments nationaux : c'est le terme de la défense du travail national. Singulière préoccupation qui ferait réserver le nom de travail national précisément à l'espèce de travail qui a besoin de la protection de la loi pour vivre, pour exister! Et tout cet ensemble de travaux, toute cette masse d'occupations qui n'ont pas recours aux protections de la douane, est-ce que ce n'est pas là du travail national, du travail national par excellence? Est-ce que ce ne sont pas les partisans de la liberté commerciale qui sont les véritables défenseurs du travail national dans la large, dans la vraie acception? (Très-bien! très-bien!)

Ceux qui sont le plus opposés aux rapprochements commerciaux entre les peuples, pour continuer le système de contradiction dans lequel ils sont engagés, pour rester dans cette espèce d'impasse dont ils ne veulent pas sortir, nous donnent chaque jour une preuve beaucoup plus évidente encore de leur inconséquence. Nous les entendons constamment réclamer des débouchés.

Mais du moins, pour être conséquents avec eux-mêmes, ce marché national, qu'ils couvent d'un œil jaloux, ils devraient s'en contenter; ce marché national devrait leur suffire. Mais non! ils prétendent fermer chez eux les portes aux produits du dehors, et ils gourmandent très-vivement les gouvernements de ce qu'ils ne procurent pas un facile placement en dehors à leurs propres produits. N'est-ce pas là encore une contradiction, et la contradiction la plus saillante qu'on puisse rencontrer? (Applaudissements.) C'est que, messieurs, cette magnifique invention du régime protecteur pour rappeler une parole vieille déjà, qui a été répétée souvent, mais qu'on ne saurait trop répéter, pour rappeler une parole d'un de nos maîtres dans la science économique, de Huskisson, cette magnifique invention a vu expirer son brevet, toutes les nations peuvent s'en servir, et le seul résultat qu'on puisse obtenir aujourd'hui par le système protecteur dans tous les Etats, c'est de les armer les uns contre les autres, c'est de faire le mal sans profit pour personne.

Si le régime protecteur était bon, il serait bon pour tout le monde. Tout le monde devrait s'en servir; et comme le seul résultat du régime protecteur serait de faire pencher ce qu'on appelle la balance commerciale en faveur du pays où son application aurait lieu, tous les Etats chercheraient à faire pencher la balance de leur côté, ce qui est impossible. L'application du régime protecteur ne peut donc avoir lieu à la fois chez les différentes nations; donc le régime protecteur est un principe faux, puisqu'il ne peut être appliqué à la fois par tout le monde et à l'avantage de tout le monde.

Nos adversaires invoquent sans cesse les grandes idées devant lesquelles personne ne peut demeurer indifférent, les grandes idées d'indépendance nationale, la nécessité de la défense militaire. Certes, s'il était démontré que pour tel ou tel objet l'indépendance du pays, le soin de sa défense (car nous ne sommes pas encore arrivés au moment où le rêve généreux de l'abbé de St Pierre serait près de se réaliser), exigent certaines restrictions, nous serions les premiers à y souscrire. Mais nous les présenterions alors comme un sacrifice fait à la dignité, à l'indépendance nationale, et non comme un bénéfice.

Mais ici encore nous craignons très-fort qu'avec la meilleure foi du monde, car nous n'entendons en aucune manière attaquer les intentions de ceux dont nous combattons

les doctrines ; nous craignons très-fort que le prisme à travers lequel ils envisagent la question, ne les ait singulièrement égarés dans l'appréciation de cette nécessité de la défense nationale qu'ils ont sans cesse mise en avant.

Je ne veux pas faire ici de mauvaise plaisanterie. Mais n'est-il pas extraordinaire de voir dans presque tous les pays, en tête des hommes qui défendent le régime protecteur, qui en parlent comme d'un élément de la richesse nationale, les fabricants de coton ? Je ne vois pas en quoi la filature du coton ou le tissage pourrait influer sur la défense nationale; et s'il s'agit de l'indépendance du pays relativement à la question commerciale, relativement à la question matérielle prise en elle-même, je demanderai si c'est bien l'industrie du coton qui est une industrie indigène, si elle n'aurait rien à souffrir des collisions qui pourraient naître entre les peuples ; l'industrie du coton travaille un produit qui vient des contrées lointaines : elle n'a pu se développer qu'à l'aide d'une longue paix, d'une paix de trente années (jusqu'ici on n'avait connu que des guerres de trente années), est-elle donc apte à parler de la dignité, de la défense nationale qui forceraient d'adopter la prohibition ?

Sous le même point de vue, toutes les nations essaient maintenant d'agrandir les forces de leur marine. Elles ont recours à des moyens plus ou moins heureux, à des expédients plus ou moins favorables pour l'extension de leur puissance maritime. Mais ne voient-elles pas que la puissance maritime ne peut s'accroître qu'avec l'extension des relations commerciales ? Et cette parole que j'ai entendu dire un jour à l'amiral Duperré, lorsqu'on lui demandait d'accroître le nombre des marins au service de l'Etat, et qu'il répondait : Adressez-vous à mon collègue, le ministre du commerce, c'est lui que cela regarde ; cette parole n'est-elle pas parfaitement vraie, parfaitement exacte ? La puissance maritime d'un pays n'est-elle pas intimement liée à la multiplicité des relations commerciales ?

Messieurs, je vous disais tout à l'heure que les partisans du régime protecteur veulent faire pencher en faveur du pays qu'ils représentent, chacun pris séparément, ce qu'ils appellent la balance commerciale, et cela afin de faire solder la différence entre le montant des exportations et le montant des importations, en numéraire. Ils sacrifient au veau d'or; ils font, s'il m'est permis d'employer cette expression, de l'alchimie politique, ils veulent chercher à toute force l'or au moyen du commerce. Cette question de numéraire, qui se lie d'une manière si intime à la question de la liberté commerciale, un mot devrait suffire pour la vider.

Il existe deux grands peuples puissants par leur influence politique et par leur richesse, la France et l'Angleterre. S'il était vrai de dire que c'est la masse des matières précieuses, des espèces métalliques, qui fait la richesse d'un pays, je plaindrais fort l'Angleterre, au lieu de l'envier pour sa grandeur, sans qu'il s'y mêle aucun mauvais sentiment. Car la France possède peut-être quatre fois, peut-être six fois autant de numéraire que l'Angleterre; et cependant si la richesse métallique de la France est si grande, est-ce que sa puissance commerciale est étendue dans la même proportion ? J'adresserai cette question à mes adversaires, et ils me répondront certainement que non. Ils répondront que c'est au contraire l'épouvantail de l'Angleterre qui les fait se jeter vers des doctrines vieillies, et que la science a depuis longtemps condamnées.

L'orateur qui m'a précédé à cette tribune vous a déjà indiqué quelques points essentiels, que je ne veux que rappeler, pour ne pas abuser trop longtemps de l'attention bienveillante que vous voulez bien me prêter.

Il vous a dit qu'on se plaignait sans cesse de la concurrence, et qu'en empêchant la division du travail entre les nations, en forçant tous les peuples à tout entreprendre, on les poussait justement vers cette concurrence dont on déplore les effets.

Il vous a dit aussi que la fausse sécurité qu'engendre le régime protecteur qui semble promettre toujours au fabricant le placement de ses produits, que cette fausse sécurité pousse à ce trop plein de la production, trop plein qui ne pourrait jamais exister d'une manière générale, si la répartition pouvait se faire avec facilité, sans entrave, mais qui peut exister à certains moments donnés, dans certains pays, alors qu'ils méconnaissent le principe de la liberté commerciale.

Messieurs, je m'adresserai ici à l'Angleterre elle-même ; à l'Angleterre qui vient de nous donner un si noble, un si grand exemple, et où le fait que je crois devoir vous signaler s'est manifesté dans toute son énergie. Le régime protecteur, auquel l'Angleterre a trop longtemps obéi, le régime protecteur est la source de la misère ; il est la source du paupérisme, et il ne saurait en être autrement. Il faut nécessairement arriver à cette liquidation suprême qui fait que la répartition entre les différents agents de la production est soldée; il faut arriver toujours à cette répartition dernière qui donne la part au capital, la part à la propriété, la part au travail; et si le résultat du régime protecteur est de diminuer la masse des biens obtenue avec la même dépense de force et de capitaux, comment voulez-vous que cette répartition ne réagisse pas de tout son poids sur l'ouvrier ?

Le capital percevra toujours son profit. Il est cosmopolite. Il se transporte dans d'autres pays, si celui où il exerce son activité ne présente pas des ressources suffisantes.

La rente du propriétaire s'accroît par l'effet du régime prohibitif; c'est même là le seul effet permanent, le seul effet direct du régime prohibitif; et si des trois co-partageants des résultats de la production, il n'y en a que deux qui bénéficient, le troisième devra nécessairement supporter les frais, et ce troisième, c'est le travailleur, c'est l'ouvrier.

Messieurs, nos adversaires ont voulu s'emparer du terme séduisant du travail national. Ils se sont emparés aussi d'un autre terme qui sonne non moins agréablement à l'oreille, c'est celui de la protection.

La protection des citoyens, c'est l'accomplissement du premier des devoirs de l'État.

On nous demande comment nous pouvons être aveugles à ce point de vouloir empêcher que l'État ne protége l'industrie nationale. Il ne s'agit que de s'entendre : un grand philosophe anglais a dit que si la langue était bien faite, si l'on s'entendait sur les termes, les discussions seraient bien moins longues. Qu'est-ce que cette protection? Je comprends la protection, j'en suis grand partisan, si l'on entend par protection l'accomplissement de ce devoir de l'État qui consiste à développer tous les éléments de richesse du pays; si l'on l'on entend par là la création des voies de communication, de ports, de canaux, la propagation de l'instruction, capital moral, le plus précieux de tous. Mais ce n'est pas cette protection que réclament nos adversaires. Ils demandent qu'on élève une barrière qui leur permette de fabriquer en élevant leur prix, au détriment de la consommation générale : c'est là ce qu'ils appellent de la protection. Si les gouvernements ont trop souvent obéi à ces exigences, c'est que le moyen est facile et très-expéditif. Il est beaucoup plus simple d'augmenter les droits inscrits dans ce martyrologe des consommateurs qu'on appelle le tarif des douanes, que de créer des institutions qui propagent l'instruction, qui augmentent le capital matériel et moral du pays. Quand à la protection du tarif des douanes, les gouvernements auront substitué cette protection intelligente, nous serons les premiers à y applaudir.

Permettez-moi, avant de terminer, de détruire un artifice de discussion familier à nos contradicteurs. Ils prennent les industries une à une et dans l'apparence d'enquête à laquelle ils se livrent, ils disent à chaque industrie : seriez-vous en position de lutter contre la concurrence étrangère? Quels sont vos prix de revient? (Il y en aurait long à dire sur ce mensonge des prix de revient.) Sont-ils comparables à ceux des pays étrangers? Et nos contradicteurs ont soin de ne pas dire que le prix de revient changerait avec le régime de la liberté commerciale, qui permettrait d'acquérir la matière première à meilleur compte, ainsi que les machines, que l'on est obligé de payer fort cher. Ils prétendent que la liberté commerciale ne présente que danger pour chaque industrie en particulier, or, elle aura pour toutes cet avantage qu'elles ne seront plus retenues dans les conditions mauvaises que le régime protecteur fait à chacune d'elles.

Il y a un motif bien simple qui aide nos adversaires dans cette tactique, dans cette habile campagne. Il est extrêmement difficile à chaque producteur, quelle que soit son industrie, de bien se rendre compte des charges que lui fait supporter le régime protecteur. Les bénéfices du régime protecteur, il les trouve dans une augmentation du prix de vente, et ils lui apparaissent en bloc sous l'apparence d'une somme à recevoir; mais toutes les charges du régime protecteur se divisent à l'infini, c'est une infinité de petits ruisseaux qui finissent par former une grande rivière. S'il additionnait toutes ces petites sommes, tous ces petits impôts, tous ces petits tributs (ici le mot tribut a sa véritable signification) qu'il est obligé de payer au régime protecteur, il serait tout étonné de voir que les grands bénéfices de ce régime se réduisent à zéro, que ce régime protecteur qu'on présente comme une panacée universelle, n'est souvent pour ceux mêmes qui croient en profiter qu'une immense duperie.

Je parlais tout à l'heure du prix de revient. J'appellerai à cet égard votre attention sur un point essentiel. Vous connaissez tous, messieurs, la célèbre théorie de Ricardo.

D'après lui, la rente de la terre n'est que la différence des diverses qualités des terrains mis en exploitation. Je crois que cette théorie est également vraie pour le travail de l'industrie. Il y a des terres de première, de seconde et de troisième qualité. Le produit des terres de première qualité s'accroît d'autant plus qu'on descend à une couche située plus bas. Quand on établit les prix de revient, on a bien soin de ne pas parler des terrains industriels de première qualité, de ne parler que du travailleur, de l'industriel qui est, relativement à l'industrie étrangère, dans des conditions d'infériorité et qui peut être avantagé par le régime protecteur. On voudrait ne tenir compte que des traînards de l'industrie.

J'arrive maintenant à la question la plus grave, la plus sérieuse, à celle dont la solution, telle qu'elle est apparue à mes yeux, m'a rendu libre-échangiste. Je veux parler de la situation des classes laborieuses.

Cette question donnera lieu à une discussion spéciale; de cette discussion résultera, je l'espère, pour tous la conviction que l'on a égaré l'ouvrier en lui faisant croire que la liberté commerciale est hostile à ses intérêts.

Loin de là, elle est nécessaire pour le bien-être des masses. C'est un point que je développerai dans la discussion de cette grave question en m'occupant des rapports de la liberté commerciale avec la situation des ouvriers.

A nos yeux, ce n'est pas seulement une question de production, elle est bien plus haute, bien plus sainte, c'est avant tout une question de distribution de richesses. Le régime protecteur enlève à ceux qui ne possèdent pas pour donner à ceux qui possèdent. C'est la plus odieuse de toutes les injustices, c'est une injustice contre laquelle tous ceux qui ont au cœur de la sympathie pour les classes laborieuses doivent énergiquement et constamment protester. (Applaudissements.)

Pour me résumer, en un mot, je vous dirai que le régime protecteur doit être faux, parce qu'il divise les peuples; que la liberté commerciale doit être vraie, parce qu'elle les rapproche.

La liberté commerciale est sous une autre forme le complément de la grande révolution que le christianisme a réalisée. Le christianisme a formé la fraternité morale des hommes; la liberté commerciale doit asseoir la fraternité des peuples sous le rapport matériel. (Applaudissements.)

M. RITTINGHAUSEN. Messieurs, comme étranger, comme Allemand, je dois avant tout réclamer votre indulgence, car c'est la première fois que, du haut de la tribune, je prends la parole dans une langue qui n'est pas la mienne.

Maintenant, étant certain de votre bienveillance, j'aborderai hardiment le sujet qui nous préoccupe; je l'aborde devant une assemblée qui aura laissé au dehors de cette salle tous les calculs de l'égoïsme pour ne voir que le côté scientifique de la question; pour adopter ce qui est salutaire pour tous sans exception; pour rejeter ce qui peut blesser les intérêts d'une nation en faveur d'une autre, fût-ce même en faveur de celle à laquelle nous appartenons.

Tout ce qui fait l'objet du commerce est un produit de la nature, ennobli et modifié par l'activité humaine; de manière que partout où on fait l'échange, on a à considérer deux choses : la matière que l'homme a trouvée sur la terre et le travail qui fait la matière propre au commerce. La science, si elle veut s'occuper de l'industrie, doit donc principalement suivre pas à pas ces deux facteurs de l'échange, car leur exploitation comprend en entier le but de tout le mouvement commercial.

Si les hommes s'étaient répandus sur la surface de la terre en proportion de sa fertilité; si partout ils avaient pu suivre la même marche dans l'éducation sociale, chaque peuple maintenant disposerait et de la même quantité de matière première et d'un nombre égal de forces employées avec une égale habileté. Les deux facteurs de l'industrie étant par conséquent exploités partout dans la même mesure, il serait permis de conclure que la liberté de l'échange dans ce cas, mais comme nous verrons, dans ce cas uniquement, ne pourrait être préjudiciable à personne.

Mais, messieurs, à cause de notre libre arbitre et à cause d'événements rapportés par l'histoire, un pareil état de choses ne s'est malheureusement pas formé et ne se formera jamais. Pendant qu'ici les champs les plus riches restent sans culture, sans propriétaire même, autre part on a su créer le sol qui manquait et les jardins du pays de Waes se sont élevés du fond de marais infectes. Pendant qu'ici, comme par exemple en Turquie, le peuple sait à peine tirer parti des contrées les plus fertiles; là, comme dans le duché de Berg, plus d'un million d'ouvriers se sont procuré le pain au milieu de montagnes qui leur refusaient tout, jusqu'à la matière qu'ils travaillent, jusqu'au bois et aux pierres dont ils construisent leurs fabriques et leurs maisons. Eh bien, messieurs, n'est-ce pas là une disproportion immense dans la possession des deux facteurs de l'industrie, et cette disproportion elle-même n'est-elle pas la preuve de l'usage bien différent qu'on a su en faire dans chaque nation? En Turquie, chaque habitant possède d'abord ses mains, et ensuite, je suppose, la deux-millième partie des produits infinis d'une lieue carrée, qu'il partage avec deux mille de ses compatriotes : dans ma patrie au contraire, chacun ne dispose d'abord que de ses bras et ensuite de la dix-millième part de rien, de zéro, parce qu'il occupe avec dix mille de ses frères une lieue de rochers et de bruyères sans la moindre valeur.

L'économie politique doit se fonder, comme la physique et la chimie, sur l'expérience autant que sur la logique. C'est pourquoi je continuerai d'abord à mettre sous vos yeux des faits que d'ailleurs tout le monde doit connaître.

Quoique ma patrie, le duché de Berg, soit une des contrées les plus maltraitées par la nature, quoiqu'elle ne possède pour ainsi dire rien de l'un des deux facteurs de l'industrie, de la matière échangeable, elle a surpassé cependant depuis huit siècles presque tous les pays de l'univers et en population et en richesse, ce qui ne peut donc être attribué qu'à notre plus grande habileté dans l'emploi du second facteur, c'est-à-dire du travail.

Si moyennant ce seul facteur nous obtenons plus d'heureux résultats que d'autres contrées avec les deux; si la population de mon pays s'est doublée en peu d'années par l'arrivée des caravanes d'ouvriers qui y cherchent de l'occupation et du pain, pendant qu'ailleurs une population beaucoup moins nombreuse est décimée par la misère au milieu des récoltes les plus abondantes; il est évident, Messieurs, que nous exerçons le travail aux dépens d'autres peuples, que par conséquent, nous les exploitons. Pourquoi nos voisins ne se feraient-ils pas eux-mêmes les marchandises qu'ils achètent chez nous? N'ont-ils pas assez de bras et ne peuvent-ils pas se procurer en partie mieux que nous la matière première, la laine, le fer, le coton et la soie que nous cherchons partout ailleurs que chez nous?

Ce que j'ai voulu, Messieurs, c'est vous démontrer par un exemple qu'une nation originairement pauvre peut s'enrichir par l'exercice de ses capacités industrielles, qu'elle peut dépouiller d'autres peuples en accumulant chez elle des masses plus considérables d'objets de première nécessité, vivres et autres, qu'il n'en existe dans les lieux mêmes où ces objets ont été produits. En voilà assez pour l'expérience, maintenant c'est à la science d'expliquer cette vérité et de lui donner la consécration de la logique.

Puisque chaque objet échangeable est composé de deux facteurs, de matière et de travail, puisque d'un autre côté, le commerce repose sur une compensation mutuelle des intérêts, il est clair que le peuple qui veut donner moins de l'un des deux facteurs se verra obligé de donner d'autant plus de l'autre, afin que la compensation soit possible. S'il reçoit une marchandise qu'il veut payer par un autre contenant moins de travail, il sera forcé d'ajouter en matière ce qui manque et *vice versâ*. Ce point est tellement important que je ne puis pas m'abstenir de l'éclaircir encore mieux par un exemple.

L'Allemagne achète de l'Angleterre un objet fabriqué qui comprend pour huit écus de travail et seulement pour deux écus de matière; ce qui constitue en somme une valeur de dix écus. Elle veut donner en échange une marchandise qui ne contient que pour un seul écu de travail; ne doit-elle pas alors porter la matière à neuf écus, afin de composer la valeur de dix écus qu'on exigera?

Eh bien, Messieurs, un peuple qui, soit paresse, soit ignorance, ne sait pas travailler, fera continuellement de pareils marchés, si on ne prend pas des mesures pour l'en empêcher. Comme le Portugal, il payera le travail des voisins par la matière, jusqu'à ce qu'enfin il se soit dépouillé de toute la quantité de sa matière transportable. C'est tellement simple qu'on ne comprend pas comment les libre-échangistes aient jamais pu l'oublier.

Qu'on ne me dise pas : « C'est impossible, car un peuple retiendra toujours assez de matière pour se pourvoir et pour se vêtir. » Ce serait là une assertion bien déraisonnable, une erreur bien triste et bien dangereuse!

Partout dans la société organisée, la matière est loin d'appartenir à la nation ; elle est la propriété d'un petit nombre de personnes qu'on appelle les riches ou les habitants aisés. Rien n'empêche donc ces personnes de se défaire, par exemple, de tout leur blé ou de leur bétail, pour se procurer de l'étranger des objets de luxe, dont la civilisation leur en fait un besoin. Je sais parfaitement, Messieurs, que nos aliments ne sont pas uniquement matière, qu'ils renferment aussi la sueur de nos paysans; mais le travail qu'ils contiennent est si minime en comparaison de celui renfermé dans nos objets de manufacture, que j'ai pu les citer ici sans scrupules. Comparez la valeur d'une livre de farine à celle d'une livre d'aiguilles, et vous comprendrez que la justesse de mon observation n'est pas altérée.

Mais pourquoi les riches ne vendraient-ils pas aussi bien à leurs propres compatriotes qu'à des étrangers? me demandera-t-on peut-être.

Là où on ne travaille pas comme chez un peuple semblable à celui que nous supposons; là où, par conséquent, mille misérables se présentent pour faire le même ouvrage, le taux du salaire est tellement bas qu'il ne suffit guère à l'achat des vivres, et le propriétaire donne la préférence à l'étranger, qui a plus d'argent, parce qu'il a pu donner plus de valeur à ses bras.

D'où vient que l'importation des vivres va toujours en croissant chez les Anglais, qui par individu mangent trois fois autant que mes compatriotes? D'où vient-il qu'ils privent la Belgique et la France de leurs œufs et de leurs légumes; qu'ils ont commencé depuis quelques mois à enlever aux Allemands leurs bœufs et leurs moutons? C'est qu'ils échangent plus de travail contre la matière que de matière contre du travail, pendant que beaucoup de peuples font absolument le contraire. Je sais, messieurs, qu'il y a des personnes qui s'applaudissent de ce commerce, qui y découvrent une nouvelle source de prospérité, comme si cet échange, qui tend à pourvoir celui qui mange bien au détriment de celui qui a faim, pouvait jamais être approuvé, et sous le point de vue de la science et sous celui de l'humanité. Ne faut-il pas déplorer, au contraire, que nos ouvriers ne peuvent pas payer pour notre viande et pour nos légumes les mêmes prix que les ouvriers anglais peuvent donner?

Qui pourrait prouver que l'Allemand soit obligé de se passer de ces *beefsteack succulents* que M. Léon Faucher a vus sur la table des ouvriers de Birmingham? et tant qu'on ne me prouvera pas cela, je puis soute[illegible] que l'exportation de nos vivres en Angleterre est *pou[illegible]n malheur public*.

N'est-il pas déplorable qu'il [illegible] gens, comme à Stettin, qui couvrent d'applaudisse[illegible] voix de Cobden quand il leur dit : *Jusqu'ici* vous ne [illegible]avez envoyé vos blés que dans les époques de famine; [illegible]ère que bientôt *vous nous en enverrez tous les jours des cargaisons entières*. Et ces gens sont à deux pas d'une pro[illegible]nce où leurs compatriotes par centaines meurent quel[illegible]is de faim! Cobden n'aura pas manqué d'ajouter ment[illegible]ment : « Oui, envoyez-nous *tout*, tout ce que la nature vous a donné, contre une partie de notre travail. »

Messieurs, ce qu'il y a de plus dangereux dans un pareil état de choses, c'est que la valeur de ce facteur industriel que beaucoup de peuples retiennent chez eux, faute de le comprendre ; c'est que la valeur du travail est d'une valeur plus relative, plus variable que toute autre valeur qu'on pourrait citer. En effet, la matière ne descend jamais au-dessous de zéro, pendant que les forces de travail peuvent devenir une immense valeur négative, c'est-à-dire une charge écrasante. On ne tue pas les ouvriers inoccupés : il faut les nourrir malgré leur paresse forcée!

Comment voulez-vous qu'un peuple évite sa ruine quand il ne paie jamais que d'une manière incomplète le travail, non par le travail, mais par la matière, pendant qu'il déprécie par l'inactivité ses propres bras jusqu'au point d'en faire une calamité?

J'ai développé jusqu'ici deux vérités que personne, je pense, ne contestera, et qu'on peut formuler ainsi qu'il suit :

1° La valeur des marchandises, et, par conséquent, tout le commerce repose sur deux facteurs, la matière et le travail ;

2° Plus on accepte de l'un des facteurs, plus on doit payer de l'autre; plus on reçoit du travail, plus on doit rendre en matière. On reste donc riche en bras inoccupés, qui deviennent bientôt une valeur négative, une charge, et on devient plus pauvre en objets de consommation qui sont la première nécessité de la vie animale.

Echanger beaucoup de travail contre la matière, et, au contraire, peu de matière contre le travail, cela doit donc être la politique commerciale des peuples.

Malheureusement jusqu'ici elle est peu appréciée par certaines nations, pendant que les Anglais la mettent merveilleusement en pratique.

« Mais il n'est pas possible que tout le monde imite les Anglais! » me répondra-t-on. « S'il y a des peuples qui exploitent, il faut qu'il y ait nécessairement des nations dépouillées! »

A cela, messieurs, beaucoup vous feraient cette réponse : « Peu importe, pourvu que ma nation appartienne au nombre des exploitants! » Mais je n'ai pas besoin de consulter l'égoïsme. De l'effort sérieux des peuples poursuivre la politique que je viens d'indiquer, de la conviction intime qu'il faut alimenter le commerce principalement par le travail, pour retenir et augmenter la matière, sortira enfin l'équilibre industriel des vieux états de l'Europe. Chaque peuple, en calculant la portée de son commerce avec l'étranger, n'arrivera certainement pas à dépouiller les autres, mais à ne pas être pillé lui-même; pendant que les contrées vierges, fertiles et peu habitées du nouveau-monde nous offriront suffisamment l'occasion d'échanger du travail contre la matière et d'assurer chaque jour plus l'existence de nos prolétaires. L'Amérique peut nous envoyer des blés et de la viande pour nos fers de charrues et nos draps sans exposer ses enfants à la famine; mais nous, nous ne devrions pas être obligés de livrer nos vivres, malgré notre faim, à ceux qui en font déjà une plus grande consommation que nous. Vous me direz, messieurs, mais nous aussi nous importons des vivres, et si nous en exportons, il n'y a certainement pas perte. Non, il n'y a peut-être pas perte pour les Belges, mais là n'est pas la question. La politique commerciale, comme nous la faisons ici, ne s'applique pas à un seul pays ; nous parlons du monde entier, et certes il y a assez de contrées où l'on meurt de faim, malgré les dons du sol qui se transportent à l'étranger.

Maintenant, messieurs, passons à notre conclusion principale. Si le but de tout commerce entre nations comme entre particuliers doit être d'échanger plus de travail contre la matière que de matière contre le travail, ou, pour ne pas oublier la justice idéale, d'opérer à proportion égale : par quel moyen ce but peut-il être atteint, par le libre-échange ou par les droits protecteurs?

Quand un peuple, comme les Anglais, opprime les autres nations, en s'appropriant la matière pour ne rendre que le travail, le libre-échange, comme système passif, non-seulement lui conservera cet avantage inappréciable, mais le lui agrandira encore, parce qu'il joint à l'habileté de cette nation l'affranchissement d'un droit qui renchérissait ses produits, parce qu'il crée la possibilité de visiter tous les marchés et d'en chasser les concurrents par des prix plus bas, cet autre résultat de l'habileté. Voilà donc la condamnation du libre-échange!

Quand, au contraire, un peuple s'est placé dans la condition inverse; s'il vend la matière pour acquérir le travail des autres, le libre-échange éternisera cette position écrasante et la fera toujours plus hideuse.

Voilà, messieurs, la vie du Portugal, qui a proclamé depuis longtemps le libre-échange avec l'Angleterre, et qui, aux yeux de son tyran, n'a même plus le droit de posséder des libertés politiques, parce que la liberté, par l'introduction d'un autre système d'échange, pourrait amener la cessation de l'assujettissement commercial.

Je pense qu'il n'est pas inutile de remarquer ici que la statistique, comme nous l'appliquons maintenant, ne nous donne pas un tableau exact du mouvement des échanges, et qu'on ne doit la consulter qu'avec une extrême précaution. Quand un pays exporte, par exemple, pour 20 millions de marchandises et qu'il en importe pour 16 millions seulement, le bilan est en sa faveur pour 4 millions. Cependant ne peut-il pas arriver que les 16 millions importés contiennent en travail douze millions, et en matière seulement quatre millions, pendant que les 20 millions sortis de vos ateliers ne comprennent que pour 6 millions de main-d'œuvre, mais pour 14 millions de matière!

N'est-ce pas être victime que de donner 14 millions en matière pour en obtenir quatre millions, de ne fournir que pour six millions de travail, tandis qu'on en reçoit pour 12 millions?

Le libre échange ne pourrait être admis qu'en nous procurant un moyen de pouvoir donner en masses égales et le travail contre du travail et la matière contre la matière : car, si vous sortez de là, il y aura duperie pour l'une ou pour l'autre nation. Que les libres-échangistes mettent la main sur le cœur! leur système nous apportera-t-il ce moyen nécessaire?

L'instruction industrielle, et non le libre-échange, l'habileté commerciale seule fait le prix du travail et amène la facilité de le verser dans l'échange. Comme vous ne pourrez jamais empêcher qu'en Belgique, par exemple, l'industriel, plein de talent et de connaissances s'enrichisse par le libre-échange aux dépens de ses concurrents ignorants et inexpérimentés, vous n'empêcherez jamais que la nation habile et éprouvée n'accumule des trésors au préjudice des peuples grossiers et peu avancés. Si vous voulez nier cet effet du libre-échange relativement aux peuples, vous le devez également nier par rapport aux habitants d'un même pays, et qui d'entre nous voudrait prétendre qu'en Belgique tout aboutit au même résultat : les connaissances et la sottise, le talent et la lourdeur d'esprit, l'expérience et le défaut d'exercice, que personne ne fût écrasé dans cette guerre générale de la concurrence?

On peut même prédire que la liberté commerciale serait plus pernicieuse aux nations arriérées qu'elle ne l'est en France et en Belgique à l'industriel ignorant et stupide. Le simple particulier peut plus facilement se mettre au niveau des connaissances de ses compatriotes qu'un peuple ne pourra se placer à côté d'une nation qui lui est supérieure. On visite ses voisins à chaque heure de la journée, on peut donc pénétrer leurs procédés s'il le faut; mais la Turquie, par exemple, ne voit pas l'Angleterre, et tout ce qui se passe là lui échappe.

Souvent le gouvernement ne regarde pas d'un œil bienveillant le progrès social et s'y oppose avec une énergie comme le mal seul sait la déployer. Rappelez-vous les Etats de l'Eglise sous Grégoire XVI, ou, si vous aimez mieux d'autres exemples, souvenez-vous de ce que nous combattons depuis vingt-cinq ans en Prusse pour l'abolition de la dîme sur les produits des mines, et dans cette même industrie pour l'affranchissement d'une surveillance qui fait tout pour *vous* et *sans* vous, excepté la vente. Au lieu d'avancer dans la liberté du travail que la révolution française nous avait léguée, n'avons-nous pas marché en arrière, grâce à l'ignorance de la majorité qui demande à grands cris l'intervention continuelle du pouvoir public? Et pour des pays comme il y en a en Allemagne, où personne ne peut travailler ni à ce qu'il veut ni comme il veut, vous chercheriez à introduire le libre-échange! Grâce aux écus des autres gouvernements, il est permis de dire dans quelques pays « libre échange », pendant que la censure vous rayera impitoyablement le mot « liberté du travail », c'est-à-dire « liberté de l'échange dans l'intérieur. » Quand on ne peut pas même prononcer le mot relativement à l'intérieur, vous voudriez nous donner la chose elle-même en faveur de l'étranger!

Un peuple se compose de plusieurs millions de volontés opposées les unes aux autres; le progrès y est souvent combattu avec acharnement; il y est combattu, et par l'ignorance, et par les créatures des nations plus éclairées, mais intéressées dans la question. Il ne s'agit pas uniquement de vouloir, il faut aussi pouvoir exécuter! Le peuple n'a-t-il pas détruit les machines que des industriels intelligents en Silésie avaient fait construire pour filer le lin; n'a-t-on pas eu à déplorer un aveuglement à peu près pareil dans la Belgique? La famine elle-même n'a su éclairer ni vos Flandres ni votre Westphalie. L'industrie linière pourtant avait un avenir brillant et chez vous et en Allemagne; nous avions pour nous la réputation, les habitudes des peuples, la matière première, et pourtant l'Anglais qui n'avait rien, par un seul coup, par l'invention de nouvelles machines, a ravi le pain à nos ouvriers. Par le libre-échange, nous ne relèverons jamais cette industrie mourante, que la nature elle-même pourtant paraît avoir confiée à nos mains.

« Il est vrai, disent les amis de la liberté commerciale, de pareilles circonstances peuvent surgir, mais elles se reproduiront dans d'autres branches du travail pour *nous* et contre les Anglais, de manière que tout se balance et que personne ne perdra. »

Mais qui est-ce qui nous garantit la vérité de ces paroles? Est-ce le hasard qui a inventé la filature mécanique ou est-ce l'habileté anglaise? Et si c'est le talent de nos voisins d'outre-mer, ne peut-il pas produire une deuxième, une troisième fois le même effet? ne peut-il pas détruire encore nos principales industries? Les libre-échangistes ne pourront jamais nous donner des raisons soutenables pour que cela n'arrive pas, pendant qu'on peut leur mettre sous les yeux bien des indices qui annoncent le contraire.

Les Anglais n'ont-ils pas également ruiné en partie, par de nouvelles inventions, notre antique fabrication d'objets de fer et d'acier, qui, autrefois, n'avait pas de rivale? Qu'on me cite, au contraire, une seule machine importante qui ait été inventée en Allemagne, dans le dernier siècle; qu'on me nomme une seule révolution que nous ayons produite, nous, dans la vie industrielle! Quelle conclusion ne doit-on pas tirer de cette circonstance! Car ce sont les machines qui font les révolutions industrielles, ce sont ces dernières qui enlèvent une branche du travail à telle nation pour en doter telle autre? Ce qui nous aveugle, Messieurs, c'est l'habileté que nous avons acquise dans certains travaux, mais ne soyons pas trop fiers pour avouer que presque toujours nous sommes des écoliers qui copient un maître. Le maître fait, comme dans l'industrie linière, — un pas de plus, et voilà les écoliers dans l'embarras.

Mais pourquoi, m'objecteront mes adversaires, pourquoi voulez-vous donner une autre base au commerce entre nations qu'à l'échange entre les habitants d'un même État? Pourquoi rejetez-vous dans le premier cas la liberté que vous admettez dans le second? Il n'est pas difficile, Messieurs, de justifier cette prétendue contradiction. Si l'État voulait protéger chacun contre tous et tous contre chacun, comme la justice idéale le prescrit et comme les socialistes l'exigent pour mettre fin au dépouillement incontestable de l'un par l'autre, on serait obligé de balancer, par exemple, en France, les intérêts de 35 millions contre les intérêts des 35 millions moins un seul, qui sont les ennemis industriels de chacun : et justement parce que cela est impossible, tout ce que l'État pourrait entreprendre reposerait sur des erreurs grossières, serait, par conséquent, une injustice et en même temps la tyrannie la plus insupportable. Si je veux donc que l'Etat s'abstienne, c'est uniquement parce que je reconnais son impuissance, parce que chaque homme de bon sens doit la reconnaître.

S'agit-il, au contraire, de protéger des pays entiers, l'État se préoccupe du travail en masse et ne le divise que fort peu. Sans crainte, il peut aborder un intérêt général, tout en reculant devant 35 millions d'intérêts particuliers.

Les partisans de la liberté commerciale s'amusent ordinairement à attaquer les droits exagérés ou prohibitifs, comme si ces droits ne trouvaient pas des adversaires aussi décidés dans nos rangs que dans les leurs. Nous voulons des droits assez élevés pour qu'ils puissent défendre nos fabriques contre une concurrence aussi écrasante, jusqu'à l'époque où le pays dont il s'agit sera aussi avancé dans la mécanique et dans la liberté du travail que l'Angleterre. Les abus, quelque bruit qu'on en fasse, ne renversent pas le principe, car quelle institution peut se vanter de ne jamais enfanter des abus?

On a soutenu souvent que les droits de douanes ne sont qu'un impôt levé sur la masse du peuple pour enrichir quelques industriels avides ou arriérés. C'est là, en apparence, le point le plus vulnérable de notre cause ; mais on oublie que la concurrence intérieure qui est à la source de la consommation, se vivifiera d'autant plus qu'elle sera débarrassée de la concurrence étrangère.

Je ne conteste pas que quelquefois il n'y ait une industrie qui ne semble profiter des droits que pour s'assurer de gros bénéfices aux dépens des masses, mais est-il bien certain qu'il faille en accuser la douane? Quant à moi, Messieurs, je n'ai jamais observé un pareil état de choses en Allemagne; je m'abstiendrai donc de vouloir l'expliquer, tout en me bornant à vous raconter quelle influence les droits protecteurs ont eue sur l'industrie prussienne.

Vous savez que le système prussien en général n'est ni celui de la protection ni celui de la liberté commerciale, les marchandises n'étant imposées à la frontière que dans un but fiscal et d'une manière assez bienveillante pour les étrangers. En un mot, c'est ce que beaucoup de personnes décorent en Belgique, et en France et en Angleterre, du nom impropre de liberté commerciale, oubliant ainsi que le libre-échange n'admet aucune imposition, sous peine d'être un non-sens. Dès que vous établissez un droit quelconque de 2 ou de 3 %, alors on pourra douter de votre sincérité, et vous n'êtes plus qu'un habile spéculateur qui gardez une porte de derrière pour faire rentrer la douane dans tous ses droits à la première occasion. Je comprends M. Blanqui qui ne veut plus de droits, mais on ne comprend pas l'Association belge qui veut changer le nom de douane en droit de balance, et qui appelle cela le libre-échange.

Une seule branche de notre travail national ne tombe pas sous l'application du système prussien, c'est l'industrie drapière, qui est exercée également avec succès en Belgique, en

Angleterre et en France. Au commencement de ce siècle elle a subi la même révolution qui bouleverse dans ce moment la fabrication des toiles. L'Angleterre inventait ses machines, elle avait donc l'avantage des connaissances, comme elle avait celui des capitaux; elle se procurait la matière première aussi facilement que mon pays, le duché de Berg; ne sont-ce pas là des raisons qui font croire que le libre-échange aurait bientôt fait disparaître la dernière de nos manufactures? Car remarquez bien que la même antipathie contre les machines que nous déplorons maintenant, dominait alors dans tous les rangs de la société germanique.

Heureusement, Messieurs, l'industrie drapière était bien protégée; et quelles ont été les suites de cette protection? C'est l'industrie la plus florissante du Zollverein; elle paye ses ouvriers mieux que toute autre grande branche du travail; les draps qui selon vos idées devraient se ressentir des droits, ont diminué de prix et s'achètent en Allemagne à meilleur marché que partout ailleurs. Nous avons battu les Anglais en Amérique, nous leur faisons concurrence à Londres même, et la Belgique préfère nos draps à ceux mêmes qui lui viennent de ses propres fabriques Au lieu de payer un tribut aux manufactures, le consommateur allemand réalise un bénéfice de 1 th. 28 jusqu'à 2 th. 50 l. sur chaque aune de drap dont il se sert. Outre cet avantage, il a la conscience d'une bonne action. Il a donné de l'ouvrage à quelques cent mille ouvriers chez lesquels il a gagné un débouché pour ses produits; il a augmenté la valeur de ses propriétés aux environs des villages, qui sont devenus des villes, de tout le pays enfin qui se ressent toujours du bien-être d'une de ses provinces.

Vous soutiendrez peut-être, Messieurs, que sans les droits protecteurs, l'industrie drapière serait devenue aussi florissante qu'elle l'est maintenant; que c'est le talent de nos industriels qui a été cause de leurs succès! Mais qu'est-ce que le talent sans connaissances et où voulez-vous que nos fabricants acquièrent ces connaissances? Non, c'est l'exercice seul qui nous a fait passer maîtres dans l'art de faire les draps, et cet exercice n'était possible que grâce aux droits de douane. Sans ces droits, il serait arrivé à nos fabricants, par rapport aux droits, ce qui se passerait aujourd'hui relativement aux tissus de mode en laine si vous renversiez les barrières. Abolissez-les et pas un seul de nos industriels osera faire concurrence aux Français. Les Allemands se borneront à faire du drap et toujours du drap, tandis que maintenant, sous le régime de la protection, après bien des années de retard, on commence à fabriquer ces étoffes que nous apporterons bientôt à Paris, comme nous envoyons nos draps à Bruxelles et à Londres. Voilà une prédiction dont l'accomplissement n'est pas douteuse.

Maintenant, Messieurs, passons à une illusion des libre-échangistes, qu'il me soit également permis de ne pas partager. Ils espèrent que la liberté commerciale consolidera la paix du monde. La guerre, Messieurs, ne disparaîtra qu'avec les passions. Tous les principes, bons ou mauvais, qui ont fait le tour du monde, l'ont bouleversé par le feu et le sang. Le christianisme a voulu s'étendre par les croisades, la liberté a fait le tour du monde croyant pouvoir s'incarner dans les armées françaises. On n'a été plus heureux ni avec la liberté des consciences, ni avec la triste idée de l'équilibre européen, ni avec la nécessité d'un abaissement de la maison d'Autriche.

Le principe du libre-échange fera-t-il une exception? Je suis convaincu que non! Je le suis d'autant plus que la raideur ou pour ainsi dire la passion de ce principe sera doublée par l'intérêt qu'ont quelques nations à le proclamer.

La liberté commerciale a un petit air de ressemblance, de famille, avec les droits de l'homme et on ne manquera pas d'en profiter.

D'ailleurs, Messieurs, la guerre de Chine n'a-t-elle pas été la première campagne sanglante des partisans de la liberté commerciale? Si vous contestez cela, je vous rappellerai un autre événement plus éloquent et plus récent encore.

Vous vous souviendrez de ce qu'il y a quelques années le Zollverein avait l'intention de hausser ses droits de douane, chose que les plus petits Etats de l'Europe ont exécutée bien des fois sans consulter personne. Alors l'Angleterre, qui dans de doux rêves s'était habituée à regarder l'Allemagne comme le butin obligé de sa politique commerciale, l'Angleterre a eu l'impertinence de menacer le roi de Prusse par une note de lord Aberdeen, note que sans doute vous n'aurez pas oubliée.

Lord Aberdeen croyait l'esprit populaire et les gouvernements en Allemagne imbus du principe de la liberté des échanges; enhardi peut-être par l'issue de la guerre de Chine, il présentait donc ce principe, pour ainsi dire, les armes à la main à l'un des pays les plus guerriers de l'Europe, ce qu'il aurait eu honte à faire dans le temps actuel vis-à-vis du plus chétif Etat bien protectioniste. Si l'opinion publique en Allemagne, au lieu de soutenir les prétentions de lord Aberdeen, leur a été hostile, si l'Angleterre a dû reculer, qui voudrait en tirer la conséquence que dans quelques années ce pays ne fût pas d'humeur à renverser les barrières du continent à coups de canon?

M. JOHN PRINCE SMITH, délégué de l'association de Berlin: C'est seulement une petite explication que je veux demander. Nous venons d'entendre ce qu'on a appelé la condamnation du libre-échange et ce qu'on pourrait appeler la démonstration de la gourmandise anglaise. (On rit.) On nous a dit que les Anglais exploitaient les pays étrangers au moyen de bas prix; c'est-à-dire que les Anglais vendent à trop bon marché; en d'autres termes, qu'ils donnent trop de marchandises pour une certaine somme d'argent ou qu'ils prennent trop peu d'argent pour une certaine quantité de marchandises. Je demande comment on exploiterait un pays en lui donnant trop de marchandises ou en lui demandant trop peu d'argent. (Rire général. Applaudissements prolongés.)

M. BLANQUI: L'honorable membre qui m'a précédé à cette tribune est un protectioniste déclaré. C'est le premier protectioniste sincère et déclaré que j'ai eu le bonheur de rencontrer de ma vie.

Les autres ne veulent pas laisser entrer; lui, ne veut pas même laisser sortir. Il se plaint de ce qu'on laisse sortir de son pays les matières premières, les victuailles. Je prie notre honorable collègue d'être persuadé que ses concitoyens ne donnent pas leurs bœufs pour rien; s'ils les donnent, c'est qu'ils y trouvent avantage; je laisse cette question, pour aborder les idées générales qui ont paru le dominer. Il s'est beaucoup trop préoccupé selon moi de la prédominence anglaise. D'après lui, les Anglais seraient seuls maîtres en industrie, les Allemands ne seraient que des écoliers. Il se trompe, les Allemands sont aussi de grands maîtres en industrie, tout aussi bien que nous, Français, et que les autres nations; ils connaissent les perfectionnements apportés à la machine à vapeur; l'Allemagne peut donc marcher dans la voie du progrès; elle y marche, nous le voyons tous les jours.

Dans toutes les expositions que voyons-nous? L'industrie se grandir. Elle n'a besoin de personne; c'est qu'il s'agit alors d'obtenir des médailles, des récompenses de toute espèce. Le lendemain, quand il s'agit d'obtenir un tarif, elle se fait petite. Hier elle était maîtresse, aujourd'hui elle est écolière; c'est qu'hier il s'agissait de récompenses, et qu'aujourd'hui il s'agit de tarifs. Ces brusques changements se rencontrent en France, en Allemagne, nous les voyons partout. C'est pour résister à ces tentations que nous nous sommes réunis en congrès très-pacifique. Je demande que le système prohibitioniste soit apprécié par ses œuvres. On peut dire de lui avec l'Evangile *ex operibus eorum cognosces eos*.

J'aborde l'argument du Portugal. C'est un argument usé. On se figure que c'est l'Angleterre qui a épuisé le Portugal. Il ne faut pas avoir étudié sérieusement l'histoire pour ignorer que l'épuisement du Portugal est antérieur au traité de Méthuen. Les causes de cet épuisement sautent à tous les yeux.

Je demanderai ce que le système prohibitioniste a fait en Espagne, pays où l'on est allé dans ce système jusqu'à la peine de mort, pays où la sortie du numéraire était punie de peines draconiennes. Ce n'est pas sans émotions que je me rappelle à Bruxelles, dans cette salle même, l'origine du système prohibitioniste. Il date de Philippe II, Philippe II qui, avec l'aide du duc d'Albe, fit tomber sur cette place même les têtes des deux premiers martyrs de l'indépendance belge.

Qu'est devenue l'Espagne? Où sont ses manufactures? Elles ont commencé à tomber quand elles ont été protégées. La lumière n'est jamais entrée dans ce pays; les marchandises y sont entrées mieux que jamais. Dans ce pays où la liberté commerciale est proscrite par la loi, elle règne de fait; le commerce n'est que l'exception, la contrebande est la règle générale. On évalue à 150 millions la quantité de marchandises qui entrent en Espagne par le seul intermédiaire du contrebandier; je demande alors quelle peut être l'utilité du système protecteur. S'il se maintient, c'est qu'il protége certains intérêts particuliers plus actifs, plus criards. Quant à l'intérêt général, ses partisans sont des hommes d'études qui ne crient pas, qui n'apportent pas à sa défense la même énergie. Il n'est pas représenté par les hommes qui dirigent les grands établissements industriels et qui ont une si grande influence dans l'Etat. Il résulte de là que nous avons beaucoup de peine à combattre le système protecteur, malgré tout le mal qu'il fait.

Le système prohibitioniste fut proclamé en France à l'époque de la révolution. Ce fut, nous le disons à regret, la convention nationale qui eut recours à cette arme de guerre. La révolution a produit des résultats immenses pour le bonheur de l'humanité, mais bien des maux y furent inhérents, et je mets au nombre des plus grands les résultats du régime prohibitioniste. Ce régime fut fortifié sous l'empire, le blocus continental n'était qu'une arme de guerre, l'empereur le dit dans son décret de Berlin; il était naturel de penser qu'à la paix on déposerait cette arme; mais non, la guerre s'est éteinte. Au fond, personne n'en veut, et l'on a laissé subsister la dernière barrière qui sépare les peuples. Ce que nous voulons, nous partisans de la liberté commerciale, c'est que cette barrière s'abaisse. Nous voulons une grande confédération en faveur de la paix, nous voulons détruire les tarifs de douane, cette dernière arme de guerre.

Quand nous arrivons à la frontière, nous y sommes bien accueillis. Quant à nos effets, à nos marchandises, ils sont visités, frappés de droits, saisis, soumis à des règles que nous ignorons, que nous ne pouvons connaître, et dont l'ignorance est punie comme un délit. C'est ce que nous voulons détruire dans l'intérêt de la dignité humaine. Nous voulons que toutes les marchandises puissent être reçues à la frontière comme nous y sommes reçus nous-mêmes. Nous voulons que, quand la production se développe, le débouché ne soit pas fermé, qu'on ne dise pas: Produisez tant que vous voulez, écoulez si vous pouvez. Nous ne concevons pas qu'on encourage la production sans ouvrir le débouché.

C'est ainsi que le système prohibitioniste nous a jetés dans ces crises qui semblent devenues une loi naturelle. On s'attend tous les cinq ans à leur retour; c'est le résultat de l'état douteux où se trouve tout le monde. Ce système ne peut se maintenir; il tomberait de lui-même quand même nous n'y mettrions pas la main avec la vigueur que donne une conviction profonde.

On a représenté l'Angleterre comme la plus à craindre, comme devant rendre toutes les autres nations tributaires dans le régime de la liberté commerciale; mais elle est la première tributaire, elle fait pour douze millions de tissus de coton et elle ne cultive pas le coton, elle le tire des Indes et des États-Unis. Vous figurez-vous ce que deviendrait l'Angleterre le jour où la matière première manquerait? Eh bien! elle ne s'en inquiète pas. Elle ne considère pas comme une servitude vis-à-vis des États-Unis l'obligation où elle est de leur acheter les cotons. Loin de voir là quelque chose de fatal, il faut reconnaître là la loi de la Providence qui a fait les forts et les faibles, les jeunes et les vieux, les pierres et le sable, qui a répandu sur toute la surface du globe les éléments de la prospérité de tous. C'est pour être tributaires les uns des autres que nous avons été créés; nous ne devons pas nous enfermer chacun dans nos propres murailles. Si vous êtes sur un rocher, comme l'a dit l'honorable préopinant, que ferez-vous, si vous fermez vos portes? Évidemment vous ne trouverez pas là le produit de votre travail. J'ai écouté avec attention les arguments de l'honorable préopinant; je ne sais si ma conviction a passé dans vos esprits, mais il m'a paru qu'il n'y avait là rien qui pût ébranler notre foi dans la liberté commerciale.

Ce qui nous rassure, c'est qu'au moindre danger les partisans du système protecteur s'empressent de l'abandonner. Ainsi, lors de la famine qui a désolé quelques provinces, nous les avons vus mettre en poche le tarif des douanes, et décider que le gouvernement pourrait le mettre en poche jusqu'au 31 janvier prochain, bien qu'on ne sache pas ce qui peut arriver d'ici là. C'est qu'au jour des grandes nécessités, la vérité frappe tous les yeux, le gouvernement s'illumine d'une lumière soudaine. C'est ainsi que les questions de douanes ont été résolues par la nécessité.

Chacun connaît la fabrication des aiguilles, instrument précieux que chacun désire naturellement fabriquer chez soi. Il se trouve que les Anglais ont dans cette branche d'industrie une grande supériorité.

Pour lutter contre eux, pendant longtemps chez nous on a maintenu des droits élevés. Heureusement qu'elles entrent facilement dans la poche; elles peuvent pénétrer partout, et la protection a été regardée comme non avenue. Avons-nous manqué d'aiguilles pour cela? Nos industries ont-elles été ébranlées? Pas du tout. On fait peu d'aiguilles en France parce qu'on préfère s'en procurer dans un pays qui les fait mieux que nous. Mais croyez-vous que les Anglais ne nous prennent rien en échange, qu'ils nous les donnent pour rien? Soyez persuadés que non, et s'ils nous les donnaient pour rien, je leur en serais très-reconnaissant. (On rit.)

Je citerai un autre exemple.

Les montres ont été longtemps prohibées chez nous. Les économistes disaient: Quelle absurdité! Si l'on fait mieux les montres à Genève qu'en France, pourquoi ne pas les laisser entrer? et on leur répond: Il faut encourager les montres nationales. Qu'en est-il résulté? C'est que chacun a fait un petit voyage, en laissant la mauvaise montre en France et s'en est pourvu à l'étranger d'une qui allait mieux. Il est arrivé qu'une foule d'individus que je n'ai pas à citer, mais qui sont très-connus dans le monde économique, que des fonctionnaires ont fait entrer des caisses remplies de montres, et on a fini par abandonner une protection qui ne pouvait être soutenue. Cela empêche-t-il de faire des montres en France? Pas du tout. On en fait d'excellentes. Seulement les horlogers français se sont dit: Puisque les horlogers genevois fabriquent si bien et à si bon marché, ils auront l'avantage si nous ne faisons pas aussi bien qu'eux pour la qualité et pour les prix. Ils se sont appliqués à faire bien et à bon marché, et aujourd'hui ils luttent avantageusement contre leurs concurrents.

Parlerai-je de la question des châles? Les châles, vous le savez, sont un objet de grande consommation pour les dames, et la grande consommation de ce produit provient précisément d'un fait qui a eu lieu au commencement de l'empire. Après notre campagne d'Égypte, il a été apporté en France beaucoup de châles. Ces tissus ont paru gracieux. On a cherché, en les décomposant, à les imiter. Un Français a découvert le secret.

On s'est mis d'abord à faire des châles médiocres, mais à bon marché. Peu à peu, à force de décomposer les châles de l'Inde, on est parvenu à trouver si parfaitement le secret, qu'on a fait des châles parfaitement semblables; seulement ils étaient un peu moins chers. Et remarquez combien pouvait paraître grande la difficulté; il fallait produire un travail parfaitement semblable pour la couleur et le dessin aux châles venant de l'Inde, il fallait encore lutter avec des produits fabriqués par des ouvriers payés à raison de deux sous par jour. Cependant le problème a été résolu.

Je le répète, on a commencé à fabriquer ces châles d'une manière moins parfaite que ceux de l'Inde. On les coupait à l'envers. Mais ils ressemblaient tout à fait aux châles de l'Inde. Ceux-ci avaient l'avantage de n'être pas découpés, d'être plus solides et plus durables. Cependant on cherchait toujours à perfectionner, et il est arrivé un moment où l'on a fait des châles qui, par suite de leur apparence, de la beauté des tissus, se sont tellement répandus, que pour quelques milliers, quelques centaines de châles de l'Inde que l'on achetait encore, on fabriquait des millions de châles français.

Eh bien! croyez-vous que les fabricants de châles français, après la reconnaissance qu'ils devaient aux châles de l'Inde, se soient préoccupés de l'idée qu'il en entrait encore quelques-uns, et qu'ils aient conçu la sacrilége pensée de demander qu'ils fussent entièrement prohibés? Les plus modestes demandaient qu'on les frappât d'un droit minime de 4 à 5 fois la valeur. On a répondu que rien n'était plus facile que d'introduire ces châles; que les courriers d'ambassade, qui sont les premiers contrebandiers du monde, en importeraient avec la plus grande facilité, et que plus le droit serait élevé, plus il en entrerait par la contrebande. Eh bien! on a conçu une idée plus singulière encore; c'est d'estampiller les châles, c'est de forcer nos dames à ne pouvoir porter un châle qui ne fût pas marqué d'un timbre. Cette idée a été formulée par écrit et s'est produite, sous forme de pétition, jusqu'à la chambre des députés, où elle a expiré au milieu des éclats de rire.

Cependant on reprend l'opération en sous-œuvre. Il y a recrudescence du système prohibitif. Il semble qu'au moment où il va mourir, les partisans veulent lui rendre un peu plus d'hommages. On redemande la protection pour les châles. Eh bien! n'est-ce pas une injustice criante que de vouloir proscrire quelques milliers de châles qui sont achetés par quelques grandes dames qui peuvent payer fort cher, et ne pas donner son attention à des centaines de millions de châles, que d'abandonner en quelque sorte la proie pour l'ombre?

De quelque manière que vous envisagiez le système pro-

tecteur, vous le voyez toujours demander des choses qui ne sont pas raisonnables, des choses qui sont nuisibles.

Le système protecteur ne se protége pas lui-même. Il ne répond pas même à la pensée de ses défenseurs. Il y répond d'autant moins, que les droits s'élèvent davantage.

Cependant, messieurs, nous ne demandons pas, comme l'a supposé l'honorable préopinant, la suppression de toute espèce de douane. Non, il a très-mal compris ma pensée. Nous nous en sommes déjà expliqué, et je me permettrai de m'en expliquer encore, si l'assemblée trouve que je n'abuse pas de son attention. (Parlez! parlez!)

Non, certainement, aujourd'hui les douanes ne sont pas une bonne chose, dans l'état où elles se trouvent. Non, elles ne répondent pas à la pensée du système protecteur. Car plus les droits sont élevés, plus ils sont fraudés. Quand ils dépassent un certain taux, il s'établit des ateliers de contrebande parfaitement organisés. J'ai vu cela en Espagne. J'ai étudié sérieusement la contrebande que je considère comme un des auxiliaires du système d'économie politique. Ainsi, je pourrai vous citer un fait qui présente quelque intérêt. J'ai été, il y a deux ans, en Espagne, et comme ce pays passait pour renfermer les contrebandiers les plus habiles, j'ai demandé à être mis en rapport avec eux pour savoir ce que c'était que cet être idéal appelé contrebandier.

Mais j'ai bientôt reconnu que c'était un être très-positif; je me suis trouvé en rapport avec des maisons qui tenaient supérieurement leurs livres, qui faisaient d'excellentes affaires, qui arrivaient à livrer pour des 40, des 50 mille francs de marchandises à la fois, qu'ils faisaient importer sous toutes les formes; qu'ils faisaient importer dans des paniers qu'on croyait remplis de légumes ou de fruits, qu'ils faisaient importer par des femmes grosses qui étaient aussitôt délivrées dans la pièce voisine. (On rit.) J'ai vu que la contrebande était non-seulement une science, non-seulement un art, mais une profession que l'on exerçait en grand, où l'on trouvait à employer tous les âges et tous les sexes, les jeunes comme les vieux, les femmes comme les hommes, et j'ai compris que le système protecteur avait en lui même un ver rongeur qui finirait par le tuer, sans que les économistes s'en mêlent. (Rires et applaudissements.)

Ainsi, la contrebande vient se placer à côté des droits qui sont trop élevés.

Mais que dirai-je de la prohibition? Jamais je n'ai compris le peu d'intelligence de ceux qui jurent de par la prohibition; je n'ai surtout jamais compris le peu d'intelligence d'un gouvernement qui applique ce système. Qu'est-ce que la prohibition? C'est la défense absolue de faire entrer une certaine chose. Ce n'est donc pas un point de vue fiscal qui fait établir la prohibition, celle-ci n'est qu'une protection immense, illimitée, accordée à certaines industries. C'est de plus une insolence: c'est dire à la nation toute entière: vous ne ferez jamais venir de l'étranger tel ou tel produit, et vous serez condamné à acheter éternellement ce même produit à vos compatriotes, qu'il soit bon ou mauvais, qu'ils l'aient ou qu'ils ne l'aient pas.

Permettez-moi encore de citer un exemple.

On fait en Angleterre des peaux d'une certaine nature qui sont très-blanches, qui sont parfaitement préparées, et je vous déclare qu'on ne fait pas ces peaux en France, qu'on ne peut pas les y faire. Car le climat fait qu'il y a dans un pays certaines espèces de moutons qu'on ne peut avoir dans d'autres. Eh bien! les peaux ouvrées en Angleterre sont prohibées en France.

Une dame veut porter sous ses pieds, dans sa voiture, une peau de mouton anglaise, et celle-ci est impitoyablement refusée à la douane. Elle est condamnée à se pourvoir d'une peau abominable; pour ne pas consommer de peau française, qu'arrive-t-il? c'est qu'au lieu de mettre sous ses pieds une vilaine peau, on met un tapis, et l'industrie qu'on a voulu protéger n'est pas protégée du tout. Le fisc n'a rien reçu, l'industrie n'obtient rien; je demande où est le bénéfice?

Je citerai encore la coutellerie.

La coutellerie anglaise est en ce moment la meilleure de l'Europe. J'en suis fâché pour nos compatriotes, mais je n'en suis pas fâché pour les Allemands, qui font aussi d'excellente coutellerie. Eh bien! la coutellerie anglaise qui est prohibée, entre tous les jours en France, et s'il m'était permis de commettre une indiscrétion, je dirais que j'ai appris dans le temps d'un ministre bien connu, qui était préoccupé du besoin d'augmenter nos rapports avec l'Angleterre, qu'il avait été fait des propositions très-positives de la part de l'Angleterre, de prendre chez nous des produits, des vins par exemple, si l'on voulait bien recevoir la coutellerie avec un certain droit de 50 p. %. Notre coutellerie n'est pas trouvée suffisamment protégée par ce droit, et comme j'engageais le ministre à accepter les propositions de l'Angleterre, il me disait: Vous parlez à votre aise, je serais lapidé si je donnais dans ces propositions.

Messieurs, c'est à nous à faire avancer les idées du bon côté. Soyez persuadés que les gouvernements sont animés des meilleures intentions. Je ne partage pas l'opinion qu'il y ait un gouvernement qui fasse une chose avec une mauvaise intention.

Nous avons ce bonheur que dans les questions économiques, nous ne touchons pas à la question politique, et ce qui fait notre espérance, c'est qu'indépendamment de toutes les formes de gouvernements, nous pouvons dire qu'il n'y en a pas un seul qui ne s'intéresse au succès de la cause que nous défendons. Permettez-moi, messieurs, de vous en donner la preuve en vous citant un commencement de métamorphose, sur un des points où nous pouvions espérer le moins de réussir.

Voyez ce qui se passe dans le royaume de Naples. Assurément le gouvernement napolitain ne peut pas passer pour le plus libéral de l'Europe. Ce pays renferme des hommes distingués qui demandent qu'il fasse un pas sous ce rapport. Eh bien! ce gouvernement qui marque le pas, pour me servir d'une expression militaire, qui marque le pas pour les institutions politiques, marche au pas accéléré dans les questions économiques. La tendance est la diminution des tarifs. Nous voyons même le roi de Sardaigne faire un pas dans cette voie. Le pape, dont je n'ai pas à faire ici l'éloge, il est dans toutes les bouches, ne s'est pas borné à faire des réformes politiques. Il a tout de suite compris qu'il fallait aussi des réformes économiques, et on y travaille.

Ainsi, sur tous les points de l'Europe, ce que vous entendez citer comme un grand bienfait, c'est la diminution des droits de douane; mais jamais vous n'entendez dire qu'il est excellent d'augmenter ces droits. Toute augmentation est considérée comme une nécessité qu'on subit. En effet, messieurs, les lois de tarifs ne sont que l'élévation fictive des prix. Élever les tarifs, c'est dire à une population: Vous avez tel produit sous la main à bon marché, vous le payerez cher; tantôt au profit du fisc, tantôt au profit des industriels.

Eh bien! nous disons aux gouvernements, et c'est le résumé de nos doctrines, et, je l'espère, de la pensée du congrès: pour les objets susceptibles de production comme travail national, tels que le sucre, le café, vous gouvernements, voici ce que les économistes vous supplient de prendre en considération: plus le café et le sucre sont taxés modérément, plus on en consommera, et alors au lieu de recevoir dix sous, le trésor percevra trois pièces de 5 sous.

Aux protectionistes, nous disons: puisque les droits élevés amènent infailliblement la contrebande, abaissez ces droits progressivement. Nous ne demandons pas que toutes les barrières soient jetées par terre. C'est le but auquel nous tendons, mais nous savons que nous avons à faire à des compatriotes, que nous avons à ménager des existences honnêtes, régulièrement acquises. Ce que nous demandons, c'est l'abaissement régulier des tarifs, c'est la suppression de quelques-uns qui sont inutiles en ce qu'ils n'apportent aucun avantage ni pour le fisc ni pour l'industrie.

Si, dans une prochaine séance, le congrès le désire, et si c'est dans la marche de nos discussions, je prendrai la liberté de demander la parole pour donner une idée des vexations de tous genres qui sont la conséquence nécessaire de toutes les lois de douane, vexations qu'il ne faut pas imputer à l'intention du gouvernement ni des douanes elles-mêmes de mal faire, mais qui sont la conséquence véritable des mauvaises lois. L'assemblée verra alors que les lois qui nous régissent sont mauvaises, qu'il faut se hâter de les modifier, et que nous tous, hommes influents, hommes éclairés, devons peser sur les gouvernements pour les engager à y mettre un terme. (Vifs applaudissements.)

M. LE DOCTEUR BOWRING, membre du parlement anglais: Messieurs, désirant vous adresser quelques paroles dans une langue qui m'est étrangère, je sens le besoin de réclamer toute votre indulgence.

Avant d'entrer en matière, je veux rectifier quelques faits qui ont été avancés par un apologiste courageux du système protecteur, apologiste dont j'ai admiré le dévoûment.

Il vous a parlé du traité de Methuen, mais le traité de Methuen, c'était le résumé de la doctrine protectioniste. C'était le monopole créé en Portugal dans l'intérêt de l'Angleterre, et créé en Angleterre dans l'intérêt du Portugal. Certainement ce traité nous donnait beaucoup de priviléges; mais nous l'avons détruit. Nous l'avons aboli dans notre propre intérêt. C'est un des premiers pas que l'Angleterre a faits dans la voie de la liberté commerciale. Le marché portugais est ouvert à tout le monde, et les vins de tous les pays viennent au même droit sur le marché anglais.

L'honorable apologiste du système protecteur a parlé des menaces que lord Aberdeen a adressées aux gouvernements allemands. Messieurs, il était de mon devoir de lire toute la correspondance du gouvernement anglais sur ces matières. Je n'y ai vu aucune menace, et je dois rendre justice à lord Aberdeen, dont je ne partage pas les opinions politiques; je crois qu'il est incapable d'avoir menacé qui que ce soit pour obtenir des concessions aux intérêts anglais.

Certainement le gouvernement anglais aurait désiré que d'autres gouvernements suivissent le bon exemple que nous avons donné. Nous avons cherché partout la réciprocité; nous avons partout échoué, et je suis heureux que la grande réforme qui a eu lieu dernièrement en Angleterre, ait été faite sans rien demander à personne. (Applaudissements.) Nous avons vu notre intérêt dans la liberté commerciale, et nous croyons qu'un jour viendra où toutes les nations y verront le leur.

Nous avons eu, il n'y a pas longtemps, l'occasion d'obtenir de grands avantages pour l'Angleterre seule. Nous nous étions engagés dans une lutte en Chine. Je sais que l'empereur a demandé plusieurs fois et que Key-ing a beaucoup insisté pour que l'ouverture des ports chinois ne fût accordée qu'aux Anglais seuls. Eh bien! je dois le dire à son honneur, notre envoyé a constamment répondu: L'Angleterre ne demande pour elle que ce qu'elle demande pour tout le monde. Les ports chinois vous sont ouverts comme à nous. (Très-bien! très-bien!)

Le discours de notre honorable ami renferme plusieurs contradictions que je n'ai pu m'expliquer. Il a commencé par vous parler de la grande prospérité du grand duché de Berg, et il a fini par reconnaître que l'ouvrier anglais se trouvait plus avantageusement placé que l'ouvrier allemand, et que le système du libre commerce anglais était beaucoup plus avantageux pour l'artisan que ne l'est le système qu'il appuie.

Notre honorable ami nous dit que l'Allemagne n'a rien inventé. Je ne suis pas de son avis. Je crois que l'Allemagne a fait beaucoup. Mais si l'Allemagne a fait si peu qu'il le dit, est-ce une preuve que le système protecteur est une source de succès?

Sans doute, messieurs, le système protecteur n'a pas réussi chez nous. Nous avons en Angleterre beaucoup d'industries. Le système protecteur n'a pas sauvé les industries faibles; il n'a rien fait pour les industries fortes.

La nature avait doté l'Angleterre de très-peu d'avantages. Son industrie repose sur les produits de pays étrangers, extrêmement éloignés de nous. Notre sol n'est pas favorable à la production; notre climat n'est certainement pas des plus beaux. L'industrie cotonnière repose principalement sur ce que les États-Unis nous donnent. Notre industrie drapière est devenue fort importante, mais seulement depuis que nous sommes entrés dans le régime du libre commerce. Cette industrie repose sur les produits de la France, de l'Italie, de la Chine et des Indes-Orientales.

Quant à notre industrie linière, l'Angleterre, vous le savez bien, produit très-peu de lin; c'est de tous les pays que nous tirons la matière première.

Nous avons encore l'industrie de la laine; sans doute l'Angleterre produit beaucoup de laine, mais elle en emploie beaucoup qui vient de l'étranger.

L'Angleterre est ainsi tributaire de tout le monde; mais, je l'espère, elle répand dans le monde entier les produits de son industrie. Les tributs sont mutuels.

Notre ami nous a dit que les draps allemands arrivent sur notre marché; je m'en réjouis, car c'est à cause de leur bon marché; ils peuvent supporter les frais de transport, tous les bénéfices du commerce, et malgré cela ces draps arrivent dans nos ports. N'est-il donc pas absurde que l'on conserve, en Allemagne, un droit protecteur pour les draps anglais?

Si la prospérité des manufactures anglaises effraie nos rivaux continentaux, je suis charmé d'avoir écouté la confession qu'il y a prospérité ailleurs, et que les produits des fabriques allemandes ont pu pénétrer dans l'Angleterre.

On devrait donc supprimer le droit protecteur; on n'en fait rien. On ne veut abolir les droits ni sur les articles qui sont plus chers que les nôtres, ni sur les articles qui sont meilleur marché!

L'honorable préopinant auquel je réponds, a voulu distinguer la matière du travail. Je n'ai pas compris le moins du monde cette distinction. Qu'est-ce que la matière, si ce n'est le résultat du travail? La soie, le coton, n'y a-t-il pas là de main-d'œuvre? Toute matière première, comme toutes les matières fabriquées, ne sont que le résultat de la fusion du travail avec le capital.

En effet, toutes les industries sont fondées sur les mêmes bases; elles se composent des mêmes éléments. Ce qui est vrai pour l'industrie manufacturière, est vrai pour l'industrie commerciale et pour l'industrie agricole.

Quand l'honorable préopinant vous a dit que l'Angleterre veut envoyer beaucoup de travail et peu de matière, et recevoir beaucoup de matière et peu de travail en retour, il me semble qu'il s'est perdu dans un brouillard.

Notre honorable ami M. Blanqui a parlé, et très-bien, des avantages que nous avons tirés de la contrebande. Si le contrebandier, cet envoyé du ciel, n'était pas venu à notre aide, je ne sais pas ce que nous serions devenus. (Applaudissements.)

Si le gouvernement pouvait faire ce que demandent les protectionistes, s'il pouvait établir un prix absolu qui suffit aux prétentions de l'industrie manufacturière, et qui leur permit de vendre quatre ce qui ne vaut qu'un, je ne sais pas où se borneraient leurs exactions. C'est le contrebandier qui nous a protégés. C'est celui qui nous a tirés des mains des protectionistes qui, on peut le dire, n'ont rien appris, rien oublié.

Mais la question est plus large. Nous avons la conviction que tous les peuples, tous les climats ont leur aptitude spéciale. Certainement ce n'est pas seulement dans l'intérêt du commerce, c'est dans l'intérêt de l'humanité et de la religion que nous nous rendons mutuellement des services.

Je crois le temps arrivé où les nations, comme les individus, doivent trouver leur propre bonheur dans le bonheur d'autrui. (Applaudissements.)

Nous réclamons la prospérité des autres nations. C'est la seule véritable base de notre prospérité. J'espère que ce qu'on appelle *nationalité* se perdra dans une philantropie étendue, généreuse, embrassant tout le monde.

Comme Anglais, je suis très-content de pouvoir vous dire que nous avons fait quelque chose dans l'intérêt de la bonne cause.

Mais nous ne sommes pas encore satisfaits. Nous avons mis la main à l'œuvre; il y a encore beaucoup à faire. J'espère qu'en retournant chez nous, nos honorables collègues et moi, nous pourrons dire au peuple et au parlement anglais, que nous sommes retournés chez nous après avoir eu le bonheur de voir reconnaître les grands principes de la liberté commerciale dans un congrès où tous les peuples de l'Europe étaient représentés, et que nous nous sommes engagés de la manière la plus solennelle à lui donner le plus de développement possible. C'est une mission dont nous sommes fiers.

La question commence à être comprise. Je ne saurais vous dire quel sera la marche politique de l'Angleterre. Je n'ose pas prédire dans la lutte personnelle des partis qui aura le dessus. Mais nous venons de faire appel au peuple anglais; la réponse nous a été donnée; l'émancipation du commerce, c'est votre mission. Le ministère qui fera le plus pour l'avenir de cette cause, c'est le ministère que vous devez servir et appuyer.

On a parlé de la coutellerie anglaise. Certainement, c'est une industrie où l'Angleterre a fait de grands progrès. Il n'y a pas longtemps qu'un lord de première classe, dans une réunion publique de Scheffield, ayant voulu effrayer les fabricants, leur a dit: « Vous ne savez pas ce que vous faites. Voulez-vous que la coutellerie allemande vous inonde? » Ils ont répondu. « Qu'elle vienne! » Le noble lord, sans doute, a été très-étonné de cette réponse, et j'ai le plaisir de voir un représentant de la ville de Scheffield siéger dans cette salle pour donner son adhésion aux principes que nous proclamons.

Huskisson a dit avec beaucoup de vérité que tout le monde est partisan de la liberté commerciale, mais toujours en faisant exception pour l'article qu'on fabrique. Ainsi le fermier dira: Je veux bien la libre entrée des produits étrangers manufacturés; mais, pour Dieu, ne laissez pas entrer les céréales. Ce serait la plus grande bévue que vous puissiez faire. L'agriculture est la base de la prospérité de l'Angleterre. Cependant nous avons fait venir des céréales étrangères dont nous avions grandement besoin; car je ne sais comment l'Angleterre aurait fait, dans la crise affreuse que nous venons de traverser, si le principe de liberté commer-

ciale n'avait pas été admis, et si la nécessité de son application immédiate n'avait pas été reconnue par le gouvernement. Cette nécessité a vaincu toutes les résistances.

Il ne faut pas se dissimuler que nous avons beaucoup à faire. Ainsi, pour la navigation, ne croyez-vous pas que les propriétaires de navires, en Angleterre, regarderont avec beaucoup de méfiance un événement qui va arriver infailliblement et bientôt? Nous avons le même droit d'avoir un transport à bon marché, d'avoir une production à bon marché. La question est toujours la même.

Je ne saurais vous dire le plaisir que nous éprouvons à nous trouver entourés de ceux qui certainement ont beaucoup plus de difficultés à vaincre que nous, qui n'ont peut-être pas les mêmes moyens d'action, qui n'ont pas à leur dispositions les sommes énormes que l'enthousiasme anglais a confiées à la ligue.

Mais chacun sur son terrain a le pouvoir de faire quelque chose, et de faire beaucoup. Ce qui est vrai en Angleterre est vrai partout, et je crois que la grande vérité dont nous nous occupons sera reconnue par le législateur et par les lois, et que nous reconnaîtrons que la liberté commerciale est la grande morale mise en pratique.

M. DUCHATEAU, délégué de l'association de Valenciennes pour la protection du travail national : Un de nos honorables adversaires, le professeur Wolowski, s'est étonné de ne voir dans cette réunion aucun représentant de l'association française pour la défense du travail national. Je m'en suis étonné comme lui, et je crois pouvoir m'expliquer cette absence : c'est que le but de l'association pour la liberté des échanges et celui de l'association pour la défense du travail national sont tout différents. C'est que la position de ces deux sociétés, très-bonne, très-naturelle, en face l'un de l'autre, change d'une manière absolue lorsqu'elles sortent du pays que nous habitons.

Je comprends la position des partisans du libre-échange dans un congrès européen, qui réclame la suppression de toutes les barrières, ainsi que vous l'avez entendu tout à l'heure avec émotion. Ils peuvent, eux, proclamer leurs principes à Bruxelles, comme à Londres et à Berlin. Pour nous, il ne saurait en être de même : nos principes n'ont pas ces éléments expansifs qu'ont les principes des libre-échangistes. Ils n'ont pas cette possibilité de se faire entendre en tout lieu; car c'est à un intérêt national non pas exclusif, mais enfin national que nous nous rattachons. Cet intérêt national n'a pas le droit de se faire entendre au delà de la frontière du pays.

Cependant je désire me faire entendre dans cette réunion d'hommes éminents. C'est à regret que je m'y décide; pénétré que je suis du sentiment de mon infériorité, par mon âge, par ma position sociale et surtout par le défaut de talent; mais je le fais par devoir, ne voulant pas que les doctrines que nous défendons en France, avec une entière bonne foi, restent ici sans une voix qui proteste en leur faveur. (Applaudissements.)

Je ne crains pas l'esprit de parti. Dans une réunion d'hommes généreux (et le talent est toujours généreux), l'esprit de parti ne rend pas injuste Mais j'ai besoin de votre indulgence; car ne comptant pas prendre la parole, je ne m'y étais pas préparé. Le désavantage de ma position s'augmente lorsque je considère qu'aux doctrines des partisans du libre-échange je ne puis répondre que par des faits que je n'ai pas à ma disposition.

L'un de nos adversaires les plus spirituels, M. le professeur Blanqui, disait tout à l'heure que le système protecteur a fait son temps, qu'il existe au cœur de la douane un ver rongeur qui la sape, c'est la contrebande qui agit partout avec une force qui rend inutile l'intervention des libre-échangistes. Cependant nous voyons des assemblées puissantes par le talent, par les capitaux dont elles disposent, se former pour combattre le régime des douanes; nous voyons des discours magnifiques, des brochures publiées en France, en Angleterre, en Italie, pour anéantir les tarifs de douane, qui ne peuvent, dit-on, se soutenir. Lorsqu'on croit avoir besoin de tant d'efforts pour détruire une institution, c'est qu'elle a ses raisons d'existence. Si les tarifs se maintiennent malgré les efforts incessants que l'on fait pour les détruire, c'est qu'ils ont une raison d'être. En France et en Angleterre, le système protecteur a rallié les esprits de l'ordre le plus élevé; les plus grands hommes d'État qui ont gouverné les deux nations s'en sont montrés partisans.

Il y a donc lieu d'étudier la question avec toute l'attention qu'elle comporte. Cette étude, ce n'est pas dans un congrès qu'on peut la faire, mais dans des ouvrages sérieux et de longue haleine. Cependant nous pouvons utilement échanger les faits que les uns et les autres nous connaissons.

Puis quel charme n'y a-t-il pas dans ces sentiments généreux de nos adversaires : la fraternité des peuples; c'est sous sa sauvegarde que les libre-échangistes ont placé leurs doctrines. C'est leur argument le plus puissant, parce qu'il est le plus séduisant, parce qu'il devrait entraîner tous les hommes généreux si la réflexion ne venait nous éclairer.

A cet argument, j'en opposerai un autre.

Le principe de la liberté des échanges ne saurait être contesté en lui-même. Mais il est un principe plus sacré que je ne rappellerai pas en vain dans un pays qui sait si bien allier l'ordre à la liberté, qui s'est donné la constitution la plus libérale du monde, sans passer comme nous par les convulsions de l'anarchie; c'est le principe de l'égalité des hommes, le plus sacré qui existe! Et cependant qui est l'homme de bon sens qui voudrait le réaliser dans la pratique, en faire la base absolue de l'ordre social? Pourquoi cette contradiction? Parce qu'on a reconnu qu'il y a souvent dans la pratique nécessité de transiger avec les principes les plus sacrés, parce qu'on peut admettre les bases d'une théorie sans la pousser jusqu'à ses dernières conséquences, parce que la science de l'administration n'est autre chose que la science des transactions.

Examinons ce qui se passe dans la pratique.

Je vois d'abord que les produits nationaux peuvent se diviser en deux grandes catégories : l'une comprend les produits naturels; l'autre, les produits manufacturés.

Dans la catégorie des produits naturels, je range le fer, le coton, tout ce qui est produit par la terre, tout en reconnaissant qu'ils sont en partie dus au travail. Ils ne sont donc pas exclusivement naturels, mais ils sont le produit du sol, qu'il faut féconder pour les obtenir, et qui ne peut être déplacé et transporté dans un autre pays.

Pour ce genre de produits auxquels je donne la dénomination impropre de produits naturels, la liberté des échanges peut présenter des inconvénients; mais elle en présente de moins graves que pour les produits manufacturés.

Pour employer une expression très-connue, je dirai qu'aucun pays ne peut être inondé par les produits naturels des autres pays.

Je saisirai cette occasion pour répondre à une considération accessoire reproduite souvent par les libre-échangistes et tout à l'heure par M. Blanqui. La liberté des échanges est tellement nécessaire, que vous avez vu les gouvernements les plus prohibitionistes s'empresser d'y recourir. Ainsi, en France, on a supprimé tout obstacle à l'entrée des céréales. Sans doute; mais c'est parce que notre pays n'en produisait pas assez pour notre consommation.

Mais cette disette qui revient trop souvent pour les céréales et qui tient à l'impossibilité de produire, quand donc l'a-t-on vue pour les produits manufacturés? Le travail n'est pas limité. La matière première étant donnée, on peut produire autant que l'exigent les besoins d'un pays. Il arrive au contraire que la récolte manque, et il est impossible d'y remédier autrement que par l'introduction des céréales étrangères.

J'abandonne donc, Messieurs, ce qui concerne les produits naturels, et j'arrive à la question des produits manufacturés.

Ici, je le répète, la question est beaucoup plus difficile; car elle est beaucoup plus complexe : et si sur le premier point, nos adversaires pouvaient avoir une certaine apparence de raison, je ne concevrais pas que cette apparence pût exister encore, lorsqu'il s'agit de produits manufacturés.

Dans les produits de cette nature, nous voyons en effet la représentation de trois éléments; d'abord la matière première; en second lieu le capital de la manufacture, et surtout enfin le travail; le travail qui est peut-être le plus important de ces trois éléments; le travail qu'il faut surtout conserver, qu'il faut encourager, qu'il faut faciliter par tous les moyens possibles. Car personne ici ne l'ignore, la constitution des peuples modernes, à l'inverse de celle des peuples antiques, repose surtout sur le travail, et il faut le dire, c'est ce qui fait non-seulement la sûreté, la solidité des sociétés modernes, mais encore leur moralité.

C'est donc là, Messieurs, ce qu'avant tout, il faut assurer à un peuple; c'est là ce qu'il faut lui assurer surtout dans l'intérêt des classes nécessiteuses, intérêt qui préoccupe tant nos adversaires. Car pour ces classes le travail est la seule propriété possible, et quand le travail vient à manquer, la famine frappe à la porte.

C'est là, Messieurs, le résultat que veut atteindre la protection. Elle veut, au moyen des tarifs de douane, assurer du travail à la nation, et surtout aux classes inférieures de la société, et sa croyance, j'en suis persuadé, est parfaitement fondée. Il suffit, pour vous en convaincre, comme moi, d'examiner la situation respective des peuples industriels de l'Europe. Car enfin, Messieurs, quand nos adversaires nous disent que les peuples ont intérêt à échanger leurs produits, que tout échange est un avantage pour les parties contractantes, que, par conséquent, il faut tendre à multiplier les échanges, je crois, je le répète, que nos adversaires ne se rendent pas bien compte de la situation de ces parties contractantes.

Je mets à part la question capitale; car il faudrait compliquer la situation. Nous pourrons au surplus y revenir tout-à-l'heure. Je crois qu'il y a sur ce point des principes qui ne sont contestés par personne.

Je suppose donc qu'il s'agisse d'échanger directement les produits de chaque nation. Je me demande alors quelle serait la situation des peuples industriels de l'Europe, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne sous l'empire de la liberté des échanges. Est-ce que la Belgique, que je prendrai pour exemple, échangera ses fers avec les Anglais? Mais les Anglais produisent le fer comme la Belgique. Est-ce que celle-ci échangera ses draps en Angleterre? Mais il y a aussi des draps en Angleterre. Est-ce qu'elle échangera d'autres produits de son industrie? Mais toujours et partout des deux côtés du détroit, vous trouverez les mêmes produits manufacturés et industriels.

Il faut donc reconnaître qu'il n'y a pas d'échange direct possible, parce que le travail des divers peuples industriels de l'Europe s'exerce dans le même sens, parce que tous font les mêmes produits.

Qu'arrivera-t-il dès lors par la suppression des barrières de douane. Il arrivera une chose toute simple; c'est que le peuple qui sera à la fois le plus laborieux et le plus habile verra ses produits préférés à ceux de tous les peuples rivaux Et cela s'expliquera facilement, lorsque nous nous rendrons compte de l'intervention dans la question d'un nouvel élément que d'abord j'avais mis à part, à savoir du capital. Comme on ne pourra pas échanger directement des produits contre des produits, parce qu'il s'agit de choses identiques, on échangera alors contre les produits du peuple le plus habile et le plus laborieux, de celui qui produira à meilleur marché, on échangera le capital des pays inférieurs en matière industrielle; et si cet échange vient à continuer pendant un certain nombre d'années, naturellement les fabricants des produits qui se trouveront inférieurs, succomberont, parce que ces produits ne seront plus achetés. Ils devront donc disparaître. Puis le capital allant toujours s'échanger contre les produits du pays le plus habile, ce capital nécessairement s'épuisera.

Si maintenant nous nous demandons ce que c'est que le capital d'un pays, si, comme cela est universellement reconnu, nous admettons que ce n'est autre chose que le travail des générations antérieures qui s'est accumulé pour former la fortune publique, on sera bien forcé d'avouer que le pays qui aura, pendant un certain laps de temps, échangé son capital contre des produits, que ce pays deviendra complétement inepte; qu'il se trouvera dans la position d'un fils de famille dissipateur qui pendant longtemps à négligé de travailler, qui a acheté les choses toutes faites et qui se trouve ruiné quand il est au bout de son capital.

Tel est, je crois, Messieurs, le résultat inévitable de la liberté des échanges, en ce qui concerne les principales nations industrielles de l'Europe. Il arriverait que les produits de la nation la plus habile, et c'est l'Angleterre, inonderaient les moins habiles et que celles-ci seraient ruinées. Je demande alors ce que deviendrait l'intérêt des classes laborieuses qui préoccupe tant nos adversaires. Cet achat des produits étrangers pourrait-il être supporté par les classes inférieures qui ne trouveraient plus de travail par la destruction des fabriques nationales? Evidemment non; et alors il arriverait une misère telle que celle que l'on voit dans tous les pays qui ne connaissent pas les bienfaits de l'industrie.

Qu'on me permettre aussi, Messieurs, d'invoquer ici les souvenirs historiques.

Tout-à-l'heure on vous parlait de l'Espagne, qui, malgré les lois prohibitives les plus absolues, est cependant descendue au dernier degré de décadence industrielle et d'annulation politique. Ce fait, je ne le conteste pas; mais la cause qu'énoncent nos adversaires, je ne saurais l'admettre et je crois qu'aucun historien ne l'admettrait avec eux. Je pensais qu'il était généralement reconnu que ce qui avait fait la faiblesse et bientôt la décadence de l'Espagne, c'était qu'elle avait renoncé au travail industriel pour n'acquérir que des métaux; c'est qu'elle avait abandonné le travail qu'elle aurait dû maintenir chez elle.

M. WOLOWSKI : C'est ce qu'a fait le Portugal.

M. DUCHATEAU : Ce n'est pas précisément ce qu'a fait le Portugal. Car il ne possédait pas les mines du Mexique et du Pérou. Mais je crois pouvoir répondre à nos adversaires que la prospérité du Portugal était une prospérité plutôt commerciale qu'industrielle. Si cependant le libre-échange était une panacée universelle, il me semble que la prospérité du Portugal aurait dû considérablement s'accroître sous l'empire du libre-échange.

M. WOLOWSKI : Il ne l'a pas eu.

M. DUCHATEAU : Il a eu le traité de Méthuen qui était le libre-échange entre les deux pays, puisqu'il n'y avait plus de barrières sérieuses. Cependant, cette prospérité commerciale qui aurait dû aller toujours en croissant, s'est arrêtée brusquement. Le commerce qui était ce qui avait le plus à gagner au libre-échange, puisque les échanges se multiplient, le commerce portugais aurait dû prendre une extension inconnue jusque-là. Mais malgré les bienfaits du libre-échange, il est descendu au point où nous le voyons, c'est-à-dire à l'anéantissement le plus complet.

Je reviens à l'Espagne, et je répète ce que je disais tout-à-l'heure. Il y a une cause toute naturelle qui explique parfaitement cette décadence et cette annulation industrielles. Cette cause, c'est l'exploitation unique des mines de métaux du nouveau monde; c'est la renonciation à un travail industriel qui n'a pu être récupéré, quand une fois on l'avait abandonné.

Voilà la cause de la décadence de l'Espagne, la cause économique du moins; car il y aurait bien d'autres causes politiques que mes adversaires connaissent aussi bien que moi.

Mais en opposition à l'Espagne malheureuse, malgré le système protecteur, il me semble que je pourrais placer avec une parfaite raison l'exemple de l'Angleterre, toute-puissante aujourd'hui, la plus riche des nations.

Tout-à-l'heure un des membres les plus éminents du parlement anglais, le célèbre docteur Bowring, nous vantait le libéralisme de son pays. Il vous rappelait des faits très-honorables sans doute pour l'Angleterre. Mais il me semble qu'il oublie un peu l'histoire de son pays. Car, si je ne me trompe, l'Angleterre libérale et libre-échangiste du dix-neuvième siècle diffère quelque peu de l'Angleterre prohibitioniste des dix-sept et dix-huitième siècles.

Il me semble que s'il est un pays qui a donné l'exemple de la protection poussée jusqu'à ses dernières limites, jusqu'à ses conséquences les plus exagérées, c'est précisément l'Angleterre, qui comme l'Espagne n'a pas reculé devant la peine de mort. Et cependant, sous l'empire de ce régime protecteur aujourd'hui tant calomnié, n'a-t-on pas vu l'industrie d'Angleterre prendre des développements inconnus jusque là. Sous l'empire de cet acte de navigation, qui, quoiqu'en disent aujourd'hui les libre-échangistes, fait et fera éternellement la gloire de Cromwell, n'a-t-on pas vu la marine de l'Angleterre devenir la première des marines du monde et dépasser la marine du continent exposée sans défense à une lutte inégale, à tel point qu'il faudrait des siècles d'habileté pour rétablir l'équilibre? Je le demande de nouveau, ce seul exemple de l'Angleterre, toute puissante par l'industrie et la marine, et cela, grâce au système protecteur, ne devrait-il pas fermer la bouche à nos adversaires?

On pourrait leur en citer d'autres; car nous avons vu des suppressions de barrières de douane. Si l'on n'en a pas souvent entre de grandes nations, on a vu la suppression des barrières intérieures, car avant la révolution française nous avions des douanes intérieures. Eh bien! nos adversaires doivent connaître beaucoup mieux que moi ce qui est advenu. Sans aucun doute, la prospérité du pays, prise en masse, s'est considérablement accrue; nous ne le nions pas. Sous l'empire de la liberté des échanges, je crois bien sérieusement que la prospérité du monde, pris en masse, s'accroîtrait également. Mais enfin, il est arrivé en France ce résultat : c'est que les provinces qui, à l'époque où il existait des douanes intérieures, étaient privilégiées sous le rapport industriel, que les provinces qui étaient les plus avancées sont restées encore aujourd'hui, sous l'empire de la liberté commerciale intérieure, dans un état de prospérité immense, tellement qu'elles exercent un véritable monopole.

Aussi Elbeuf, avant la révolution française, était la principale ville manufacturière du royaume en ce qui concerne

les draps. Est-ce que la prospérité a diminué? Il en était de même de Sedan. Est-ce que la fabrication des draps ne reste pas immuablement fixée à Sedan comme à l'époque des douanes intérieures? Est-ce que cette fabrication est venue dans les endroits qui ne la connaissaient pas? Nullement; en masse elle s'est améliorée; mais elle est restée dans les provinces où elle existait déjà.

Ce que je dis des draps, je pourrais le dire des autres industries.

Que conclure de ces faits? C'est que si nous avions une liberté des échanges internationale, comme nous avons une liberté des échanges intérieure, les pays manufacturiers et industriels resteraient plus que d'autres manufacturiers et industriels. Leur production s'accroîtrait sans doute; mais la production des peuples qui ne connaissent pas aujourd'hui l'industrie, resterait nulle.

Eh bien! au moyen de la protection douanière, on arrive à ce résultat d'équilibrer la situation des peuples rivaux dans l'industrie et de permettre à ceux qui n'en connaissent pas les bienfaits, de créer des industries nouvelles, de créer de nouvelles sources de travail, et par conséquent d'augmenter le bonheur de leurs populations. Car, je le répète, pour les classes laborieuses, le travail est l'unique propriété. Créer de nouvelles sources de travail, c'est créer un bienfait nouveau; et si à l'aide de la population on parvient à obtenir ce résultat, il faut bénir le système protecteur; il ne faut pas le calomnier. (Applaudissements).

M. Ewart, député au parlement anglais pour l'Écosse : Messieurs, étranger que je suis, j'ai besoin de toute votre indulgence. Mais avec mes honorables amis qui se trouvent ici, j'ai assisté à la naissance de la ligue anglaise, et je viens aujourd'hui avec bonheur assister à la naissance d'une ligue internationale. Ce que nous avons souhaité depuis longtemps, nous allons le voir commencer à s'accomplir aujourd'hui; et tous en Angleterre nous serons reconnaissants envers la nation belge de l'appel qu'elle vient de nous faire.

L'honorable préopinant vous a dit que l'Angleterre avait retiré tous ses avantages du système protectionniste. Mais qu'il me permette de lui demander pourquoi l'Angleterre vient d'abolir le système protecteur; pourquoi tous les hommes éminents de notre pays, depuis Huskesson jusqu'à sir Robert Peel lui-même, qui ont été les avocats du système protectionniste, se sont convertis depuis.

Messieurs, tout le monde en Angleterre est convaincu de la vérité du principe que vous allez répandre partout dans le monde. Il est vrai que nous avons encore, comme vous l'a dit mon honorable ami le docteur Bowring, un reste de législation antérieure. Mais nous allons aussi abolir l'acte de navigation.

L'honorable préopinant a dit que notre prédominance maritime devait son origine à l'acte de navigation. C'est une erreur. Notre éminence navale provient de notre commerce, comme l'a très-bien dit un des honorables orateurs qui m'ont précédé. Et quant à notre commerce, je suis persuadé qu'il s'est accru non à cause des prohibitions, mais malgré les prohibitions. Si nous n'étions pas convaincus de cette vérité, croyez vous que nous aurions aboli, comme nous venons de le faire, toutes les entraves commerciales? Mais, je le répète, nous voulons aller plus loin, et il n'y a pas de doute que cet acte de navigation, reste encore des temps barbares, ne disparaisse bientôt aussi. Nous serons libres en matière de commerce comme en matière de transport.

L'honorable Blanqui vous a parlé avec beaucoup d'habileté du commerce indien. Il vous a fait voir comment la France, en ouvrant ses portes au commerce étranger, avait perfectionné ses propres produits. Les mêmes résultats ont souvent été obtenus en Angleterre. Ils sont trop connus pour que j'en parle. Je me rappelle fort bien, par exemple, le temps où les mouchoirs indiens étaient prohibés en Angleterre. Un de mes amis, M. Hume, a demandé dans la chambre des communes que chacun des membres tirât son mouchoir de la poche, et tout le monde en tira un mouchoir indien (on rit.) Eh bien! depuis cette époque, nous avons aboli les droits différentiels, et maintenant nous faisons des mouchoirs indiens en Angleterre.

Vous savez tous que sir Robert Peel, il y a deux ans, a aboli ou considérablement diminué les droits sur les papiers peints qui viennent de France. La France a beaucoup d'avantage sur nous en matière de goût.

Les arts en Angleterre ne sont pas, comme en France, répandus dans les derniers degrés de l'échelle sociale; ils ne viennent pas au secours de la manufacture. Nous avons donc acheté beaucoup de papiers peints à la France; je les ai beaucoup admirés. Mais déjà nous commençons à vous imiter et peut-être réussirons-nous à vous égaler.

Un honorable préopinant vous a parlé des grands avantages du Zollverein. Mais je lui demanderai si ce n'est pas là un pas fait vers la liberté du commerce. C'est le commerce libre dans une enceinte un peu plus large qu'autrefois, mais dans une enceinte beaucoup moins large qu'elle ne devrait l'être; et que notre honorable contradicteur soit persuadé que les principes qui ont guidé M. List et les autres défenseurs du Zollverein allemand, conduiront également et le peuple allemand et le peuple de tous les pays au commerce libre. Nous aurons un Zollverein de tout le monde (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, qu'il me soit permis de le dire, les arguments que nous venons d'entendre, quoique très-bien exprimés, sont déjà usés chez nous depuis sept ans. Ces doctrines ont été combattues par la ligue en Angleterre, et je crois pouvoir renvoyer aux discussions de la ligue, comme réponse à beaucoup d'arguments que nous avons entendu produire aujourd'hui. Mais je demande à ces hommes qui croient que tout est théorie dans nos doctrines, si les ministres les plus éminents de notre pays n'ont pas été les défenseurs du commerce libre. L'homme qui s'était le plus distingué dans le siècle passé, par sa connaissance de l'industrie et du commerce anglais, était sir Robert Walpole. Nous avons pu nous convaincre qu'il était partisan du commerce libre, et c'est à cause du désir qu'il éprouvait d'introduire le commerce libre en Angleterre qu'il est définitivement tombé du pouvoir.

Eh bien! pouvez-vous admettre un ministre plus pratique que Pitt, qui avait étudié toutes les branches de l'industrie anglaise, et qui était un disciple d'Adam Smith? Il était partisan de la liberté commerciale. Sans cette guerre malheureuse qui a divisé la France et les autres nations de l'Europe, cette doctrine aurait prévalu depuis cinquante ans.

Connaissez-vous un ministre plus pratique que Huskisson pour qui j'avais non-seulement de l'admiration, mais même de l'affection? Car bien que je fusse plus jeune que lui, il m'honorait de son amitié. Il était libre-échangiste.

Vous parlerai-je de Robert Peel, homme éminemment pratique, qui jamais n'admettait une théorie qu'après en avoir envisagé les résultats pratiques?

Le trait distinctif du caractère anglais, c'est son côté pratique, son positivisme. Soyez donc persuadés que la doctrine du libre-échange ne serait pas devenue en Angleterre l'opinion générale sans la conviction que son application doit avoir des résultats avantageux pour l'Angleterre et pour tout le monde.

Si vous voyagez dans les villes manufacturières de l'Angleterre, vous n'y trouverez pas un homme qui ne soit disposé à vous donner la main. J'ai été le représentant de plusieurs villes manufacturières; je puis vous assurer qu'elles ne repoussent pas la concurrence étrangère; elles l'appellent au contraire.

Tâchons de faire cesser l'état d'isolement qu'engendre le système protecteur.

Comme l'a dit Béranger, le grand poète :

> Peuples, formons une Sainte-Alliance
> Et donnons-nous la main! (Applaudissements prolongés.)

Je suis heureux de me trouver dans cette réunion. Si en Angleterre on a beaucoup fait pour la liberté des échanges, vous avez fait beaucoup plus en réunissant ici tous les échangistes de toutes les nations. C'est un grand jour pour la vérité, pour les intérêts du peuple.

Nous avons souvent désiré voir luire ce jour, qui est le commencement d'une ligne internationale. Je félicite la Belgique d'être, la première, entrée dans cette carrière.

M. Campan, secrétaire de la chambre de commerce de Bordeaux et délégué de l'association du libre-échange de cette ville : Après tous les orateurs qui m'ont précédé, j'éprouve le besoin de réclamer toute votre indulgence, car c'est la première fois que je me trouve appelé à parler en public.

Je suis délégué ici par une ville dont les représentants commerciaux s'exprimaient ainsi il y a quatre-vingts ans :

« La liberté, disaient alors les membres de la chambre de commerce de Bordeaux; cette faveur du ciel et des hommes que les négociants réclament sans cesse, qui sait mettre un juste équilibre dans les opérations du commerce, ainsi qu'une sage proportion dans le salaire de ses agents. »

Cette ville, qui a de tout temps défendu la liberté commerciale, est en droit de réclamer contre les assertions émises à cette tribune par l'orateur français qui a parlé au nom de l'association de Valenciennes. Nous ne saurions trouver les doctrines qu'il a défendues utiles et justes, car nous en portons vivement la peine. La protection qui a enrichi outre mesure les producteurs du Nord de la France, a ruiné sans pitié les producteurs du Midi. Nos compatriotes septentrionaux sont les Francs de l'industrie; nous sommes, nous, les Gaulois agricoles vaincus par eux.

Et si le système protecteur n'est pas juste envers nous, il n'est pas utile, comme on l'a prétendu, aux classes nécessiteuses, aux ouvriers. C'est chose facile à démontrer.

Pourquoi, messieurs, une industrie demande-t-elle à être protégée? Evidemment parce qu'elle n'est pas dans des conditions de production aussi favorables que les industries similaires de l'étranger. Mais en faisant exclure celle-ci de la consommation nationale pour créer une industrie nouvelle, on empêche le producteur qui n'a pas besoin de protection et qui échangeait ses produits contre ceux d'une industrie étrangère, de continuer ses échanges. On commet donc une injustice notoire, car pour favoriser une industrie qui n'existe pas, on nuit à une industrie qui existe et qui prospère, qui a par conséquent des droits antérieurs à ceux du travail nouveau que l'on veut protéger.

Mais la protection, en attaquant au cœur les industries vivaces, les productions naturelles du pays, n'en est pas moins fatale aux ouvriers de l'industrie même qu'on a voulu protéger. En effet, assurée du débouché intérieur, cette industrie se développe outre mesure, elle excède bientôt les besoins de la consommation intérieure, et comme, en raison du prix élevé de ses fabrications, elle ne peut trouver des débouchés à l'étranger, elle doit nécessairement chercher des débouchés par le bon marché. Or, il ne dépend pas d'elle d'abaisser le prix des matières premières, il faut donc qu'elle économise sur la main-d'œuvre, soit par l'emploi des machines, soit par la réduction du salaire des ouvriers. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est le même, et l'ouvrier de l'industrie protégée supporte obligatoirement et de la manière la plus cruelle les conséquences de la protection.

D'un côté donc, la protection nuit aux classes laborieuses employées à la production des marchandises propres au pays, en gênant les débouchés de celles-ci; de l'autre, elle nuit encore aux ouvriers des industries protégées, en leur faisant supporter le poids des crises que la concurrence intérieure fait naître inévitablement. Peut-on dire, après cela, que c'est au nom des classes laborieuses que l'on demande le maintien des tarifs?

On a cité beaucoup de faits dans cette discussion; permettez-moi d'en rappeler un seul, mais qui confirme de tout point les courtes observations que j'ai l'honneur de vous présenter.

Il est deux départements en France que l'on peut regarder comme placés aux extrémités opposées de toutes les conditions économiques: le département du Nord et le département de la Gironde.

Le département de la Gironde n'a reçu de protection d'aucune espèce. Sous la restauration, on a exécuté en France pour plus de 400 millions de travaux publics. Tout le Sud-Ouest, les bassins de l'Hérault, de l'Adour et de la Gironde ont eu pour leur part 7 millions employés à la canalisation de l'Isle et du Tarn!

Bien loin d'être protégés, les vins, qui sont la principale production de la Gironde, sont frappés par les droits de douane à l'étranger, et à l'intérieur par les impôts indirects et les octrois.

Le département du Nord au contraire, est sillonné de routes, de canaux, de chemins de fer; tous ses produits, fils, tissus, graines oléagineuses, fontes et fers jouissent d'une exorbitante protection.

Dans cette contrée, si le système de nos adversaires est vrai, les ouvriers devraient être singulièrement heureux, tandis que dans la Gironde, ils devraient être dans la plus affreuse misère.

Eh bien, messieurs, c'est tout le contraire : à Lille sur 70,000 habitants on compte 22,000 indigents secourus. Dans le département du Nord 163,000 habitants sur 960,000 sont dans la même situation.

Rien de pareil n'existe dans la Gironde, et au lieu du cinquième de la population, comme dans le Nord, au lieu du tiers comme à Lille, c'est un vingtième tout au plus qui a recours à la charité publique.

Mais ce n'est pas tout, messieurs; la misère du département du Nord n'est pas une misère ordinaire. J'ai emprunté les chiffres qui précèdent à l'excellent ouvrage de M. Villeneuve de Bargemont, mais cet auteur peut paraître suspect à nos adversaires; c'est, en effet, un économiste; pour appuyer son autorité voici le tableau de la misère des ouvriers lillois tracé en 1832 par une commission dont faisaient partie MM. Kuthmann et Lestiboudois; leur témoignage ne saurait être récusé par le parti prohibitif.

« Il est impossible, disait ce rapport, de se figurer l'aspect des habitations de nos pauvres, si on ne les a visitées; l'incurie dans laquelle ils vivent attire sur eux des maux qui rendent leur misère affreuse, intolérable, meurtrière. Leur pauvreté devient fatale par l'état d'abandon et de démoralisation qu'elle produit...

» Dans leurs caves obscures, dans leurs chambres, qu'on prendrait pour des caves, l'air n'est jamais renouvelé, il est infect; les murs sont plâtrés de mille ordures..... S'il existe un lit, ce sont quelques planches sales, grasses; c'est de la paille humide et putrescente; c'est un drap grossier dont la couleur et le tissu se cachent sous une couche de crasse; c'est une couverture semblable à un tamis.... Les meubles sont disloqués, vermoulus, tout couverts de saletés. Les ustensiles sont jetés sans ordre à travers l'habitation. Les fenêtres, toujours closes, sont garnies de papier et de verres, mais si noirs, si enfumés, que la lumière n'y saurait pénétrer; et, le dirons-nous? il est certains propriétaires (ceux des maisons de la rue du Guet, par exemple) qui font clouer les croisées, pour qu'on ne casse pas les vitres en les fermant et en les ouvrant. Le sol de l'habitation est encore plus sale que tout le reste; partout sont des tas d'ordures, de cendres, de débris de légumes ramassés dans les rues, de paille pourrie; des nids pour des animaux de toutes sortes; aussi l'air n'y est pas respirable. On est fatigué, dans ces réduits, d'une odeur fade, nauséabonde, quoique un peu piquante, odeur de saleté, odeur d'ordure, odeur d'homme, etc.

« Et le pauvre lui-même, comment est-il au milieu d'un pareil taudis? Ses vêtements sont en lambeaux, sans consistance, consommés, recouverts, aussi bien que ses cheveux, qui ne connaissent pas le peigne, des matières de l'atelier. Et sa peau? Sa peau, bien que sale, on la reconnaît sur sa face; mais sur le corps, elle est peinte, elle est cachée, si vous le voulez, par les insensibles dépôts d'exsudations diverses. Rien n'est plus horriblement sale que ces pauvres démoralisés. Quant à leurs enfants, ils sont décolorés, ils sont maigres, chétifs, vieux, oui vieux et ridés; leur ventre est gros et leurs membres émaciés; leur colonne vertébrale est courbée, ou leurs jambes torses; leur cou est couturé ou garni de glandes, leurs doigts sont ulcérés et leurs os gonflés et ramollis; enfin, ces petits malheureux sont tourmentés, dévorés par les insectes. »

Messieurs, rien de pareil, rien qui puisse approcher de ces hideux tableaux n'existe dans le département de la Gironde, et je me demande quel tort peut faire l'application des doctrines du libre-échange à ces malheureux. Je me demande ce qu'ils peuvent souffrir de plus, et si une expérience ne doit pas être tentée pour tâcher de les rendre plus heureux, et pour égaler tout au moins leur sort à celui des travailleurs qui exploitent sans protection d'aucune espèce le véritable travail national?

M. le colonel Thompson. — Messieurs, comme les orateurs anglais sont à la mode, moi aussi je me permets de prendre la parole, mais ce ne sera pas sans avoir réclamé votre indulgence. Avant tout, permettez-moi, Messieurs, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à siéger à votre bureau en qualité de vice-président.

Je crois que M. le président a ouvert la séance en indiquant comme l'objet de la réunion la discussion des principes généraux de liberté commerciale. Il me semble qu'on en a parfois quelque peu dévié. (Rires.)

Je prie l'assemblée d'examiner s'il n'existe pas un principe qu'on peut appeler le *passe-partout* de la question. J'avoue franchement que sur ce point je n'ai pas eu un grand succès en Angleterre. J'ai soumis mon *passe-partout* à nos économistes; mais tous ont déclaré qu'ils ne le comprenaient pas. Repoussé en Angleterre, je viens tenter la fortune en Belgique. (Nouveaux rires, applaudissements.)

Le point sur lequel j'appelle votre attention, c'est de savoir si en toute occasion, sans exception aucune, quand on achète à un prix plus grand que le prix naturel, c'est-à-dire à un prix haussé par la protection, il n'y a pas deux pertes contre un gain; et aussi longtemps qu'un et un feront deux, je crois que cela doit faire la différence d'un.

Prenons l'exemple d'un omnibus, et permettez-moi de faire en ce moment l'avocat du diable. (On rit.) Je suis pour un instant protectionniste des fiacres.

Je dis : « Vous vous vantez d'avoir, par l'établissement des omnibus, réduit à un franc le prix du transport qui, avec les fiacres, était d'un franc et demi. Vous appelez cela du

patriotisme. Vous avez épargné au voyageur un demi-franc, mais d'autre part n'est-ce pas que vous avez enlevé un demi-franc à l'industrie des fiacres? En résumé, qu'avez-vous donc fait? » C'est comme cela que devrait argumenter un protectioniste pour les fiacres. Mais n'est-il pas évident qu'il y a omission d'un article? Le demi-franc, qu'est-il devenu? Je n'ai jamais entendu dire qu'on l'ait jeté à la rivière. Qu'en fait le voyageur? ce qu'il veut, peut-être en achète-t-il de la pâtisserie. Ce serait donc un demi-franc donné pour le commerce aussi nettement que s'il avait été donné pour l'industrie des fiacres.

Pour l'industrie donc, la balance est parfaite. Mais pour le voyageur, dans un cas, il a de la pâtisserie; dans l'autre il n'en a pas. Voilà la différence. (Approbation.)

Je crois que si vous voulez porter votre examen sur l'application de ce principe à des questions plus compliquées, vous arriverez à la même conclusion. Je me bornerai à ce seul exemple, dans la persuasion que vos propres réflexions vous suggéreront les autres.

J'accepte pour les Anglais le caractère de grand mangeur qu'on leur a attribué. Mais admirez les prévisions de la nature! Pourquoi a-t-elle créé ces grands mangeurs, si ce n'est pour qu'ils forment l'avant-garde des partisans de la liberté commerciale? N'est-ce pas un puissant mobile, quand on peut dire à l'Anglais : « Marche en avant ou tu ne dineras pas?.... » Surtout quand il mange pour trois. Les autres nations, si elles avaient vu, comme on l'a vu chez nous, le danger de ne pas dîner, partageraient sans doute nos opinions sur la nécessité de détruire la prohibition.

Il a été dit un mot qui exige une observation. On a parlé de Bonaparte; dites, je vous prie : *l'Empereur*. (Applaudissements prolongés.) Est-ce qu'il n'a pas été empereur? Ne privez pas les anciens soldats qui ont vu ses armées de front de l'honneur de dire qu'ils ont combattu contre l'Empereur. Je vous supplie de ne pas nous croire, nous libéraux anglais, imbus des préjugés de l'ancien régime : nous voulons reconnaître toutes les grandeurs, et être partout les amis du progrès.

Ces sentiments sont les vôtres, j'en suis persuadé, c'est ce qui me fait espérer que ce congrès aura des conséquences favorables pour tous les pays qui y sont représentés.

M. DUNOYER (de sa place) : Je demande la permission de ne pas aborder la tribune. J'ai peu de chose à dire. Je prends la parole pour répondre à notre habile contradicteur M. Duchâteau. Avant tout, je sens le besoin de rendre hommage au talent dont il a fait preuve. Celui qui, comme lui, sans y être préparé, vient occuper la tribune, et qui, sans faire une faute de langage, s'exprime avec la plus parfaite mesure, la plus grande lucidité, mérite assurément un éloge. Après cela, je suis obligé de lui donner tort sur tous les points.

D'abord, je regrette qu'il ait voulu excuser l'absence de ses collègues. N'écoutons-nous pas avec attention les partisans du système protecteur? Ne les applaudissons-nous pas de tout cœur? Il n'y avait donc pas pour eux de motifs d'être absents.

Notre habile contradicteur a mis en avant la différence qu'il y aurait entre l'industrie des produits naturels et l'industrie manufacturée. Je crois qu'il s'est trompé. Ce n'est pas parce que la production en est limitée qu'on a dérogé pour les céréales au système protecteur. Les produits agricoles sont aussi susceptibles d'extension, quoi qu'en ait dit Malthus, que les produits manufacturés. Il y a une différence énorme entre la culture des environs de Paris et celle de certains départements. La production varie d'après la culture.

M. Duchâtaux a très-bien défendu les intérêts des classes laborieuses. Si notre système devait diminuer la quantité de travail des classes laborieuses, nous aurions tort, foncièrement tort. Mais est-ce vrai? Vous reconnaissez que par la liberté commerciale intérieure, les industries existantes n'ont pas souffert. Je le crois bien. Mais ce n'est pas la question. Je demande si les provinces, si les départements qui n'exerçaient pas cette industrie ont souffert. Pour que votre thèse fût bonne, il faudrait établir qu'il y a des départements en France qui ont souffert des effets de la liberté. Le résultat a été favorable à tout le monde, vous le connaissez.

Voyez maintenant ce qui s'est passé au dehors. Si les doctrines de notre honorable contradicteur sont vraies, pourquoi le Zollverein en Allemagne? Est-ce que Berlin aurait consenti à sacrifier ses ouvriers à ceux de la Saxe? Est-ce que les Etats de l'Allemagne auraient voulu compromettre le sort de leurs ouvriers? Pas le moins du monde, et en définitive l'Allemagne a-t-elle souffert de cette fusion? nullement; tout le monde en profite.

On pourrait citer beaucoup d'autres exemples. Ainsi, nous avons vu dans certains pays des industries placées dans des conditions extrêmement défavorables, et cependant prospérer. Ainsi, nous avons vu l'industrie cotonnière, il y a dix ou quinze ans, naître dans les Vosges à côté des fabriques de l'Alsace, et elles se soutiennent.

On pourrait encore citer comme exemple la Suisse, où en 1814, après la conclusion de la paix, tout le monde s'est demandé : qu'allons-nous faire? La Suisse a soulevé la question si, se voyant fermer tous les pays pour le commerce, elle fermerait aussi le sien. La Suisse s'est dit : nous sommes très-mal placés au centre de l'Europe; tout le monde nous repousse; eh bien! nous allons ouvrir nos frontières à tous les produits de l'Europe. Qu'est-il arrivé? C'est que la Suise, placée dans les conditions les plus défavorables, a vu se développer chez elle les industries que cultivaient les deux pays les plus avancés de l'Europe, et cela parce qu'elle s'est ménagé la liberté de pouvoir faire entrer, libres de tous droits, les objets nécessaires à sa consommation et à son travail.

Comment, messieurs, après de tels exemples, peut-on soutenir encore que le libre échange est de nature à nuire aux pays les plus avancés? (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Il me semble, messieurs, que continuer plus longtemps la discussion générale ne nous mènerait à aucun résultat, et comme dans cette discussion quelques questions ont dominé, je vous proposerai de mettre à l'ordre du jour de demain les questions suivantes. (Voir plus haut l'ordre du jour de la séance du 17.) Adhésion générale.)

Je prierai les membres qui voudraient provoquer la discussion d'autres questions, de les déposer par écrit. Il en sera donné lecture demain.

La séance est levée à quatre heures.

### *Séance du 17 septembre.*

La séance est ouverte à onze heures.

M. LEHARDY DE BEAULIEUE, secrétaire, donne lecture de la liste des membres présents qui n'ont pu assister à la séance d'hier. Ce sont :

MM. Henri Cauvain, avocat à la Cour royale de Paris ;
Bienez, imprimeur à Bruxelles;
Morhange, répétiteur à l'Ecole centrale de commerce de Bruxelles;
Emile Van Hoorebeke, avocat, professeur à l'Université de Bruxelles;
Marquis d'Itres, propriétaire à Bruxelles;
André Dumont, professeur à l'Université de Liége;
Carolus, consul général de Belgique à Cologne;
Docteur Veliker, député de Bade;
David Bacot, fabricant de draps à Sedan.

M. Lehardy de Beaulieue donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

M. DEHESELLE, industriel à Verviers. — Messieurs, l'ordre du jour m'impose la tâche de vous parler de la liberté commerciale en ce qui concerne les rapports internationaux des peuples. Assurément, nul sujet ne convient mieux à cette assemblée. On voit ici réunis des savants illustres, des esprits distingués de toutes les parties de l'Europe. Il faut parler de la fraternité des peuples, et j'en vois ici l'emblème vivant dans tous ces hommes accourus de tous les pays pour se réunir dans la fraternité de la même pensée de progrès et d'avenir.

Ah! messieurs, c'est une heureuse et grande fortune pour la Belgique que ce congrès. Elle montre à l'Europe le spectacle nouveau d'une réunion où toutes les nations et toutes les opinions sont représentées. On n'avait pas encore vu tant de diversité dans les hommes et tant de diversité dans les avis. Jamais, jusqu'ici, les assemblées du libre-échange n'avaient entendu la voix du système protecteur retentir dans leur sein : la Belgique, la première, a eu les honneurs de cette libre et fructueuse discussion.

Hier, messieurs, vous avez entendu l'honorable délégué de Valenciennes parer les erreurs de la protection de tout l'art et de toute l'habileté de la parole. Il a surtout plaidé la cause de la production nationale, du travail national, et je ne puis mieux rester dans l'ordre du jour qu'en lui répondant.

M. Duchâtaux a justifié l'absence des protectionistes dans les réunions d'économistes, et principalement dans les congrès internationaux, sur ce que la protection, étant avant tout la défense d'une cause nationale, n'avait pas mission de défendre ses droits hors du territoire où elle avait vu le jour. C'est un aveu précieux à consigner. Eh quoi! le système protecteur n'ose pas s'avouer en face de l'univers; il est mal à l'aise dans l'atmosphère généreuse que nous respirons! C'est donc une vérité étroite resserrée dans certaine limite, bornée, qui sait? par les Alpes ou les Pyrénées, comme les états d'un roi, une vérité honteuse de se montrer au grand jour de la publicité universelle. Ceux qui parquent ainsi la vérité la trahissent et se trahissent eux-mêmes.

Hier, messieurs, vous avez entendu désespérer de la fraternité des peuples; on nous disait que cette fraternité ne pourrait pas plus s'établir que l'égalité des hommes, que c'étaient deux rêves d'une même vanité. Cette comparaison n'est pas heureuse : de quelle égalité entend-on parler? de l'égalité devant la loi? Mais elle existe dans nos lois, dans les lois françaises et dans bien d'autres pays. Quant à l'égalité des fortunes, tentée par des esprits égarés, elle ne dépend pas de nous. La richesse est le fruit des qualités morales et intellectuelles des individus, et ces qualités, c'est Dieu qui les donne. L'inégalité des hommes amène l'inégalité des fortunes, les lois n'y peuvent rien. Que les utopistes dont nous parlons s'en prennent à la Providence, et qu'ils l'accusent, s'ils l'osent.

Il y a loin de la fraternité des peuples au communisme. L'une fait battre le cœur des Anglais, des Français, des Allemands, des Hollandais, des Belges, qui sont réunis dans cette enceinte; l'autre est une aberration ou plutôt une bizarrerie de cet esprit humain qui est propre à tout produire, depuis les plus hautes sommités du sublime jusqu'aux extrémités de l'extravagance.

Je rencontre encore dans les opinions de M. Duchataux une erreur qui touche à l'objet à l'ordre du jour. Selon l'honorable délégué de Valenciennes, un pays doit protéger la production nationale et principalement les produits manufacturés qui représentent une plus forte quantité de main-d'œuvre; si on acceptait librement les produits manufacturés de l'étranger, ce serait payer les fruits d'un travail étranger aux dépens d'un travail indigène. Voilà, messieurs, la grande objection du système protecteur, qui a inventé, pour cette occasion, la phrase tant de fois répétée, qu'un pays ne doit pas être tributaire de l'étranger.

Mais, messieurs, une nation prise en masse a les mêmes intérêts que l'individu. Tout père de famille aime à acheter au meilleur marché possible : il en est de même d'une nation. Dira-t-on du premier qu'il est tributaire de son épicier, de son fabricant d'étoffes? On s'en gardera bien, parce qu'on sait qu'il ne va vers ces producteurs qu'avec une entière liberté, poussé par son intérêt personnel et prêt à changer, s'il trouve mieux ailleurs. La position d'une nation à l'égard des autres nations est exactement la même. Ce tribut, puisqu'on veut l'appeler ainsi, est un tribut que le père de famille comme la nation payent au producteur le plus capable et à leurs propres intérêts; c'est en un mot le plus volontaire, le plus bienfaisant et le plus honorable des tributs.

Mais je veux pousser les protectionistes jusqu'au bout de leurs retranchements.

On a souvent accusé les libre-échangistes d'être des rêves creux, des idéologues, dont les imaginations ne pouvaient recevoir d'application pratique. Je sais bien qu'en leur reprochant de régner ainsi dans le monde des idées, on leur a reproché ce qui fait leur grandeur et leur force; mais aujourd'hui, messieurs, je veux faire descendre la doctrine économique de cette superbe hauteur d'où elle envahit le globe, pour attaquer nos ennemis sur ce terrain de la pratique où il se campe fièrement.

Nous allons faire le compte de la protection avec la précision d'un négociant qui règle la balance de ses livres. On saura ce qu'elle coûte, et l'on verra avec effroi quel monstre les Etats modernes nourrissent dans leur sein.

Messieurs, tout droit protecteur se justifie par l'impossibilité réelle ou prétendue pour l'industrie protégée de concourir avec l'industrie étrangère. Les prix de revient de l'un sont plus hauts que les prix de revient de l'autre. Ainsi, en France, l'enquête de 1834 vint constater que les prix de revient des produits de l'industrie cotonnière étaient au moins de 20 % plus élevés que les prix de l'industrie anglaise similaire.

Je n'examine pas en ce moment les causes de cette différence; je me borne à la constater. Mais une question s'élève: qui profite de cette différence? Sont-ce les manufacturiers français? Eh non, car la concurrence intérieure équilibre les bénéfices; et d'ailleurs il n'y a pas d'apparence que les manufacturiers de Rouen et de Gand fassent de plus gros bénéfices que les fabricants de Manchester; il est à croire même qu'ils en font moins. Sont-ce les ouvriers? Encore moins, car le salaire de l'ouvrier anglais est presque double du salaire de l'ouvrier français ou belge.

Ainsi, messieurs, cette différence dans les prix de revient payée par la France aux manufacturiers français est donc une valeur qui ne profite à personne, c'est-à-dire une valeur détruite, anéantie, comme il arrive par un naufrage ou un incendie. Ainsi la production du coton s'élevant à 600 millions, suivant l'enquête de 1834, il s'ensuit qu'à raison d'une différence de 20 % la France subissait de ce chef une perte sèche de 120 millions par an.

Jetons maintenant un regard sur la Suisse. Là existe une industrie cotonnière très-florissante, plus florissante peut-être que les industries gantoises et rouennaises. Là n'existent aucun droit protecteur, aucune barrière. Cependant la Suisse occupe tous ses ouvriers plus régulièrement même que ses rivales, si bien protégées par les tarifs.

Il n'y a donc pas de destruction de valeur par suite de chômage de la classe ouvrière, pas plus qu'en France et en Belgique. Qu'en conclure? sinon que ces deux pays font sur l'industrie cotonnière des pertes considérables, et que la Suisse n'en fait pas. Il est évident, irréfutable, que la France n'est pas tributaire de l'étranger et perd, et que la Suisse est tributaire et ne perd pas. Voilà, messieurs; c'est ce calcul si positif qu'on ose qualifier de théories creuses, d'utopies nuageuses.

Messieurs, poursuivons nos rêves creux, ils feront le salut du monde. Nous pourrions, sur l'enquête de 1834, faire le compte exact de ce que coûte le système protecteur à la France. Nous pourrions supputer l'une après l'autre ces pertes sèches essuyées sur le fer, le lin, le coton, la laine, les bestiaux, les céréales, les graines oléagineuses, la navigation, etc., etc. Certes, ce serait être bien modérés de porter le total de la perte sèche à 800 millions par an. Mais nous voulons exagérer notre modération; réduisons encore de près de moitié.

Messieurs, la France ne paye pas des tributs à l'étranger, mais elle paye à la protection l'énorme tribut évalué en minimum à un demi-milliard par an.

Supposons un instant que la France abolisse du jour au lendemain tous les droits protecteurs, et que, par suite de cette mesure et du bouleversement qui s'en suivrait, deux millions d'ouvriers restassent sans ouvrage, et il me semble, messieurs, que j'exagère singulièrement.

Si l'Etat payait à chacun de ces travailleurs inoccupés, femmes, enfants et hommes faits, une moyenne de 250 fr. par an pour subvenir à leurs besoins; eh bien! malgré une si énorme profusion, la France n'aurait rien perdu. La perte sèche résultant du chômage de ces deux millions d'ouvriers représenterait exactement la perte essuyée du chef du régime protecteur. Maintenant, si ces travailleurs trouvent peu à peu à occuper leurs bras, soit aux fonctions qu'ils ont quittées, soit à d'autres; la France, se trouvant alors dans la même position que la Suisse, gagnerait la totalité de ces 500 millions, ainsi jetés en pure perte au système protecteur.

Je veux aller plus loin, je vais faire une supposition qui paraîtra étrange et qui n'est qu'exacte. Que la France, au lieu d'entretenir ces 12 millions de travailleurs oisifs, se résolve à les occuper, et qu'avec les 500 millions gagnés par l'abolition supposée du système protecteur, elle fasse bâtir deux grandes villes par an, chacune d'une valeur de 250 millions. Vous vous rappelez tous, messieurs, l'épouvantable catastrophe qui, il y a quelques années, a presque anéanti Hambourg; eh bien! la France en pourrait, deux fois par an, donner l'effroyable spectacle à l'Europe; bien plus, c'est ce qu'elle fait par le système protecteur. Car, par ce système, elle encourage le travail national, l'industrie nationale, mais au prix de 500 millions, dévorés en pure perte. En bâtissant ces deux grandes villes et en les incendiant après, elle obtient exactement les mêmes résultats. Le travail national est également favorisé, la population également occupée, et une énorme valeur également anéantie. Une seule différence existe, c'est dans l'apparence extérieure, dans la forme si l'on veut : l'incendie ruine avec retentissement; la protection, par un travail sourd et caché.

Plût à Dieu que les déprédations du système protecteur pussent un jour apparaître aux yeux de l'humanité avec l'éclat étincelant des flammes et le fracas terrible de l'incendie. Elle verrait alors avec horreur ce qu'elle souffre aujour-

d'hui si patiemment. Nous, messieurs, qui voyons par les yeux de la raison, ce travail sourd de destruction, plus redoutable que les ravages de l'incendie, mettons-le au grand jour, faisons-le jeter des flammes, si l'on peut ainsi parler, afin que tout œil humain le reconnaisse comme un principe de mort et de ruine.

L'humanité, je le sais, ne s'émeut que des grandes catastrophes. Voilà un vaisseau superbe qui s'élance du port; la foule qui le contemple et l'admire ne redoute pour lui que les dangers illustres, les combats, la tempête, le naufrage, l'incendie. Cependant, messieurs, là ne sera point la cause de sa ruine. Il y a dans sa puissante structure un je ne sais quel vermisseau dont les efforts sont plus sûrs. Enfin ce fier navire aura bravé toutes les tempêtes et tous les combats, et la puissance de la nature et celle des hommes, un mal secret, nommé la pourriture sèche, l'aura bientôt détruit. Ce vermisseau, messieurs, est l'emblème du système protecteur; c'est lui qui, bien plus que les plus grandes catastrophes, ruine le vaisseau de l'Etat. Ce vermisseau est bien infime, mais il est puissant au delà de toute expression, parce qu'il est partout, parce qu'il agit sans cesse et ne prend point de repos dans son travail destructeur : telle est la protection.

La seule excuse des protectionistes, ce à quoi se réduit en définitive toute leur argumentation, est de prétendre qu'effectivement le système qu'ils préconisent occasionne une perte sèche, et ils ne peuvent le nier; mais que la liberté du commerce produirait une perte plus grande, parce qu'elle laisserait un grand nombre d'ouvriers sans travail. Vous remarquerez, messieurs, que cette supposition est une pure hypothèse que les faits démentent; la réunion des divers Etats qui composent le Zollverein, comme celle des diverses provinces de France et d'Espagne, n'a pas produit ces chômages dont on veut nous effrayer. En tous cas, il est constant que la Suisse, qui jouit d'une liberté commerciale complète et qui occupe ses travailleurs tout aussi fructueusement que les pays protégés par les tarifs, ne fait pas les pertes qui affligent ces derniers.

D'ailleurs, il serait facile de démontrer, par des calculs comme ceux que je faisais tantôt, combien les hypothèses de nos adversaires sont inadmissibles. Ainsi quelqu'un peut-il croire sérieusement que l'introduction, même très-brusque, du libre-échange en France laisserait deux millions d'ouvriers sans travail? Cependant, messieurs, c'est en réduisant la perte sèche à un chiffre minimum et certainement beaucoup trop bas que nous sommes arrivés à une valeur équivalente au travail de ces quatre millions de bras.

Mais il n'est pas besoin de recourir à ces ressources extraordinaires, nous avons des arguments plus forts et plus propres à frapper les esprits. Car, messieurs, quelles sont les causes de cette infériorité de l'industrie protégée, de cette différence du prix de revient? Elles tiennent presque toujours à l'industrie elle-même, à son incapacité, à son ignorance, à son manque de zèle et d'activité. Quelquefois aussi ces causes tiennent aux choses elles-mêmes, par exemple, à la difficulté de se procurer les matières premières. Ainsi il est tels hauts-fourneaux en France qui, quels que soient les perfectionnements qu'ils apportent dans la fabrication, ne parviendront jamais à lutter contre l'étranger. Mais ces cas sont tellement rares qu'il est à peine nécessaire d'en parler.

De toutes les industries du continent, celle qui paraît la plus compromise par le libre-échange, est assurément l'industrie cotonnière. Qu'on l'examine : y a-t-il chez nous, en France ou en Allemagne, des conditions réelles d'infériorité? Non; la Suisse, moins favorisée par sa position que Gand et Rouen, lutte bien armes égales avec l'industrie anglaise. Si celle-ci a quelques avantages, le continent en a d'autres, et le plus important, le bas prix de la main-d'œuvre.

Il y a un fait qui trahit singulièrement la véritable cause de l'infériorité de la France et de la Belgique dans l'industrie cotonnière. Nulle part cette infériorité n'éclate plus vivement que sur les filés fins, et des droits énormes ne suffisent pas encore à protéger l'industrie indigène. Cependant, les numéros fins exigent plus de main-d'œuvre que les numéros gros et moyens; c'est donc justement sur ce point que l'état des choses a le plus favorisé les industriels du continent, et, malgré ces avantages naturels, c'est sur ce point qu'ils sont le plus faibles. C'est que ces filés fins, qui exigent plus de main-d'œuvre, exigent aussi plus de soin et d'habileté, et ces derniers avantages, les industriels belges, français, allemands, n'ont pas su se les donner.

C'est ici, messieurs, que vous allez voir triompher la doctrine du libre-échange, c'est ici que vous allez voir combien elle se lie à la grande cause du progrès humain. Car il apparaîtra que nous demandons la chose la plus simple, la plus juste, la plus incontestée qui soit au monde, nous demandons que l'homme le plus habile et le plus vigilant l'emporte sur l'homme qui l'est le moins. Non, il n'est pas vrai que nous voulions bouleverser l'industrie, jeter la perturbation dans les familles, ôter à la classe malheureuse son pain quotidien; non, ce que nous voulons modifier avant tout, ce sont les intelligences, celles-là seront puissamment agitées. Il y a des hommes qui, abrités par des droits protecteurs, s'abandonnent à la mollesse, à la routine sans activité, sans vigilance, et dont l'inhabileté détruit des valeurs énormes.

Quel spectacle désolant! On croit avoir protégé l'industrie et l'on n'a protégé que l'ignorance et la paresse; la loi a accordé des privilèges au vice. Mais cela ne peut durer. Nous disons à ces hommes: Voici des rivaux, concourez avec eux, que les gouvernements vous accordent 5 ans, 10 ans, 15 ans s'il le faut, pour les atteindre, mais atteignez-les ou périssez. Nous ne voulons pas avec les sueurs du peuple payer votre indolence et votre impéritie. Imitez ces rivaux, surpassez-les si vous pouvez. Car quoi que vous fassiez, malgré toutes les lois, la palme sera toujours au plus capable. C'est la loi suprême du progrès social, loi gravée dans le cœur de tous les hommes, et qui, par sa force divine, l'emportera certainement sur toutes les résistances des petites passions et des petits intérêts.

Oh! vous avez bien raison, nous sommes tributaires, nous voulons l'être, nous voulons payer un tribut à l'intelligence, à l'habileté des peuples étrangers; nous voulons que des besoins réciproques nous attachent les uns aux autres, nous voulons nous unir dans une même fraternité, nous voulons échanger non seulement nos produits, mais encore nos idées, notre savoir-faire dans les arts, nos habiletés, tous nos procédés et surtout nos activités et nos vigilances, afin que nous croissions sans cesse en vigueur et que nous soyons plus hommes.

Aussi bien, messieurs, la fraternité humaine marche à à grand pas : prenons-la à son berceau. L'homme à l'état sauvage est sans lien avec ce qui l'entoure. Un pas en avant resserre autour de lui une femme et des enfants, une famille. Bientôt on voit naître la tribu des peuples patriarcaux, puis enfin la cité. Quelle suite et quel progrès! Au moyen-âge, la féodalité réunit des contrées entières. Enfin, messieurs, les hommes s'embrassant par une plus grande étreinte, forment les nations, les peuples modernes. Et dans ce qui se passe en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie et ici, dans cette enceinte, illustrée par votre présence et par tant d'augustes souvenirs des libertés de la Belgique, je vois poindre l'aurore du grand royaume de l'humanité.

Le libre-échange est le plus grand stimulant qu'il soit donné à l'activité humaine de recevoir. C'est la lutte pacifique de tous les hommes ensemble apportant tous une quote-part de bien-être à la société, mais forcés chacun d'être aussi vigilants que les plus vigilants, aussi progressifs, aussi prompts à tous les perfectionnements que les plus habiles, aussi ardents à leurs entreprises que les plus ardents, ou de succomber à la tâche. Cette concurrence universelle soulèvera dans sa course effrayante des mondes nouveaux, des inventions incroyables et une activité qui donnera tous les produits de la terre et de l'industrie aux plus bas prix possibles. Ainsi, tous ces malheureux que Malthus désespérait de nourrir et qu'il aurait voulu voir morts, seront nourris par la plus saine des doctrines qui fût jamais : la doctrine de la liberté.

Qu'il me soit permis, en terminant, de jeter un regard sur la Belgique. Quel rôle lui est destiné dans toutes les grandes questions que nous agitons ici? Eh, messieurs, si l'importance d'une nation se mesurait à l'étendue de son territoire, nous ne pourrions sortir de notre médiocrité. Mais les grandeurs d'aujourd'hui sont autres; un homme n'est plus grand par sa taille ni sa force, il n'est grand que par le cœur et l'intelligence; il en est de même des nations. Déjà, messieurs, la Belgique a réalisé bien des progrès; elle jouit des libertés civiles et politiques plus étendues qu'aucun autre peuple de l'Europe, et elle les supporte avec ce calme, avec cette maturité qui annoncent une âme que huit siècles ont habituée à la liberté. Déjà la liberté du commerce des céréales nous est assurée pour une époque rapprochée; déjà il est certain qu'aucune aggravation ne sera introduite dans notre tarif de douane, un des plus modérés qu'il y ait.

Enfin, messieurs, dans cette douloureuse question du paupérisme, de solennelles expériences vont être tentées. Si vous revenez l'année prochaine, comme nous l'espérons, vous nous trouverez plus instruits, plus avancés. Toutes les idées saines germent avec rapidité dans ce pays; nulle part vous ne serez plus écoutés, nulle part on n'est mieux préparé, mieux disposé à tous les progrès. Ici les plus grandes réformes s'accomplissent sans effort et sans faste. C'est que la Belgique est prédestinée à des grandeurs nouvelles dans l'histoire, aux grandeurs du bon sens. Puissiez-vous emporter d'elle un bon, un grand souvenir! (Applaudissements.)

M. WOLOWSKI : Messieurs, hier, au commencement de notre réunion, nous nous sommes plaint de ne pas rencontrer ici les partisans du régime protecteur, pour défendre leurs doctrines, pour montrer la vanité de celles que nous défendons. Aujourd'hui, c'est un autre devoir que nous avons à remplir; ou plutôt ce devoir a déjà été rempli hier par mon honorable ami, M. Dunoyer, qui s'est rendu, je le crois, l'interprète des sentiments unanimes de cette assemblée, lorsqu'il a rendu justice à la manière pleine de mesure en même temps que d'élévation avec laquelle le régime de protection a été défendu. (Très-bien! très-bien!)

Aujourd'hui les protectionistes ne pourront pas dire que si la doctrine de la liberté commerciale triomphe dans cette enceinte, comme je l'espère, c'est parce qu'ils n'ont pas pu faire entendre leurs raisons. L'Allemagne et la France ont été dignement représentées sous ce rapport. Nous avons entendu ici d'abord l'exposition d'une doctrine à peu près analogue à celle que le célèbre docteur List a développée dans ses ouvrages. Nous avons aussi entendu l'exposition pleine de clarté, de fermeté, de vigueur, de tous les arguments que les partisans du régime prohibitif ont fait valoir en France en faveur de leur cause; nous avons entendu exposer ces arguments par un homme qui, depuis longtemps, a rendu des services signalés à la cause qu'il défend avec dévouement et une honorable conviction.

Permettez-moi, messieurs, de compléter sur quelques points la réfutation que mes honorables amis ont commencée déjà hier de cet ensemble du régime protecteur, de cet ensemble du système que l'on est venu dérouler devant vous.

Mais avant de le faire, permettez moi une observation.

Le représentant du comité de Valenciennes, venant généreusement au secours des partisans de l'opinion qu'il professe, a voulu excuser l'absence, de cette enceinte, de membres du comité de Paris et d'autres comités protectionistes qui se sont fondés en France, en disant qu'il fallait avouer que le terrain était mauvais pour la discussion de ces doctrines, du moment où l'on quittait les limites du territoire français.

Je ne croyais pas que la doctrine du régime protecteur fût à ce point modeste qu'elle ne pensât devoir rencontrer son application qu'en France seulement. Je croyais que cette doctrine s'annonçait comme devant être générale, universelle, fondée à la fois sur la raison et la justice.

Si leur principe est vrai, partout où les partisans de la doctrine du régime protecteur pourront prendre la parole, ils la défendront, en même temps que les intérêts de la nation à laquelle ils appartiennent, les intérêts de toutes les autres nations, qui se trouveraient également lésées, suivant eux, par les doctrines de la liberté commerciale. Partout donc ils seront certains de rencontrer le même appui, et le motif que l'honorable représentant du commerce de Valenciennes a fait valoir ne me paraît pas acceptable.

Puisque nous parlons ici de cet intérêt national sous le couvert duquel les doctrines de la prohibition s'abritent, ajoutons encore que nous ne croyons pas que la doctrine de la liberté commerciale soit hostile au maintien des nationalités. Nous croyons tout au contraire que le régime protecteur, en voulant jeter forcément toutes les nations dans le même moule, en voulant les forcer toutes à se livrer à toute sorte de travaux, quel que soit leur régime industriel et quelles que soient leurs dispositions naturelles, que c'est, dis-je, le régime protecteur qui effacerait ces distinctions de famille nationale, que pour ma part, je crois bon de maintenir; non sans doute comme des familles hostiles les unes aux autres, mais comme membres de la grande famille humaine, se prêtant un mutuel appui. (Applaudissements.)

Les nationalités, messieurs, doivent être maintenues, et s'il est un signe de notre temps, s'il est une vérité qui doit triompher, c'est que les nationalités se relèvent. Si, comme je le disais hier, nous ne pouvons pas encore raisonner dans la supposition d'une époque de paix qui aurait pris définitivement son assiette, c'est parce qu'il y a des nationalités opprimées qui se relèveront, qui doivent se relever. (Très-bien! très-bien! Vifs applaudissements.)

Messieurs, passons à l'examen des principales idées qu'ont mises en avant deux honorables orateurs auxquels je réponds en ce moment.

M. Rittinghausen a commencé par exposer cette doctrine que dans l'échange entre deux peuples il ne fallait pas uniquement s'attacher à la valeur nominale des échanges effectués, qu'il fallait sonder la nature de ces échanges, examiner quels étaient les objets qui sont livrés par une nation à l'autre, et reçus de l'autre nation en compensation de cet envoi. Il a voulu établir une distinction essentielle, fondamentale, entre ce qu'il a nommé les deux *facteurs* de la production : la matière et le travail.

Pour mon compte, je ne saurais admettre cette distinction. Je crois que toute matière appropriée aux besoins de l'homme est imprégnée du travail humain. Je ne sais réellement pas quelles limites on peut poser entre ce qu'on nomme matière première et ce qu'on appelle produits à la création desquels le travail de l'homme aurait participé. Tout est matière première, et tout est produit. Le blé que nous tirons de la terre, après l'avoir remuée, après l'avoir travaillée toute l'année, après avoir multiplié tous les effets de l'intelligence et des labeurs humains, ce blé n'est-il pas le produit du travail de l'homme? Sera-ce une matière première?

Je ne veux pas multiplier les exemples. Mais je dirai, pour me transporter dans les domaines de l'industrie, que le fil de coton, quoique ayant fait subir une préparation première au coton en laine, est la matière première des tisserands, comme le calicot, la mousseline deviennent à leur tour la matière première de l'impression, de la broderie, etc.

Et disons-le, ceux qui réclament chez eux l'introduction privilégiée de ces vastes manufactures dans lesquelles l'homme devient presque un mythe; car ce sont les machines et le capital qui font mouvoir ce grand automate; ceux-là sacrifient le travail à la matière, l'homme au produit; et avec un illustre économiste de France qui, s'il était dans cette enceinte, me prêterait l'appui de son vieux dévouement à notre cause, avec M. Droz, je dirais que les produits sont faits pour les hommes et non les hommes pour les produits. (Applaudissements.)

M. Rittinghausen a prétendu, en présentant sa comparaison entre la matière et le travail, qu'un peuple perdait, alors qu'il échangeait la matière brute contre beaucoup de travail, et qu'il devait viser à échanger beaucoup de travail contre peu de matière. Je sais que l'école de List est plus avancée que l'ancienne école prohibitioniste, et son représentant n'a pas dit que l'un de ces peuples deviendrait ainsi tributaire de l'étranger, mais il y a une parenté très-intime entre ces idées.

Je crois que c'est l'inverse qui pourrait être soutenu avec avantage; il paraît facile à démontrer que s'il y a quelqu'un de tributaire, ou d'exploité par un autre, c'est celui qui est forcé de donner plus de travail pour moins de matière; car enfin l'homme ne travaille qu'en vue de la production, il ne travaille pas comme ceux qui font de l'art pour l'art; il travaille pour obtenir un résultat utile. Plus largement ce résultat sera obtenu, mieux ses besoins seront satisfaits. S'il donne beaucoup de travail en échange de peu de produits, il sera tributaire, et exploité si toutefois il y avait tribut ou exploitation quelconque, ce que je ne puis admettre en aucune circonstance.

Je vous demande pardon d'entrer dans la partie la plus sèche de l'examen que nous devons faire devant vous, dans l'examen de ces questions qui touchent jusqu'à la métaphysique, mais je suis obligé de le faire puisque c'est le terrain sur lequel mon contradicteur m'a conduit, il pourrait m'accuser de déserter la cause que je défends si je ne le suivais pas à pied sur le terrain qu'il a choisi. Je désire que tous les arguments qu'il a avancés, et ceux de M. Duchâtaux rencontrent une réponse, sinon une réfutation.

Il y a une idée qui me préoccupe beaucoup dans ces soins que, par un bon sentiment, l'on prodigue pour entretenir au moyen de dispositions factices l'activité du travail chez la nation. Le travail est certainement une chose sainte; c'est par le travail seulement que les peuples peuvent s'élever. Mais alors ne dégradez donc pas le travail en le jetant comme une aumône, en transformant tous vos ateliers en ateliers de charité.

Vous en arrivez là quand vous prétendez que les travailleurs ne peuvent vivre qu'à l'aide de l'impôt de la douane frappé sur la communauté. Les travailleurs dans leur dignité, dans leur indépendance, doivent repousser ce que vous leur offrez sous un pareil aspect : le travail se défendra par

lui-même, dès qu'il sera dégagé de ses entraves, il saura se faire sa part, il n'aura pas besoin de recourir à ces mesures factices, et de prélever un subside sur une partie de la société, il viendra lui-même au secours de la richesse commune, il n'aura pas besoin de l'ébrécher.

M. Rittinghausen a dit, en examinant la question au point de vue de l'Allemagne : Vous demandez la liberté du commerce, et nous n'avons pas la liberté du travail. Il a exprimé en même temps le désir, l'espérance que cette liberté du travail serait acquise un jour à son pays. Je crois que toutes les libertés sont sœurs, et le meilleur moyen d'acquérir la liberté du travail, c'est de forcer à donner la liberté du travail par la liberté du commerce. C'est une sainte contagion de la liberté que nous devons propager sous toutes les formes. (Applaudissements.)

Dans la doctrine que mon honorable contradicteur a exposée devant vous, il a fait à une des branches de la production, à l'agriculture, un rôle que pour ma part je n'accepterai pas. Ce n'est pas seulement contre la liberté d'importation des produits manufacturés qu'il a protesté, mais contre l'exportation des matières premières. Il voudrait que la production agricole fût dans une autre position que les autres branches de production. Il croit qu'en empêchant la sortie des produits destinés à l'alimentation du pays, on arrivera à diminuer les prix de ces produits. C'est encore là une erreur contre laquelle je dois protester.

C'est à l'augmentation de la production que nous devons tendre. Or, la prohibition ou les droits à la sortie découragent la production. Toutes les mesures que vous proposerez et qui auraient pour but de diminuer la masse des produits seraient funestes à l'ensemble de la population.

Un autre point de la doctrine séduisante au premier aspect qui a été émise devant vous, c'est celui qui consiste à dire que tous les peuples ne sont pas arrivés au même degré d'avancement industriel, qu'il faut faire l'éducation industrielle des nations, qu'il faut réveiller le génie producteur, et qu'on ne peut y parvenir qu'au moyen de protections et de prohibitions.

C'est, à mon sens, aller complétement contre le but que l'on poursuit que d'employer ces moyens. Si vous donnez au producteur, dans les circonstances dans lesquelles il se trouve, la certitude de vendre ses produits à un certain prix rémunérateur, l'aiguillon de la nécessité agira faiblement sur lui.

Le génie industriel peut être réveillé, et le devoir des gouvernements est grand sous ce rapport; mais ce n'est pas par des barrières mises aux limites des pays, c'est par des mesures directes qui agiront sur l'industrie. Vous éveillerez le génie industriel en retrempant le ressort de l'activité individuelle qui pousse les peuples dans la voie du progrès, ressort que vous brisez par la protection, alors que vous assurez aux produits indigènes un certain monopole, que vous protégez ces produits sans protéger le producteur. C'est une question grave que nous examinerons plus tard.

Mais je dirai en passant que toutes les lois de douanes protégent les matières fabriquées, et non le travailleur. La manufacture des bras est seule livrée *à la libre concurrence*. La liberté commerciale fera disparaître cette inégalité monstrueuse entre le sort de ceux qui font travailler et le sort de ceux qui travaillent. (Applaudissements.)

Dans votre système, vous n'avez garde de présenter la doctrine de la protection comme devant dominer à tout jamais. Vous dites : Laissez-nous faire notre éducation industrielle, laissez-nous atteindre ce degré d'avancement que d'autres peuples ont atteint avant nous, et alors nous admettrons vos propositions. Mais cet *alors* n'arrivera jamais, parce que tandis que vous ferez des progrès, les autres pays en feront aussi, et vous distanceront de plus en plus. Vous en appelez à l'expérience, nous y appelons aussi. Que s'est-il passé en France depuis trente ans? On y parlait d'éducation industrielle à faire. On disait : Donnez-nous dix, douze, quinze ans de protection, et nous accepterons la liberté. Qu'entendons-nous aujourd'hui? On dit : C'est vrai, nous avons fait des progrès, mais nos concurrents en ont fait encore davantage, et non-seulement nous ne pouvons accepter cette liberté que nous espérions, mais nous demandons encore une augmentation ou au moins le maintien du tarif; comme nos concurrents fabriquent mieux, notre position est aggravée et vous devez toujours nous protéger. »

Je passerai maintenant, messieurs, aux arguments qu'a reproduits l'habile représentant du comité de Valenciennes. Il s'est étonné, en commençant son apologie du système protecteur, que ceux qui avaient représenté la contrebande comme un ver rongeur, qui suffirait à lui seul pour faire tomber l'édifice gothique de la protection, eussent formé une association, une agitation pacifique pour faire crouler cet édifice qui devait tomber de lui-même, et il a dit que c'était une reconnaissance de notre part que cet édifice était encore très-solide, qu'il a sa raison d'être.

Que cet édifice soit fort par l'influence de ceux qui en profitent, nous n'en disconviendrons pas, et c'est là un des motifs de notre agitation.

L'édifice des lois des céréales, en Angleterre, a été très-fort par le même motif. Vous savez ce qui est advenu lorsque le peuple a compris le véritable intérêt de laquestion.

Mais pour nous placer uniquement sur le terrain de nos honorables contradicteurs, je dirai que si nous croyons avec les illustres économistes qui ont pris la parole hier, que le contrebandier a été en quelque sorte suscité par la Providence, pour atténuer le mauvais effet des douanes; si nous répétons avec un grand économiste, notre immortel Béranger, dans sa chanson des contrebandiers :

> Maison, château, cabane,
> Nous sont ouverts partout,
> Si la loi nous condamne,
> Le peuple nous absout.

nous ne pouvons nous dissimuler qu'il y a dans ce mode d'atténuation une double perte, et que si le régime de la protection est tempéré par la contrebande, comme le régime de la monarchie absolue était, suivant l'expression de Mazarin, tempéré par des chansons, mieux vaut arriver à la monarchie constitutionnelle, dût-on ne pas faire des chansons, et mieux vaut arriver à la liberté commerciale en supprimant la contrebande. (Applaudissements.) Car la contrebande, bien qu'elle ait d'heureux résultats, a des inconvénients graves que quelques mots feront sauter à tous les yeux.

La contrebande fait un mal énorme en ce qu'elle désapprend le respect à la loi, en ce qu'elle habitue à transgresser des dispositions législatives, et devient ainsi l'occasion d'une foule de crimes et de délits qui ont eu pour point de départ ces mœurs plus faciles qui se sont formées au contact de la prohibition.

D'un autre côté, la contrebande entraîne une grande déperdition de forces. Nous entretenons à grands frais des douaniers pour empêcher le contrebandier d'exercer son industrie, et en même temps nous salarions le contrebandier (ce n'est pas l'Etat; mais c'est la communauté); cela revient au même, pour qu'il rende nulle la mission du douanier. Il y a là une déperdition évidente.

Ainsi, l'action incessante de la contrebande ne nous empêchera pas de persévérer dans la tâche que nous avons entreprise pour faire prévaloir la liberté commerciale et pour détruire la prohibition.

M. Duchâtaux nous a dit que les principes absolus ne valaient rien, que le monde se gouverne par des transactions. Lui-même en a donné l'exemple. J'ai entendu avec bonheur qu'il a reconnu que le principe de la liberté pouvait bien recevoir son application pour les produits naturels, mais qu'il ne pouvait s'appliquer aux produits manufacturés.

Cela me fait espérer que ceux que mon ami, M. Horace Say, a appelés, non-seulement les *partisans*, mais encore les *partisans* du régime protecteur, ne persisteront pas dans leur *sainte alliance*, et que la vérité ne tardera pas à se faire jour.

Moi aussi, je pense qu'il y a une différence essentielle à faire entre les produits qui, par la nature même des choses, dérivent du monopole, et les produits qui peuvent être livrés à la concurrence. Pour les produits dérivant d'un monopole naturel qui ne peut se multiplier à volonté, le régime protecteur agit d'une manière directe et permanente; il accroît la rente du propriétaire.

Les manufacturiers se faisant concurrence entre eux voient réduire leur profit à leur détriment et au détriment de la nation entière; ils s'agitent dans de mauvaises conditions; ils cherchent le remède à la situation dans l'aggravation des faits qui l'ont produite, tandis que nous croyons que le remède est dans la régularisation de la production, et que ceux qui réclament le maintien du régime prohibitif seraient tout étonnés de se trouver plus favorisés avec un régime qui mettrait un terme à ces impôts mutuels qui se prélèvent les uns sur les autres.

Quant à la question des subsistances sur laquelle notre honorable contradicteur nous a fait une large et juste concession, je dois dire, puisque c'est une des questions qui, nécessairement, recevront prochainement une solution en Belgique et ailleurs, je dois dire qu'ici, comme sur beaucoup d'autres, c'est la liberté qui est ancienne et la restriction qui est moderne.

La liberté de l'introduction des céréales est ancienne dans tous les pays de l'Europe, la restriction n'a été que ce que nos adversaires nous reprochent si souvent, un plagiat de l'Angleterre; quelques faits, quelques dates suffiront pour le démontrer.

C'était en France un principe, non-seulement d'administration, mais encore de constitution territoriale, que jamais il ne pouvait être apporté aucun obstacle à la libre importation de tout ce qui sert à l'alimentation des hommes; c'est l'exportation du blé qui était interdite, et c'est ce principe qui toujours a été combattu par les économistes; les agriculteurs qui l'ont oublié ont fait preuve envers ceux-ci d'une singulière ingratitude. La liberté d'importation des subsistances était de droit éternel admis en France.

Mais que s'est-il passé? Les propriétaires de l'Angleterre avaient su se faire accorder les lois des céréales afin de vendre plus cher les produits du sol, afin de tirer une rente plus forte de leurs fermiers. En 1819, par une imitation de l'Angleterre, en vertu d'un plagiat, les propriétaires ont obtenu en France le même privilége. Puisqu'on a imité l'Angleterre pour l'introduction du droit des céréales, espérons qu'on suivra de même son exemple pour leur abolition.

M. Duchataux, avec une émotion que je partage, que j'honore, a parlé de la nécessité de maintenir le travail pour les classes laborieuses. C'est là, dit-il, le but du régime protecteur, du système des manufactures qu'il a défendu.

Sans doute, dans nos sociétés modernes, le peuple est élevé à un plus haut degré de dignité que dans les sociétés anciennes. Ce n'est plus du pain et du spectacle qu'il demande, *panem et circenses*, mais du travail et du pain. Mais c'est un travail qui le relève dans sa dignité, un travail productif, qui, par l'accroissement de la richesse commune, augmente le bien-être de tous; et non pas ce travail stérile, qui, avec un emploi énorme de forces et de capitaux, n'aboutit qu'à des subsides donnés sous une forme plus ou moins déguisée, à des ouvriers qui périssent de misère. Le résultat le plus direct du régime protecteur a été d'amener avec lui le paupérisme, la misère.

M. Duchâtaux a oublié, lorsqu'il a cité l'exemple de l'Angleterre qui a prospéré à l'aide du régime protecteur, qu'il avait allégué que l'industrie avait dégénéré en Espagne malgré le régime protecteur. Dès lors ne sommes-nous pas autorisés nous-mêmes à prétendre que l'industrie a dégénéré en Espagne, grâce au régime protecteur, et prospéré en Angleterre malgré le régime protecteur?

Mais notre habile contradicteur a oublié aussi à quel prix a été acquise la prospérité industrielle de l'Angleterre. Je ne voudrais pas que la France acquît la prospérité industrielle à la même condition. Il a oublié ce tableau hideux du paupérisme qui fait ombre à l'industrie anglaise et qui en ternit l'éclat; cette misère, faute inévitable d'une mauvaise répartition des richesses, en vertu du régime prohibitif.

Le régime protecteur ne crée pas le travail, il le déplace il retire les capitaux des emplois qui seraient les plus productifs pour les porter vers des industries factices. Il diminue le montant total de la production et fait naître les crises parce que si la vente de ces produits ne peut avoir lieu à l'intérieur, ils ne peuvent s'écouler en dehors.

C'est le régime protecteur qui a empêché la liberté du travail et des machines, ces deux grands leviers de l'industrie humaine, de produire tous les grands résultats qu'on devait en attendre.

L'orateur que vous avez entendu hier le premier, M. Faider, a fait allusion à une parole de Sismondi, qui rappelle l'ingénieux apologue de Goethe.

Celui-ci raconte qu'un pauvre ouvrier, obligé d'aller sans cesse puiser de l'eau dans un ruisseau, jeta le bâton qui soutenait les deux seaux, en disant : Que je suis malheureux de ne pouvoir faire travailler les autres hommes et me reposer moi-même! Le bâton se divisa en deux portions; chaque fraction saisit un seau et le ramena à la rivière.

Les deux seaux se remplissaient et se vidaient d'eux-mêmes dans la chaudière du pauvre blanchisseur. Au commencement, notre homme fut très-heureux de voir ainsi épargner sa besogne. Mais les deux seaux allaient et revenaient sans cesse; ils couraient à la rivière et déversaient l'eau dans sa demeure, de manière que celle-ci fut bientôt submergée. Pourquoi? parce que le blanchisseur ne savait pas le mot magique qui pouvait arrêter les seaux enchantés dans leur travail, et qui pouvait lui faire retirer du bienfait qui lui était procuré tout l'avantage possible, sans succomber sous le malheur qui l'attendait.

Les deux seaux sont pour nous la liberté du travail et l'introduction des machines; le mot énergique qui doit conjurer le danger, et qui assure définitivement au monde les bienfaits de ces deux grandes conquêtes du génie humain, c'est l'association entre les peuples au moyen du libre commerce, comme l'association entre les individus. C'est là le mot magique qui doit conjurer les effets funestes qui risqueraient d'amener le travail et l'introduction des machines abandonnées à elles-mêmes, et qui va leur faire produire tous les effets salutaires pour l'humanité.

M. Duchâtaux ajoute : Vous voulez la liberté du commerce. Mais puisque toutes les nations produisent les mêmes choses, est-ce que la Belgique vendra ses fers en Angleterre? Est-ce que la France enverra des tissus de coton à Manchester? Du moment où tous les peuples produisent les mêmes choses, la liberté des échanges ne peut avoir lieu.

Ceci est un cercle vicieux, qu'il me permette de le lui dire. Il admet d'abord comme permanent l'état actuel des choses; il admet que tous les peuples fabriqueront tout, et qu'aucune division du travail ne s'établira entre eux à la suite de l'introduction des principes de la liberté commerciale. D'un autre côté, il oublie que cette division du travail ne devra pas être non plus exagérée dans ses effets, dans ses résultats.

Je vous disais hier que, dans l'industrie comme dans l'exploitation de la terre, il y avait différents degrés de fertilité; qu'il y avait des industries plus productives les unes que les autres. Eh bien! ce que la division du travail amènera, c'est que les industries qui se trouvent dans les conditions les moins bonnes, celles qui ne travaillent qu'à perte pour le pays, pourront disparaître. Mais la tête de l'industrie, l'industrie normale, l'industrie solide, continue de subsister partout. On abolirait demain toutes les douanes de la France, que je ne crois pas que nos hauts-fourneaux dussent s'éteindre, que l'exploitation de nos mines dût s'arrêter. Il y a quelques mines qui ne travailleraient plus : ce sont celles qui sont situées dans les plus mauvaises conditions; il y a quelques hauts-fourneaux qui s'éteindraient; ce sont ceux qui sont éloignés de la houille. Mais la masse du travail, le travail régulier, sera intégralement maintenu.

Il y a encore autre chose dans la division du travail. On dit : est-ce que la France vendra des tissus de coton, à Manchester? Je dirai : oui, elle en vendra, parce que les tissus de coton ne sont pas tous de la même espèce; parce qu'il y a différentes qualités, différents degrés dans chaque objet de fabrication, parce que Dieu a réparti entre les divers pays, non-seulement divers produits, mais diverses aptitudes, pour relier différents peuples dans les liens d'une fraternité universelle par l'échange de ces produits et le résultat de ces aptitudes, comme disait le grand Sully quand il a posé le véritable principe de l'économie politique.

Nous envoyons déjà des cotons en Angleterre, en très-petite quantité il est vrai, parce qu'enfin les Anglais ne peuvent acheter beaucoup, si l'on ne veut rien recevoir d'eux en échange. Nous enverrons de plus en plus des cotons de Mulhouse, qui participent de ce goût, de ce fini qui appartient au génie français, et nous recevrons des fils. C'est là le mode suivant lequel la division du travail s'établira.

Messieurs, l'exemple que j'ai choisi pourrait être multiplié à l'infini. Je crois que les Belges peuvent parfaitement acheter du drap de Sédan, comme les Français peuvent parfaitement acheter du drap de Verviers, parce qu'il y a différentes qualités de draps qui se fabriquent dans divers pays, et qu'il y a des Français qui recherchent les draps belges, comme il y a des Belges qui recherchent les draps français. Cela se pratique déjà aujourd'hui, et ce qui se pratique aujourd'hui est l'indice de ce qui se pratiquerait dans l'avenir sur une plus large échelle, si le principe de la liberté commerciale triomphait.

Mais ici vient la grande objection. Je termine par là, et je vous demande pardon d'avoir occupé trop longtemps cette tribune. (Non! non!) On nous dit : votre principe est faux; vous dites que les produits s'échangent contre les produits, non. Lorsque vous n'aurez pas de produits à envoyer en échange pour ceux que vous voudrez acquérir de l'étranger, vous altérerez votre capital. Le capital des autres pays, des pays industriels s'accroîtra, le vôtre diminuera. Je crois que nos adversaires, qui nous reprochent toujours de faire de la théorie, en font une, et la plus audacieuse de toutes, en avançant un pareil principe. Ils oublient que la consomma-

tion est chose tout individuelle, que chacun n'achète que dans la mesure de ses ressources. Il n'y a pas beaucoup de dissipateurs chez les nations modernes, il n'y a pas beaucoup de gens disposés à aliéner leur capital pour se procurer certaines jouissances. Au contraire, les capitaux s'accroissent partout par le soin avec lequel on les traite. Ils s'accroissent au bénéfice commun de l'humanité, parce que le capital est un levier énergique; par sa multiplication, il doit amener sans cesse l'abaissement de l'intérêt, qui est l'expression de la rançon que paie le travailleur au capitaliste. Loin de craindre ce que redoute M. Duchâtaux, je crois que c'est le contraire qui se réalise partout. Tout le monde, si l'on examine, par exemple, la France, n'est pas dans le cas du bon Lafontaine, qui avait l'habitude de manger le fonds avec le revenu. Au contraire, on conserve son fonds et on n'achète qu'avec le revenu que ce fonds peut procurer. C'est donc une chimère, une utopie, une théorie, comme disent nos adversaires, que de parler de cette aliénation du capital dont seraient menacées les nations moins avancées que l'Angleterre, que l'Angleterre qui est toujours leur épouvantail, si l'on admettait le principe de la liberté commerciale.

M. Duchâtaux a reconnu que la destruction des barrières intérieures qui séparaient jadis les différentes provinces n'avait ruiné personne; qu'elle avait maintenu dans les diverses localités les industries qui y étaient fondées, que ces industries étaient devenues plus prospères; seulement il a prétendu, et je crois que cette assertion n'est pas exacte dans sa généralité, que des industries ne s'étaient pas fondées dans les localités qui en étaient privées au moment où les barrières ont disparu. Mais en admettant même ce fait, qu'est-ce qui en résulterait? C'est que si les barrières tombent, les industries qui existent chez les divers peuples ne disparaîtront pas, comme n'ont pas disparu les industries qui existaient dans les diverses provinces de la France au moment où les barrières intérieures ont été supprimées. J'abonde ici complétement dans le sens de mon honorable contradicteur. Cette œuvre de la destruction des barrières intérieures, elle a été cependant bien plus grande, bien plus utile qu'il n'a voulu le faire soupçonner. Cette œuvre a été commencée par Colbert, dont nos adversaires usurpent le nom. Car je ne crois pas, après avoir sérieusement étudié toutes les œuvres de ce grand ministre, que ce soit avec raison qu'ils se placent sous l'auréole de la gloire qui environne la mémoire de Colbert. Colbert a commencé la destruction des douanes intérieures de la France, et s'il ne l'a pas accomplie, c'est qu'il a fallu la main ferme de la révolution pour faire disparaître les résistances locales; mais dès le commencement de l'œuvre de Colbert, tout le monde a pu apprécier les heureux résultats de cette facilité du commerce intérieur. Ces heureux résultats ont grandi depuis que la révolution l'a complétée. Tout le monde a profité de la destruction des barrières intérieures, personne n'en a souffert. Tout le monde profiterait, nous en avons la ferme conviction, de la destruction des barrières internationales, et personne n'en souffrirait. (Applaudissements.)

Nos adversaires commettent dans tous leurs raisonnements la même pétition de principe. Ils parlent sans cesse de la masse du travail et du prix nominal des produits, sans s'occuper des résultats du travail et de l'abondance des choses qui doivent servir à la satisfaction des besoins de l'homme. Le principe de la liberté commerciale, nous le croyons vrai, parce qu'il conduit à la multiplication de ces choses qui doivent servir à satisfaire les besoins de l'homme. Le principe protecteur est faux, parce qu'il diminue la masse des choses, et par conséquent diminue la part du bien-être de chacun. Le principe protecteur est faux. Il contrarie les desseins de la Providence, qui ont été si admirablement rappelés par Sully, et que Béranger, cet économiste que l'on a cité hier dans cette enceinte, a célébrés aussi dans une de ses spirituelles chansons. Il parlait de ceux qui voulaient arrêter le libre commerce entre les peuples, et il disait :

> Pour qu'au loin il abreuve
> Le sol et l'habitant,
> Le bon Dieu crée un fleuve ;
> Ils en font un étang.

Le régime protecteur est un étang, la liberté commerciale est un fleuve qui portera partout le bien-être et l'abondance, et c'est pour cela que nous demandons la liberté commerciale. (Applaudissements unanimes.)

M. ANISSON DUPERON, pair de France. Messieurs, après les discours remarquables que vous venez d'entendre, il reste peu de chose à glaner pour un pauvre ouvrier. Cependant parmi tous les arguments qui ont été produits par nos adversaires, il en est un qui m'a particulièrement frappé, et que je vous demande la permission de reproduire, même après l'excellente réfutation qu'en a fait mon honorable ami M. Wolowski.

J'ai entendu avec surprise, hier, sortir de la bouche de l'honorable M. Duchâtaux cette étrange doctrine- que si vous laissiez entrer les produits étrangers qui se fabriquent au dehors à plus bas prix qu'ils ne se fabriquent chez nous, nous-mêmes alors, ne pouvant pas les fabriquer aux mêmes conditions, nous payerions ces produits avec notre capital, et nous serions bientôt tous ruinés et réduits à la misère. Je conçois ce raisonnement, Messieurs, lorsqu'on l'applique à un fils de famille qui dissiperait la fortune dont il aurait hérité de ses parents, et qui dépenserait en folles dissipations le résultat de leurs économies, de leurs épargnes accumulées. Mais c'est une étrange et excessive théorie que d'appliquer la folie d'un individu à la folie de vingt à trente millions d'hommes. Les hommes peuvent être des fous, mais les peuples ne sont pas des fous dans la gestion collective de leurs intérêts. On nous a reproché d'être des théoriciens, mais je ne crois pas qu'on puisse nous imputer des théories aussi étendues, aussi extraordinaires que celle-là.

Il y a dans cette enceinte beaucoup de personnes versées dans les affaires commerciales, et je crois qu'en ce que je vais dire, ils reconnaîtront la vérité. Je suppose que les Anglais nous envoient en France ou en Belgique, par suite d'une modification du tarif des douanes, quelques cargaisons de fer ou de coton. Comment payerons? Car nous ne supposons pas qu'on nous donne rien pour rien. Nous les payerons, dites-vous, avec de l'argent, avec des capitaux. Non, on ne paye pas des produits avec de l'argent. On peut, en certaines circonstances, envoyer de l'or ou de l'argent pour solder une balance de commerce, mais de tous les moyens de payer une dette, l'envoi de l'argent serait le plus cher; on ne le choisit pas. Quand on nous envoie des marchandises étrangères, nous payons en remises de traites Si ces traites se multiplient, qu'en résulte-t-il? Une dépréciation du change, et nous obtenons ainsi une prime à la sortie de nos produits. Tous les produits que nous ne pouvions expédier à l'étranger, parce que notre prix de revient était plus considérable que celui de l'étranger, nous pouvons les exporter, parce que nous faisons un bénéfice de change qui nous couvre de la différence du prix. Voilà ce qui se produit tous les jours, c'est à la connaissance de tous le monde.

Vous demandez, nous dit-on, la liberté du commerce, et cependant nous avons un exemple bien frappant des fâcheux effets de cette liberté. L'Angleterre a admis ce régime d'accord avec le Portugal; qu'en est-il résulté? la ruine de ce pays, et cet argument a été produit en France à l'appui d'une loi de douane. Voulez-vous, a-t-on dit, que la France se place vis-à-vis de l'Angleterre dans la position que le Portugal a acceptée? A cela, il n'y a qu'une réponse : c'est que le fait est complétement faux; c'est le contraire qui est la vérité. Qu'est-ce que le traité de Methuen? La plus grande partie des personnes qui composent cette réunion le connaissent mieux que moi; je ne parle pas du traité politique qui consacre l'alliance du Portugal et de l'Angleterre pour annuler l'alliance française; je parle du traité de commerce.

Il se compose de deux articles, lesquels constituent deux monopoles. D'une part l'Angleterre octroie le monopole de ses boissons en Portugal en lui disant : Je ne prendrai des vins d'aucun autre pays du monde qu'à la charge d'une taxe d'un tiers supérieure à celle de vos vins. En retour le Portugal octroie le monopole de ses vêtements à l'Angleterre et lui dit : Je prohibe les tissus de laine de tous les pays; mais je ferai une exception en votre faveur, et recevrai vos étoffes de laine au simple droit de 15 % de leur valeur.

Puis pour l'exécution de ce double monopole qui ressemble beaucoup à notre système colonial, il s'est formé une compagnie d'Oporto qui a obtenu le privilége exclusif de la fabrication et de l'exportation des vins de Portugal; en sorte que ce magnifique exemple de la liberté commerciale illimitée entre le Portugal et l'Angleterre se réduit à un double monopole, surmonté et couronné d'un privilége exclusif d'exploitation intérieure. (Applaudissements.)

J'ai fait une étude récente de ces faits dans un article du *Journal des Economistes*. Je demande la permission de le déposer sur le bureau en hommage au congrès, dans l'espoir que le traité de Methuen ne sera plus invoqué comme une application de la liberté.

M. LE PRÉSIDENT : La brochure déposée par M. Anisson-Dupéron est intitulée : *Essai sur les traités de commerce de Methuen (1703) et de 1786 dans leurs rapports avec la liberté commerciale*. Je remercie M. Dupéron de cet hommage; il en sera fait mention au procès-verbal.

La parole est à M. Joseph Garnier.

M. JOSEPH GARNIER, rédacteur en chef du *Journal des Économistes* : J'ai tort de monter à cette tribune. Comme l'a dit l'honorable M. Anisson-Dupéron, il ne nous reste en ce moment rien à dire à nos adversaires, après l'excellent discours de mon ami, M. Wolowski. Quand je me suis fait inscrire pour prendre la parole, je me proposais d'émettre quelques idées qui ont été depuis trop bien développées pour que je me hasarde à les répéter en d'autres termes. Je vais donc me borner à compléter un des arguments que vous avez entendus, par une simple citation qui ne me semble pas manquer d'à-propos.

M. Wolowski a dit que l'illustre chansonnier de France avait été, lui aussi, le défenseur de la liberté commerciale. Béranger a été également cité hier par un autre orateur comme l'un des plus heureux interprètes de la grande pensée de la fraternité des peuples. Permettez-moi de vous rappeler en quels termes l'illustre poète a traduit ses sentiments.

Je prends d'abord la chanson des *Contrebandiers*. Béranger s'y montre aussi libre-échangiste que le plus libre-échangiste d'entre nous.

Je passe un couplet où il envisage le contrebandier sous le rapport de l'utilité que celui ci pourrait offrir pour la défense du territoire si le pays était attaqué. Dans la pensée de l'auteur, les contrebandiers feraient, en effet, dans un cas de guerre, d'excellents soldats; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Voici comment Béranger traite la question des importations et des exportations, et avec quel bonheur d'expressions il caractérise la balance du commerce, les barrières de douanes et le rôle économique de la contrebande.

> Aux échanges l'homme s'exerce.
> Mais l'impôt barre les chemins.
> Passons ; c'est nous qui du commerce
> Tiendrons la balance en nos mains.
>
> A la frontière où l'oiseau vole,
> Rien ne lui dit : Suis d'autres lois.
> L'été vient tarir la rigole,
> Qui sert de limite à deux rois.
>
> Prix du sang qu'ils répandent,
> Là leurs droits sont perçus.
> Ces bornes qu'ils défendent,
> Nous sautons par-dessus.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de venir en Belgique, et j'ai vainement cherché la borne ou la petite rigole qui peut servir de limite entre la Belgique et la France. (C'est vrai!)

Béranger ajoute :

> Nos gouvernants, pris de vertige,
> Des biens du ciel triplant le taux,
> Font mourir le fruit sur sa tige,
> Du travail brisent les marteaux, etc.
>
> Quoi! l'on veut qu'unis de langage,
> Aux mêmes lois longtemps soumis,
> Tout peuple qu'un traité partage,
> Forme deux peuples ennemis!
>
> Non, grâce à notre peine,
> Ils ne vont pas en vain
> Filer la même laine,
> Sourire au même vin.

N'est-ce pas un refrain que nous pourrions chanter nous-mêmes? car libre-échangistes ou protectionistes, il s'en faut bien que nous soyons hostiles à la contrebande. Nous en avons tous fait un peu dans notre vie; nous en ferons peut-être encore en nous en allant. (Rires.)

On use beaucoup, pour nous combattre, de l'argument tiré du sentiment de *nationalité* qu'on nous accuse de vouloir affaiblir, et que d'autres croient devoir exalter et surexciter pour des questions purement économiques. C'est d'abord un problème de haute politique que je ne veux pas aborder, que de savoir si les nationalités doivent se maintenir ou disparaître; mais ce qui ne peut pas faire question, c'est la différence radicale qu'il y aura entre les nationalités futures, si elles se maintiennent, et les nationalités passées et présentes. Dans le passé, les nationalités se sont fondées sur la guerre, sur la haine et sur mille erreurs économiques. Dans l'avenir, elles auront toutes pour drapeau la fraternité des peuples et la fusion de leurs intérêts.

Maintenant je n'avancerais rien de bien nouveau en disant que Béranger est le poète le plus *national* de la France, qu'il est également le chansonnier le plus *patriotique* de ce pays! Eh bien! lisez la chanson des *Quatre âges historiques*, qui est une de ses plus belles, quoiqu'une des moins connues; vous y trouverez, formulés avec une précision admirable, et la condamnation des préjugés de nationalité que nous combattons, que fera disparaître le libre-échange, et le désir de la paix universelle qui se trouve infailliblement sur le chemin de la civilisation. (Très-bien!)

Voici comment Béranger caractérise les deux premiers âges de l'humanité :

> C'est au berceau la cité vagissante,
> . . . . . . . . . . . . . . . .
> Dieu dit : Mortels j'aurai pitié de vous.
> . . . . . . . . . . . . . . . .
> Au second âge on chante la *patrie*,
> *Arbre fécond, mais qui croît dans le sang!*

Au troisième âge, celui dans lequel nous sommes :

> Comme ses rois, le peuple est immortel.
> Sciences, lois arts, commerce, industrie,
> Tout naît pour tous. Les flots sont maîtrisés,
> *La presse abat les murs de la patrie*,
> Et Dieu nous dit : Peuples, fraternisez.

La strophe suivante caractérise l'âge à venir:

> Humanité, règne! voici ton âge
> Que crie enfin la voix des vieux échos.
> Déjà les vents, au bord le plus sauvage,
> De la pensée ont semé quelques mots :
> Paix au travail! paix au sol qu'il féconde!
> Que par l'amour les hommes soient unis!
> Plus près des cieux qu'ils replacent le monde.
> Que Dieu nous dise : Je vous bénis.

Messieurs, je ne saurais rien ajouter après de telles paroles. (Applaudissements.)

M. JOHN PRINCE SMITH, délégué de l'association de Berlin : J'ai trop peu l'habitude de la langue française pour prononcer un discours, je me bornerai à une simple observation, je prie donc M. le président de me dispenser de monter à la tribune, qui a été si dignement occupée.

Nous avons entendu exposer hier la doctrine de la protection. Je me suis occupé à chercher la clef du sophisme. M. Rittinghausen a commencé en disant qu'il fallait distinguer entre la matière et le travail. C'est ici que commence à poindre le sophisme. La matière c'est l'oxygène, l'hydrogène, le carbone; il n'est pas question de cela; il est question de *matériaux* et non de matière. On trouve sur la terre la matière inorganique; mais les matériaux sont eux-mêmes le fruit d'un travail, on ne les trouve pas; je ne sache pas qu'on *trouve* dans les rues de Bruxelles du bois d'acajou, du coton, du cuivre. (Rires).

M. Rittinghausen au moyen de quelques arguments curieux qui doivent, comme il s'exprime, donner la consécration de la logique à son principe fondamental, arrive à cette règle générale encore plus curieuse : « Echanger beaucoup de travail contre la matière, et au contraire peu de matière contre le travail, telle doit être la politique commerciale des peuples. » Je ne veux pas suivre tous les arguments spécieux qui composent cette soi-disant consécration de la logique. Je veux éviter toute généralisation, quitter l'abstraction et examiner la question sous un point de vue tout spécial et pratique.

M. Rittinghausen m'en offre l'occasion tout naturellement; car, voulant faire voir comment diffèrent les proportions dans lesquelles ses deux facteurs, la matière et le travail, entrent dans la composition de différents effets, il nous engage à comparer une livre de farine avec une livre d'aiguilles. Eh bien, faisons cette comparaison.

D'abord il ne faut pas croire qu'on achète une livre d'aiguilles avec une seule livre de farine; mais dans le cas où cela serait possible, il faudrait se garder de croire que le vendeur de farine y perdrait! En commerce on n'échange pas un certain poids égal de telle autre marchandise, non pas livre pour livre, mais valeur égale contre valeur égale. Or, on donne pour une livre d'aiguilles peut-être vingt quintaux de farine, et la production de vingt quintaux de farine demande autant de travail que celle d'une livre d'aiguilles. (C'est cela.)

En échangeant ces deux équivalents on donne de part et d'autre quantité égale de travail. (Voilà la vraie question.) Mais on donne aussi de part et d'autre quantité égale de matière, car pour la production d'une livre d'aiguilles il ne suffit évidemment point d'un peu d'acier brut; on a pour cela besoin d'ateliers, de machines, de combustibles, de nourriture et de vêtements pour les ouvriers, c'est-à-dire

d'une grande quantité d'objets matériels qu'on consomme en fabriquant les aiguilles; ces objets sont représentés par la marchandise confectionnée, objets qu'on doit d'autant moins perdre de vue dans cette recherche qu'ils constituent ce qu'on nomme la valeur du travail et déterminent le prix ou valeur échangeable du produit de main-d'œuvre. Je conclus que la politique commerciale perdrait son temps si elle s'occupait de théoriser sur la matière et le travail comme éléments de la valeur, et que tout le système des protectionnistes est aussi illusoire que cette distinction futile qui lui a dû servir de nouvelle base. (Applaudissements.)

M. DUCHATAUX : Je ne croyais pas avoir l'occasion de reprendre la parole dans cette séance. Cependant plusieurs de mes adversaires ont bien voulu me faire l'honneur de me répondre, je crois pouvoir me permettre de leur répliquer à mon tour. Cependant je ne le ferai pas sans avoir exprimé au congrès ma vive et profonde reconnaissance sur le bon accueil qui m'a été fait. Je le prie de vouloir bien me continuer l'indulgence qu'il m'a prodiguée à la précédente séance. Je reprends les arguments qu'on a fait valoir devant vous en réponse à mes observations.

On s'est attaqué d'abord à ce qu'on a appelé le principal argument des protectionistes, à ce résultat que doit d'après nous infailliblement produire la liberté commerciale : la ruine des manufactures. Je conçois l'importance que nos adversaires attachent à cette objection, car là est la ruine de leur système. On a dit d'abord que nous avons fait une confusion flagrante entre les échanges que font les particuliers entre eux et les échanges que font les nations. On vous a dit que si les particuliers se ruinent, les nations ne se ruinent jamais, parce que si un individu peut être insensé, une nation ne manque jamais de bon sens. Quand j'ai dit qu'une nation peut se ruiner par la pratique du libre-échange, il ne faut pas prendre cela trop à la lettre. Je ne veux pas dire qu'il ne lui reste pas une certaine somme de richesse; je veux dire que le libre-échange doit causer un immense préjudice à la plus grande partie des industries.

Cette théorie est facile à démontrer. Les industriels n'agissent pas en masse comme communautés; il n'y a pas un conseil souverain qui choisisse les échanges les plus utiles à la nation; mais il y a une infinité de petites transactions entre les particuliers. Il faut donc l'avouer, ce n'est pas l'intérêt commun, mais l'intérêt particulier qui est le mobile dans ces contrats d'échange. Il résulte de là que si un objet est à meilleur marché dans un pays voisin, on va le lui demander en laissant sans travail l'industrie nationale.

Maintenant que j'ai établi ainsi ce que je crois incontestable, je reproduirai une observation que j'ai faite et qui n'est pas contestable, car ce n'est que l'énoncé d'un fait constant; à savoir que l'immense majorité des industries en France, en Belgique, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne produisent des objets presque identiques, tels que les fers, les tissus de coton, les draps. Si une de ces nations a une supériorité telle qu'elle puisse produire à des prix inférieurs, avec le régime de la liberté commerciale, chacun achetant au meilleur marché dans son intérêt privé, cette nation seule fournira à la consommation de toutes les autres, qui n'auront plus cet aliment à donner au travail national. — (*M. Blanqui* : Mais avec quoi payeront-elles?)

Quand on n'a pas de produits à échanger on paye avec la valeur qui a cours dans tous les pays civilisés, avec l'argent. C'est ce qu'elles feront. —(*M. Blanqui* : Je le nie.)

J'arrive à l'objection de M. Anisson Duperon. Il a dit : remarquez que dans la pratique des affaires, on paye non pas en argent, mais en traites, en effet de commerce. Je ne le nie pas le moins du monde; mais qu'est-ce qu'un effet de commerce s'il ne doit pas être payé à l'échéance? Celui qui reçoit un effet du commerce touche de l'argent, car le signe représentatif est la même chose que la chose représentée. Il est vrai qu'on ajoute que s'il se produit un grand nombre d'opérations de cette nature, il se produira en faveur de la nation qui aura payé en traites une prime de change qui équivaudra à un droit protecteur favorable au fabricant indigène. Qu'est-ce que cela prouve? que le fabricant a besoin d'un droit protecteur directement ou indirectement. C'est comme si vous conseilliez à un particulier de se ruiner en lui offrant la perspective de s'enrichir ensuite. C'est une opération qu'un bon père de famille n'a jamais consentie.

Je passe maintenant à une autre objection. — On vous a parlé, messieurs, des crises industrielles qui éclatent au sein des peuples protecteurs. On nous a dit : vous surexcitez la production; et puis, quand une fois les produits sont obtenus, vous ne savez plus qu'en faire. Il y a pléthore, il y a engorgement et il en résulte des crises désastreuses. Eh bien, le libre échange aura précisément cet heureux effet de donner aux industries les débouchés qui leur manquent. Ce qu'on ne pourra pas placer sur un marché, on le placera sur l'autre, et alors la production pourra se multiplier à l'infini.

Je ne comprends pas encore très-bien cet argument. — Car enfin je suppose que toutes les barrières de douanes aient été supprimées. Je suppose pour un instant que les produits de toutes ces nations européennes puissent aller se placer sur tous les marchés. Il en résultera une dizaine de grands fleuves industriels qui viendront aboutir à tous les marchés; et selon nos adversaires, il arriverait que tous ces produits se feraient équilibre les uns aux autres; que bientôt, si par hasard il y avait encombrement, la production diminuerait; car enfin on peut bien supposer que puisque chaque nation produit plus qu'il n'est nécessaire à elle-même, toutes les nations du globe produiraient plus que ce qui est nécessaire à tous les peuples du globe; mais dans l'esprit de nos adversaires, il arriverait que quand on reconnaîtrait l'impossibilité de placer tous ces produits, on cesserait de produire et alors il n'y aurait plus engorgement.

Mais ce magnifique résultat qui serait fort heureux, je m'empresse d'en convenir, je ne vois pas pourquoi on ne l'obtiendrait pas et beaucoup plus facilement sous l'empire du régime protecteur. Car enfin, si la Belgique, par exemple, produit plus que ce qui est nécessaire à sa consommation, pourquoi, lorsque cet engorgement arrive, ne cesse-t-elle donc pas de produire? Il me semble même que l'on a mille ressources sous l'empire du système protecteur que l'on ne posséderait pas avec le système du commerce libre; l'horizon à examiner est beaucoup plus restreint; il est beaucoup plus facile de pressentir cet engorgement industriel et par conséquent beaucoup plus facile de l'éviter.

Ainsi donc, je ne vois pas quel est l'avantage du libre-échange, même à ce point de vue, et je ne comprends pas la valeur de cet argument qui est un des principaux de nos adversaire. — (*M. Wolowski* : Il ne peut y avoir engorgement universel.)

Il ne peut y avoir qu'engorgement local. Cependant si toutes les nations du monde ont une fois produit plus que la consommation générale ne l'exige, il y aura, je ne dirai plus engorgement, si mon honorable adversaire n'est pas content de cette expression, j'en emploierai une autre; mais il y aura excès de production; cet excès paralysera la production subséquente, et amènera une crise commerciale. Seulement cette crise sera vaste, tandis que sous l'empire de la législation actuelle, elle est plus restreinte.

Je crois qu'au fond nos adversaires connaissent parfaitement que ce résultat est infaillible. Nos adversaires reconnaissent surtout, je crois, qu'il est impossible que toutes les nations de l'Europe se vendent réciproquement les mêmes produits, et que les luttes industrielles qu'amènerait un pareil système seraient fatales à certains pays. Aussi nous disent-ils : Mais veuillez faire attention que tous les peuples ont différentes aptitudes, que cette identité de production qui existe actuellement en Europe n'existera plus sous l'empire du libre-échange; qu'alors il s'établira ce qu'on appelle d'un mot, devenu célèbre, une division du travail. Ainsi l'Angleterre vendra ses cotons, la Belgique ses houilles, et ainsi de suite.

Je n'ai pas besoin, messieurs, de contester ces conséquences au point de vue général. Je suis Français, et même dans un congrès composé des principaux représentants de toutes les nations européennes, je crois avoir le droit de défendre les intérêts de mon pays avant ceux de tous autres, et cela, tout en respectant les nations étrangères. Eh bien, je demande à mes compatriotes, car c'est d'eux qu'est venue cette objection, quel sera le rôle joué par la France dans cette division du travail. — (*M. Campan* : Elle vendra ses vins.)

La France vendra ses vins, c'est possible. Elle vendra ses soieries; je l'admettrai encore dans une certaine limite; elle vendra des articles de mode, ce qu'on appelle, je crois dans le commerce, l'article parisien. Car en ce genre la supériorité française n'est contestée par personne. Mais nos adversaires me paraissent oublier un principe qui, cependant, est de base et de fondation dans les discussions commerciales, à savoir qu'en matière d'échanges, c'est par la quantité que l'on gagne, et non par la qualité. Or, en faveur de qui serait ici la quantité? Serait-ce en faveur de la France, qui fournirait des vins, des soies, des articles de goût et de mode? Mais ce sont là des articles de consommation excessivement restreints; ce sont des articles qui ne s'adressent qu'aux hautes classes de la société; ce sont des articles de luxe, en un mot. Mais en échange de ces produits, d'autres pays voisins, et l'Angleterre, par exemple, nous fourniraient des objets de consommation universelle, nous fourniraient les vêtements de notre population; c'est-à-dire que l'échange serait tout en faveur de nos voisins; et que pour des produits d'un goût exquis peut-être, mais très-peu nombreux que nous exporterions, nous recevrions une masse énorme de marchandises étrangères, et qu'au bout d'un certain temps de ce système, nous serions complétement ruinés au profit de nos voisins. Je crois donc pouvoir protester dans l'intérêt français contre cette division du travail qu'on voudrait établir, parce que ce serait la ruine de la nationalité française.

Il me reste à répondre à quelques observations historiques qui ont été faites. On a parlé aujourd'hui de l'Espagne. On a rappelé que je n'avais pas contesté la décadence de l'industrie espagnole, malgré l'existence du système protecteur. Non, je ne l'ai pas contestée, mais je crois en avoir appliqué la cause par ce fait que la découverte des mines de métaux du Nouveau-Monde a causé en Espagne une véritable perturbation; que le peuple espagnol a cru alors que pour être riche il suffisait d'avoir des métaux même sans travail; que pour acquérir des métaux, il a abandonné le travail industriel.

On nous dit ensuite : Cependant l'Espagne avait le régime protecteur et d'après le système que vous défendez, le régime protecteur aurait dû protéger et maintenir toutes les industries espagnoles. — Messieurs, entendons-nous, le régime protecteur fournit aux nations des armes défensives : mais les armes à elles seules ne défendent pas une nation; il faut des hommes pour les manier, et si un peuple ne veut pas se servir des armes qu'il a entre les mains, qu'importent les armes, qu'importe seulement leur existence? — Je n'ai jamais prétendu que le régime protecteur seul pût suffire à créer et à développer l'industrie d'un peuple. Je sais parfaitement qu'il faut autre chose, qu'il faut des mesures administratives, qu'il faut des encouragements directs, qu'il faut un stimulant intérieur. Eh bien, ce stimulant a complétement manqué en Espagne. Vous connaissez tous l'histoire du gouvernement espagnol; vous savez que jamais gouvernement plus inepte et plus incapable n'a dirigé une grande nation; et par cela même, vous pouvez vous rendre compte de l'annulation, de la décadence complète de la monarchie espagnole. — Un autre des adversaires à qui j'ai l'honneur de répondre, a parlé du Portugal et du traité de Methuen. Ici je pourrais laisser inaperçus plusieurs des arguments qu'on a fait valoir, et par une raison bien simple, c'est que ce n'est pas moi qui avait mis en avant le traité de Methuen. Si je ne me trompe, c'est mon auxiliaire allemand qui a rappelé ce traité. — Eh bien, je ferai à la réponse qui a été faite, une réplique que je crois être raisonnable. Et d'abord, il faut bien distinguer que dans le traité Methuen il y en a deux, il y a le traité politique et le traité commercial. Je ne veux pas calomnier le gouvernement anglais, comme on l'a fait, j'ai pour l'Angleterre la plus profonde estime; mais on sait que l'Angleterre ne donne rien pour rien, et c'est ce qui est arrivé lors du traité Methuen; le traité politique a été la conséquence du traité commercial. D'après ce traité, il devait y avoir une réciprocité absolue entre l'Angleterre et le Portugal. Il plaît à nos adversaires d'appeler cette réciprocité un monopole. Monopole tant que vous voudrez, mais c'est la liberté commerciale dans des limites restreintes.

Somme toute, il résultait des deux articles du traité de Methuen que les vins portugais devaient être placés en Angleterre, alors qu'il y avait un droit différentiel assez fort pour les vins français, et d'autre part, les Anglais obtenaient le monopole de la vente des étoffes et enfin des marchandises communes et usuelles.

Entendons-nous cependant sur ce monopole. Il ne résulte pas du traité que la fabrication des étoffes soit prohibée pour le Portugal.

En un mot, nos adversaires ne sauraient contester que ce traité de Methuen constituait cette prohibition du travail qui existerait sous le régime du libre échange entre la France et l'Angleterre. Le Portugal vendait ses vins et obtenait de l'Angleterre des objets de consommation usuelle, et le Portugal a été ruiné au bout d'un cert ain temps. Ce n'est pas moi seul que le dis, un des plus grands ministres de l'Espagne l'a dit aussi.

Enfin, messieurs, on a parlé de l'Angleterre, et l'on a été forcé de reconnaître que sous le régime du système protecteur, l'Angleterre est la plus grande des nations industrielles et maritimes; mais on m'a accusé d'avoir oublié un fait considérable dans la question, c'est une affreuse misère qui ronge les classes inférieures de la société anglaise. Non, messieurs, je n'ai pas oublié ce fait, mais c'est une tout autre question que celle du libre-échange; cette misère affreuse des classes ouvrières de l'Angleterre vient de l'inégalité de la répartition des richesses et non pas du système commercial. L'Angleterre est la plus industrielle, la plus puissante et la plus riche des nations du monde; dans les classes supérieures de la société, il y a des fortunes colossales, des fortunes telles que l'on n'en connaît pas dans les autres nations; si la classe inférieure meurt de faim, ce n'est pas une question de libre échange, mais une question sociale, une question de répartition. (Applaudissements.)

Messieurs, je me résume, ou plutôt je termine par l'énoncé de mon opinion sur cette question, qui n'a pas varié malgré les brillantes argumentations que l'on a fait valoir; je persiste à croire que la liberté des échanges pût-elle être admise en principe, pût-elle être le régime naturel sous lequel tous les peuples européens doivent vivre, je crois qu'il y a inopportunité maintenant dans la proposition de pareille doctrine, pour la plupart des nations du continent. La France a autre chose à faire qu'à supprimer les barrières de douanes. Nous ne sommes pas ici pour nous livrer à des querelles intérieures, mais mes honorables adversaires doivent savoir que la France, au besoin, est à même de lutter avec des peuples rivaux. (Applaudissements.)

M. BLANQUI, membre de la chambre des députés, à Paris : Messieurs, il m'est impossible de laisser passer sans réponse l'argumentation très-ingénieuse, mais très-spécieuse que vous venez d'entendre. Il m'est impossible de ne pas chercher à vous démontrer, sous des formes parfaitement claires, cette vérité que l'on ne paye ces produits qu'avec les produits; s'il n'en était pas ainsi, nous devrions abandonner l'espoir que nous avons conçu.

Comment, on n'achète pas des produits avec des produits! Comment, il pourrait se trouver des nations où les peuples seraient réduits à mourir de faim, parce qu'ils auraient perdu le numéraire! Eh bien, je dis que toutes les nations pourraient perdre le numéraire et qu'elles ne s'en porteraient pas plus mal; la terre, leurs bras, le travail, l'intelligence leur donneraient bien de quoi se passer de cet argent que j'appelle un meuble inutile. Tout ce qui se passe sur la terre enfin n'est qu'un démenti à ce que vous venez d'entendre.

Je suppose un peuple agricole qui ne produit que des victuailles, du blé, du vin, etc., et qu'il se trouve un peuple dépourvu de ces richesses, mais qui, par la marche du temps et la direction donnée à son industrie, fait bien ce qu'il faut pour se vêtir. Eh bien, ces deux pays vivront en échangeant leurs produits. L'Angleterre achète du coton aux États-Unis et elle renvoie du calicot; elle sera tributaire des États-Unis aussi longtemps qu'ils auront du coton à lui vendre. Mais, dit-on, les Américains feront du calicot! C'est vrai, c'est même ce qu'ils commencent à faire; eh bien, les Anglais réduiront la production du calicot chez eux et tourneront leurs éléments d'un autre côté.

D'ailleurs que voyons-nous? Tous les peuples ne font pas la même chose; chaque peuple fait une très-petite quantité de ce que font les autres peuples, parce que dans chaque pays il y a des précédents et des habitudes; je suis donc convaincu pour ma part que les produits s'échangent avec des produits; il est impossible qu'il en soit autrement, et chaque fois que l'on a voulu attenter à ce système, il en est résulté les conséquences les plus fâcheuses. En voulez-vous un exemple? Nous sommes en relation avec le Brésil; nous avons des droits qui frappent le sucre qui vient du Brésil et pourquoi portons-nous si peu de nos produits dans ce pays, c'est parce que nous ne pouvons pas acheter tout le sucre qu'il nous donnerait; les Français pourraient porter une plus grande partie de leurs produits au Brésil s'ils pouvaient acheter une plus grande partie de sucre brésilien, et l'on retrouve toujours le même résultat.

Mais j'arrive plus directement à l'argumentation; je suppose que deux pays produisent des articles semblables, par exemple la coutellerie anglaise, qui est meilleure que la nôtre sous certains rapports. Cela est vrai, un certain nombre d'industries disparaîtront, mais combien d'autres vivront? La France vend des draps de Sedan à l'Angleterre et les impressions de Mulhouse sont portées à Bermingham. On a parlé de la limite des produits : mais jamais la Suède n'enverra des vins à Bordeaux; il n'est pas à craindre que ce

soient les pays du nord qui envoient des soies dans le midi, ils feront des échanges d'objets différents, et ce ne sont pas des industries peu importantes; les soies, les vins, les fers sont des choses de la plus grande importance, si vous examinez au contraire les industries protégées vous voyez que ce sont les moins importantes pour la ressource des classes ouvrières. Examinez ce qui s'est passé à Lille, les ouvriers tisserands, les filateurs sont les plus malheureux : examinez au contraire ce qui se passe dans les pays où l'industrie n'est pas protégée, elle se porte bien, il n'y a pas de pauvres à Bordeaux, et cependant l'industrie vinicole n'est pas protégée. Maintenant il faut sortir de la théorie et arriver à la pratique, je le ferai un peu crûment peut-être, mais je me ferai mieux comprendre. Tout ceci n'est autre chose qu'une grande prime levée au profit du capital contre le travail. Comme on l'a dit, on tend à substituer le capital au travail, et il s'ensuit que toute la protection est pour le capital et toutes souffrances pour le travailleur. Voilà, sans raisonnement spécieux, la question réduite à sa plus simple expression.

A mesure que le développement industriel s'opère, que voyons-nous? Non pas que l'on demande la diminution du tarif, mais le maintien du tarif, ce qui est une augmentation quand tout marche autour de nous. Lorsqu'il y a une quinzaine d'années, une enquête a eu lieu, on demanda à quelques intéressés, combien vous faut-il de temps pour lutter avec ces rivaux que vous semblez tant redouter? Ils répondirent qu'il fallait bien dix ou quinze ans. Ces quinze ans sont arrivés; ces mêmes hommes, heureusement, vivent encore, et il nous est arrivé de les rencontrer et de leur dire : Comment vous portez-vous? Comment va l'industrie aujourd'hui? Le moment est-il venu de diminuer les tarifs? Ah! nous ont-ils répondu, il faudrait attendre encore un peu, les autres ont bien fait des progrès, nous sommes encore un peu écoliers, les autres sont toujours maîtres, protégez-nous; c'est ainsi que le maintien des tarifs a été voté par acclamation, et bien loin de tenir toutes les promesses qu'on a faites, on vient demander des augmentations, et lorsque nous venons réclamer ces promesses dans les assemblées délibérantes, nous avons l'air de perturbateurs du repos public ou plutôt du repos privé. (Applaudissements.)

Il y a quelques années, lorsque l'industrie linière s'est installée en France, cette fois il y avait quelques prétextes pour accorder la protection. Nous lui avons dit : Combien faut-il de droit pour cent pour vous soutenir? On nous a répondu, 15 à 20 pour cent; les 20 pour cent ont été accordés, l'affaire s'étant engagée, comme l'on dit l'appétit est venu en mangeant, on s'est trouvé en concurrence avec la Belgique et l'Angleterre et l'on a demandé l'élévation du tarif.

Savez-vous ce que j'ai vu sur la table d'un ministre? deux choses singulières par leur rapprochement; le ministre avait entre les mains une pétition dans laquelle on demandait aux chambres, les larmes aux yeux, l'élévation du tarif sur les lins étrangers; et une collection de prospectus d'un fondateur d'une société linière, dans lequel il était dit que les opérations de l'industrie linière étaient magnifiques, qu'elle retirait 15 à 16 pour cent, et que si le gouvernement donnait dans le panneau on retirerait beaucoup plus. (Rires, applaudissements.)

Quant à moi, je pense que nos industries sont assez fortes pour ne rien craindre de la concurrence étrangère, je crois plutôt que cette concurrence leur fera du bien et qu'elles prendront un développement tel qu'il compensera les pertes qui pourront être éprouvées par d'autres industries de moindre importance.

Nous avons vu des usines s'établir à une distance énorme de lieux de consommation, dans des endroits où les moyens de communication sont presque impossibles, parce que les fabricants comptaient sur le droit protecteur; n'est-ce pas une chose que l'on déplore en France, que l'on voie les fers cotés en France presque le double qu'en Belgique et en Hollande? Et le public supportait ces pertes au profit des maîtres de forges. Certes, ces industriels ont fait des pertes considérables, et j'en suis charmé.

Mais le public en aurait eu sa part par la diminution du droit que nous n'aurions pas à nous en plaindre; nous demandons donc tout simplement que l'on réduise le budget que la nation paye à un petit nombre de privilégiés, et soyez bien persuadés que notre industrie ne perdrait rien par la concurrence; permettez-moi de citer un mot assez remarquable par sa naïveté, prononcé par une personne que je pourrais nommer : elle fut interrogée dans l'enquête par le président, qui lui dit : « Pour les fers, pensez-vous qu'une protection de 5, 10 et 15 p. % successivement décroissante pendant quinze ans, vous permît alors de vous passer de protection? Sans doute, répondit-elle. Le président lui demanda alors : mais si vous mettiez 5 p. % tout de suite? Ah! j'aimerais encore mieux durer quinze ans que d'être tué tout de suite. Le président lui dit alors : il est des procédés de perfectionnement connus par les Anglais, vous pourriez les voir et les introduire chez vous; elle répondit : Qu'ai-je besoin d'aller en Angleterre, nous sommes protégés! La réponse est dans l'enquête avec cette simplicité. Cela veut dire : nous recevons de la part de nos concitoyens une prime pour faire moins bien que si la protection était retirée. Voilà quel est ce régime.

Je n'ajouterai que quelques mots en réponse à ce que l'on a dit de l'Espagne. Ce n'est pas à ces folies religieuses et politiques que l'Espagne doit sa décadence, c'est à l'interdiction, c'est au monopole, c'est à ces principes haineux contre toute espèce de travail étranger, avec l'illusion d'y suppléer.

Si l'argent était la seule chose avec laquelle on pût faire prospérer le commerce, il n'y aurait pas de décadence en Espagne, qui a eu pendant si long-temps les trésors du Nouveau-Monde à sa disposition. Il y a eu des années où l'Espagne a retiré 900 millions de francs de ces mines. Eh bien! qu'est-il arrivé? Son numéraire est sorti, et il était presque impossible qu'il ne sortît pas, puisqu'elle avait besoin des produits étrangers qui auraient pris place dans le pays sans la prohibition. Après deux cents ans de repos et d'oubli, l'Espagne s'est mis dans la tête d'être un pays industriel. Eh bien! j'ai eu l'occasion de visiter presque toutes les fabriques de l'Espagne, j'ai demandé les prix des divers produits, et j'ai trouvé que la plupart des manufacturiers étaient obligés de se faire contrebandiers. J'ai eu des aveux de manufacturiers qui m'ont dit qu'ils ne pourraient vivre sans contrebande; en Espagne les manufactures sont comme des enseignes pour faire la contrebande. Savez-vous ce que j'ai vu à l'exposition des produits de l'industrie en Espagne? J'y ai vu des produits aussi anglais que M. Bowring, et des soieries françaises reconnaissables à l'œil nu; il est évident qu'il ne peut en être autrement. Au lieu de s'occuper de ses vins, de ses huiles, etc., l'Espagne, avec des droits protecteurs, fait des cotonnades à la barbe de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, qui sont maîtres passés dans cette industrie. S'il n'y avait pas de droits protecteurs, l'Espagne cultiverait mieux ses vignes, elle développerait son agriculture, elle cultiverait ses plaines immenses qui ressemblent à celles de la Bauce et à celles des Flandres; pour cela il ne manque que des hommes, et l'Espagne trouverait dans ce travail et dans le commerce de ses moutons des éléments d'échange interminables; elle enverrait les vins de Malaga et de Cérès, et elle prendrait des cotonnades que Valence et Barcelone font mal. De cette manière on procurerait petit à petit de l'occupation à toutes les industries, et il y aurait une division favorable du travail. Nous arriverons à ce but par le libre-échange, et nous rétablirons les industries dans l'état où elles doivent être placées. (Bravos prolongés.)

M. ANISSON DU PERRON dépose sur le bureau, à l'appui des faits cités par M. Blanqui, une brochure ayant pour titre : *Examen de l'enquête commerciale sur les sucres en 1829, et précédé de l'examen de l'enquête sur les fers.*

M. DUNOYER, membre de l'Institut, conseiller d'Etat à Paris. Je ne monte à cette tribune que pour répondre à quelques considérations qui ont paru faire une impression sensible sur l'assemblée, à celles qui tiennent à la division du travail. M. Duchâtaux a allégué que le fait de la liberté du commerce amènerait une autre division du travail. Mes amis, abondant dans cette idée, conviennent qu'en effet la liberté du commerce amènerait une division nouvelle du travail, et la conclusion à laquelle on arrive, c'est que chez les divers peuples du continent des industries considérables pourraient être perdues; si tel devait être l'effet du régime que nous défendons, il faudrait en convenir, et je serais le premier à l'avouer, car il faut être de bonne foi avec soi-même, et ne défendre que des opinions dont on soit parfaitement convaincu.

Je ne crois pas le moins du monde que l'effet de la liberté du commerce fût de détruire sur le continent aucune des grandes industries qui y existent, ni l'industrie cotonnière, ni l'industrie du fer, ni l'industrie des draps, ni celle des bestiaux, ni celle des céréales, ni aucune autre. Je demande à M. Duchâtaux de vouloir bien descendre au fonds sa conscience, et de me dire s'il croit sérieusement qu'aucune de ces industries fût compromise par la liberté du commerce. Je le prie de me répondre d'après les faits : et les faits sont que dans des conditions très-inégales sur le continent, dans chaque pays, des industries parfaitement similaires existent simultanément. J'en ai cité quelques exemples hier. Je reproduis ces faits, je demande à M. Duchâtaux de me répondre.

J'ai parlé des fabriques de l'Alsace et des Vosges. Depuis quinze ans il s'est établi un grand nombre de filatures et fabriques de tissus dans les Vosges. Ces usines, établies dans des conditions défavorables, se maintiennent à côté des usines de l'Alsace. Je demanderai à M. Duchâtaux comment, avec sa théorie, il explique ces faits?

J'ai parlé des affaires de la Suisse; j'ai dit que la Suisse avait développé son industrie en présence des produits anglais et français, des soieries et des cotons entrant dans le pays sans payer de droits? Si la théorie de mon contradicteur était vraie, comment serait-il possible que ces deux industries se fussent développées au point de lutter aujourd'hui sur tous les marchés du continent avec les produits de l'Angleterre et de la France? Si le système qu'il défend est vrai, comment M. Duchâteau expliquera-t-il ces faits?

Maintenant il y a dans sa théorie des raisons qui expliquent très-bien comment ces industries peuvent se soutenir. Voyez la situation dans laquelle elles se trouvent. Elles doivent surpayer toutes choses, les matières premières, le combustible moteur, les machines, les vêtements, les denrées alimentaires. Supposez que tous ces droits soient supprimés, est-ce qu'elles ne pourront pas se mieux soutenir encore?

Franchement, je ne crois pas qu'il y ait de réponse solide à faire à ces objections. La liberté du commerce ne peut avoir pour résultat de compromettre aucune des grandes industries existantes. Toutes les industries qui existaient dans l'intérieur de la France s'y sont soutenues à merveille depuis que les douanes intérieures y ont été supprimées.

En Allemagne, c'est un fait qui arrive à l'heure même, on a supprimé subitement toutes les barrières qui séparaient les états du Zollverein. Y a-t-il eu une industrie compromise? Pas la moindre. C'est à ce point, et je tiens le fait d'un honorable professeur de Berlin, que le roi de Prusse, inquiet des résultats que pouvait avoir la mesure qu'on venait de prendre, avait fait un fonds de 400,000 écus, destiné à venir au secours des fabricants de Berlin qui seraient compromis par la liberté du commerce; on était inquiet sur le résultat de la lutte qui allait s'établir entre les fabricants de Berlin et ceux du Zollverein occupés des mêmes industries. Eh bien! ce secours de 400,000 écus mis au service des fabricants de Berlin, qu'en a-t-on fait? L'a-t-on distribué? Non! Il n'a pas été donné une obole, aucune demande n'a été faite, et les fabriques de Berlin se sont très-bien défendues contre celles de la Saxe, toutes les usines de l'Allemagne, existant dans les conditions les plus inégales, se sont maintenues simultanément.

Je demande à mon contradicteur de regarder au fond de sa théorie et s'il ne tend pas à nous induire en erreur. Je réponds avec quelque vivacité parce que je sais que les considérations qu'il a émises ont pu faire impression. Loin de compromettre les grandes industries, la liberté du commerce aura pour résultat de donner de l'extension à celles qui ont quelque importance, l'étendue des besoins s'accroîtra quand la concurrence étrangère viendra s'ajouter dans une proportion telle que l'on pourra obtenir les marchandises à meilleur prix.

Je demande à M. Duchâtaux de nous dire comment il entend son système. (Applaudissements.)

M. RITTINGHAUSEN. Messieurs, j'ai dit hier que dans un produit on devait considérer deux choses, la matière et le travail. Je vous ai cité un exemple, j'en citerai un autre aujourd'hui qui prouvera la vérité de ce que j'ai dit.

Nous envoyons en Belgique cinq millions d'aiguilles, et nous recevons de la Belgique cinq millions de rails. C'est donc cinq millions pour cinq millions, mais vous ne disconviendrez pas que pour les 5 millions d'aiguilles il y a beaucoup plus de travail que pour les cinq millions de rails. Je n'ai plus rien à ajouter. Et maintenant que la base fondamentale de l'argumentation de M. Wolowski est renversée, il est inutile de le suivre dans les développements qu'il a donnés à son discours.

Je ferai maintenant une autre observation. M. Wolowski a soutenu que j'avais dit qu'il était nécessaire de retenir les vivres dans un pays, au moyen d'un droit de sortie. Ce n'est nullement au moyen d'un droit de sortie qu'il faut les retenir, mais par le travail. Où serait le mal si les ouvriers des Flandres gagnaient assez pour manger les légumes que vous envoyez en Angleterre. Ils gagnent aujourd'hui environ dix centimes, il n'y aurait aucun mal s'ils pouvaient gagner 1 ou 2 fr. par jour.

Il a été beaucoup question du Zollverein. Il ne faut pas oublier que le Zollverein est en même temps une association politique et commerciale. Si les industriels d'Allemagne n'ont pas eu à supporter de grands dommages, c'est que ces pays étaient obligés de dépenser beaucoup d'argent pour garder les frontières. Maintenant qu'on leur a enlevé cette charge, on partage les produits du Zollverein entre les Etats, à raison de leur population. C'est un avantage pour ces pays qui devaient dépenser beaucoup d'argent pour payer les douaniers.

D'un autre côté, en Allemagne, nous sommes tous à la hauteur des autres, nous sommes tous des allemands, nous suivons la même marche dans l'éducation sociale, mais nous ne sommes pas des anglais. Ils sont plus que nous; nous pouvons donc demander une protection contre eux, sans la demander contre nous autres Allemands. — Je me bornerai à cette réponse, car on ne m'a pas adressé d'autres observations. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. Je demande la permission de dire de suite quelques mots de réfutation au discours de M. Rittinghausen.

M. le président quitte le fauteuil et monte à la tribune.

M. DE BROUCKERE. (Applaudissements prolongés.) — Messieurs, je n'abuserai pas de votre patience. Comme l'a dit un orateur qui m'a précédé à cette tribune, hier on a moissonné, aujourd'hui nous ne pouvons plus que glaner, ramasser quelques épis. Cependant, je regarderai comme un véritable triomphe que de pouvoir ramener à notre opinion le petit nombre de contradicteurs que nous avons eus. Ce doit être en quelque sorte le but de la réunion.

M. Rittinghausen a dit que tout produit se composait de *deux facteurs*, et il est revenu à la charge aujourd'hui sur cette composition des produits. Puisqu'il a emprunté le langage de l'algèbre, il me permettra d'abord de rectifier les mots, et de dire que toutes choses se compose, dans son esprit, de deux *termes*. Le premier terme, c'est la matière, l'autre, c'est le travail. La somme de la matière, plus le travail, forme le produit. Je viens de rectifier les mots, maintenant je vais rectifier les faits.

Oui, il y a deux termes, mais ces deux termes ne sont pas la matière et le travail; c'est l'action de la nature et l'action de l'homme. Voilà les deux termes.

L'action de la nature peut se présenter sous la forme de matière; l'eau est une matière, nous pouvons tous la prendre, la saisir. La nature se présente encore sous d'autres formes; par l'air que nous respirons, par la lumière qui nous éclaire, par la chaleur du soleil, par tous les phénomènes de la physique et de la chimie.

Or, nous voulons, nous, dans notre système, nous voulons que tous les hommes jouissent gratuitement de ce que la nature a donné, et en une telle mesure qu'il y en a pour tout le monde. Nous voulons donc que tout le monde jouisse à titre égal, à titre d'homme, de tous les bienfaits de la création; c'est là ce que nous demandons. Or, faire jouir tous les hommes gratuitement d'une partie de la richesse que la nature a prodiguée, c'est lui donner la possibilité de jouissances plus considérables.

Vous avez demandé tout à l'heure s'il y a la même quantité de travail dans cinq millions d'aiguilles que dans cinq millions de rails. Je pense que vous avez voulu parler d'une valeur de cinq millions de francs; car nous n'échangeons pas poids pour poids, nous échangeons à la valeur. Qui est-ce qui détermine la valeur? C'est le travail qui a été nécessaire pour faire les aiguilles; c'est l'intérêt du capital engagé dans la manufacture et le salaire payé aux ouvriers.

Nous avons ici du minerai que la nature a mis à notre disposition. Nous ne l'avons pas payé, nous n'avons payé que le salaire que le minerai a coûté pour être transporté dans nos usines. Eh bien, précisément, par la liberté du commerce, où arrivons nous? A ce que chaque nation pourra donner gratuitement à toutes les autres nations les choses que la nature a mises à sa disposition; en échangeant gratuitement tous nos produits naturels, nous ne ferons payer que le travail. (Applaudissements.) Quel sera le résultat immédiat de ce principe? C'est que dans toutes choses il y aura une moindre somme de travail; s'il y a une moindre somme de travail, toute chose sera moins payée, et tout le monde pourra jouir de toutes choses dans une plus grande mesure.

On vous a dit hier, et je réponds ici à un autre adversaire, que ce qui distingue les temps modernes des temps anciens, c'est le travail; et parce qu'on avait artistement habillé cette idée, vous avez applaudi.

Non, messieurs, le travail est un moyen; le but, c'est la jouissance. Ce qui distingue les temps modernes des temps anciens, c'est que tout le monde dans la société actuelle a une plus grande somme de jouissances à sa disposition que dans les autres siècles. Ce qui distingue les temps modernes, c'est la simplification du travail demandé pour arriver à un produit donné, c'est la conquête de l'industrie par l'appropriation des richesses naturelles. (Applaudissements.)

Le travail est un moyen. C'est un moyen d'arriver à des jouissances. Si avec moins de travail, nous produisons la même utilité, ou, en d'autres termes, si nous conservons aux choses leur utilité, c'est-à-dire le désir que nous avons d'en jouir, nous diminuons la valeur de ces choses, ou le travail. Chacun de nous devra moins travailler pour avoir la même jouissance, et en travaillant autant, nous augmenterons la quantité de ces jouissances.

Je vais rentrer en plein dans le système prohibitioniste. Je suppose pour un moment qu'un des peuples du Nord veuille introduire chez lui la culture du café, comme d'autres ont eu la fantaisie de faire du sucre. Vous le savez, le café doit sa force et l'abondance de ses fruits à la chaleur des tropiques. Que faudra-t-il à ces plantes? il faudra créer une chaleur artificielle, en d'autres termes il faudra non-seulement livrer la terre à la culture du café, mais bâtir des serres, immobiliser une masse de capitaux sous forme de pierres, de fer, de vitres; de plus, il nous faudra recourir aux constructeurs de machines, et ici permettez-moi une parenthèse.

Vous aurez recours aux constructeurs de machines dont le soin continuel est d'appliquer les progrès des sciences à l'industrie, de simplifier le travail à l'aide de la nature, et vous aurez recours à eux pour agir contre la nature, pour vous procurer par le travail ce que la nature vous a donné pour rien. Je reprends.

Je dis donc que pour cultiver le café, vous immobiliserez une quantité de capitaux, vous employerez six fois autant d'ouvriers que sous la zone torride.

Maintenant que viendraient dire les fabricants, les cultivateurs de café? Nous sommes dans les meilleures conditions possibles pour être protégés, car nous avons immobilisé beaucoup de capitaux, nous employons un très-grand nombre d'ouvriers, six fois autant qu'on en emploie sous les tropiques. Voyons maintenant ce qui en résulte pour le pays. Vous employez six fois autant d'ouvriers, par conséquent le café coûte six fois plus cher, et alors de deux choses l'une: ou chacun de nous consacrera à boire du café la même partie de sa fortune qu'il y consacrait autrefois, et il ne prendra alors que le sixième de la quantité de café qu'il a aujourd'hui à sa disposition; c'est-à-dire qu'il y aura pour lui privation de 5/6 du café qu'il consomme aujourd'hui, et par cette privation de 5/6, vous n'avez à fournir qu'un sixième, vous n'emploierez pas plus d'ouvriers. Mais il peut arriver que, comme le café est devenu un besoin pour les populations qui ne pourraient y renoncer, on consomme autant de café. Mais alors chacun de nous consacrera au café une partie sextuple de sa fortune; et toute cette partie nous l'aurons en moins pour les autres besoins. Nous demanderons alors autant de produits de moins à toutes les autres industries, qui diminueront d'autant le nombre de leurs ouvriers.

J'ai posé les deux extrêmes, il faut rester dans le milieu. On se privera d'un peu de café, mais non de toute la différence. Ceux qui n'ont que leur bras pour vivre éprouveront des privations, ceux qui ont des revenus qu'ils épargnaient, feront autant d'épargnes de moins. Les capitaux diminueront, et comme le capital est l'âme du travail, celui-ci diminuera. Voilà infailliblement où doit arriver le système protectioniste.

On me répondra peut-être que je fais des suppositions gratuites. J'aurais pu prendre l'exemple des grains: il est vivace en Angleterre, en France et en Belgique. Nous savons tous à quel prix nous avons payé les grains; à qui devons-nous ces hauts prix, si ce n'est au régime protecteur et prohibitioniste? Que s'est-il passé? Les journaux belges, pour ne pas effrayer les populations, enregistraient, au moment de la récolte, les nouvelles suivantes: « De telle province nous apprenons que les pommes de terre n'ont pas souffert; la récolte du froment est abondante; pour le seigle, il y aura un petit déficit. »

En France on a mieux fait: le ministère a ordonné une enquête, et il en est résulté qu'il y aurait déficit de grains. Comme l'enquête avait prouvé qu'il y aurait déficit, personne n'a osé prendre la parole contre la proposition d'affranchissement. Si jamais le ministère était arrivé à ce résultat qu'on eût pu dire: Oui, il y a la quantité de grains nécessaire pour alimenter la population, où en aurions-nous été réduits? De quel droit aurait-on aboli le système protecteur plutôt pour les céréales que pour les autres produits? Avec cet argument: Oui, nous avons de quoi nourrir la France, on faisait mourir la France de faim. Le prix de l'hectolitre de grains, au lieu de 45 francs, se serait élevé à 100 francs. Nous devons rendre grâce au hasard, ou plutôt à Dieu, des résultats de l'enquête.

C'est au système protecteur que nous avons dû les prix élevés des grains; car en France comme en Belgique et même en Angleterre, la libre entrée des grains a été décrétée tardivement. Or, le résultat de la cherté des céréales nous a fait dépenser une plus grande partie de nos revenus pour être nourris plus mal et moins sainement. Il y a eu réaction sur tous les autres produits; la demande a diminué et avec elle le travail. (Applaudissements.)

Messieurs, on vous a dit encore que l'échange n'était pas possible entre nations européennes, parce que tous les pays produiraient les mêmes choses, et l'on a été assez malheureux dans les exemples qu'on a cités. On a cité les draps et les fers, et c'est à nous, Belges, qu'on est venu dire: Echangerez-vous vos draps contre des draps anglais, et vos fers contre des fers anglais? Oui, nous avons la prétention d'échanger nos draps contre les draps anglais. Nous envoyons déjà des draps en Angleterre pour deux millions. Ce n'est pas une raison pour dire que nous ne prendrons pas de draps aux Anglais; ils excellent comme à Sedan pour les étoffes de pantalon; que l'on mette un droit de 50 °/₀ sur les Bonjeans, et tous ceux qui voudront être habillés avec quelque distinction prendront des Bonjeans. Nous envoyons en Angleterre et en France les draps légers que nous faisons mieux que dans ces pays; nous enverrons en France des étoffes de laine rare. Venez voir à l'exportation les draps zéphirs et les Orléans qui y sont, et vous me direz si, pour les prix et les qualités, vous pourrez jamais lutter avec nous.

Nous ne voulons pas exporter nos fers en Angleterre; mais nous vous rendrions, à vous Français, un grand service en vous envoyant nos fers; vous avez à peine une voie ferrée qui joint Paris à Bruxelles, tandis que depuis dix ans le railway sillonne notre pays. Si vous aviez eu nos fers, vous seriez à présent en possession de railways sur tous les points de la France, et vous feriez vous-mêmes plus de fer.

Permettez-moi, Messieurs, de répéter ici ce que je disais, dans une autre enceinte, à la société du libre-échange de Bruxelles, il y a six mois. J'avais pris pour texte d'un speech l'abaissement du tarif sur l'entrée des fontes et des fers en Belgique, je demandais que le droit prohibitif de 5 francs pour 100 kilog sur la fonte fût réduit à 3 fr. Je le demandai d'abord parce que ce droit fait payer à tous les Belges un impôt de 2 millions, dont quelques producteurs, desquels je fais partie, partagent la somme; j'allais plus loin, et je disais que la réduction profiterait aux fabricants de fonte et de fer, et je parlai dans leur intérêt et dans le mien, car une partie de ma fortune est engagée dans la fabrication de la fonte et du fer.

Eh bien! cherchant à démontrer, qu'abaisser le droit sur les fers, c'était dans notre intérêt, à nous producteurs, je disais: en vendant la fonte d'affinage 13 fr., nous faisons d'énormes bénéfices, ils doivent allécher tout le monde; il y a d'autres capitaux que les nôtres, et comme pour faire de la fonte il ne faut que des capitaux, tout le monde viendra pour faire concurrence. Nous ferons d'énormes bénéfices pendant un an, mais après, nous ne ferons plus rien.

Messieurs, mes amis alors disaient que ma tête tournait, qu'elle délogeait: six mois se sont passés, et les faits que j'avais prédits se sont accomplis. La fonte est aujourd'hui à 10 fr. et se vend difficilement. L'abaissement du tarif eût amené six mois plus tôt le prix de 11 fr., et nous eussions vendu la production de plusieurs années. Grâce à la prohibition, nous avons tenu le prix de 13 fr.; de nouveaux fourneaux ont été érigés, le trop plein est arrivé.

Messieurs, en résumé, la liberté commerciale amenant le bon marché, chacun consommera plus, et par conséquent le travail sera plus demandé. Les ouvriers retireront un double bénéfice de cet état de choses, ils auront plus de jouissances pour autant de travail, et un second surcroît de jouissances par plus de travail. Nous sommes donc les véritables protecteurs du travail, les amis du peuple, puisque seuls nous pouvons améliorer sa condition. (Applaudissements.)

M. LE CHEVALIER, chef d'escadron d'artillerie à Paris: Messieurs, après le discours éloquent que vous venez d'entendre, vous me permettrez peut-être de dire un seul mot sur un fait particulier, mais qui n'est pas sans importance.

L'honorable M. Duchâtaux a dit que lorsque l'industrie d'une nation était envahie par l'industrie d'une nation rivale, cette nation envahie était forcée de lancer ses capitaux pour obtenir les produits qui lui sont nécessaires, que cet envahissement continue et qu'il n'y a pas de limite à cette marche. L'honorable M. Blanqui a répondu que cela était impossible, parce que les produits s'achetaient avec les produits, et que la nation envahie peut retourner les produits de son industrie contre les produits de l'industrie rivale. C'est sur ce fait que je désire fixer votre attention, et je demande pardon à l'assemblée de me tenir dans des limites aussi étroites.

On dit: Une nation obtient des produits avec des produits mêmes, c'est-à-dire que si une nation a besoin de produits toujours croissants, elle peut produire elle-même d'une manière toujours croissante. Voilà la question posée dans les termes admis par les deux orateurs; il me semble que poser ainsi la question, c'est presque la résoudre. Si une nation voit son industrie s'éteindre, elle ne pourra obtenir les produits des autres nations qu'avec des capitaux; c'est, je pense, ce qui est arrivé et ce qui arrive tous les jours. Si une nation produit comme 1, elle ne pourra acheter comme 2 avec ses produits. Mais il est une autre chose qui n'est pas un produit du travail et qui constitue la nationalité et l'indépendance d'une nation, c'est son territoire.

Quand une nation s'appauvrit industriellement, voici ce qui arrive: elle donne son numéraire successivement en échange des produits qui lui sont nécessaires; son numéraire est transporté dans une autre nation où il devient bon marché, tandis qu'il devient cher dans la nation qui a été obligée de le donner, et les intéressés qui ont une certaine quantité de numéraire vont le placer dans la nation contre laquelle le combat a eu lieu en l'échangeant contre de la terre, et en le plaçant sur la terre avec des garanties hypothécaires. Vous avez en France une province sur laquelle des capitaux considérables ont été placés. On m'a informé qu'en Alsace, les frais hypothécaires faits par les étrangers se sont élevés à 5, 6 et 7 °/₀, qui constituent un bénéfice net pour ces étrangers qui n'habitent pas le royaume et qui ne partagent par les charges des régnicoles. Ce bénéfice est plus considérable que celui qu'obtiendraient, d'un placement analogue, les gens du pays qui vivent dans le pays. De tout ces achats de terre, il résulte un changement de nationalité; il arrive que le possesseur d'un bien qui vivait laborieusement, mais honorablement de son travail, après avoir vendu sa terre, se met dans le commerce. S'il réussit, c'est très-bien; mais en général, comment se fait ce pas dans les nations qui ne sont pas très-industrieuses? Les personnes qui emploient leur capital dans les spéculations nouvelles, ne triomphent pas dans ces essais, elles descendent ordinairement de degré en degré; et vous voyez alors des gens qui vivaient par un travail opiniâtre, mais, comme je le disais, noblement sur leur sol, vivre misérablement dans les petites industries, et finir par passer même dans les classes ouvrières.

Certes, ce n'est pas là un grand avantage sous le rapport individuel; mais sous le rapport politique, l'inconvénient est bien plus grand. Cet inconvénient, c'est l'invasion dans le territoire de nouvelles idées, c'est enfin un fait tellement grave, que je le crois digne de fixer toute votre attention, à savoir, l'achat du sol par l'étranger et les prêts hypothécaires sur le sol.

Voilà, Messieurs, ce que je me proposais de vous exposer en deux mots; c'est que les produits ne s'achètent pas toujours avec les produits, et que les différences sont souvent soldées par le territoire que l'on engage hypothécairement ou que l'on vend.

M. LE COMTE ARRIVABENE, vice-président de l'association belge. — Messieurs, les observations, si éloquemment présentées, de M. Duchâtaux, peuvent avoir fait une grande impression sur le public. Parmi ces observations, il en est deux que j'aurais voulu voir réfuter par les orateurs distingués qui lui ont répondu.

Une de ces observations est celle-ci: Si l'on établit la liberté du commerce, une nation très-avancée en industrie écrasera toutes les autres, et celles-ci ne fabriqueront plus rien. Mais M. Duchâtaux a oublié qu'il faudrait des capitaux immenses pour augmenter la production de manière à suffire aux besoins de toutes les autres nations; des capitaux tellement immenses qu'il est impossible qu'une nation les réunisse. Cet argument de notre honorable contradicteur ne me paraît donc nullement fondé.

M. Duchâtaux vous a ensuite parlé de l'argent; il vous a dit que les peuples les moins avancés en industrie payeraient avec de l'argent les produits qu'ils achèteraient à d'autres nations. Mais, messieurs, si l'argent sort d'un pays, le numéraire y devient plus rare, et comme conséquence tous les objets y deviennent à bon marché; et le pays qui ne pouvait exporter quand les objets étaient chers, peut exporter quand ils deviennent à bon marché.

Je n'en dirai pas davantage. J'ai cru devoir faire seulement ces deux observations dans l'intérêt de la discussion. (Très-bien! très-bien!)

M. HORACE SAY, membre du conseil général de la Seine, à Paris. — Messieurs, nous avons à repousser ici différentes invasions. Car le mot est à l'ordre du jour; il vient d'être employé par l'orateur qui m'a précédé à cette tribune dans des circonstances qui m'ont véritablement étonné. Du reste, nous devons lui savoir gré d'avoir complété l'exposition des principes qui sont mis en avant par les protectionistes, et qui nous sont opposés en France, comme sans doute ils vous sont opposés en Belgique, comme sans doute, ils ont été également opposés à la ligue en Angleterre.

L'honorable membre a dit: lorsque les portes seront ouvertes, lorsque les produits étrangers arriveront, ils arriveront parce qu'ils sont à meilleur marché; votre industrie intérieure déclinera; vous payerez d'abord avec les produits que vous possédez; les produits que vous possédez et qui existent dans vos magasins étant épuisés, vous serez obligés d'attaquer ce qu'il appelle le capital; c'est le numéraire, suivant lui; et lorsque vous aurez épuisé le numéraire, vous donnerez en payement votre sol. Il arrive à cette singulière conséquence qu'en fin de compte, la France et la Belgique apparemment se trouveraient des provinces d'Angleterre. Dès lors nous aurions perdu notre nationalité, et en définitive nous serions devenus tous des pays étrangers. Véritablement, c'est pousser bien loin les conséquences du système.

Pour arriver à cette conséquence, l'honorable orateur a été obligé de nier la base, le principe fondamental sur lequel nous nous appuyons, principe qui a été développé dans cette séance d'une manière tellement lucide par mes honorables amis MM. Wolowski et Blanqui que véritablement j'ose à peine le répéter de nouveau et penser qu'il faille l'appuyer par de nouvelles considérations; c'est ce principe que les produits s'achètent avec des produits.

Qu'est-ce en effet que le numéraire? C'est un agent commun des échanges. Mais, ainsi qu'on vous l'a dit, personne ne consomme du numéraire; nous n'en faisons pas notre nourriture; nous n'en faisons pas notre vêtement, et le numéraire en lui-même ne rapporte pas d'intérêt. Car c'est encore une des erreurs que vient de commettre l'honorable membre qui descend de cette tribune. L'argent ne produit pas d'intérêt, et c'est tellement vrai, que chacun de nous a bien soin de ne conserver dans sa bourse que la moindre somme qui est nécessaire à ses échanges journaliers. Il préfère avoir sa fortune sous une autre forme.

Dans les pays où l'industrie est suffisamment développée, où le crédit produit tout ce qu'il peut produire, on se sert d'infiniment moins de numéraire qu'on ne s'en sert dans les pays arriérés; et c'est justement parce que nous avons trop de numéraire en France que nous pouvons dire que nos institutions de crédit n'ont pas encore pris tous les développements qu'elles sont susceptibles de prendre. En Angleterre, par exemple, on fait dix fois plus d'échanges avec la même somme de numéraire qu'on n'en fait en France.

Ces revirements de papier, ces liquidations qui à la fin de chaque journée ont lieu dans chacune des villes d'Angleterre entre toutes les banques qui ont été chargées des payements du jour, se font avec des sommes comparativement très-inférieures aux sommes employées à Paris, par exemple, pour payer les lettres de change de la journée; sommes tellement considérables que nous voyons continuellement dans les rues des personnes ployant sous des sacs d'argent qui encore une fois forment une perte d'intérêt pour tous ceux qui le possèdent dans le moment où ils s'en servent.

Eh bien, tout ce numéraire lui-même qui est un agent dont nous devons éviter l'emploi autant que possible, tout ce numéraire n'a pu être obtenu qu'avec des produits. C'est en échangeant les produits de nos manufactures que nous avons obtenu l'or et l'argent qui nous est arrivé, et c'est un bonheur pour nous si nous parvenons ensuite à échanger cet or et cet argent contre d'autres produits qui augmenteront nos jouissances.

Ainsi donc toujours les produits s'échangent avec les produits. Cette vérité est la pierre angulaire de tout l'édifice économique, et je suis vraiment surpris d'entendre encore dans l'année où nous sommes, dans le pays où nous nous trouvons, en France aussi bien qu'en Belgique, d'entendre encore contester des vérités aussi fondamentales. (Applaudissements.)

On vous a dit, messieurs, qu'un pays était exposé à payer ce qu'il reçoit du dehors avec des capitaux. Eh, mon Dieu, c'est ce qui arrive constamment. Qu'est-ce qui se passe dans tous les échanges de pays à pays, si ce n'est l'envoi continuel de capitaux? Lorsqu'on fait venir des cotons en laine et des produits manufacturés d'un pays, qui est-ce qui fait ces importations? Ce sont des négociants. Avec quoi ces négociants font-ils leurs achats? Croyez-vous que ce soit avec leurs revenus? Eh, non, leur revenu sert à défrayer leur dépense de l'année et à faire vivre leur famille; c'est avec leur capital qu'ils font leurs échanges; c'est un capital qui sort pour aller dans un autre pays payer des produits. On paye toujours avec des capitaux; et de même que ce sont des capitaux nationaux qui s'échangent avec les produits étrangers, de même ces capitaux reviennent dans le pays sous forme d'importation; ils sont encore capitaux.

Quand donc cessent-ils d'être capitaux? Quand sont-ils consommés? Comment pénètrent-ils dans la consommation? Ils y pénètrent parce que les consommateurs du pays employent à les acheter chacun une portion de son revenu.

Les importateurs, ceux qui ont fait venir les produits étrangers, voient se rétablir entre leurs mains le capital qui a servi à faire leurs affaires. Les particuliers qui ont fait la consommation sont-ils plus pauvres? Ils ont obtenu une jouissance en échange du prix qu'ils ont donné. Mais qu'est-ce que c'était que ces produits, ainsi que je viens de le dire? C'était une portion de leurs revenus. Leurs capitaux n'ont pas diminué. Leur revenu, c'est justement le produit de leur fortune. Leur fortune peut rester la même, et cependant ils ont obtenu des jouissances.

Dans tout ceci qu'est-il donc arrivé? Quand des commerçants ont employé leurs capitaux à faire des échanges internationaux, ils se sont livrés à ce genre de spéculation, probablement parce qu'ils y ont trouvé du profit. Ils y ont trouvé du profit, parce qu'ils ont gagné d'abord l'intérêt sur le capital employé, parce qu'ils ont fait un bénéfice sur le commerce auquel ils se sont livrés, bénéfice qui a pu servir à payer en partie leur dépense, c'était leur revenu; mais d'un autre côté, les consommateurs, recevant à meilleur marché les produits nécessaires à leur consommation, ont pu mettre une partie de leurs revenus de côté, ont pu accroître également par l'épargne leurs propres capitaux.

Je ne comprendrais pas comment dans tout cela il y aurait perte pour le pays, alors que ceux qui se livrent à ces échanges n'ont rien perdu eux-mêmes. Il y a eu augmentation de jouissances pour ceux qui ont acheté à bon marché et profit pour tous ceux qui se sont livrés à ce commerce.

Ainsi, pour qu'un pays perdît par les échanges avec l'étranger, il faudrait supposer que ceux qui se livrent au commerce d'importation et d'exportation eussent voulu de gaîté de cœur continuer des opérations désastreuses en elles-mêmes. Si au contraire chacun a fait des bénéfices, il est évident que le pays, dont la fortune ne peut consister que dans la réunion de toutes les fortunes particulières, que le pays lui-même n'a pas vu décroître sa richesse.

Je ne vois donc pas comment il serait possible que les capitaux du pays eussent été donnés gratuitement en payement; comment il serait possible qu'on fût amené à donner à l'étranger le numéraire; et je n'y verrais, quant à moi, pas d'inconvénient s'il y en avait trop. Je ne vois pas comment il serait possible qu'on eût donné en payement ce solde à l'étranger.

Si maintenant il vient en France, comme on a cité des exemples, quelques capitaux qui s'emploient à l'achat des terres, mon Dieu, cela s'explique naturellement. Qui est-ce qui achète ces terres que M. Lechevalier voit avec tant de regrets passer sous des noms étrangers? Ce sont les Suisses qui viennent en Alsace, qui ont fait des épargnes et immobilisent ces épargnes dans des fonds de terre. Mais pourquoi viennent-ils en France? Parce que jouissant dans leur pays de la liberté commerciale qui leur procure les objets de consommation à meilleur marché, ils peuvent mettre de côté une partie de leurs revenus, et comme il y a abondance de capitaux, ils cherchent à les placer, et ils les placent dans des terres dont le revenu est toujours la conséquence d'un monopole.

En général, les mesures restrictives, les droits de douane, ont pour effet de détruire, d'anéantir les sources de richesse que la nature donnait gratuitement à l'homme. C'est ce que vient de démontrer d'une manière si lucide, si éloquente, l'honorable président de cette assemblée. Qu'avons-nous vu en France, il y a peu de temps, à l'occasion des tarifs? Je citerai un exemple, parce que les exemples fixent mieux les idées.

Quelques producteurs d'huiles d'un département voisin, du département du Nord, jaloux de voir l'extension que prenait le commerce d'une graine que l'Égypte nous envoyait, le sésame, et l'importance de quelques usines de Marseille, demandèrent des droits prohibitifs sur cette graine. Le résultat immédiat fut une augmentation du produit des terres où on cultive le colza; mais cette augmentation, au bout d'un certain temps, s'est traduite en une augmentation de fermages. Les cultivateurs, poussés par la concurrence, ont été obligés de payer aux propriétaires du sol des sommes plus fortes pour le fermage des terres; le prix du sol a été plus élevé; ce que la nature donnait abondamment a beaucoup renchéri, et ensuite on a tiré un grand argument de ce haut prix pour s'opposer à l'abaissement des tarifs.

Ainsi, vous le voyez, de quelque façon qu'on s'y prenne, on arrive toujours à reconnaître que les droits élevés, les tarifs protecteurs n'ont d'autre effet que de ruiner, dans une certaine mesure, les consommateurs, en renchérissant pour eux tous les objets qui servent à leur consommation.

Maintenant un grand argument qu'on a mis plus avant (et on a tort de raisonner dans cette supposition), c'est qu'avec l'abaissement des barrières, plusieurs industries disparaîtraient complétement du sol. Cette argumentation, reproduite par Lechevalier, a été victorieusement réfutée, je pense, par M. Dunoyer.

Il est de fait que la plus grande partie des manufactures en France fournissent des articles à l'exportation. Il est très-peu de branches de nos produits dont nous n'exportions dans les pays étrangers, outre-mer, aux Indes, en Amérique, des quantités considérables. Nous exportons des produits de coton et de laine. Je sais que le remboursement des droits est peut-être exagéré sous forme de prime; néanmoins une grande quantité de produits de laine supportent déjà la concurrence étrangère, et si le régime de liberté avec ces produits pouvaient être établis en France à un moindre prix de revient, nos exportations seraient plus considérables encore. Il ne faut donc pas attacher à cette partie de l'argumentation de M. Lechevalier plus d'importance qu'elle n'en mérite. (Applaudissements.)

M. LECHEVALIER : L'honorable orateur qui descend de la tribune a dit que les produits s'échangent contre des produits. J'ai lu ces principes dans l'ouvrage de l'illustre père de M. Say; mais quels que soient ces principes donnés par un homme illustre, je les crois faux. Je ne dis pas cela contre le libre-échange; je ne crois pas qu'une doctrine ait besoin de s'appuyer sur des principes incontestables. Il peut être vrai que ces principes soient faux, cela n'empêche pas de les discuter; mais quand on étudie une science avec la conscience que nous y mettons tous, il faut voir si les bases sur lesquelles on s'étaye sont vraies ou inexactes.

On dit : les produits s'achètent avec des produits. Mais prenons une hypothèse : supposons deux nations également industrielles et que la liberté du commerce existe. Admettons que par un fait particulier, un des peuples perde sa faculté de production, il donnera d'abord ses valeurs immobilières, car cela ne tombera pas tout d'un coup; mais les valeurs qu'il possèdera diminueront de plus en plus, et les nécessités restant les mêmes, il aura donné toutes ses valeurs en échange, son numéraire compris.

Je n'ai pas entendu dire que ce fût une question de numéraire; je suppose que c'est à tort que je me suis servi du mot argent. Dans le fond de ma pensée, j'ai voulu parler de toutes valeurs mobiles, et de l'argent qui s'en va quand les échanges de travail sont terminés. Messieurs, je ne crains pas la lutte industrielle. Je crois la France capable de lutter contre l'Angleterre; je voudrais cependant ne pas être forcé de m'appuyer sur un principe que je regarde comme faux.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, si nous ne faisons pas le sacrifice des préambules, des péroraisons, nous ne terminerons pas. Dans ce moment, il ne faut plus de discours, mais de l'argumentation. On a posé quelques propositions. Je vous prie d'y rentrer. Plusieurs orateurs sont encore inscrits. Je les invite à répondre argument pour argument.

M. DUCHATAUX. On a parlé de faits de deux natures. Le premier a été exposé par M. Blanqui; il a rejeté ce mot naïf : « Je ne fais rien, parce que je suis protégé. » C'est un inconvénient de la protection qui a pu se présenter à certains esprits; mais à une anecdote je répondrai par une autre anecdote. L'un des magistrats les plus illustres dont s'honore la France, M. le président du Harlay disait : « Si l'on m'accusait d'avoir pris les tours de Notre-Dame dans ma poche, je commencerais par fuir, parce que ce serait le plus prudent. »

Fallait-il conclure de cette manière de voir du président de Harlay que la législation devait être supprimée? Non, mais qu'elle devait être réformée. On peut en dire autant du système protecteur dont l'application n'est pas pas tout ce qu'il y a de mieux au monde. Mais que nos adversaires nous citent une institution qui n'ait pas ses inconvénients, qui ait le caractère de la perfection, et alors je passerai condamnation.

Mais des faits d'une autre nature ont été cités par M. Dunoyer. Je serais désolé que le temps et les matériaux manquassent pour les examiner. De pareils faits doivent se discuter par des chiffres, et peuvent demander des études très-sérieuses, et ce qu'au premier coup-d'œil on n'aperçoit pas, peut quelquefois s'expliquer par une étude plus approfondie.

Quoi qu'il en soit, je veux essayer de répondre quelques mots aux faits qui ont été rapportés à cette tribune. Ce qu'il y aura d'incomplet dans cette réponse, j'espère que nos adversaires seront assez généreux pour l'attribuer au manque de temps, de matériaux, non à la cause que je défends.

Le premier fait qu'on a invoqué, c'est la suppression des douanes en Allemagne, c'est la formation du Zollverein. De ce qu'il n'en est pas résulté des perturbations sérieuses dans l'industrie, on conclut qu'il n'y en aurait pas davantage si cette mesure était généralisée et appliquée à l'Europe entière. Mais il n'y a pas d'analogie entre ces deux mesures. Les différents peuples de l'Allemagne n'étaient pas, je le suppose, dans des conditions économiques tout à fait identiques; mais ces conditions ne devaient pas différer grandement. Il y avait la même instruction, les mêmes habitudes dans les différents états de la Confédération germanique. On conçoit que la liberté commerciale entre ces fractions d'un peuple n'ait pas produit des résultats désastreux.

Si l'on voulait comparer la formation du Zollverein à une mesure analogue, il fallait la comparer à la suppression des douanes intérieures en France, à la suppression de la douane intérieure établie en Espagne sur la Bidassoa. Ces mesures n'ont pas produit de perturbation parce qu'il n'y avait pas une grande différence dans la situation économique des provinces mises en relation directe. Au reste, je ne pense pas que le Zollverein se soit formé brusquement et sans mesure de transition. Ainsi, lors de l'accession de la Bavière au Zollverein, on s'est beaucoup préoccupé en Allemagne de l'invasion des bières bavaroises. Les brasseurs de la Saxe s'en sont émus. Ils ont demandé des mesures transitoires qui ont été prises. Plusieurs grandes basseries ont alors été fondées, une notamment aux portes de Dresde, et qui produit d'excellente bière. Je crois que ce qui a été fait pour les brasseries s'est fait également pour d'autres industries.

On vous a parlé des fabricants de coton des Vosges et de la Suisse. Puisqu'il y a des fabriques de coton en Alsace, je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas dans les Vosges, puisque les deux départements se trouvent dans la même situation économique.

M. DUNOYER. Mais, pas du tout.

M. DUCHATAUX. L'un est un pays de plaines et l'autre est un pays de montagnes; mais je ne vois pas que cela fasse rien à l'affaire.

M. DUNOYER. Dans l'un, l'industrie est très-avancée; elle est, au contraire, très-arriérée dans l'autre.

M. DUCHATAUX. Eh bien! on prend les ouvriers dans le département où l'industrie est très-avancée, et on les naturalise dans le département où elle l'est moins.

La Suisse, placée au centre de l'Europe, doit moins souffrir de la liberté commerciale, par rapport à l'Angleterre, que la Belgique et la France, qui sont en relation directe avec l'Angleterre. Les marchandises anglaises, pour arriver en Suisse, doivent transiter en France, et il y a toujours des frais, sinon le droit de transit.

On a parlé de l'industrie suisse; mais le comité de Mulhouse pour la défense du travail national a répondu que la Suisse et l'Allemagne sont loin d'être placées dans des conditions économiques identiques. Ainsi on a publié un tableau d'où il résulte que l'industrie suisse supporte des frais moins considérables que l'industrie alsacienne. Toute habileté à part, dans ces conditions, l'industrie suisse doit produire à meilleur marché.

M. Wolowski m'a parlé d'un travail de longue haleine qu'il fait sur les produits de la Suisse; nous l'attendons avec impatience, nous le lirons avec intérêt. S'il modifiait mes opinions, je ne ferais aucune difficulté de le reconnaître.

Il me reste à répondre à un argument. On a dit à cette tribune que l'industrie en France vivait, non par protection, mais malgré la protection; que si l'on voulait additionner les petits tributs que paye l'industrie, on verrait que ces petits tributs dépassent le bénéfices du système protecteur. Je ne sais si ce travail a été fait; je ne le crois pas. Mais en ce qui concerne la marine, on a fait à cette objection une réponse péremptoire. Le comité établi à Nantes pour la défense du travail national a calculé, planche par planche, clou par clou, ce que peut coûter la construction d'un navire de commerce; et il est arrivé à démontrer que cela produit une somme insignifiante pour chaque tonneau transporté. Je ne sache pas qu'il ait été répondu à cette objection.

Je crois avoir répondu à tous les faits qui m'ont été opposés; si vous me le permettrez, j'en resterai là.

M. WOLOWSKI : Messieurs, comme l'a dit M. le président, ce n'est plus le moment des longs discours; il faut serrer les arguments de près, il faut leur répondre.

Mon honorable contradicteur, rappelant sous une autre forme le langage de Cynéas à Pyrrhus, a dit : « Pourquoi nous mettre en voyage pour des tentatives qui, en fin de compte, ne doivent aboutir qu'à un engorgement général? Nous souffrons sans nous déranger des engorgements partiels. » Je lui ai répondu qu'il n'y a pas d'engorgement général, parce que s'il est vrai que dans certaines circonstances, par l'effet d'une surexcitation de la production, sans que la consommation soit augmentée, on peut être obligé de diminuer la production, il est certain que le producteur verrait décupler les moyens de consommation sous l'empire d'une loi de répartition des richesses plus équitable, qui augmenterait les ressources de la masse des travailleurs. Voilà ce que M. Duchâtaux, malgré tout son talent, n'a pu dissimuler.

Si l'on a pu contester l'expression : les produits s'échangent contre les produits, on ne peut nier que les services s'échangent contre les services, et les hommes ne sauraient trop se rendre mutuellement des services. Il y aurait une plus grande somme de richesses pour satisfaire les besoins des hommes, tous les termes de l'équation s'élèveraient à la fois si rien ne venait gêner le libre-échange des produits.

Je m'étonne qu'on puisse parler de la possibilité d'une trop grande production d'une manière générale. Ce dont je me plains, c'est que la production ne soit pas assez grande. Tant qu'il y aura des gens qui souffrent, elle sera insuffisante. Comme le disait Jacques Laffitte, tant qu'il y aura un homme sur la terre, on ne pourra dire que l'on aura trop produit. On pourra soutenir seulement que la richesse est mal répartie, et c'est l'effet de votre système prohibitif.

M. Duchâtaux vous a dit tout à l'heure que l'on ne pouvait argumenter de la liberté du commerce dont jouit la Suisse, parce que ce pays est au centre de l'Europe, qu'il faut traverser de nombreuses lignes de douanes pour arriver jusqu'à lui. Mais M. Duchâtaux oublie que l'industrie suisse produit pour l'exportation. Sa situation centrale, son éloignement de la mer constituent donc pour elle un inconvénient qu'elle doit vaincre et un inconvénient qu'elle a vaincu par la vigueur de la production basée sur la liberté. (Applaudissements.)

M. DAVID, professeur à l'Université de Copenhague. Jusqu'ici ce ne sont que les membres des grandes nations qui ont parlé; moi, j'ai osé prendre la parole, parce que je crois qu'il est bien que vous entendiez aussi un membre d'une petite nation, ne fût-ce que pour mieux rendre l'image de ce que cette assemblée est en effet un congrès général où se discutent les grandes questions de bonheur de toute la famille européenne. Je vous dirai donc, messieurs, non-seulement que je suis étranger, ce que vous entendez bien à mon langage, ayant une grande difficulté à m'exprimer en français, mais aussi que j'appartiens à un peuple très-peu nombreux; à peine deux millions d'individus parlent ma langue maternelle. Mais néanmoins, messieurs, je suis libre-échangiste et par conviction et par amour pour ma patrie, et vous savez, messieurs, que l'amour de la patrie ne se règle pas sur la grandeur du territoire, et que ce sentiment est aussi intense chez les petites nations que dans les grandes.

Je dis néanmoins, messieurs, qu'appartenant à un petit Etat et ayant le sentiment de sa faiblesse, je devrais peut-être me jeter dans le camp des protectionistes, car qu'est-ce que le système de la protection, sinon le camp retranché de la faiblesse, et n'est-il pas dans toute sa marche impreigné des sentiments de la faiblesse?

Moi, je ne crois pas que le système de la protection fortifie une nation, et je ne crois pas non plus que quand les barrières qui l'entourent, tomberont, qu'elle sera envahie par des produits étrangers et que son industrie sera écrasée. Certes, mon pays a aussi une industrie à défendre, et s'il était vrai que la France ou la Belgique dût craindre que leur industrie fût inondée, si ce libre-échange existait entre ces pays et la Grande-Bretagne, mon pays devrait craindre que son industrie ne fût coulée à fond. Mais je ne partage pas ces anxiétés mises en avant par l'honorable M. Duchâtaux avec son talent si éminent, parce je ne puis croire que tout se passera comme il l'a dit, dès que les barrières qui séparent les peuples tomberont. Il est bien vrai, comme il l'a observé, que les achats se font individuellement, que ce ne sont pas les nations qui se rencontrent sur le marché, mais que ce sont les individus, et que chacun achète le produit qu'il trouve le mieux et au meilleur marché. Mais il me semble qu'il n'a pas assez porté son attention sur ce qui se passe quand les entraves qui nous gênent maintenant disparaîtront. Quand on veut parler de l'avenir, il faut l'envisager dans son ensemble.

Que se passera-t-il quand les entraves qui gênent nos échanges, cesseront d'exister? Les entraves qui gênent notre production ne tomberont-elles pas d'elles mêmes? Pourquoi donnons-nous tous maintenant la préférence aux produits anglais? N'est-ce pas parce que, nonobstant que la main-d'œuvre est plus élevée chez eux, ils peuvent mieux que nous faire un bon usage de tous les agents de la production, et qu'ils produisent à meilleur marché que nous? Mais dès que nous entrons dans les voies de la liberté, ne serons-nous pas aussi plus libres de tirer un meilleur usage de nos agents de production, et ne serons-nous pas même forcés de le faire par la concurrence et dès que nous ne serons plus forts ou faibles par l'échafaudage de la protection?

Il y a un autre point sur lequel M. Duchâtaux ne me semble pas avoir porté ses regards. Il y a entre le caractère national et ses besoins un certain rapport intime, d'où vient aussi une liaison intime entre sa production et sa nationalité. Le travail national a en effet un avantage immense sur le marché national, justement à cause de cette intime liaison, et voilà une autre raison pour ne point craindre que l'industrie nationale succombe dans la lutte avec l'étranger.

Les fabricants nationaux connaissent beaucoup mieux les besoins et même jusqu'aux fantaisies de leur nation que ne le pourraient les étrangers; cela leur donne toujours un avantage immense dans la lutte de la concurrence. Certainement il y a des industries dans chaque pays qui se sont agrandies sous le système de la protection et qui succomberont dans la lutte de la libre concurrence avec l'étranger; mais est-ce qu'il y aurait un grand malheur que le travail national, au lieu de suivre ces sentiers factices que la protection lui a tracés, suive la voie que la nature lui a montrée au lieu d'être mené par la main du gouvernement et d'être pris sur les épaules par le tarif de la protection.

Messieurs, je vous demande bien pardon d'être resté aussi longtems à la tribune, et de vous avoir forcé à entendre écorcher votre belle langue, mais je compte sur votre indulgence et je termine ici mes observations, quoique j'en eusse bien d'autres à faire que je prendrai la liberté de vous présenter plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la première question : sur les avantages de la liberté commerciale dans les rapports internationaux.

2e question. — De l'examen de la liberté du commerce relativement au travail particulier de chaque nation.

Ces deux questions ont été traitées simultanément.

La troisième question est l'examen du résultat de la liberté du commerce relativement à la population ouvrière.

M. WOLOWSKI. Cette question me paraît trop grave pour être abordée à la fois dans cette séance; elle doit occuper un temps assez long, et je demanderai qu'elle soit renvoyée à l'ordre du jour de demain.

M. DUNOYER. Est-ce qu'il serait dans l'intention de l'assemblée d'ajourner toutes les délibérations jusqu'à la fin de toutes les discussions? Il reste encore un peu de temps; peut-être pourrait-on l'employer à prendre une délibération sur les questions que nous avons discutées.

M. WOLOWSKI. Je crois que toutes ces questions sont trop intimement liées pour être vidées l'une sans l'autre; quant au temps que prendra l'émission du vote, il est trop peu de chose pour que nous puissions vouloir poser un précédent dans les esprits par un vote prématuré.

M. JOSEPH GARNIER. Je suis d'un avis tout opposé. Nous avons fort affaire demain. En second lieu, n'est-il pas plus rationnel de voter aujourd'hui et au moment où nous avons présents à l'esprit tous les arguments qui ont été produits. (Adhésion générale.)

M. LE PRÉSIDENT. On pourrait voter par assis et levé sur chacune des questions spéciales, et lorsque la discussion sera terminée on votera par appel nominal sur l'ensemble.

Voici le texte des premières questions :

Le congrès économique, après avoir examiné et discuté les effets généraux de la liberté du commerce, ainsi que toutes les questions spéciales qui s'y rattachent, est d'avis que la liberté du commerce est un besoin de la société humaine, et qu'elle aura pour résultat :

1° De resserrer l'union des peuples, qui, loin de devenir tributaires les uns des autres, se prêteront un mutuel appui;

2° D'étendre la production et de mettre l'industrie à l'abri des secousses violentes qui sont inévitables sur les marchés restreints de la prohibition.

La première résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention, et la deuxième résolution, à l'unanimité, moins trois abstentions.

La séance est levée à 4 heures et un quart, et renvoyée au lendemain à 11 heures.

### *Séance du 18 septembre.*

M. LEHARDY DE BEAULIEU fait connaître les noms des personnes arrivées aujourd'hui pour prendre part aux travaux du congrès. Ce sont :

MM.

Louis Leclerc, membre du conseil de l'Association parisienne;
Comte de Skarbeck, conseiller d'Etat à Varsovie;
De Brauwer d'Hoogendorp, à Malines;
Ramon de la Sagra, économiste, délégué par les sociétés d'Espagne;
La Brousse, directeur de l'école centrale de commerce et de l'industrie de Bruxelles;
James Wilson, membre du parlement et fondateur de l'*Economist* anglais;
Bortier, propriétaire;
Asselberg-Lequime, négociant à Bruxelles;
Lutheran, rédacteur en chef de la *Renaissance*.

Se sont excusés de n'avoir pu se rendre au congrès :

MM.

Le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance à Paris;
Coquelin, membre du conseil de l'Association parisienne;
Rau, professeur à l'université de Heidelberg.

M. Lehardy de Beaulieu donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

M. LE PRÉSIDENT : M. Ramon de la Sagra a fait le voyage d'Espagne pour se rendre au congrès, mais il est arrivé trop tard; il aurait voulu émettre hier un vote motivé sur la question que nous avons résolue. Je vous demande la permission de vous donner connaissance de ce vote motivé. (Oui! oui!)

M. FAIDER, secrétaire, donne lecture de l'opinion de M. de la Sagra dont voici les conclusions :

Après ce que je viens de dire, me demandera-t-on encore si je suis, oui ou non, partisan du libre-échange?

J'ai démontré que, dans l'intérêt des faits sociaux, il est de toute impossibilité de pratiquer utilement le système de protection. Le libre-échange est donc une conséquence nécessaire de cette impossibilité. Résister à cette nécessité serait absurde chez un homme de bon sens.

Dans le cas qu'il me soit demandé si, de la réalisation de cette théorie du libre-échange, il doit résulter l'ordre au sein de l'industrie, sans hésiter, je répondrai non; et cette négation résulte de ce que je viens d'exposer. Mais comme la théorie du libre-échange fait partie des idées progressives, envahissantes, inévitables pour notre époque, je vote en sa faveur comme devant donner lieu et accélérer le moment de faire sentir universellement le besoin d'ordre universel. Car de cette nécessité d'ordre, généralement admise et reconnue par l'universalité du mal social, naîtra la décision sociale de chercher le remède en dehors des moyens jusqu'ici employés, et qui aurait causé ce même excès de mal, et une fois cette décision socialement admise, le remède social apparaîtra, pour ainsi dire, instantanément, et alors personne ne demandera la solution du problème du libre-échange, car elle sera évidente.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes arrivés à la 3e question; à cette occasion, je ferai déposer sur le bureau 100 exemplaires d'une brochure que j'ai écrite il y a deux ans; elle n'est plus de circonstance à présent, mais je la fais distribuer aux membres du congrès parce qu'elle contient des réglements institués pour une société métallurgique que je dirigeais alors; ces règlements concernent des caisses de dépenses, de secours de blessés, de prévoyance, etc. Ces objets ont trait à la question qui nous occupe.

Comme il faut que nous obtenions un résultat le plus tôt possible, je prierai les orateurs d'être courts.

M. DUNOYER : Il est entendu que l'ordre d'inscription sera arrangé de manière que tous les orateurs qui se suivront répondront au discours précédent, et qu'ils ne parleront pas plusieurs à la fois dans le même sens.

M. LE PRÉSIDENT : Lorsque deux ou trois orateurs auront mis en avant des propositions, je n'accorderai plus la parole que pour les réfuter ou pour en présenter de nouvelles.

M. JOSEPH GARNIER : Je crois savoir qu'il y a des personnes qui ne parlent que l'anglais; comme la plupart des membres comprennent l'anglais, je crois que ces orateurs pourraient s'exprimer dans leur langue. (Oui, oui.)

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, vous allez entendre un orateur anglais.

M. BROWN, membre du parlement (l'orateur parle en anglais) : On a dit avec raison et profondeur que la science c'est la puissance; on peut dire à aussi juste titre que le commerce c'est la puissance. Il s'agit donc de rechercher les moyens propres à lui donner un plein développement et à armer cette force du levier le plus énergique. Ces moyens consistent visiblement dans l'abolition de toutes les entraves qui se dressent entre les besoins, les ressources, les productions des différents peuples. Contrairement à ce qui a été dit bien des fois par des écrivains à vue courte, je pense que le plus grand service à rendre à un pays serait d'accroître les relations mutuelles, la *dépendance mutelle*, si l'on veut, de tous les hommes. Je pense encore que la richesse de chaque peuple importe à tous les autres, car elle se déverse indistinctement sur eux, par cette loi de solidarité providentielle qui relie les intérêts, les capitaux, les idées dans le monde entier. Malheureusement, loin de s'inspirer de ces notions si simples et si vraies, qui reflètent dans les actes législatifs, la division du travail des forces productives, des cultures établie par la nature, les peuples se sont évertués à marcher en sens contraire de leurs intérêts et à dépenser une somme de travail bien plus considérable en échange de produits beaucoup moins abondants.

Que direz-vous, par exemple, messieurs, si par des droits prohibitifs, ou par des prohibitions, on s'efforçait de faire produire à la Belgique tout le sucre qu'elle consomme? Que direz-vous encore si par imitation de cet intelligent système, les colonies, où la canne mûrit sans qu'il soit besoin de tarifs, élevaient des barrières contre vos toiles, vos draps, vos dentelles, et s'appliquaient à les fabriquer? Vous y verriez une déperdition colossale de forces et de capitaux, vous y verriez un contre-sens industriel, et vous auriez raison. Mais chose pénible à dire, vous auriez raison contre la politique générale des Etats réputés les plus civilisés.

Un fait sur lequel on n'a pas assez insisté et qui se révèle à nous comme la conséquence mathématique des vrais principes, c'est qu'un état ne peut que gagner à voir la production s'étendre chez ses voisins. Car la multiplication des produits entraîne l'abaissement des prix, ce qui permet aux consommateurs du dehors de consacrer à des achats de denrées *non nationales*, les sommes qu'ils auront pu épargner par suite du bon marché. Et ce qui est arrivé toutes les fois que les gouvernements ont abaissé les droits établis sur les marchandises, arrive incessamment toutes les fois que la science dote l'industrie d'un procédé plus expéditif, plus économique.

En 1821, l'Angleterre réduisit de 13 sh. 6 d. à 7 sh. 9 d. par *gallon*, le droit sur les vins de France. La consommation doubla en quelques années, et le trésor fit des recettes inespérées. Les exemples de ce genre abondent, et nous les pourrions puiser, quoique trop rares encore, dans l'histoire économique de la France, des Etats-Unis, du Zollwerein. Nous les résumerons tous en disant que depuis 1842 nous avons affranchi de tous droits plus de 800 articles, nous avons rayé de notre budget des recettes une somme de 7,600,000 l. st., provenant de mille sources fiscales, et que cependant le revenu général de la nation s'est élevé de de 51,800,000 à 59,000,000 l. st. Quel argument plus concluant offrir à l'appui des doctrines libérales et des réformes si bardiment opinées par R. Peel!

Nous avons beaucoup fait de l'autre côté du détroit pour amener le triomphe de la vérité dans les faits comme dans les esprits : mais tout n'est pas fini; et en veillant avec un soin jaloux sur les conquêtes déjà faites, nous songeons à l'avenir. Un vieux général disait à ses soldats au lendemain d'une victoire, allons rendez grâces au ciel, mais que votre poudre soit toujours sèche. Nous aurons soin, nous aussi, que notre poudre soit toujours sèche.

M. WEERTH, des provinces rhénanes : Messieurs, je me suis étonné de ne trouver dans cette assemblée aucun représentant des classes ouvrières. La France est représentée par un pair de France, l'Angleterre par le docteur Bowring, enfin je ne vois pas parmi vous les représentants du peuple dont vous allez décider le sort. Quant à moi, je suis l'ami des ouvriers, car ils ont besoin de quelque amour et de quelque générosité; trop longtemps ils ont été traités comme des machines et comme des objets de commerce; en Angleterre surtout, là, lorsqu'un fabricant parle de ses ouvriers, il ne les appelle pas seulement des hommes, pour dire qu'il a tant d'ouvriers dans sa fabrique, il dit : j'ai tant de *mains*. Ceci explique assez les rapports des ouvriers et des fabricants. La situation des ouvriers est affreuse; regardez où vous voudrez, regardez les petites rues sombres de l'Allemagne, de Manchester; regardez les montagnes de Silésie, les plaines de la Westphalie, les petites rues de votre capitale, et partout vous lirez dans les yeux hagards des ouvriers la misère et la faim.

Je ne sais pas si la situation malheureuse des ouvriers est la seule conséquence du système de protection, mais je suis convaincu que le régime protecteur est trop faible pour améliorer la classe des ouvriers, qui est déjà tellement malheureuse, qu'elle ne peut pas le devenir davantage. Ainsi, il reste à savoir si l'établissement du système du libre-échange peut améliorer la classe ouvrière. Quant à moi, je suis libre-échangiste, je ne donnerais pas même un sou d'un protectioniste. (Rires.) Je suis même partisan du libre-échange pour toutes les nations, mais je pense que le libre-échange n'est pas le seul moyen pour améliorer la situation de la classe ouvrière.

Le libre-échange établira la libre concurrence; et il produira une baisse générale des prix sur beaucoup de denrées; cette baisse de prix produira une grande consommation, elle exigera une plus grande production; alors beaucoup d'ouvriers trouveront du travail, ils auront un moment de prospérité, parce qu'il y aura une hausse sur le salaire et une baisse sur le prix moyen des subsistances; mais tous ces avantages ne leur resteront qu'un moment, car ils seront bientôt enlevés par la concurrence même des ouvriers.

Par la libre concurrence des ouvriers, les salaires finiront par être réduits à un minimum tel qu'il ne leur suffira plus pour vivre, de sorte que les ouvriers seront aussi malheureux sous le système du libre-échange que sous celui de la protection.

J'ai vu en Angleterre même un exemple de cette concurrence entre les ouvriers, et j'ai pu m'assurer par moi-même quels malheurs elle peut occasionner. J'étais chez un exportateur de fil de lin de Yorkchire, et j'ai vu un filateur vendre les fils à un prix beaucoup plus bas que les autres, quoique dans ce moment il n'y eût pas de raison pour justifier cette baisse de prix; mais après une demi-heure, je voyais entrer 3 à 400 Irlandais affamés et misérables qui revenaient des moissons; ils n'avaient plus d'ouvrage et ils venaient dans les villes manufacturières en offrant de travailler à un prix plus bas que les autres ouvriers; si les ouvriers anglais ne voulaient pas travailler au même prix que les Irlandais, on les chassait.

Quant aux crises commerciales, je ne crois pas qu'elles diminueront par le système du libre-échange; l'amélioration de la position de la classe ouvrière ne sera donc que momentanée, et ils continueront à rester dans l'état ou ils se trouvent sous le régime protecteur.

Les opinions que je viens d'exposer sont celles des ouvriers anglais pour lesquels je parle. Les ouvriers, les chartistes, l'élite des ouvriers, n'ont pas voulu soutenir les libre-échangistes pendant les premières années de la ligue anglaise, parce qu'ils voyaient que le petit bénéfice qu'ils auraient par l'abolition des droits ne serait pas une assez grande compensation de l'humiliation qu'ils auraient de s'associer à leurs ennemis. Ce n'est que plus tard, forcés par les circonstances, qu'ils ont fini par s'associer avec leurs ennemis, mais ils ont continué à se moquer des promesses qu'on leur avait fait « du pain à bon marché, beaucoup d'ouvrage et un grand salaire. »

Les ouvriers, comme je l'ai dit, ont continué à fonder leur bonheur sur leurs propres efforts; ils ont serré leurs rangs autour de leurs chefs populaires.

J'aime beaucoup les ouvriers anglais, j'éprouve de l'orgueil à parler d'eux; c'est une classe qui a de l'énergie et de l'intelligence, et l'intelligence, c'est beaucoup, parce que les classes supérieures ne se sont jamais occupées de l'éducation du peuple. Je me rappelle un fait qui le prouve; car on a voté 60,000 liv. st. pour les chevaux de la reine, alors qu'on en votait à peine 13 ou 11 pour l'éducation du peuple. Les ouvriers anglais sont de la même opinion que moi, et c'est en leur nom que je vous demande de chercher, en même temps que vous obtiendrez le libre-échange, d'autres moyens pour améliorer le sort des ouvriers. Nous n'avons plus rien à craindre aujourd'hui de l'invasion des Russes et des Cosaques, mais nous avons à craindre la misère et le désespoir des ouvriers, ce qui serait bien plus sensible que tous les Cosaques possibles.

Les ouvriers qui se sont battus pour la bourgeoisie à Paris et à Bruxelles, en 1830, ont été embrassés, fêtés; mais lorsque ces pauvres diables, crevant de faim, demandant du pain, et forcés par la misère, ont fait des révoltes, on les a fusillés. (Non! non!) On les a condamnés au moins; il y a plusieurs exemples. Mais puisque vous êtes ici tous ensemble comme des hommes d'une si haute position et de tant d'influence, vous prendrez des mesures pour garantir le bonheur des classes ouvrières, en même temps que votre propre bonheur, si le libre-échange est réalisé.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le docteur Bowring, membre du parlemont, pour un des districts les plus manufacturiers d[e] l'Angleterre.

M. BOWERING : Messieurs, j'ose vous dire que les ouvriers anglais n'ont pas choisi l'honorable préopinant pour les représenter. Je puis vous assurer que mes honorables amis et moi, nous pouvons parler au nom des suffrages presque unanimes des ouvriers, qui s'étant doutés pendant quelque temps de la vérité de la doctrine que nous professons ici, nous ont à la fin rendu tout leur concours, nous ont prêté tout leur enthousiasme, et nous ont envoyés au parlement pour représenter leur pensée et parler dans leurs intérêts.

Messieurs, dans le peu de mots que j'aurai à vous adresser, je tâcherai d'éviter toutes les déclamations vaines et toutes les généralités vagues pour arriver à des faits importants par lesquels je m'efforcerai de prouver que ce qui s'est passé en Angleterre a amélioré le sort des ouvriers, et que c'est seulement dans le libre commerce qu'on peut trouver la solution de la grande question, de l'importante, de la plus importante question, celle de savoir commen[t] on pourra procurer le plus grand bonheur au plus grand nombr[e] possible. (Applaudissements.)

Qu'est-ce que le commerce national? C'est le résumé de toute[s] les opérations individuelles. Tout le monde sait que pour le riche comme pour le pauvre, moins il dépense, plus il lui reste. Et qu'est-ce que nous demandons pour les pauvres ouvriers? De les mettr[e] dans la meilleure position possible; d'obtenir pour leur travail u[n] prix plus élevé, et de leur donner les moyens de subsistance et d[e] jouissance au plus bas prix possible. Si nous n'arrivons pas à c[e] résultat, nous échouons, nous ne remplissons pas notre mission, nous n'avons rien à dire pour la cause que nous défendons. C'es[t] dans l'intérêt du peuple que nous la défendons, et si on peut nou[s] prouver que le peuple n'est pas intéressé dans la solution que nou[s] demandons, nous nous tiendrons pour vaincus.

Messieurs, je commencerai par vous demander si, parmi vous ceux qui ont voyagé dans les pays étrangers où le libre commerc[e] existe, en Toscane, en Suisse, dans les villes anséatiques, ne conviendront pas que c'est là où la position des classes laborieuses es[t] privilégiée; et qu'ils disent si ces villes n'offrent pas un contrast[e] remarquable avec l'état des classes ouvrières dans le pays où le libr[e] commerce n'existe pas.

On a dit, et on a très-bien dit, que c'est la question du déplacement du travail, des capitaux et de l'industrie. Mais qui a déplac[é] le travail? qui a déplacé les capitaux? qui a déplacé l'industrie qui l'a mise sur un faux terrain? qui a construit sur le sable? C'es[t] le parti protecteur. (Applaudissements prolongés.) Ce que nous demandons, c'est de construire une nouvelle industrie autant que nou[s] pourrons sur un rocher, où elle ne pourra être ébranlée par aucun[e] attaque.

Qu'est-ce que c'est donc que l'esprit protecteur? c'est le déplacement du travail et des capitaux dans l'intérêt d'une petite minorité qui sacrifie l'immense majorité de la société tout entière.

Le déplacement des capitaux! mais il se fait chaque année, chaque instant. Toute amélioration quelconque donne lieu à un déplacement de capitaux; et plus l'amélioration est utile, plus elle es[t] économique, plus elle déplace le travail, et se sert d'un bon ouvrie[r] au lieu de faire valoir un ouvrier mauvais.

Ce déplacement se retrouve à chaque instant. Je suis né dans un[e] ville qui figure dans l'histoire commerciale de mon pays, et qui occupe une belle page dans l'histoire. J'y ai vu périr une industri[e] tout entière, l'industrie des laines, à Exeter. J'ai vu dans le port d[e] cette ville des bâtiments de tous les pays, et j'ai entendu parler pa[r] mes ancêtres, car je suis né aussi au milieu des fabricants, j'ai entendu mes ancêtres parler de leurs relations avec les pays les plu[s] éloignés. Mais dès le moment que l'anarchie s'est emparée des fabriques, comme le combustible est fort cher dans ce pays, l'industrie s'est éloignée pour se planter dans les villes ou districts ou [il] est à bon marché.

Les ouvriers d'Exeter ont été absorbés dans d'autres emplois; le[s] capitaux se sont déplacés, mais la population s'est augmenté[e]. Quand j'ai quitté cette ville, elle n'avait que 25,000 habitants; ell[e] en a aujourd'hui 40,000. Les ouvriers ont été absorbés ailleurs; i[ls] se sont livrés à d'autres occupations. Mais que dois-je demander? Ce n'est pas le bonheur de telle ou telle ville, de tel ou tel distric[t], mais l'ensemble de la prospérité d'un pays. Il est certain qu'il y [a] des industries factices qui ne pourront pas supporter le choc; mai[s] toute industrie vraiment nationale, bien fondée, n'aura jamais rie[n] à craindre. (Applaudissements.)

Messieurs, je vais citer des faits, et ces faits ont une grande importance. En 1825, M. Huskisson a ouvert les ports anglais à [la] soierie étrangère. En 1832, une enquête parlementaire fut faite, [et] les fabricants demandèrent l'élévation de l'impôt sur les soieries françaises. Moi, j'en ai demandé la diminution, et à la fin nous l'avons obtenue. J'étais dénoncé par les manufacturiers comme mauvais patriote, comme ennemi du travail national, comme plut[ôt] Français qu'Anglais, comme vendu à Lyon et à Saint-Étienne. (Applaudissements.) Que leur ai-je répondu? Vous dormez sur le [lit] oisif de la protection; réveillez-vous : vous reposez; marchez e[n] avant, étudiez les causes de la supériorité des Français.. Eh bien! ils ne m'ont pas écouté au commencement, et me disaient : Si vous veniez dans notre ville, vous seriez lapidé. Je leur ai montré le[s] beaux produits dont la France peut s'enorgueillir; ils ne pouvaie[nt] rien produire d'égal. Alors, un peu moins fâchés contre moi, i[ls] m'ont demandé ce qu'il y avait à faire

Eh bien! Messieurs, révisez vos écoles de dessin, étudiez, appr[e]nez à faire mieux. Ils ont suivi ce conseil. Ils m'en ont remerci[é]. Quel en a été le résultat? Il y a toujours eu, il y a encore beaucou[p] d'importations des soieries françaises. Il est vrai que nous prenon[s] encore à la France, tous les ans, pour 20 et jusqu'à 30 million[s] de ses soiries; mais nous exportons nous-mêmes dans tous les pay[s] du monde pour 20 millions, et la France aussi prend beaucoup [de] nos soieries. Voilà le résulsat où nous sommes arrivés.

Le déplacement des capitaux! Mais le déplacement du capital, c'e[st] un représentant du progrès La charrue n'a-t-elle pas déplacé le travail? Que sont devenus les copistes après l'introduction de la bel[le] découverte de l'imprimerie? Je me rappelle d'un fait dont j'ai été témoin, il y a vingt ans, à Madrid. On voulait y établir une imprimer[ie] de musique; les copistes se sont mis en révolte contre le gouvernement et on n'a pu établir l'imprimerie. Mais en Espagne même, aujourd'hui, on est devenu plus sage.

Je crois, Messieurs, que petit à petit, en étudiant les faits, e[t] examinant les résultats de cette concurrence qui est la source d[e] toutes les améliorations, on prendra courage, on se sentira beaucoup plus fort qu'on ne le croyait, et tout le monde reconnaît[ra] qu'en admettant le principe du libre commerce, on n'a pas seulement fait du bien à soi-même, mais au monde tout entier. (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, quels changements ont introduit dans les manufactur[es] les machines à vapeur. Sans doute, beaucoup de tisserands ont é[té] forcés de quitter l'emploi qui les occupait; mais ils se sont engag[és] dans d'autres états, et il n'y a pas de doute qu'à la fin l'ouvrier lu[i-]même ne profite de ces grandes améliorations, qui ne peuvent q[ue] faire des progrès; parce que, Messieurs, après tout vous aurez bea[u] faire, l'avenir veut toutes les améliorations, l'avenir ne repousse[ra] pas les belles découvertes du génie et les triomphes de l'intelligenc[e]. (Très-bien! Très-bien!)

Finissons donc notre compte, Messieurs, avec l'avenir; adopto[ns] outes ces améliorations; elles sont notre héritage, et si vous ne l[...]

voulez pas, je vous plains; si vous ne les avez pas pour vous, nous les aurons pour nous et nous désirons les garder.

Messieurs, ce déplacement des capitaux, comme je viens de le dire, se présente partout. Nous avions sur la Tamise des milliers de petits bateliers; que sont-ils devenus, aujourd'hui que la Tamise est sillonnée de centaines de bateaux à vapeur? Ne croyez-vous pas, Messieurs, que l'intérêt public, l'intérêt de l'ouvrier lui-même est servi par ce moyen si rapide et si économique de communication? Je me rappelle que la première fois que je me suis rendu à Londres, il m'a fallu payer 5 francs pour aller d'une partie de la ville à l'autre. Je fais aujourd'hui le même parcours pour un sou; et si vous me demandez comment on est arrivé à ce résultat, je vous répondrai : c'est toujours par le déplacement du travail et des capitaux.

Nos capitaux se déplacent continuellement. Je vois par exemple, qu'aujourd'hui l'exportation des tissus diminue en Angleterre. Les fils de laine, les fils de lin, les fils de coton, matière première pour les autres peuples, sont exportés au lieu des tissus. Qu'est-ce que cela me fait à moi? Est-ce que je me plains de cela? Je conçois que les tisserands, que les fabricants de tissus ne soient pas contents; mais qu'ils fassent des fils de coton et des fils de laine. La production augmente toujours.

Autrefois, en Angleterre, l'exportation de la laine longue, dont nous avions le monopole, était punie de la peine de mort. Nous avons obtenu l'exportation libre de cet article; tout le monde en veut, et j'en suis charmé. C'est encore un pas fait dans la bonne voie, et j'ai été très-satisfait d'apprendre hier ici que beaucoup de fabricants vont en Angleterre acheter un article qui leur est très-nécessaire. Mais la liberté d'exportation a rencontré, je m'en souviens, la plus vive résistance. Les villes de Leeds et de Halifax disaient au parlement : Nous allons être ruinées; Dieu nous a donné un monopole, laissez-le nous; pourquoi vouloir nous livrer à l'étranger? Cependant, Messieurs, je sais que jamais l'industrie lainière n'a fait plus de progrès que depuis lors. Nous envoyons à l'étranger beaucoup de nos laineries; nous en envoyons dans toutes les parties du globe.

Je me rappelle un temps où l'exportation de la houille était frappée d'un droit énorme. Nos fabricants disaient : Comment, vous voulez que notre principal moyen de production aille à l'étranger! Dieu nous a donné un sort assez triste et peu attrayant. Il nous a créé un bon sol et un beau climat, mais il nous a récompensés par les richesses des entrailles de la terre, et cet héritage, vous voulez nous l'enlever!

Cependant, messieurs, nous sommes parvenus à faire abolir les droits sur exportation de la houille. Je voudrais que la France eût accueilli le cadeau que nous lui avons fait; malheureusement, au lieu d'accueillir cet acte de bienveillance comme il aurait dû l'être, elle a mis un droit très-élevé sur les houilles (rires et signes approbatifs). L'Angleterre dit à la France : Nous voulons vous donner un combustible qui vous est nécessaire; la France répond : Je ne veux pas de ce combustible qui s'appelle anglais ou belge (nouvelle approbation). Je n'ai jamais, messieurs, compris ce raisonnement.

UN MEMBRE. Ni nous non plus.

M. LE D^r BOWRING. Dans notre pays, messieurs, nous buvons de la mauvaise bière, nous buvons beaucoup de boissons qui ne sont pas fort saines. Je vois près de nous un pays où se trouve la plus excellente des boissons. Eh bien, on nous a dit : « Ce vin français, vous ne le boirez pas. »

D'autre part, en France, qu'est-ce que je vois? Le Français a de la barbe, et il lui faut des rasoirs. On en fabrique d'excellents en Angleterre, et le Français voudrait les avoir. On lui répond : Non, vous ne pouvez pas en avoir, ce sont des rasoirs anglais; et le malheureux Français se coupe en se rasant. (Hilarité générale et marques générales d'approbation.)

Je vous disais, messieurs, que le déplacement des capitaux en Angleterre était fort remarquable; que la tendance de l'Angleterre aujourd'hui était de donner aux autres peuples ce qu'ils appellent la matière première, la fonte, le fer, le fil de coton, le fil de laine, le fil de lin. Autrefois, tous les pays prenaient de nos fabriques; à présent nous leur expédions des machines pour fabriquer. C'est encore un grand service que nous avons rendu aux industriels français. Ils n'ont pas voulu des machines anglaises fort supérieures aux leurs. Tant pis pour eux.

Toutefois, tous les pays n'ont pas suivi cet exemple; ainsi je vois que dans les sept premiers mois de cette année nous avons expédié dans les pays étrangers des machines pour une valeur de 600,000 liv. st.

Sans doute, messieurs, nous faisons souvent en Angleterre, comme partout ailleurs, des expériences que le succès ne couronne pas. Ainsi, il y a trois ans, il a été question d'introduire en Angleterre l'industrie du sucre de betterave.

Cet essai, je ne l'ai pas approuvé, parce que je crois que lorsqu'on laissera entrer librement le sucre de tous les pays du globe, on trouvera que le sucre de betterave n'est pas le sucre à meilleur marché. Effectivement, vous savez que nous avons supprimé tous les droits différentiels sur le sucre. Qu'est-il arrivé? En 1845, on a fait 1,670 quintaux de sucre de betterave; l'année dernière on a été jusqu'à 2,275 quintaux. Mais les industriels ont commencé à penser qu'après les grands changements que nous avons heureusement obtenus dans la législation du dernier parlement, c'était une industrie mauvaise, et heureusement aussi je vois que dans l'année courante on n'a fait que 177 quintaux de sucre de betterave. Sans doute, si l'on avait voulu les écouter, les fabricants auraient pu dire au gouvernement anglais : Mais cette industrie, en est-il une qui ait plus besoin d'être protégée? Voyez, nous ne faisons que 177 quintaux de sucre; nous allons périr; que va devenir l'industrie du sucre de betterave?

Messieurs, le libre commerce nous met non-seulement dans le mieux, mais dans le vrai, et j'arrive à quelques résultats importants qu'il a amenés, aux résultats les plus importants que je puisse vous présenter. C'est par des chiffres que je répondrai à l'honorable orateur qui vient de descendre de la tribune.

Messieurs, j'ai entre les mains l'état de consommation des articles principaux de la vie, et certainement c'est dans la consommation de ces articles qu'on doit étudier l'état de l'ouvrier.

Je vois que l'on a importé en Angleterre, dans les sept premiers mois de 1846 et de 1847 :

Bœufs et vaches, en 1846, 15,020; en 1847, 33,781.

Vous savez que depuis le commencement de cette année nous commençons à avoir les résultats des grands changements que nous avons faits et qui ne sont pas tout-à-fait satisfaisants pour moi, puisque la seule chose que je puisse dire, c'est que l'Angleterre entre dans la bonne voie, marche dans la route de la liberté commerciale, détruisant la prohibition et les droits différentiels, et que nous faisons tous nos efforts pour ne pas laisser un débris de ce système, qui a ruiné beaucoup de nos fabriques et n'en a sauvé aucune. (Applaudissements.)

Il a été importé en Angleterre :

| | 7 mois de 1846. | 7 mois de 1847. |
|---|---|---|
| Veaux .................. | 743 | 15,579 |
| Moutons.................. | 26,020 | 50,971 |
| Lard (quintaux) ........ | 1,365 | 50,599 |
| Beurre (id.) ........ | 136,172 | 195,156 |
| Fromage (id.) ........ | 157,700 | 206,294 |
| Cacao (livres)............ | 1,746,014 | 1,933,167 |
| Café (id.) ............ | 20,641,724 | 22,603,212 |

Ainsi, sur le café seulement, il y a une augmentation de 2 millions de livres. Je crois que c'est un immense résultat.

Nous importons annuellement 90 à 100 millions d'œufs. Vous voyez que si les hommes rendent des services au libre commerce, les poules y prennent aussi leur part.

Il a été importé, en 1846, 4,721 jambons et 2,767,890 quintaux de sucre; en 1847, 12,593 jambons et 3,521,734 quintaux de sucre.

Ainsi, en détruisant les droits différentiels, en diminuant les droits de douane sur le sucre, subsistance de première nécessité et que tout le monde consomme, nous avons augmenté la consommation de 754,000 en sept mois. Ce sont là des faits qui parlent à tout le monde. C'est la meilleure réponse à ceux qui osent dire que le changement de système n'a rien produit. Ils prouvent l'augmentation de bonheur du peuple anglais. Si sa consommation a augmenté, il a trouvé moyen de la payer.

Quelle a été l'influence du changement sur la navigation anglaise?

Il est entré dans les ports anglais pendant les sept mois :

| | 1846. | 1847. |
|---|---|---|
| Navires (faisant la navigation au long cours) .......................... | 7,947 | 9,486 |
| Ces navires ont ensemble un tonnage de .............................. | 1,789,672 | 2,122,136 |
| Et de tous les pays : navires....... | 12,867 | 16,158 |
| Tonnage.......................... | 2,588,854 | 3,213,727 |
| Navires (faisant le cabotage) ....... | 91,522 | 92,690 |
| Ces navires représentent ensemble un tonnage de....................... | 7,441,447 | 7,627,971 |

Tout le monde a tiré profit de ce changement. Je crois que nous pouvons applaudir au résultat.

Je parlerai de la fabrication des briques pour les bâtisses. Quand on en emploie beaucoup, c'est la preuve que le travail augmente, que la position de la société n'est pas mauvaise.

On a fabriqué, en Angleterre, en 1845, 911,903,319,000 briques.

En 1846 et 1847, on en a fabriqué pendant les sept premiers mois, 1,073,282,625 et 1,127,678,731.

Je désire que la classe ouvriere entre le plus tôt possible dans la jouissance du libre-échange. Je ne veux pas agir comme ferait un malade qui dirait : « Il ne faut pas me guérir aujourd'hui; mais demain ou après-demain. » Je veux que la guérison ait lieu de suite. La ligue anglaise avait inscrit sur son drapeau : *Abolition entière, immediate des lois sur les céréales*. Les plus grands ennemis de la ligue sont venus nous dire : « Il y a tant de résistance, il y a tant de difficulté, il y a une si grande répugnance de la part du monopole! Ne vous pressez pas trop; attendez un peu! » Nous n'avons jamais changé d'opinion ni de doctrine. Nous avons demandé et obtenu l'abolition *immédiate*, *entière* des lois sur les céréales. J'espère qu'on demandera et qu'on obtiendra l'abolition entière et immédiate du système protecteur. (Applaudissements prolongés.)

M. MAC ADAM, secrétaire de la société royale pour l'amélioration de la culture du lin, à Belfast : Messieurs, avec votre permission, je vais vous soumettre une revue économique des produits manufacturés de l'industrie linière, avec des observations sur les droits qui frappent les lins et les fils de lin dans les Etats du continent et ses suites sur les *classes ouvrières*.

L'attention des esprits sérieux s'est portée depuis longtemps sur les principes qui règlent le commerce international entre les peuples; mais ce n'est que dans ces derniers temps que l'on a remis en question la politique générale des restrictions commerciales; du moins la masse des intéressés n'y songeait pas précédemment.

La liberté commerciale, le *free trade*, qui a tenu une place si importante dans les débats du parlement britannique, durant la session de l'année dernière; ce sujet sur lequel tant d'opinions diverses se sont produites, a maintenant attiré à lui le plus vif intérêt des publicistes économistes de tous les pays, par le succès réellement prodigieux et inattendu obtenu par les arguments produits pour l'abolition des lois sur les céréales en Angleterre.

Les progrès de la civilisation et l'extrême facilité des communications offertes à la génération actuelle par l'application de la vapeur au transport des voyageurs sur l'eau comme sur terre, ont produit une telle fréquence de rapports entre les nations de l'Europe, que pour toutes les relations d'affaires, les différents Etats semblent être plus rapprochés les uns des autres que ne l'étaient précédemment les provinces d'un même Etat entre elles.

Les préjugés nationaux en ont reçu une rude atteinte, et l'esprit cosmopolite a gagné du terrain. La longue durée de la paix a encouragé l'échange des produits naturels et industriels, à un degré remarquable; de là le développement des forces productives propres à chaque contrée en particulier. Les consommateurs de chaque pays, prirent l'habitude de s'approvisionner de chaque article sur les marchés où ils pouvaient se les procurer de meilleure qualité et à meilleur compte.

Mais les besoins de la nation, les objets nécessaires à la vie et les articles de luxe, devinrent pour les Etats une source de revenu; ces articles furent frappés de droits à leur entrée dans chaque pays, et le consommateur dut par conséquent les payer d'autant plus cher. Les droits n'avaient pas été établis uniquement comme source de revenus.

Dans plusieurs pays, de puissants intérêts, des vues de richesse et d'agrandissement, ont poussé les gouvernements à grossir de plus en plus les droits sur certains articles, dans le but de bénéficier eux-mêmes sur le prix exagéré donné ainsi artificiellement à ces marchandises.

Les progrès de la civilisation et l'extrême facilité des communications offertes à la génération actuelle par l'application de la vapeur au transport des voyageurs sur l'eau comme sur terre, ont produit une telle fréquence de rapports entre les nations de l'Europe, que pour toutes les relations d'affaires, les différents Etats semblent être plus rapprochés les uns des autres que ne l'étaient précédemment les provinces d'un même Etat entre elles.

Les préjugés nationaux en ont reçu une rude atteinte, et l'esprit cosmopolite a gagné du terrain. La longue durée de la paix a encourage l'échange des produits naturels et industriels à un degré remarquable; de là le développement des forces productives propres à chaque contrée en particulier. Les consommateurs de chaque pays, prirent l'habitude de s'approvisionner de chaque article sur les marchés où ils pouvaient se les procurer de meilleure qualité et à meilleur compte.

Mais les besoins de la nation, les objets nécessaires à la vie et les articles de luxe, devinrent pour les Etats une source de revenu; ces articles furent frappés de droits à leur entrée dans chaque pays, et le consommateur dut par conséquent les payer d'autant plus cher. Les droits n'avaient pas été établis uniquement comme source de revenus.

Dans plusieurs pays, de puissants intérêts, des vues de richesse et d'agrandissement, ont poussé les gouvernements à grossir de plus en plus les droits sur certains articles, dans le but de bénéficier eux-mêmes sur le prix exagéré donné ainsi artificiellement à ces marchandises.

Des circonstances particulières m'ayant mis à même d'acquérir des notions liées à l'un des côtés de cette grave question, permettez-moi, messieurs, de vous soumettre à ce sujet quelques observations et d'essayer de démontrer de quelles manières ont agi les principes de restriction et de protection, à l'égard de la production et de la demande des produits de l'une des grandes branches de l'industrie des tissus : je veux parler de l'industrie linière.

Ici l'honorable membre est interrompu dans sa lecture. Vu le nombre des orateurs inscrits, le bureau décide que le travail de M. Mac Adam sur la question spéciale des lins sera inséré au procès-verbal.

L'orateur conclut par les paroles suivantes : L'admission en Belgique des fils de lin, libres de droits, ou frappés seulement d'un droit modéré, produirait un bien évident, et accroîtrait sensiblement la consommation des toiles de la Belgique, en faisant baisser les prix; ce qui permettrait de les placer avec avantage sur les marchés de France, d'Allemagne et d'Espagne. Les opérations du tissage et du blanchissage des toiles peuvent se faire en Belgique à aussi bas prix qu'en Irlande, et rien ne peut empêcher la Belgique de rivaliser pour ses toiles avec l'Irlande, pourvu qu'elle puisse avoir les fils aux mêmes conditions, les fils à bas prix, ce qui ne peut venir que de l'admission libre en Belgique des fils de la Grande-Bretagne et de l'Irlande elle-même. Le prix du transport de ces fils de l'Angleterre en Belgique peut varier de 6 à 10 p. c. de leur valeur : cela seul est un avantage en faveur des filateurs belges de lin à la mécanique. Et quant au filage à la main, il a fait son temps en tout pays; il n'est point de droit protecteur qui puisse le faire revivre. Pour conserver le travail de 4,000 personnes employées aux filatures belges, l'on fait languir l'industrie linière entière qui emploie 300,000 personnes.

Et quant à vos lins, à quoi bon les grever d'un droit onéreux, dans l'espoir de les livrer à plus bas prix aux filateurs belges à la mécanique? Les filateurs anglais et irlandais ne peuvent-ils pas s'en procurer partout ailleurs?

Donc, partout, l'entrave au progrès c'est la douane. Les droits *protecteurs* ne *protégent* que des intérêts privés, aux dépens des droits et des intérêts de tous; ces droits et ces intérêts réclament le libre-échange, le *free-trade*, en Belgique comme en Angleterre. Le libre-échange est en train de faire *le tour du monde!*

M. ACKERSDYCK (professeur d'économie politique à l'université d'Utrecht) : Messieurs, quelques amis m'ont demandé s'il ne s'élèverait pas dans ce congrès une voix au nom de la vieille Hollande. En effet, lorsqu'il s'agit de liberté commerciale, de libre-échange, c'est bien à la Hollande qu'il convient de penser.

La Hollande a donné de beaux exemples, a laissé de beaux souvenirs. L'Espagne a été citée comme un exemple des funestes effets du système protecteur. Comme contraste, ne convient-il pas de citer la Hollande? C'est dans cette salle qu'a commencé la divergence des deux principes. Je ne sais si je ne suis pas trop prévenu pour mon pays. Mais il me semble qu'il n'y a pas d'exemple plus frappant des heureux effets de la liberté commerciale que l'Espagne qui, avec tous ses moyens, a été ruinée par le régime protecteur le plus fort, et la Hollande, florissante, riche, prospère, seulement parce qu'elle s'est soustraite à cette protection. (Applaudissements.)

Quand les protectionistes se sont prévalus de ce que les hommes d'État, dans les différents pays, ont été partisans du système protecteur, les orateurs anglais ont fait observer (et ils ont eu raison de le faire), que les ministres les plus éminents de l'Angleterre, Walpole, Pitt, Huskisson, ont été partisans de la liberté commerciale.

Mais longtemps avant Walpole, Jean de Witt, l'homme d'Etat hollandais, contemporain de Colbert et son ami, Pierre de la Court, ont proclamé l'exactitude du principe de la liberté du commerce. « Les Maximes Politiques », ouvrage trop peu connu parce qu'il est écrit en hollandais, parut en 1662.

Pourtant ce n'est pas de la vieille Hollande que je voudrais parler; la vieille Hollande est dans l'histoire, nous la respectons, nous puisons dans cette histoire des inspirations lorsqu'il faut agir, quelquefois aussi des consolations lorsque l'on nous méconnaît ou que l'on nous fait des injustices. (Applaudissements prolongés.)

Mais, tout comme les Anglais de nos jours ne sont plus le OEd England, nous ne sommes plus la vieille Hollande.

C'est la Hollande jeune, pleine d'espérance, avec un avenir de prospérité et de civilisation; la Hollande qui ne veut rester en arrière sous aucun rapport. C'est cette Hollande que je désire représenter auprès de vous. (Applaudissements.)

Je ne suis pourtant pas monté à cette chaire, messieurs, pour répéter ce qui a déjà été dit sur le principe du libre-échange par des hommes aussi éloquents, je n'y suis pas monté pour traiter une question qui a déjà été traitée aussi profondément, mais j'ai besoin d'exprimer ici l'assentiment bien sincère de mes compatriotes éclairés aux principes que le congrès a sanctionnés hier; nous sommes tous d'accord que ce n'est que par le libre-échange que les peuples peuvent fleurir; ces principes, messieurs, me permettrez-vous d'en parler, je les ai professés en Belgique, même à l'université de Liége. Il y aura bientôt un quart de siècle que j'ai commencé à parler de la liberté du commerce dans un auditoire plus modeste, mais tout aussi intéressant que celui-ci. A cette époque, c'était presque de l'hérésie; il n'y avait pas d'écho en Belgique pour le principe du libre-échange, mais la jeunesse n'était pas prévenue, j'ai trouvé parmi elle un accueil bienveillant et je m'en félicite. Imaginez-vous quel est mon bonheur maintenant de me trouver au milieu de ce même pays, dans un congrès qui proclame le principe que j'ai vu commencer à se répandre avec tant de peine dans ce même pays. (Applaudissements prolongés.)

M. LE PRÉSIDENT : Je demande pardon d'interrompre l'orateur, mais je dois dire que tous les hommes d'Etat qui sont aux affaires en Belgique étaient des étudiants quand il professait l'économie politique à l'université de Liége. (Bruyants applaudissements.)

M. ACKERSDYCK : Eh bien! messieurs, permettez-moi de présenter quelques observations sur les questions qui nous occupent. Mon collègue de Copenhague, M. le professeur David, a parlé hier au nom d'un petit peuple, les Danois; il a dit que, bien que le Danemark soit un petit État, il ne craint pas de demander la liberté du commerce; pour moi, j'ose aller plus loin, et je dis que ce sont les petits peuples qui ont le plus d'intérêt à voir établir le système du libre-échange; les petits peuples souffrent le plus du système protecteur sous tous les rapports. La protection, comme vous le savez, est une guerre de peuple à peuple, une guerre sourde; la protection dont vous parlez est fondée sur l'idée fausse, mais admise, que l'on devrait s'enrichir aux dépens de ses voisins; c'est donc une lutte entre le faible et le fort, une lutte dans laquelle le faible doit succomber. Je n'ai pas besoin de vous dire les autres inconvénients qu'entraîne le système protecteur, vous les connaissez tous. Eh bien! cessons ces luttes, abolissons ces barrières, ouvrons les portes à toutes les marchandises; la Belgique et la Hollande sont appelées à donner l'exemple; la situation favorable de ces deux pays les rend forts pour jouir du libre-échange avec tous les pays du globe.

Il y a encore une autre raison pour laquelle il est naturel que la liberté du commerce existe entre la Belgique et la Hollande, et pourquoi ne dirai-je pas toute ma pensée? Il n'y a pas longtemps que ces deux pays étaient réunis; les événements les ont séparés, je n'en parlerai pas; cependant ils sont faits pour être frères, ils le sont par des souvenirs communs, ils le sont par la sympathie; oui, messieurs, la sympathie, je l'assure du côté de mon peuple, je suis sûr qu'elle existe aussi chez vous. (Bruyants applaudissements.)

Si nous étions les premiers à abattre les barrières, ce serait la liberté du commerce pour les deux peuples, la liberté qui formerait un lien meilleur que celui du gouvernement. (Applaudissements.) Mon cœur sourit à l'idée de voir la liberté du commerce établie entre la Belgique et la Hollande, et de les voir devenir par là de nouveau des sœurs.

Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots de la question qui est à l'ordre du jour : les efforts du libre-échange pour le sort des ouvriers. Ce qu'il y a de plus important a été dit ; les grands effets du libre-échange seront de produire la même somme de richesse avec moins de travail, c'est-à-dire plus d'objets qui peuvent rendre la vie agréable ; il y aura plus à partager entre les capitalistes et les ouvriers ; la part de ces derniers doit nécessairement devenir plus large.

Il y a encore un autre avantage probable, c'est qu'il y aura moins de stagnations, moins de crises dans le commerce, car ces crises sont souvent causées par la prohibition ; sous le régime du libre-échange, elles deviendront très-rares et moins sérieuses, du moins nous devons l'espérer.

Une autre observation, la voici :

Messieurs, si nous observons la marche qu'a prise l'industrie dans les derniers temps, nous trouvons un phénomène qui m'a frappé : il y a eu un progrès immense dans les productions de presque toute espèce de produits ; les moyens de transport se sont accrus dans presque tous les pays. Il s'en est suivi une baisse de prix pour tout ce qui sert à nous vêtir, à meubler nos appartements, enfin pour la plupart des objets de nécessité ou de luxe ; mais non pas pour la nourriture. Les ouvriers sont mieux vêtus, mais plus mal nourris qu'auparavant ; d'où vient cette différence ? C'est au système protecteur qu'on le doit. Mais, dira-t-on, l'agriculture a fait des progrès. Cela est vrai, elle a fait des progrès, non pas pour que l'on puisse obtenir le blé à meilleur compte ; avec le système protecteur l'agriculture s'est étendue ; on n'est pas parvenu à produire à meilleur compte, les lois étaient là pour assurer le débit à des prix élevés.

L'abolition des lois sur les céréales (et qu'il me soit permis de le dire en passant, nous avons été les premiers à suivre l'exemple de l'Angleterre) aura pour résultat, et déjà on commence à l'obtenir en partie, de procurer à l'ouvrier la nourriture à meilleur marché ; nous aurons la nourriture comme nous avons les vêtements, à des prix inférieurs aux prix antérieurs. Les progrès des arts et des sciences, de la chimie, de la mécanique, seront appliqués à l'agriculture comme ils le sont aux fabriques ; les facilités de transport feront affluer l'abondance partout où les besoins se montrent.

Supposons même alors que l'ouvrier ne reçoive pas de salaire plus élevé, il trouvera toujours cet avantage d'être mieux nourri, il deviendra plus fort et travaillera mieux. Donnez aux ouvriers quelqu'aisance, ils auront plus de liens de famille et plus d'indépendance.

On pourrait craindre qu'il n'y ait alors une très-grande augmentation d'ouvriers ; mais ce n'est pas l'aisance qui produit cet effet ; ce ne sont pas, parmi les ouvriers, les contre-maîtres et les mieux payés qui deviennent trop nombreux, mais, au contraire, ceux qui reçoivent les moindres salaires. Procurez-leur quelque aisance, ils auront plus de prévoyance ; et, devenus plus vigoureux corporellement, ils deviendront aussi plus intelligents et plus moraux ; ils pourront s'élever à la hauteur des classes qui ne multiplient pas au delà de leurs moyens d'existence. C'est là un résultat que la liberté du commerce promet d'amener ; au moins j'ose espérer qu'elle y contribuera puissamment.

M. VAN DE CASTEELE, filateur d'étoupes à Lille. — Messieurs, je commencerai par réclamer l'indulgence de l'assemblée. (Parlez ! parlez !)

Vous savez tous, messieurs, que la grande objection des prohibitionistes est que la question du libre-échange n'a été jusqu'à présent adoptée que par des hommes de lettres et des savants ; aussi les protectionistes disent-ils : Tant que cette doctrine ne sera professée que par des gens qui ne mettent en jeu que leur plume et leur parole, nous n'aurons rien à craindre ; mais quand des fabricants donneront leur appui à la question, alors nous nous en inquiéterons.

On vous a fait voir que c'était principalement dans l'intérêt des classes ouvrières que le système du libre-échange est favorable ; je crois que les maux universels de l'industrie en Europe tiennent principalement au système protecteur. On vous a cité deux faits remarquables de l'Espagne et de la Hollande. La Hollande prospère sous le régime de la liberté, tandis que l'Espagne est très-malheureuse sous le régime protecteur. Mais on aurait pu citer un exemple plus frappant. C'est qu'en Espagne même l'anomalie existe ; que l'on compare la prospérité des provinces basques, où la liberté commerciale existe, avec la misère de la vieille Castille, placée sous le régime protecteur.

Il y a encore un autre exemple, en Espagne, des bienfaits de la liberté ; en Estramadure, qui est une des plus misérables de ses provinces : dans la ville de Cacères, où par exception existe la liberté du travail, l'industrie est prospère, au moins il en était ainsi il y a quelques années (UN MEMBRE : Et encore aujourd'hui), tandis que tout le reste de la province est dans un état déplorable. Ce pays a de grandes étendues de terres désertes ; avec le système protecteur, ces terres sont à des prix très-élevés. Voilà où on veut tendre en France et en Belgique, à rendre le prix des terres très-élevé, et c'est là le plus funeste des systèmes.

Depuis quelques années, messieurs, les populations des Flandres sont dans la plus profonde misère. Le gouvernement belge a fait tous ses efforts pour obvier à la détresse de ces malheureux ; mais les moyens qu'il a pris étant fondés sur le faux principe de la protection, ils n'ont eu et ne pouvaient avoir que des résultats funestes. Vous savez que la situation des Flandres est plus malheureuse que celle de l'Irlande, et il n'y a pas d'espoir d'y porter remède si on n'adopte pas le libre-échange. Depuis l'établissement des filatures mécaniques, l'Angleterre nous a supplantés sur tous les points du globe. Le fil qu'ils vendent 30 à 33 fr. se vend encore 45 fr. en Belgique.

Par le traité de 1842, la Belgique s'est imposé l'obligation d'établir le tarif français sur les fils anglais ; ce traité a été renouvelé le 13 décembre 1845, et la même disposition maintenue, pour nous obtenir un avantage sur le marché français, et qui, en définitive, n'en est pas un, puisque les droits très-élevés ont été maintenus de 20 à 25 %, et nos tisserands...

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas là la question ; veuillez ne pas faire de préambule, arrivez à la question des ouvriers.

M. VAN DE CASTEELE. — Nos tisserands ne pouvant se procurer du fil qu'à des prix très-élevés, ils n'ont pu fabriquer que leurs toiles à perte ; et dès lors cinq cent mille individus se sont trouvés sans existence, grâce à l'effet du système protecteur, parce qu'on a assuré une espèce de monopole à quelques filatures mécaniques, au lieu d'accorder des encouragements éclairés ; de sorte que ces filatures vendent leurs fils 30 et 40 % plus cher qu'en Angleterre. Comment voulez-vous que nos tisserands puissent lutter contre les fils anglais ? Ce n'est donc qu'en adoptant la libre entrée sur les fils anglais, comme sur les autres matières premières, qu'on pourra arriver à améliorer le sort des classes ouvrières.

Malheureusement, dans ce pays, l'opinion est très-fortement prononcée contre cette question. Mais aujourd'hui nous avons un ministère libéral...

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis forcé de vous rappeler à la question des ouvriers.

M. VAN DE CASTEELE. — Si nos tisserands trouvaient le fil qui est pour eux la matière première à bon marché, ils pourraient vendre la toile à bon marché ; le bon marché est un moyen de vente. Ce n'est que par le libre-échange et la liberté du travail qu'on peut songer à améliorer la situation des ouvriers.

Comme il y a dans cette réunion d'hommes éclairés des membres appartenant à la presse de la capitale de la France, j'espère qu'ils viendront à notre secours pour éclairer l'opinion, car les hommes gouvernementaux continuent à proposer des mesures qui ne sont qu'une nouvelle aggravation pour les ouvriers, elles sont toujours fondées sur le système protectioniste. (Très-bien !)

M. DEN TEX, professeur d'économie politique à Amsterdam. Messieurs, jusqu'ici je n'ai pas demandé la parole. La cause si simple de l'humanité et de la liberté a été soutenue par des orateurs d'un talent si supérieur, qui unissaient à l'éloquence une si forte logique, que j'ai cru pouvoir m'abstenir. Je suis Hollandais, messieurs, et je déclare que les sentiments qui ont été exprimés au nom de la Hollande par mon collègue et ami M. Ackersdyck, sont complètement les miens. (Applaudissements.)

Mais je crois, messieurs, devoir dire quelques mots sur la question de l'influence du système protecteur sur les classes ouvrières, parce que depuis longtemps mes convictions sont formées à cet égard, et que je sens que c'est un devoir pour moi de les professer publiquement. Oui, messieurs, je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de système plus désastreux pour les peuples, pour les consommateurs, pour la classe ouvrière, que le système protecteur. — Permettez-moi de rappeler en peu de mots quelques principes. Sans doute les principes se développent à l'école ; mais il est bon de les rappeler quelquefois à la tribune.

Messieurs, quel est le but de l'économie politique, de la science sociale ? N'est-ce pas, je vous le demande avec confiance, de procurer au plus grand nombre le plus de jouissances possibles pour les moindres sacrifices ? Eh bien ! le système protecteur renverse, méconnaît ce principe. Que fait-il ? Il ne fait que renchérir tout, que rendre les jouissances plus difficiles, qu'empêcher l'ouvrier de se procurer les choses dont il a besoin, en en augmentant le prix par la protection.

Comment, messieurs, un pareil système pourrait-il être utile, pourrait-il être favorable aux consommateurs qui en définitive forment la nation, car ils en sont la grande majorité ? Ce ne sont pas les fabricants, ce ne sont pas les industriels qui forment la nation ; ceux-là sont les privilégiés ; c'est le peuple, c'est la classe ouvrière qui forme la nation.

Des doctrines contraires, je l'avoue, ont été défendues. Mais ces doctrines ont beaucoup nui à la considération de notre science. Ce n'était pas là la vérité de la science. La science a été calomniée, mais c'était la faute de ceux qui la méconnaissaient.

Un autre principe de la science est aussi violé par le système protecteur ; c'est celui de la division du travail. Messieurs, la civilisation, n'est-ce pas la division du travail ? Eh bien ! la division du travail est méconnue par les protectionistes, qui repoussent ceux qui produisent des choses meilleures, plus belles, à meilleur marché qu'eux, qui veulent qu'on achète ce qui est mauvais, ce qui est cher. Mais voyons les faits. Quels sont les effets du système protecteur, quand il est établi ou étendu dans un pays ? Je l'avoue, au commencement le marché est agrandi ; le travail est augmenté, les salaires aussi haussent quelquefois. On est heureux, mais c'est pour peu de temps. Quand on a fait usage de ce marché agrandi, quand le travail s'est étendu, bientôt on a satisfait à tous les besoins ; on produit plus que ce dont on a besoin ; il y a engorgement de marchandises. Qu'arrive-t-il alors ? L'ouvrier n'a plus de travail, les salaires baissent. Et où cherche-t-on le remède ? Est-ce dans la liberté où on devrait le trouver ? Oh ! non pas. On le cherche dans la protection même qui est la cause du mal ; on veut la protection plus efficace ; on veut des droits plus élevés, on ne remarque pas que le mal est justement dans le remède qu'on veut employer.

Mais il est une autre considération par laquelle je terminerai.

Nous savons, messieurs, que dans plusieurs pays il s'est manifesté des émotions économiques. La liberté a été conquise par la révolution française du siècle précédent ; c'est un grand bien, nous le reconnaissons. Mais il y a malheureusement des classes dans la société qui ne reconnaissent pas les bienfaits de la liberté, qui veulent l'égalité au prix de la liberté, une égalité accompagnée d'une affreuse tyrannie. Il n'est pas nécessaire que je nomme les sectes que je désigne ici. C'est avec sollicitude sans doute qu'on observe ces phénomènes sociaux. Ce n'est pas sans raison qu'on cherche des remèdes, qu'on tâche de trouver des moyens de préserver l'ordre social des secousses et des bouleversements dont il pourrait être menacé. Mais quel moyen conduira plus facilement à ce but ? Sera-ce la protection ou sera-ce la liberté ?

La protection, messieurs, est l'industrie factice, c'est l'autorité d'un pouvoir quelconque. Voilà ce que veulent ces sectes dont je parle. La liberté, au contraire, la liberté nous conduira à un développement harmonique de toutes les forces, de toutes les facilités de la nature humaine, qui doit être le but de la société civile. Eh bien ! qu'on se serve de cette liberté, qu'on s'en serve pour le bien des peuples, et surtout pour le bien des classes ouvrières. Alors on n'aura plus à craindre les tristes, les déplorables erreurs de ceux qui cherchent le salut de ces classes dans des doctrines erronées, dans des doctrines que repousse la nature humaine, la liberté et l'ordre social lui-même, sous lequel nous avons le bonheur de vivre

Cherchons donc, messieurs, à assurer la liberté des classes sociales, efforçons-nous de réunir toutes les nations dans des liens fraternels, et assurons ainsi le bien de l'humanité par la liberté même. (Applaudissements.)

M. ASHER, délégué de l'association de Berlin. Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots en préambule. Je suis Allemand ; je parlerai comme tel, et c'est comme tel que j'ai été appelé à la place d'honneur où votre honorable président, avec votre consentement, a bien voulu me faire asseoir.

Malheureusement, en Allemagne, le système protectioniste est encore regardé comme le système politique national par excellence, et on qualifie d'anti-national, d'ennemi de la patrie et soudoyé par l'étranger, quiconque veut supprimer ce qu'on appelle la protection de l'industrie nationale. Je crois, au contraire, que celui-là veut le bien de sa patrie, qui s'efforce de la mettre à même de jouir de tous les biens que ce monde terrestre renferme, et de lever, d'abolir toutes les barrières qui peuvent l'en empêcher.

Je crois que ce *credo* est assez innocent, et comme tous les amis qui m'aident de leur coopération l'adoptent, j'ose me flatter que l'esprit aigre et soupçonneux qui tend à envenimer les disputes sur la prospérité nationale, les disputes entre des nationaux qui doivent s'entr'aimer et s'entr'aider, ne tardera pas à s'évanouir.

Mais pour entrer en matière, permettez-moi d'abord de vous rappeler une distinction que nos adversaires ont faite, en opposant à la matière brute les produits du travail et de l'industrie. Est-ce, en effet, la seule distinction qu'on puisse faire ? Je ne veux pas dire qu'elle soit exacte ; au contraire, je la crois déjà jugée et condamnée ; mais serait-ce la seule ? N'y a-t-il pas d'autres produits encore que vous ne pouvez ni manger, ni boire, ni sentir, dont vous ne pouvez vous revêtir, qu'en un mot vous ne pouvez toucher ? Ces produits de l'esprit, ces connaissances, ces lumières qui éclairent notre chemin sur cette terre qui, sans eux, serait pauvre, en vérité ! dans quelle catégorie les placerez-vous ? parmi les matières brutes, le bétail et les céréales, ou parmi les produits de l'industrie, les châles et les gilets ? Je suppose que ce sera dans la première, car certainement vous leur refuserez toute protection contre l'étranger.

Si ces ouvriers — car eux aussi ils sont des ouvriers dans les vignes de l'esprit et de la science — venaient implorer l'application du système protectioniste en faveur des produits de leurs veilles, vous leur diriez : Messieurs, nous vous sommes infiniment obligés de vouloir bien nous prêter vos lumières ; nous profiterons de vos leçons, nous vous érigerons peut-être même des statues, surtout après votre mort. Mais pour la protection, non ; la lumière est un bienfait général, et ne demandez pas que nous lui fermions nos fenêtres par des contre-vents, quand elle nous luit de l'étranger. Eh ! messieurs, vous aurez raison en répondant de la sorte, et cela sous un double point de vue.

De tels ouvriers ne peuvent accepter de protection que de la source d'où ils tirent leurs ouvrages : la verve de leur esprit, la force de leur talent, les trésors de leurs connaissances, le zèle de les rendre utiles, et, que je l'ajoute, une ambition honorable, la foi d'une noble distinction. Qu'ils cherchent une autre protection, ils se perdront. Mais ils ne se perdront pas moins, quoique d'une autre manière, si, en se mettant à défricher pour ainsi dire le sol de leur esprit, ils voulaient négliger les leçons d'autrui, vinssent-elles de l'étranger, pour donner à leurs produits toute la protection dont ils seraient susceptibles. Ainsi donc, Messieurs, vous avez raison de ne pas être protectionistes envers de tels ouvriers ; vous faites bien, dans leur propre intérêt. Mais ne sentez-vous pas que, par cela même, vous jugez d'avance la cause de tous les autres ouvriers.

Quoi ! vous voulez jouir de la lumière, et vous ne voulez pas accepter les fleurs que ses rayons vivifient, parce que ces fleurs se sont écloses sur un sol étranger ! Vous voulez goûter l'eau limpide de la fontaine castalienne, et vous refusez le fruit qui naît de l'arbre que son eau arrose, parce que ce fruit appartient à une autre nation !

Peut-être, Messieurs, me répondrez-vous : oui, nous aimons à goûter de ce fruit, mais nous sommes trop pauvres, et nous nous appauvririons davantage encore en achetant à l'étranger ce que nous devrions produire nous-mêmes pour le soutien de nos ouvriers ?

Messieurs, vous voulez produire vous-mêmes ; mais vous oubliez donc que pour produire il faut un capital bien plus considérable que pour acheter, et que si vous êtes trop pauvres pour acheter là où vous pourriez obtenir les produits à meilleur marché, vous serez bien moins en état de produire vous-mêmes. Pauvres, en effet, nous sommes tous pauvres ; nus nous sommes venus au monde, et nus nous devons le quitter ; mais dans l'intervalle quelle est la vocation que le créateur nous a assignée ? N'est-ce pas de produire autant que nos moyens nous le permettent ? Tout ce qui peut être utile à nos compatriotes, à l'humanité en général, est de ne quitter ce monde qu'après l'avoir enrichi, chacun selon selon ses dons.

Or, où irez-vous chercher les ouvriers les plus intelligents, les plus actifs ? Est-ce parmi ceux à qui la fortune a souri depuis leur berceau, ou bien parmi ceux qui ont été forcés de travailler constamment pour pourvoir à leurs besoins, et qui jamais n'ont pu se fier qu'à leurs seules forces ? Evidemment, Messieurs, vous trouverez en général que ceux qui doivent leurs progrès à leurs propres efforts, l'emportent sur ceux qui sont les protégés de la fortune, et que par conséquent la doctrine serait fausse qui mettrait la protection la plus efficace dans la possession des plus grandes richesses numéraires.

On dit, Messieurs, que sans la protection on n'empêcherait jamais que la nation habile et éprouvée n'accumule des trésors au préjudice des peuples grossiers et peu avancés, et qu'il fallait accorder une prime à ceux-ci pour les mettre au niveau. Mais, Messieurs, en adoptant ce système, où arriverez-vous ? au communisme, et quand vous serez parvenu à ce résultat, que s'ensuivra-t-il ? Ce ver rongeur qui vit au sein du communisme et qui le détruit commencera son œuvre. Dieu a créé tous les hommes égaux, mais il leur a réparti des dons si différents que, partis tous d'un même point, il n'en est pas deux qui arriveront au même but. C'est là un fait contre lequel aucune puissance humaine n'a de pouvoir, et qui ne cesserait pas de se produire alors même que vous accorderiez une prime à l'ignorance et à la grossièreté.

Est-ce à dire, Messieurs, qu'il n'y ait aucun moyen de protéger les classes ouvrières ? Non, sans doute, il y a un moyen d'arriver à ce résultat, et ce moyen est au pouvoir des hommes d'intelligence. C'est à ceux dont l'esprit est cultivé, à ceux qui possèdent les sciences, à ceux qui possèdent les trésors, qu'il appartient de répandre l'instruction, de faciliter le travail parmi ces classes laborieuses, et d'ouvrir une vaste carrière au travail. C'est de ce point de vue que j'ai cru devoir partir pour empêcher que nous n'évitions une erreur pour tomber dans une autre, et qu'en réalisant les principes du libre-échange d'un côté, nous n'arrivions d'un autre à un système protecteur pour les classes ouvrières, qui n'en pourraient vraiment trouver que dans les facilités qu'on donne de se procurer des connaissances et de les employer chacun selon ses facultés. (Applaudissements.)

M. WOLOWSKI. Messieurs, je viens bien tard dans cette discussion ; mais comme il s'agit de l'objet, sans contredit, le plus important de ceux qui peuvent attirer votre attention, j'espère que vous voudrez bien me la prêter pendant quelques instants encore.

Je dis l'objet le plus important ; je pourrais presque dire l'objet unique qui méritât votre attention ; car enfin, le but que nous poursuivons, la fin de tous nos efforts, le couronnement de la société moderne, ce doit être l'amélioration morale, matérielle et intellectuelle du sort des classes laborieuses. (Applaudissements.) La religion a charge d'âmes, c'est l'économie politique qui a charge de l'existence matérielle des peuples. Si l'économie politique ne remplit pas ce devoir, elle n'est plus qu'une science menteuse et nous devons l'abandonner.

Ces principes de liberté, de fraternité, d'égalité que le christianisme a révélés au monde, pénètrent aujourd'hui dans la loi. Telle est la mission de la société moderne ; mission dans laquelle la liberté commerciale jouera son rôle, un rôle important. Je ne suis pas de ceux qui croient que la liberté commerciale renferme la solution de toutes les questions qui peuvent se présenter ; mais je crois que la liberté commerciale est un moyen essentiel d'arriver au but que nous poursuivons, et que, sans cette liberté, ce résultat, auquel beaucoup d'autres mesures doivent concourir, serait impossible. (Applaudissements.)

Messieurs, je crois que nous devons des remercîments à l'honorable orateur des provinces rhénanes, qui a, l'un des premiers, occupé cette tribune, et qui s'est rendu l'organe des plaintes qui se répandent dans toutes les couches inférieures de la société actuelle. Ces plaintes sont pour nous un avertissement ; ces plaintes doivent faire mesurer toute l'étendue des devoirs que nous avons à remplir.

C'est l'économie politique, je le crois fermement, c'est l'économie politique, telle que nous la défendons, qui doit nous mettre à l'abri des tempêtes dont nous menacerait l'économie politique du désespoir qui compte maintenant de nombreux adeptes dans les classes indigentes. (Applaudissements.)

Messieurs, c'est du sort des ouvriers que nous devons vous entretenir. J'ai eu déjà l'occasion de le dire : ce qui m'a rendu partisan de la liberté commerciale, c'est la conviction entière, profonde qui m'anime et que j'espère vous faire partager, c'est la conviction que la liberté commerciale doit être proclamée dans l'intérêt des ouvriers.

Il est, messieurs, une observation qui ne peut pas vous avoir échappé. Pendant que l'honorable M. Bowring nous citait ces chiffres éloquents de l'accroissement de la consommation anglaise depuis l'application des principes de la liberté commerciale, je me suis demandé qui en avait profité. Sont-ce les lords d'Angleterre qui ont mangé ce lard, ce fromage, ce beurre et toutes ces autres denrées ?

Non, messieurs, ce sont les ouvriers d'Angleterre; et rien que ces chiffres seuls nous montrent que la liberté commerciale a déjà commencé à agir en leur faveur. (Applaudissements.)

Messieurs, l'économie politique se démocratise comme toutes les sciences, comme toutes les institutions. Il n'y a pas longtemps encore (car les siècles ne sont que des journées pour l'humanité) un ambassadeur du roi de Suède, arrivant à la cour de François I[er], s'excusait humblement d'avoir à entretenir ce monarque de choses aussi viles que le commerce, ce sont les propres expressions qu'il a employées.

Aujourd'hui quelles sont les grandes questions politiques qui remuent le monde, à quoi touchent-elles? elles touchent aux objets de grande consommation, au lin, au chanvre, à la laine, au blé; voilà les grandes questions du moment. Tout nous ramène vers cette pensée que c'est dans l'intérêt du plus grand nombre que l'on doit agir, et cet intérêt a pris la place qu'il doit occuper.

Messieurs, puisque nous devons rechercher quelle est l'influence de la liberté commerciale sur le sort de la classe laborieuse, la première question qui se présente devant nous est celle de savoir quel est le mécanisme véritable de la production et de la distribution des richesses. J'ai dit la classe laborieuse, pour me servir d'une expression consacrée, que j'aurais dû répudier, car il n'y a plus de classes chez nous, il n'y a plus que des citoyens travaillant ensemble à leur bonheur commun. (Applaudissements.)

La production admet trois éléments, l'élément naturel, la terre, le capital qui est le fruit du travail de l'homme et l'emploi direct du travail inseliectuel et matériel de l'homme. Le résultat de la peoduction est causé par le concours de ces trois éléments et quoique l'on fasse, quelle que soit la forme sous laquelle le résultat de la production nous arrive, il y a une association nécessaire, permanente, entre tous les agents de la production, il y a association pour obtenir ce résultat et un partage des produits de cette association entre les divers agents qui y ont concouru.

L'ancienne société admettait la forme du travail par des esclaves; alors l'homme ravalé au rang d'animal domestique ne recevait que sa ration, mais celle-ci provenait toujours de la production à laquelle il concourait.

Plus tard, l'homme s'est élevé, il a passé par la rude épreuve du servage pour arriver aux joies de la liberté. La part de cet agent de la production est devenue plus large.

Aujourd'hui elle apparaît sous la *forme de salaire;* je dis qu'elle apparaît sous cette forme parce que je crois que le salaire n'est pas une forme permanente et nécessaire de la rétribution du travail, je crois que c'est une forme sous laquelle le résultat de la production est escomptée par l'entrepreneur au travailleur et j'espère qu'un avenir dont on ne saurait préciser le terme, fera disparaître cet escompte, et admettra le travailleur à toucher sa part comme associé. Il est évident que dès à présent même il est associé, seulement il touche sa part sous forme de salaire.

Messieurs, quant à la rétribution de l'ouvrier, la formule de l'offre et de la demande est une formule vraie, nécessaire. On veut se raidir contre l'impossible quand on veut nier son empire sur le prix du salaire. On ne peut pas agir sur le prix directement, il est comme les degrés du thermomètre qui indique l'air ambiant de la température, mais n'agit pas sur cet état. On ne peut faire baisser les degrés du thermomètre sans rafraîchir le milieu où il est placé ni le faire monter sans augmenter la chaleur. De même, il faut agir sur les deux termes de la formule de l'offre et de la demande pour obtenir une autre expression de ce rapport. On peut améliorer le travail offert et accroître la masse du travail demandé. Si l'on agit ainsi, la valeur du travail augmente.

La formule que l'on a si souvent, si injustement attaquée n'a donc rien de fatal; elle ne dispense pas l'autorité d'une intervention contraire quoique indirecte dans le but d'améliorer la situation des travailleurs.

Messieurs, l'erreur qui a fait repousser à beaucoup d'esprits distingués le principe de la liberté du commerce, c'est qu'ils ont cru que le travail était une contrainte, une quantité définie, limitée qui devait se partager entre les différentes nations, et naturellement du moment où ils sont partis de ce point de vue faux, ils ont cherché à attirer vers la nation à laquelle s'attachèrent leurs préférences, la plus forte part de cette quantité limitée du travail et de la production. Mais comme l'a démontré notre honorable président, rien n'est plus faux qu'une pareille pensée: le domaine du travail est illimité ainsi que celui de la production. Nous sommes des hommes, nous avons été créés à l'image de Dieu pour employer les éléments mis à notre disposition, pour continuer l'œuvre de la création, pour arriver à des créations nouvelles. L'homme seul de toutes les créatures animées, *travaille* véritablement, il recueille seul les produits, il voit le domaine du travail s'accroître sans en apercevoir les limites. Nous ne sommes pas comme une troupe d'oiseaux affamés qui s'abattent sur la terre pour se disputer ce qu'elle produit spontanément; le domaine du travail s'étend sans cesse, et avec lui la richesse mobilière qui permet à chacun de jouir de *la propriété*. Cette-ci ne se borne pas à la terre, elle s'étend aux valeurs mobilières, elle s'étend indéfiniment et promet à chacun sa part, les jouissances et la force de la propriété.

Danton disait qu'au contact de la propriété, la force de l'homme doublait comme celle du géant de la fable quand il touchait la terre. Le résultat du travail est illimité, et chacun, comme le géant de la fable, pourra toucher la terre, c'est-à-dire le résultat du travail, la propriété mobilière ou immobilière qui doublera son énergie et son indépendance.

Messieurs, je vous ai dit que la protection était nuisible aux deux termes du rapport qui détermine le taux du salaire, et la démonstration est facile à faire, pour le travail offert, elle ne s'occupe pas de l'intelligence de l'ouvrier, elle entretient dans une fausse sécurité les agents de la production, elle ne réveille pas le ressort de l'énergie individuelle. Pour le travail demandé, elle diminue ce travail en renchérissant la matière première; elle diminue encore ce travail en diminuant la consommation, parce qu'elle ne rend pas les produits accessibles à la plupart des hommes qui en ont besoin, et c'est dans la consommation des masses que je rencontre le plus large de tous les débouchés.

C'est en donnant les éléments de production à meilleur marché, en faisant participer, suivant la belle expression de M. de Broukere, tous les hommes aux dons gratuits de la Providence que la liberté commerciale relèvera le travail à sa hauteur, qu'elle permettra au travailleur d'obtenir la récompense qu'il mérite.

La Providence n'a pas dispensé ses biens pour chaque peuple en particulier, mais pour tous les hommes. Ceux qui s'opposent à ce que tous les hommes puissent jouir de tous ces biens, commettent chaque jour un blasphème.

Comment agit la protection sur les trois éléments de la production dont j'ai entretenu l'assemblée, c'est-à-dire sur les instruments que nous livrent la nature, le capital et le travail?

Pour les instruments naturels, le régime protecteur en empêchant les hommes d'un pays de participer à la puissance de ces instruments dans les autres pays, élève naturellement la rente, le prix de loyer que retirent ceux qui se sont approprié ces premiers éléments de production.

La rente des propriétaires s'élève donc forcément et d'une manière permanente.

Quant au capital, — je suis loin d'attaquer le capital dont je reconnais les services, — c'est le levier le plus énergique de l'activité humaine. Le capital, s'il était menacé, ne pourrait se multiplier avec rapidité, il serait chassé d'un pays s'il était imprudemment attaqué, et en l'opprimant, on agirait comme le sauvage, qui coupe l'arbre pour cueillir le fruit. Le capital tire moins d'avantage que la rente, du régime protecteur; mais il le tire toujours, puisque le profit du capital se mesure sur son abondance relative. Si le résultat du système protecteur a empêché la rapide accumulation des capitaux, ceux qui existent obtiennent un intérêt plus considérable que celui qu'on payerait si on vivait sous un régime plus naturel, plus vrai, celui de la liberté commerciale.

Le 3[e] terme, c'est le travail. Celui-là porte toute la charge de la guerre industrielle. La production est moindre sous le régime protecteur; nos adversaires ne peuvent pas le nier, car ils excipent de l'infériorité de la production, obtenue avec un certain emploi de forces et de capitaux, pour demander que les tarifs de douanes rétablissent l'équilibre.

Puisque les deux autres instruments de la production que nous venons d'examiner ne perdent pas, mais gagnent à cet état de choses, le troisième instrument doit y perdre nécessairement de toutes les manières.

Le travail y perd donc seul. Ainsi que je le disais hier, il ne peut pas être protégé directement, à moins que les nations renoncent au sentiment de fraternité humaine. On n'arrêtera pas les ouvriers étrangers, on les accueillera même avec faveur. Eh bien! si la manufacture de bras est exposée à une concurrence incessante et nécessaire, les entrepreneurs d'industries, je ne dis pas profiteront, mais se serviront de ces résultats, ils prendront l'état du marché comme ils le trouveront et diminueront les salaires. Le plus grand nombre de bras fera baisser les salaires des ouvriers; et les fabricants profiteront de l'empire des tarifs. Le produit seul sera protégé et non le producteur. Le régime protecteur crée une loi matérialiste.

J'ai une autre observation à faire. Ce ne sont pas seulement les bras du dehors qui viennent faire concurrence à l'ouvrier, ce sont aussi les machines. Loin de moi la pensée d'attaquer les machines ni d'attaquer dans la concurrence le bienfait de la révolution: je crois que ce sont deux leviers puissants de progrès. J'ai trop de foi dans la Providence divine pour croire qu'elle ait remis aux mains de l'homme ces deux leviers, s'ils devaient amener sa perte.

Mais enfin, les machines font une concurrence directe à l'ouvrier. Avons-nous jamais entendu les fabricants réclamer contre l'introduction des machines, et demander qu'on arrête cette introduction? Loin de là, ils ont surtout demandé des tarifs protecteurs pour les industries où la mécanique s'est emparée du travail de la main de l'homme. Vous voyez qu'ici le principe protecteur agit directement contre l'ouvrier, et cela est tellement vrai, que si vous prenez les tarifs de douanes, vous serez étonnés de voir qu'en France les prohibitions ou les droits élevés s'appliquent principalement aux industries mécaniques qui éliminent de plus en plus l'ouvrier; et que les industries dans lesquelles l'homme intervient directement sont protégées par un tarif relativement très-restreint. Quelle est la conséquence de cet état de choses? Elle est bien simple; que les travailleurs se comptent, ils sauront quel est leur intérêt. Un dénombrement de statistique fait sincèrement, démontrerait de quel côté est la masse des ouvriers au nom desquels prétendent parler les adversaires du système que nous défendons.

La statistique nous disait que toute la masse des ouvriers est exploitée par le régime protecteur, et de toutes les manières, pour l'acquisition des objets dont ils ont besoin et qui renchérissent, pour le travail qu'ils demandent et qui diminue. Ils demandent du travail et du pain: du travail qui est chaque jour plus difficile à trouver, du pain, qui est chaque jour plus cher, comment voulez-vous que leur position s'améliore?

J'ai visité dernièrement ici près, sur la frontière de la Belgique, à Roubaix, une magnifique filature de coton. Je l'ai admirée, car elle a réalisé tous les perfectionnements.

Elle a 41,000 broches; elle peut livrer par an 700,000 kil. de coton filé; savez-vous combien d'ouvriers ce vaste automate emploie, en comptant tous les ouvriers et compris les chauffeurs de la machine à vapeur, les employés aux gaz, jusqu'aux balayeurs de la cour? Il en emploie 330, et ce nombre sera encore diminué prochainement, parce qu'une nouvelle invention permettra de remplacer au moyen d'un rouleau glissant sur les tables des métiers pour les nettoyer, les enfants qui aujourd'hui se glissent comme des serpents sous les fils en mouvement, afin de ne pas les rompre. Le travail des enfants, si nécessaire, et si périlleux cependant, sera supprimé dans cette fabrique, et ce nombre de 330 ouvriers va se trouver diminué. Bientôt toute cette grande machine marchera presque d'elle-même, et ce sont cependant les filateurs de coton qui au nom des ouvriers, réclament le plus de protection.

Mais le fil est la matière première du véritable travail humain, du travail du tisserand; celui-là réclame des tarifs à son tour, car il a payé un impôt qu'il veut récupérer.

Il s'établit une espèce de cascade de protection; les fabricants ont payé les machines très-cher, et ont employé un capital plus considérable, voilà pourquoi les tisserands payent le fil trop cher; c'est là un échange mutuel d'impôts entre les citoyens d'une même famille, au lieu de l'échange de services qui établirait la liberté commerciale.

N'y a-t-il pas une grande imprudence de la part de ceux qui veulent laisser croire qu'au moyen d'un article du tarif des douanes, on pourrait influer sur le sort des ouvriers?

Ceux qui demandent du travail, s'étonnent et s'irritent de l'inefficacité des moyens employés pour leur en procurer. Vous donnez une protection aux fabricants qui disent ne pouvoir produire qu'à tel prix, et que dites-vous à l'ouvrier: pouvez-vous protéger le produit plus que le producteur, la chose plus que l'homme? Quand il vous dit: Je ne peux vivre qu'à tel prix, assurez-vous son salaire? avez-vous mesuré la pente sur laquelle vous vous placez?

Le travail humain n'est pas une marchandise comme une autre. On ne peut traiter le travail humain comme une chose, car une portion de notre être, de notre dignité y est déposée.

Le travail humain demande avant tout la sollicitude des gouvernements; et c'est le travail humain qui est sacrifié par le régime protecteur.

Il y a un principe que l'on a mis en avant du côté de nos adversaires comme devant désintéresser les classes laborieuses dans la question qui nous occupe. Nos adversaires ont prétendu que si par l'effet de la liberté commerciale, on pouvait arriver au but que nous espérons atteindre de voir la diminution du prix des choses, diminution en particulier de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, on ferait diminuer les salaires d'une manière corrélative, parce que, disent-ils, les salaires se règlent toujours sur le prix des subsistances.

C'est là l'erreur la plus entière et la plus odieuse à la fois. C'est traiter l'homme comme l'animal, comme le bétail qui reçoit uniquement sa ration pour accomplir sa tâche. C'est oublier que la valeur du travail est variable suivant la quantité d'intelligence que possède le travailleur.

Et c'est là ce que nous repoussons.

Messieurs, il y a des faits, des faits énormes qui nous démontrent, d'ailleurs, la fausseté de cette doctrine. Parcourons les deux mondes; trouverons-nous par hasard que c'est dans les pays où la subsistance est à meilleur marché que l'on rencontre les salaires les plus bas? Je n'ai pas entendu dire jusqu'à présent qu'en Amérique, qu'aux Etats-Unis le prix des subsistances fût plus élevé que chez nous. C'est le contraire qui a lieu. Et quel est le prix des salaires en Amérique? Est-ce que le prix des salaires y est plus bas que chez nous? Il y est plus élevé. Ce n'est donc pas le prix des moyens de subsistance qui règle le prix des salaires. Il y a d'autres motifs qui amènent l'élévation du prix des subsistances et la baisse des salaires; et ces motifs, je crois les avoir indiqués tout-à-l'heure.

En Amérique, le prix des salaires est élevé, le prix des subsistances est bas; dans divers pays de l'Europe, les salaires sont bas, le prix des subsistances est élevé.

Tout démontre la fausseté des doctrines de nos adversaires, et nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour vous en convaincre; nous n'avons qu'à en appeler à une expérience malheureuse et toute récente, à une expérience dont nous avons pu suivre l'effet fatal, à l'expérience de ce défaut de subsistance qui a été presque jusqu'à la disette, par suite de l'imprévoyance des gouvernements. Que s'est-il passé en France? Lorsque le prix du blé s'est élevé énormément, est-ce que les salaires ont haussé? Au contraire, ils ont baissé.

J'étais au congrès agricole de Paris d'une commission pour le crédit hypothécaire, dans laquelle s'est rencontré l'honorable M. Lebœuf, secrétaire du comité Mimerel. L'honorable M. Lebœuf qui est à la tête d'une grande fabrique aux environs de Paris, nous a dit lui-même: Voici le prix du pain qui hausse, et je suis obligé de diminuer le salaire de mes ouvriers, parce que la production ne peut trouver un placement suffisant. Je préfère de diminuer les salaires qu'enlever tout-à-fait le salaire aux ouvriers.

Ainsi, pendant que le prix des subsistances haussait, les salaires baissaient. C'est là ce qui est la vérité, et non pas la chimère, la mensongère chimère qu'on veut nous opposer, alors qu'on nous dit que les classes laborieuses ne profiteraient pas des effets de la liberté commerciale, parce qu'avec le prix moyen des subsistances baisserait le prix qu'ils peuvent attendre de leur travail.

Nous croyons que si la masse du travail s'accroît et si le prix des moyens de subsistances est plus bas, l'ouvrier aura plus d'indépendance; au lieu de subir la loi du fabricant, il saura se ménager un salaire convenable pour son travail. Les salaires ne peuvent s'élever que lorsque le fabricant court après l'ouvrier. Le salaire baissera toujours lorsque c'est l'ouvrier qui court après le fabricant. Par l'effet de la liberté commerciale, la production sera infiniment étendue, et le fabricant cherchera l'ouvrier. Avec la protection, c'est toujours l'ouvrier qui cherche le fabricant, et c'est par suite de cela que les salaires diminuent. (Très-bien! très-bien!)

Je vous ai dit que par l'effet de la liberté commerciale, la masse du travail s'étendrait, et le motif en est bien simple: c'est que les objets de consommation deviendront plus abordables au plus grand nombre et que par conséquent cette consommation s'accroîtra dans une proportion énorme. Vous connaissez tous la belle image dont Turgot s'est servi pour comprendre l'effet de l'abaissement du taux de l'intérêt des capitaux; il a dit que le capital, en diminuant ses exigences, agirait comme la mer qui, en retirant ses flots met sans cesse à découvert de nouvelles terres, de nouvelles sources de prospérité. Eh bien! cette belle image, je pourrai l'employer pour l'objet qui nous occupe aujourd'hui. La société est comme une pyramide. Lorsque le prix des objets descend, ces objets deviennent accessibles à la couche inférieure, et cette couche inférieure s'élargit sans cesse. C'est là l'explication de ce fait, qu'on pourrait croire magique, que toute diminution dans les tarifs amène une augmentation énorme de consommation, qui restitue souvent au double et au triple au fisc le sacrifice auquel il a momentanément consenti; c'est parce que la diminution du tarif amène la diminution des prix, qu'ainsi les objets deviennent accessibles aux couches inférieures qui s'étendent sur une plus grande surface, et nécessitent une consommation plus considérable. C'est ainsi que les objets de consommation deviennent accessibles à plus d'hommes que ceux pour lesquels ils sont accessibles aujourd'hui. La masse des objets consommés devra croître dans une progression rapide, par suite de l'emploi du travail qui devra être de plus en plus demandé, et par conséquent ce degré du thermomètre dont je parlais tout-à-l'heure, ce degré du taux de la rétribution du travail devra s'élever sans cesse au bénéfice du pays.

Messieurs, pour nous résumer, nous dirons que rien ne tombe du ciel, ni la rente, ni le capital, ni le salaire des travailleurs, qui sont, selon les éléments de la production des richesses, tels qu'ils se présentent à nos yeux, tout le produit du travail, de l'allocation des divers éléments du travail. Si ce produit est moins abondant, la part de chacun sera diminuée. Si en outre la répartition n'est pas juste, si elle donne le plus au plus petit nombre et le moins au grand nombre, il arrivera ce qui est arrivé en Angleterre, on verra ce spectacle odieux d'immenses fortunes de quelques-uns qui s'élèvent en présence de la misère du plus grand nombre. C'est là l'état de choses que la liberté commerciale veut faire cesser en Angleterre, et qu'elle aurait fait cesser déjà depuis longtemps en ce pays, si jusque dans ces derniers temps les Anglais n'avaient point mérité le reproche de fabriquer ces doctrines de la liberté commerciale comme les autres produits, pour l'exportation, en ne les appliquant pas chez eux quand ils les enseignaient au monde.

Messieurs, c'est l'abondance des richesses, c'est l'abondance des produits, c'est l'économie politique du bon marché qui est la seule voie du progrès pour tout le monde, qui est la seule voie de salut pour l'humanité. C'est l'économie politique du bon marché qui mettra un obstacle aux funestes erreurs du communisme dont on vient de faire retentir le nom; c'est l'économie politique du bon marché qui nous préservera des funestes effets de l'économie politique du désespoir à laquelle s'abandonnent les classes ouvrières. Nous croyons qu'au moyen de la liberté commerciale il y aura plus de justice dans la répartition des richesses, en même temps qu'il y aura plus de production. Nous croyons que la liberté commerciale entre dans les vues de la Providence. Nous repoussons cette pensée qui voudrait menacer les ouvriers d'un pays de la faible rémunération acquise aujourd'hui aux ouvriers d'autres pays, en leur disant: vous ne pourrez pas soutenir la concurrence des ouvriers de ces autres états; retirez-vous dans votre égoïsme, élevez des barrières chez vous, afin que le bas salaire des ouvriers des autres états n'influe pas sur votre salaire.

Ce n'est pas là l'action réciproque que les pays doivent exercer les uns sur les autres. La Providence a voulu que par l'échange des produits, l'union et la fraternité fussent entretenues entre tous les hommes. La Providence a voulu que les hommes les plus avancés dans la carrière de la civilisation relevassent les autres; elle a voulu qu'ils fussent intéressés à ce que le sort de tous les membres de la famille humaine devînt meilleur.

Messieurs, nous avons tous travaillé à l'émancipation des esclaves. Nous y avons tous travaillé, pour qu'une créature humaine ne fût pas plus longtemps sous le poids de la volonté tyrannique d'une autre créature humaine, pour qu'elle ne fût pas plus longtemps traitée comme une chose. Mais nos cœurs ne doivent-ils pas aussi être émus au spectacle de la dégradante misère qui pèse sur d'autres créatures humaines? N'est-ce pas là un esclavage contre lequel nous devons agir aussi? Et nous agissons en ce sens en voulant détruire les causes de cette misère, en relevant sans cesse la situation des autres peuples, en les appelant à profiter de la situation à laquelle nous sommes parvenus.

Tel est, selon nous, le dessin de la Providence. Souvenez-vous de la parole divine: Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. On peut faire découler de cette parole, expression de la suprême sagesse de la liberté commerciale: Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi même: N'élevez pas de barrières de douanes contre vos voisins, alors que vous ne voulez pas qu'ils en élèvent contre vous. Donnez la liberté commerciale, alors que vous voulez profiter de la liberté commer-

ciale chez les autres. Voilà le principe qui commence à pénétrer tous les esprits, à s'emparer de toutes les convictions, à s'emparer, j'en suis sûr, de la conviction de nos adversaires eux-mêmes.

Pour me servir d'une parole de notre honorable président, qui, imposant silence à ses douleurs paternelles, remplit ici avec tant de fermeté les devoirs qu'il s'est imposés comme soldat de la liberté commerciale, sur ce nouveau champ de bataille, pour me servir d'une parole de notre honorable président, la liberté commerciale est pour nos adversaires une fatalité à laquelle ils savent qu'ils ne pourront échapper. Pour nous elle est un triomphe que nous saluons comme le triomphe de la justice, de l'humanité et du bien-être des populations. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, il est près de trois heures; il y a encore dix orateurs inscrits sur la question; en sorte que si quelques-uns des orateurs inscrits ne veulent pas faire le sacrifice de renoncer à prendre la parole, il sera impossible d'arriver à un résultat. Je demanderai donc aux orateurs qui monteront successivement à la tribune de vouloir présenter des arguments nouveaux, afin d'abréger la discussion. La parole est à M. John Prince Smith.

M. JOHN PRINCE SMITH, délégué de l'association de Berlin. Après le discours que vous venez d'entendre, messieurs, je crois devoir renoncer à la parole.

**M. WILSON, rédacteur en chef de *the Economist*. L'orateur a, dans un discours prononcé en anglais déterminé l'influence que le régime de la liberté, à peine institué en Angleterre, a eue sur la condition des chefs d'industrie, des ouvriers, et sur la fortune publique, condensée dans les revenus du royaume uni. Il a fait pour ainsi dire la plastique de nos doctrines en nous les montrant incarnées dans les lois, dans les faits et gestes d'un grand peuple. C'est une récompense qu'il a présentée ainsi à nos regards, et hâtons-nous de le dire, cette récompense est des plus encourageantes. Il est impossible de contempler, à travers la phase lucide, élégante et logique dont M. Wilson a le secret, le mouvement toujours ascendant des importations, des consommations, des recettes de la Grande-Bretagne, sans se sentir convaincu et sans reconnaître qu'il y a dans la liberté une puissance d'organisation spontanée plus efficace cent fois que toutes les organisations si péniblement alambiquées dans l'officine de nos bureaux. En terminant M. Wilson a décrit fort savamment et fort réellement à la fois les relations du travail et du capital. Il n'a pas eu de bien grands efforts à faire pour prouver leur parfaite connexité et l'harmonie nécessaire de leurs allures. Il a démontré aussi une des vérités les plus consolantes, les plus incontestables, et par cela même peut-être les plus contestées de l'économie politique. Et pendant qu'il discutait à Bruxelles, l'élite de la classe ouvrière du Lancashire, réunie dans un solennel *meeting* à Manchester, professait au nom des travailleurs, les mêmes doctrines, et donnait un majestueux écho à sa parole.**

M. LE DUC D'HARCOURT, pair de France, président de l'association de Paris. Je n'ai pas voulu jusqu'ici déranger l'ordre de la discussion; mais avant de la clore, je serai bien aise d'obtenir de l'assemblée la permission de répondre quelques mots à des interpellations et même à des reproches qui m'ont paru bien accueillis, et adressés à l'association parisienne des échanges, par un des membres qui ont figuré à cette tribune.

L'honorable membre a semblé nous faire un reproche de ce que l'assemblée parisienne n'était pas représentée ici par des ouvriers. Mais qu'est-ce que l'honorable membre pense que nous sommes venus faire ici? Nous ne sommes pas, nous, des fonctionnaires; nous ne sommes pas des gens qui tiennent un mandat de personne. Nous sommes uniquement venus par des sentiments d'humanité, de générosité, de philantropie; nous sommes venus ici plus spécialement pour nous occuper de la cause des ouvriers, et l'honorable membre a pu même s'apercevoir que c'était là la question spéciale à l'ordre du jour.

Nous ne nous occupons, presque exclusivement, depuis trois jours, que de cette question, et je ne conçois pas dès lors le reproche de l'honorable orateur. Si l'honorable membre nous avait fait l'honneur de se rendre dans notre société, il aurait vu qu'il y a beaucoup d'ouvriers, que non-seulement nous ne repoussons pas, mais que nous admettons parmi nous, et s'il connaissait les ouvriers aussi bien qu'il semble le dire et l'annoncer ici, il saurait que les ouvriers sont fort occupés de leur travail, qu'ils n'ont pas le temps d'aller dans des congrès, et qu'ils sont fort heureux de trouver des gens qui se font un honneur, une gloire, un devoir et un plaisir de les représenter. (Applaudissements prolongés.)

Si l'honorable membre connaissait les ouvriers et leur situation, comme il paraît le croire, il saurait que la question du bien-être et de l'amélioration de l'ouvrier est une question fort complexe, qui se complique des inégalités de la nature, auxquelles il est difficile que l'intelligence humaine remédie.

Il n'aurait donc pas dû se borner à plaindre le sort des ouvriers, nous sommes unanimes sur ce point; mais il aurait dû indiquer un remède pour l'améliorer. S'il nous avait donné quelque remède, nous en aurions profité, nous aurions été heureux d'en faire l'application.

J'ai cru, messieurs, devoir donner ces courtes explications pour justifier l'association parisienne des reproches que l'honorable membre lui a adressés.

M. JOTTRAND, avocat à Bruxelles. Je n'aurais que quelques mots à dire, mais après les discours que nous venons d'entendre, il est inutile, je pense, que je prenne la parole.

PLUSIEURS MEMBRES. La clôture!

QUELQUES MEMBRES. M. le président était inscrit, nous le prions de vouloir bien prendre la parole.

M. DE BROUCKERE. Je n'avais que quelques mots à dire. Je n'ai d'autre but que de réfuter quelques arguments qui ont échappé aux honorables orateurs qui m'ont précédé, arguments présentés par le petit nombre de prohibitionistes qui ont fait partie de l'assemblée.

On nous a dit hier (c'est à l'honorable représentant de Valenciennes dont je regrette l'absence que je fais allusion), que toutes les nations produisaient beaucoup plus qu'elles ne consommaient, déjà dans l'ordre actuel. Or, comme nous provoquons une plus grande production, on nous a demandé ce qu'il en résulterait.

Toutes les nations produisent plus qu'elles ne consomment, oui et non.

Oui, toutes les nations produisent plus qu'elles ne consomment, mais en ce sens que toutes les nations font des épargnes, et tout produit épargné devient un capital. Sous ce rapport donc notre antagoniste a raison, et l'excédant de la production est un bonheur pour tous.

Non, toutes les nations ne produisent pas plus qu'elles ne consomment, s'il s'agit de produits destinés à la consommation improductive ou immédiate, car autrement il devrait y avoir partout une immense quantité de produits accumulés. Où sont-ils? que sont-ils devenus?

Un honorable membre a dit qu'il n'a jamais vu jeter une seule pièce de dix sous dans la rivière; mais messieurs, qu'il me soit permis de vous demander si jamais vous avez vu jeter un produit quelconque à l'eau. Non, sans doute, et dès-lors il est faux qu'il y ait surabondance de produit.

Dans certains moments, on crée quelques produits qui ne trouvent pas de consommateurs immédiats; et pourquoi? parce qu'on n'a pas fabriqué assez d'autres produits pour les échanger; c'est là ce qui arrive dans la société telle qu'elle est aujourd'hui constituée.

Cette situation, messieurs, amène des crises partielles, il est vrai, mais qui se renouvellent dans tous les pays et que nous prétendons parvenir à diminuer considérablement par l'élargissement du marché, dans l'intérêt des travailleurs.

En effet, messieurs, dès que le moindre surcroit de produits se manifeste dans une branche d'industrie, comme il n'y a que les nationaux qui puissent le consommer et que le nombre des consommateurs est très-restreint, les produits restent au marché, se vendent lentement à des prix réduits. Puis arrivent les chômages et la réduction des salaires.

Etendez le marché, et de suite il y a plus de variété de produits et par là les échanges s'opèrent plus facilement. De plus, s'il survient une crise, au lieu de n'avoir qu'un million, vous obtenez deux cents millions d'acheteurs qui, séduits par la plus légère baisse, achèteront chacun un petit approvisionnement et feront disparaître l'engorgement, tout en donnant par la baisse un avis aux producteurs.

Que nous a dit un organe de la classe ouvrière? Que par le libre-échange nous améliorerions la condition de l'ouvrier, mais momentanément. L'honorable M. Wolowski vous a démontré d'une manière évidente que le salaire de l'ouvrier augmenterait, et en même temps que le prix de toutes choses diminuerait. Cette double amélioration sera non pas momentanée, mais durable; car du moment où l'ouvrier aura un salaire plus élevé, il pourra mieux se nourrir et mieux se vêtir; il prendra l'habitude de se procurer plus de jouissances, et bientôt cette habitude se transformera en un impérieux besoin qu'il voudra satisfaire.

C'est, messieurs, ce qui est déjà arrivé : à mesure que nous avons fait un progrès industriel, les prix ont diminué, le bien-être s'est accru. Et en effet, ne sommes-nous pas, l'ouvrier y compris, mieux vêtus, mieux nourris, mieux logés qu'on ne l'était il y a 50 ans, je dirai même qu'il y a 20 ans? Veuillez, messieurs, vous rappeler comment on était vêtu il y a vingt ans, et demandez-vous si la condition matérielle de la société ne s'est pas beaucoup améliorée déjà depuis cette époque. Mais l'économie politique ne dit nullement que tout le problème sera résolu en faveur de l'humanité par le libre-échange; nous disons seulement que le libre-échange est un moyen et le seul moyen qu'il y ait pour arriver à l'amélioration du sort de l'ouvrier. Il faut avant tout lui procurer une plus grande somme de jouissances, et vous ne le pouvez faire dans aucun autre système.

J'ose espérer, messieurs, que le congrès actuel ne sera que le prélude de semblables assemblées qui se tiendront dans d'autres pays; nous ne nous bornerons pas à résoudre la question de la liberté commerciale seulement, mais encore toutes les grandes théories qu'a posées l'économie politique; nous démontrerons qu'elle est la science qui renferme tous les principes qui doivent amener l'amélioration du sort de toutes les classes, pardonnez-moi l'expression, de tous les hommes qui constituent la société humaine.

Ainsi, messieurs, par l'application de la science d'une part, vous allez procurer au peuple plus de moyens de jouissances; mais que faut-il, d'autre part? Il faut développer le moral du peuple, il faut l'instruire. Par plus d'instruction, vous lui révélerez des besoins nouveaux. Ainsi d'un côté la compréhension d'autres besoins, et d'un autre côté la facilité de se procurer ce qui lui est nécessaire pour les satisfaire.

Mais, messieurs, comme je vous le disais tout à l'heure, pour arriver à un résultat, nous aurons encore beaucoup d'autres questions à résoudre.

Le peuple est généralement imprévoyant; dès-lors, il ne suffit pas de donner à l'homme une plus grande somme de jouissances, il faut encore amener la solution du problème de telle manière qu'il ait ces jouissances à toujours; c'est-à-dire que lorsqu'il devient infirme, lorsqu'il devient vieux, la famille ait encore son existence assurée d'une manière et durable; et pour cela, il faut rendre le peuple prévoyant. Nous parviendrons à ce résultat, notamment en établissant des caisses de prévoyance sur des bases plus larges. Des caisses de ce genre existent pour les magistrats et pour l'armée; mais cela ne suffit pas; il faut prévoir pour la grande famille, pour le peuple en général, et non pas seulement pour quelques membres de la société.

Il y a des questions qui sont incompréhensibles pour tout le monde, qui ne peuvent rencontrer aucune opposition intéressée. Tout ce qui se rattache au développement des facultés de l'ouvrier et à la prévoyance est saisissable pour tous. En mariant, dans nos réunions, ce genre de questions à celles qui sont exclusivement du domaine de la science, nous les populariserons toutes.

Je n'abuserai pas plus longtemps de votre attention; mais j'ai cru, messieurs, devoir vous présenter ces courtes réflexions afin de détruire deux arguments qui avaient été présentés contre la liberté que nous défendons. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la 3[e] résolution, conçue en ces termes: « ..... d'améliorer le sort des travailleurs en demandant moins de peine en échange de plus de jouissances. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la 4[e] résolution relative aux effets financiers d'une réforme douanière.

Messieurs, je demanderai qu'un orateur veuille bien la développer; M. Blanqui pourrait prendre la parole.

M. BLANQUI. Cette question demande de trop longs développements pour que nous puissions le faire à présent; ce que nous pourrions ajouter, ce serait de faire ressortir l'immoralité de toutes les mesures qui ont suivi le système de protection.

M. TOUSSAINT, greffier à la cour d'appel de Bruxelles. Messieurs, il me semble que l'assemblée peut voter sur le principe de la proposition; en supprimant la douane, on supprime un service rendu désormais inutile.

M. FAURE, avocat à Bruxelles. Il s'agit de s'expliquer sur ce que l'on vote; je ne pense pas que l'on veuille voter la suppression de la douane, il s'agit de la rendre plus productive pour le trésor en diminuant les droits et en augmentant les importations.

PLUSIEURS VOIX. Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. On pourrait ajourner cette question au prochain congrès.

M. WOLOWSKI. Messieurs, je veux vous faire une proposition qui sera, je crois, accueillie avec satisfaction par les membres du congrès; M. Blanqui nous disait que le temps ne nous permettant pas de discuter la question de l'impôt relativement à la douane, nous serons obligés de remettre cette question au prochain congrès, mais que l'on pourrait faire ressortir comme complément de l'immoralité des mesures qui ont suivi le système de protection. Avant de passer au vote sur la question, M. Blanqui pourrait esquisser en traits rapides les résultats immoraux qui résultent de l'application du régime protecteur; c'est un côté curieux, nouveau, intéressant de la question, et par la parole brillante de M. Blanqui, il revêtira une forme très-attrayante. (Applaudissements.)

M. BLANQUI. Je crains, messieurs, qu'en m'appelant à la tribune, vous n'ayiez fait une imprudence, mais je tâcherai d'être court.

Puisque nous venons de faire une campagne de trois jours contre le système protecteur, je crois qu'il sera bon de terminer cette petite guerre, qui, je l'espère, sera suivie de plusieurs autres, en établissant d'une manière précise et rapide que les mauvaises lois entraînent de fâcheuses conséquences et ne peuvent être que très-mal exécutées.

Je dis que le système prohibitif employé tous les jours par la douane, est démoralisateur, qu'elle emploie des moyens que dans aucune autre circonstance on n'oserait employer.

Ainsi, au premier abord, tous les gouvernements se servent de l'espionage, car il faut bien l'appeler par son nom, et on ne l'ose pas, car l'espionage est vil et méprisable, on l'appelle indicateur.

Que sont ces indicateurs? Ces détails vous paraissent curieux et intéressants. Ce sont des hommes qui entrent dans le sein des familles, qui s'en vont guettant l'introduction vraie ou simulée, raisonnable ou déraisonnable de certains produits; ils vivent au sein des familles, dans la maison du commerçant et ils espionnent: Se servir de pareils hommes c'est ne pas entretenir les sentiments honorables.

Il est autre chose encore, c'est le partage égal, avoué, reconnu des amendes encourues par ceux qui les appliquent. Je demande si dans aucun pays du monde on pourrait admettre une législation semblable pour les juges. Si le juge qui applique une peine pouvait en partager les bénéfices avec un collègue, que diriez-vous de cette justice? Je ne blâme pas ici l'institution, mais je blâme ses représentants.

Dans la douane, les bénéfices sont partagés par les preneurs, puisqu'il y a ce qu'on appelle part de prise; prise contre qui? contre le commerce qui est attendu en ennemi à toutes les frontières par des hommes armés. Dans quelques temps nos enfants auront peine à comprendre que le premier homme que l'on rencontrait à la frontière d'un pays, était un soldat qui vous attendait la carabine à la main pour guetter un voyageur, un ami qui vient le visiter et qui lui apporte quelque chose (Rires.); il y a peine de mort même dans certains cas; elle n'est pas prononcée, mais elle est appliquée.

Dans ma vie, j'ai déjà passé cinquante-quatre frontières dans les vingt-huit voyages que j'ai faits; j'ai donc vu la douane sur bien des frontières, j'ai rencontré des hommes en embuscade, la carabine à la main, je leur demandais: Qui attendez-vous? ils répondaient: Des hommes qui veulent introduire des marchandises. Comment! vous condamnez à la mort des individus pour avoir introduit des objets prohibés, pour un délit de peu de conséquence, tandis que bien souvent les individus qui ont commis les plus grands crimes n'y sont pas condamnés!

Messieurs, parmi les autres mesures qui sont odieuses, il y a la préemption; c'est le droit que la loi accorde à la douane d'acheter certaines marchandises lorsque l'on suppose que la déclaration du prix de revient est inférieur aux prix ordinaires.

Ainsi, je suppose, vous allez chercher des laines dans des pays lointains; vous les avez meilleur marché que des laines du pays; rendues à la frontière elles ont acquis une plus grande valeur; cette valeur vous appartient, elle est le prix de votre voyage, des dangers que vous avez courus, ou de votre intelligence.

Eh bien! en donnant 10 % de bénéfice, la douane peut vous acheter votre laine. Vous me donnez 10 %, quand j'ai couru toute l'Europe, quand j'ai échappé à des dangers pour me procurer ces marchandises. Quand j'ai tout fait pour la prospérité de mon pays, vous m'attendez au passage avec une bourse et une carabine, et vous me dites: Je prends votre laine; avec un minimum de 10 %, l'affaire est à moi.

Concevez-vous un pareil régime, où le négociant est considéré comme un ennemi, comme un suspect? La douane ne pense pas qu'elle ait jamais affaire à un honnête homme; la fraude est toujours supposée. Le serment est souvent pris par la justice comme la base de ses décisions; devant la douane, il ne compte pour rien. Personne n'est censé être honnête homme. Je vous demande si un pareil système peut subsister avec de pareils procédés.

S'il fallait entrer dans des détails, je vous dirais qu'il y a derrière la douane de mauvais négociants qui attendent que le véritable négociant revienne dans son pays, avec le fruit de son travail, et qui s'entendent avec les douaniers, pour pouvoir, eux, hommes sans valeur, profiter du travail de l'homme de valeur et d'intelligence.

Il y a plus, messieurs; il fut un temps où ce droit, suspendu comme l'épée de Damoclès sur la tête des négociants, durait dix jours; il fallait que le négociant attendît dix jours, pour qu'il plût aux douaniers d'aller chercher à la loupe des préempteurs pour enlever au véritable commerce le bénéfice de ses opérations. C'est à grand'peine que nous avons obtenu que ce temps fût réduit à trois jours; mais n'est-ce rien encore que ces trois jours d'attente, pour les commandes faites et auxquelles on ne peut satisfaire, et tous les mille détails de vexations? Vous reconnaissez donc bien qu'à cette mauvaise législation il a toujours fallu de mauvais moyens.

La mesure la plus attentatoire à la dignité de l'homme, c'est la visite personnelle. Comment! dans un pays comme le nôtre, où il y a de si grandes susceptibilités en matière de délicatesse et de dignité, ou tous les hommes sont, j'oserai dire, chatouilleux.... (Hilarité, applaudissements,) nous supportons tous les jours que la main soit mise sur notre personne; bien plus, sur la personne de nos femmes et de nos filles! Et ce que nous, dans un moment de danger, nous n'oserions pas faire, la visite est faite dans les parties les plus secrètes de nos femmes, de nos enfants, par des mains inconnues! Il est temps de mettre un terme à de pareils abus! (Applaudissements.)

Ainsi, messieurs, pour ne pas abuser de votre attention, je recommande à votre sollicitude, à ceux d'entre vous qui feront bonne guerre à cette institution, d'entrer dans des détails. Je réponds que vous ne ferez pas un pas sans découvrir toutes ces vexations que je n'attribue pas aux hommes, car les douaniers sont meilleurs que leur institution. Ils sont honnêtes, intègres; j'en ai vu sur toutes les frontières de l'Europe, et tout en blâmant l'institution, je dois rendre justice aux hommes qui étaient révoltés des ordres qu'ils exécutaient. Il est temps que cela finisse. Il y a quatre jours, quand nous sommes venus ici sur votre appel, nous n'avons pas été peu affligés de voir qu'on nous faisait défiler comme des moutons pour nous visiter.

Ces menus détails d'exécution, ces passages de pièces, ces préemptions, ces visites personnelles surtout doivent disparaître. Je le demande au nom de tous les voyageurs du monde: au moment où le nombre en augmente chaque jour, grâce aux chemins de fer, il faut que cette visite personnelle disparaisse. Ce n'est pas dans la valise des voyageurs que se fait la contrebande; les contrebandiers prennent d'autres chemins que les honnêtes gens. Je finirai par un exemple qui vous fera juger des autres.

J'ai assisté à Bruxelles à l'arrivée d'un navire qui venait d'un voyage de long cours. J'ai vu l'armée des douanes envahir comme une terre ennemie ce navire, qui venait de Buenos-Ayres. Il y avait à bord quatre ou cinq religieuses qui venaient de rendre de très-grands services, elles étaient fatiguées. Eh bien! on a fait déployer sur le pont leurs effets de femme de deux mois, devant tout le monde. Les femmes étaient éplorées et cachaient leur visage dans leurs mains, en présence des témoins indignés de cette scène. Voilà ce que j'ai vu. Il ne faut pas que de pareilles infamies se reproduisent, et permettez-moi, en finissant, de vous rappeler que l'institution des douanes ne vaut pas mieux que les moyens qu'elle emploie.

M. EWART, membre du parlement anglais. — Messieurs, je viens appuyer les faits qui viennent d'être signalés par M. Blanqui.

L'impôt le plus fort en Angleterre est celui sur les tabacs étrangers. Nous avons prouvé, devant un comité dont j'étais membre, qu'en trois ans il y avait eu 1,500 individus punis pour la contre-

bande du tabac, et qu'un bien plus grand nombre avait échappé à la justice.

Dans le même comité, il a été démontré qu'il y avait à Londres des écoles dirigées par des femmes et où l'on apprenait la manière la plus habile de voler le tabac dans les entrepôts du gouvernement.

On a dit qu'on n'avait jamais jeté des produits dans la rivière; mais cela a eu lieu chez nous en Angleterre. Ce n'était pas sous l'empire du libre-échange, c'était sous l'empire de la protection. Les journaux vous ont appris que, dans l'espace d'un an, beaucoup de marchandises ont été jetées dans la Tamise, parce qu'elles ne pouvaient pas entrer dans le pays, à cause de l'impôt qui pesait sur elles. Huit mille quintaux de beurre étranger ont été détruits à cause de l'impôt qui les empêchait d'entrer dans le pays. Ce sont là des faits assez significatifs.

Je finis en exprimant mon admiration pour la manière philosophique et pleine de talent dont la discussion actuelle a été dirigée.

M. DUNOYER : Il y a encore un vote à émettre. Je demanderai ensuite que la parole me soit accordée.

M. LE PRÉSIDENT : Voici la rédaction de la 4e proposition :

« 4° De détruire une cause constante de démoralisation. »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, nous avons plusieurs propositions secondaires qui ne demanderont pas une bien longue discussion. Je vais donner aux auteurs de ces propositions la parole pour les développer. Nous verrons d'après leurs développements s'il y a lieu de les discuter ou de les ajourner.

La première de ces propositions est celle de M. Bartels : « Examiner quels sont les moyens les plus efficaces pour les libres-échangistes de faire sûrement et promptement pénétrer leurs doctrines dans la pratique. »

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Bartels.

M. BARTELS de sa place : J'y renonce; je craindrais de répéter beaucoup de choses qui ont été dites. (Non! non! parlez! parlez!)

M. BARTELS (avocat à Bruxelles rédacteur du *Débat Social*) à la tribune : Messieurs, nous assistons depuis trois jours à des joûtes brillantes. Depuis trois jours je vois chacun, prenant les couleurs de son pays, venir rompre des lances pour la cause commune, pour la cause sacrée, pour la cause de la liberté; mais je n'ai pas vu d'ennemi mordre la poussière. Je suis venu, moi, dans un but plus sérieux; je suis venu pour dire en face aux protectionistes ce que je pense d'eux, et pour demander aux libres-échangistes qui m'ont enseigné la fin, s'ils veulent sérieusement avec moi les moyens.

Ces moyens sont fort simples; je vais les indiquer, certain d'avance de pas avoir l'approbation de tous, mais certain aussi de remplir un devoir et de le remplir avec une parfaite conviction. (Marques d'approbation.)

Permettez-moi, MM. une courte digression indispensable pour arriver à ma conclusion; c'est parce que cette digression m'est nécessaire que j'avais renoncé à la parole; c'est à vous seuls à vous imputer le temps que je vous prendrai.

MM., la liberté commerciale n'est qu'une branche du grand arbre de toutes les libertés publiques; je ne lui donne pas plus d'importance qu'aux autres, je ne l'isole pas. La branche ne se cultive pas isolement, il faut que le tronc vive. « Je n'ai que faire de toutes vos libertés, disai' un *homme de bon sens*, qui s'appelait *un homme de rien*, Joseph Bernard; donnez-moi une seule, donnez-moi la vraie liberté, je vous dispense du reste. La liberté est ancienne, a-t-on dit, c'est le despotisme qui est moderne. Et moi je dis: La liberté des échanges, c'est l'état de nature, le droit naturel; la protection, c'est un fait brutal qui vient porter des entraves à la liberté, c'est une exception à la règle. Sur quoi la fonde-t-on?

J'aurais voulu rencontrer ici les défenseurs de la protection, je suis venu les chercher; ils étaient absents. Les absents ont tort. Ils n'étaient pas présents en nombre. Pourquoi? parce que là où il faut discuter, ils n'ont rien à gagner. Mais où vous les verrez tous en nombre, c'est là ou il faut voter, où ils sont juges et parties; où, juges dans leur cause, ils s'attribuent à eux-mêmes des lois qui constituent un prélèvement sur les autres à leur profit personnel.

Ce fait m'a frappé dès l'abord : je ne vois parmi les partisans de la protection que des gens intéressés à l'obtenir pour eux-mêmes, tandis que je vois la cause de la liberté défendue par les maîtres de la science qui n'ont rien à réclamer pour eux-mêmes, qui ne sont guidés que par le dévouement à l'humanité. C'est là une présomption qui m'a mis en défiance des protectionistes, et cette défiance n'a fait que s'accroître. Ils demandent la protection pour eux, mais la demandent-ils pour les autres? Cherchent-ils, par exemple, à protéger mon industrie d'avocat? Demandent-ils qu'on restreigne le nombre d'avocats pour me donner plus de clients? Ils n'ont garde de le faire, parce qu'ils savent que je répondrais : Je ne veux pas du cadeau insultant de votre protection, parce que quand vous m'aurez assuré une clientèle que je pourrai garder sans effort, je ne serai plus digne de ma profession parce que je n'aurai plus la concurrence qui stimule mon émulation. (Très-bien.)

La protection, je ne discute pas avec elle; ce n'est pas une doctrine, c'est une coalition d'intérêts, et cela a été avoué par la protection elle-même. Car dès qu'elle a ouvert la bouche dans cette enceinte, elle a dit : Nous ne sommes pas ici, parce que nous n'avons rien à y faire; hors de la France, nous ne convaincrions personne. Eh bien! une doctrine qui cesse d'être une vérité quand elle a passé une barrière de convention, ce n'est pas une doctrine; cela ne se discute pas.

Messieurs, ces producteurs qui raisonnent ainsi, raisonnent bien mieux quand ils raisonnent comme consommateurs. Ainsi, l'honorable M. Duchâtaux, l'année dernière, quand il avait faim, a trouvé que la France ne lui donnait pas assez de pain, et il a laissé entrer le blé étranger; mais il y a en France beaucoup de gens qui grelottent encore lorsqu'il fait froid: pourquoi ne pas laisser entrer la houille pour ceux-là aussi? Je pourrais citer plus d'un exemple du même genre, et je connais plus d'une dame fort aimable de Valenciennes qui, malgré la dentelle locale, n'emporte pas moins en contrebande de la dentelle de Malines, quand elle quitte la Belgique. (On rit.)

Mais le pays qui vous a nourri de son grain, s'il vous avait dit : « Vous ne me laissez pas introduire mes fers, vous ne me prenez que ce qui est à votre convenance et vous repoussez de vos frontières ce qui est ma convenance d'y introduire! Mais c'est un marché de dupes; je vais vendre mon blé en Belgique. » Qu'auraient fait les protectionistes?

Messieurs, j'ai admiré comme tout le monde, et comme homme de métier, le talent de l'avocat de la protection. J'ai admiré l'avocat; mais l'accusé est coupable, et j'opine pour qu'il soit condamné. (Nouvelle hilarité.) Un talent peut se faire jour par l'adresse comme par la vérité, et je n'ai pu sans chagrin voir fausser une des plus grandes vérités, pour laquelle je proteste au nom de l'humanité et de mon pays.

Les protectionistes ont dit : Qu'est-ce que la fraternité humaine? C'est un mot, c'est un principe, si l'on veut, mais c'est une utopie. Comment, une utopie? Il n'est donc pas dans la nature de l'homme d'être sociable? Mais ce principe nous a été enseigné sur les bancs de l'école. Et vous direz que c'est une utopie, parce qu'il ne se réalise pas! Mais Dieu n'a-t-il pas mis sur la terre l'esprit du bien et du mal? N'y a-t-il pas ici-bas lutte permanente? Et quels sont ceux qui nient la vérité du principe? Ceux-là même qui le renversent. La liberté des échanges est une utopie, car il y a des barrières; et ce sont eux qui élèvent ces barrières. L'égalité n'est qu'une utopie, et on dit que nous n'avons ecrit qu'un mot dans notre constitution. Eh bien! non! il n'est jamais entré dans l'idée de personne que ce fût l'égalité de richesses, l'egalité de fortune, que l'on voulût atteindre. C'est l'égalité de droits, c'est l'égalité de moyens. Avec cette égalité, tout le monde peut parvenir. Le principe est établi; c'est à chacun à en tirer profit et à se pousser.

Permettez-moi, Messieurs, une innocente plaisanterie en réponse à de mauvaises raisons. Vous avez tous lu dernièrement qu'un rat s'était introduit dans le tube essentiel d'une machine à vapeur, et que la machine s'était arrêtée. On a découvert le rat, il est sorti, et savez-vous ce qu'il a dit : Certainement je ne nie pas la vapeur, mais la vapeur est une utopie, et la preuve, c'est que la machine est arrêtée. Il l'arrêtait lui-même pour nier le principe.

Messieurs, je ne suis pas un apôtre de l'économie politique; je l'étudie depuis trois mois. Mais j'ai des instincts qui ne me trompent pas; et ces protectionistes, je les ai vus partout et toujours dans le faux. Ce n'est pas seulement aux frontières qu'on rencontre les protectionistes; c'est aussi à l'intérieur, c'est partout. Mais qu'est-ce qui s'est passé ici quand on a établi le premier chemin de fer auquel nous devons, entre autres bonnes choses, l'honneur et le plaisir de vous posséder? Les conducteurs de diligence, les aubergistes et les cochers de fiacre ont poussé leurs doléances en chœur. Qu'allons-nous devenir, grands dieux? Nos industries sont ruinées. Foin du progrès qui met les cochers sur la paille! Ils ont même fait une caricature, une seule. Elle vous donnera une idée de l'esprit des protectionistes. On y voyait des chevaux en grand nombre, les uns portant le chapeau sous la jambe, les autres les pieds derrière le dos, se promenant en rentiers; dans le fond passait un remorqueur. Au bas on lisait :

*Remorqueur nobis hæc otia fecit.*

Eh bien! voici la fin de l'histoire. Il y avait à Bruxelles une quarantaine de fiacres; ils y sont encore, mais il y a de plus quatre cents vigilantes; il y avait une vingtaine d'auberges entre cette ville et Anvers, il s'en est établi plus de deux cents aux abords des stations. Quant aux conducteurs de diligence et jusqu'au dernier palefrenier, ils ont tous été employés dans l'administration du chemin, qui a distribué en outre plus de six cents places analogues. Et les chevaux qui rêvaient les doux loisirs de la prairie ont été éreintés, et la preuve, vous avez pu vous en convaincre, c'est que nos vigilantes ne sont attelées que de rosses et de haridelles.

Les protectionistes français ont déployé leur drapeau; j'y ai lu leur fameuse devise : « Travail national! » prétentieuse et fausse. Travail national dans la bouche de l'honorable M. Duchâtaux, je suppose que cela ne veut pas dire travail de Valenciennes, mais bien travail français. Or, y a-t-il deux nationalités en France, l'une au Nord, l'autre au Midi? Non, que je sache. Donc, avant d'admettre l'exactitude du terme, il faudrait voir se mettre d'accord M. Duchâtaux de Valenciennes (France), à M. Campan de Bordeaux (France); l'un vient de dire : « Le producteur national demande la liberté. » — « Pas du tout, répond l'autre, le travail national demande à être protégé. » Que ces messieurs veuillent bien s'entendre avant de parler au nom de la nation française.

Si la patrie est aux lieux où l'on aime, il est vrai aussi de dire que l'industrie nationale est aux lieux où elle fleurit, et je ne considérerai jamais comme une indigène celle qui ne fleurit qu'à l'abri des serres chaudes, sous la protection d'une chaleur factice.

A l'œuvre on connaît l'ouvrier. Qu'est-ce que les protectionistes ont fait pour les travailleurs qu'ils semblent couvrir d'une si touchante sollicitude?

La consommation montre un appétit sans cesse croissant, et par la loi de la population croissante, et par la loi des jouissances illimitées.

Avez-vous augmenté votre production proportionnellement? Avez-vous donné plus de travail à plus de bras oisifs? Avez-vous arrêté le taux toujours descendant des salaires? Où êtes-vous, ouvriers protégés de la France? Eh! je vois sortir de leurs caves comme d'un tombeau humide, malpropres, privés d'air, où ils croupissent dans la misère et la dégradation, les ouvriers de Lille, malheureuses victimes de l'intérêt qu'on affiche pour eux.

Le travail national c'est donc un mensonge, un mensonge intéressé; mais à côté de ceux qui le profèrent, je vois d'autres hypocrites, les uns invoquant les intérêts de l'agriculture, les autres les intérêts de la religion.

Je pense bien, Messieurs, qu'ici je n'aurai plus une entière approbation; mais vous avez provoqué ma franchise, elle ne s'est point imposée à vous; vous avez voulu m'entendre, écoutez-moi donc.

De même que dans l'industrie, sous prétexte de l'intérêt des travailleurs, les hauts-barons font leurs affaires, de même, les hauts-barons fonciers protégent le commerce des céréales sous prétexte des intérêts de l'agriculture.

Mais quel perfectionnement les lois prohibitives peuvent-elles apporter à la science de l'agriculture? Serait-ce l'intérêt des agriculteurs? Mais les lois prohibitives n'ont eu d'autres conséquences pour ceux-ci que d'élever le prix des baux dans l'intérêt exclusif des rentiers de la terre. Dans l'ordre moral, des prélats ambitieux, cachant sous le masque des intérêts de la religion, leur soif de domination, ont fait un pacte avec ceux dont je viens de parler, et cette ligue puissante, entourant le pouvoir, s'en est emparée, et dans plusieurs pays, constitue en quelque sorte le gouvernement lui-même.

Voilà l'ennemi, non pas un ennemi avec lequel il faut circuler, mais un ennemi qu'il faut combattre, un ennemi qu'il faut déloger; et le moyen d'y parvenir, c'est la réforme électorale; voilà le grand mot lâché. N'est-il pas vrai que s'il est des producteurs qui s'opiniâtrent dans leur aveuglement volontaire, qui refusent de voir les avantages que leur assurerait la liberté commerciale, n'est-il pas vrai au moins que tous les consommateurs sont libre-échangistes?

Or, plus vous étendrez le cercle électoral, plus le consommateur viendra vous aider à détruire l'esprit du pouvoir actuel, à substituer les représentants des intérêts généraux à ceux qui ne représentent que leurs idées étroites, que leurs intérêts égoïstes.

Mais il ne suffit pas d'étendre le cercle électoral; il faut intéresser à la cause le peuple tout entier. S'il est vrai que les grandes inspirations viennent du cœur, il est vrai aussi que les grandes œuvres sont celles qui se font pour le peuple. Les grandes œuvres sont celles qui se font pour le peuple. Si le grand, l'immortel pontife qui occupe la chaire de St-Pierre, avait discuté dans une assemblée de cardinaux les réformes qu'il poursuit avec un courage qui électrise, les choses ne seraient point où elles sont; mais parce qu'il s'est adressé au peuple lui-même et qu'il s'est fait comprendre de lui, sa force croissant comme sa popularité, il peut lever aujourd'hui l'étendard d'une nouvelle croisade et faire rentrer dans la poussière les potentats qui oseraient lui tenir tête. (Applaudissements prolongés.)

J'ai prévu les objections. L'enthousiasme de l'Angleterre et de l'Irlande n'est pas dans les mœurs de toutes les nations; on ne saurait obtenir ailleurs la *rente* d'O'Connel et la souscription de Cobden; je le sais : libéralité et libéralisme ne sont pas synonymes. Les bourses sont plus avares que les idées. D'autres peuvent dire : le peuple est-il assez instruit pour comprendre les théories de la science?

Je réponds aux uns et aux autres : parlez au peuple par les résultats, si vous ne le pouvez par les idées. Si on ne vous comprend par l'oreille, faites-vous comprendre par la bouche; procurez le pain, la viande et la boisson à meilleur marché et le langage matériel sera compris de tous. La Bavière, livrée au régime de la cravache, supporte le joug humiliant d'une danseuse; mais la Bavière frémissante a été sur le point de lever l'étendard de la révolte quand on a tenté d'élever sa bière d'une fraction de centime.

On a calomnié les libre-échangistes en représentant leur doctrine comme hostile aux intérêts du peuple. Il y a une belle vengeance à tirer de ces calomnies. Cet homme de l'antiquité à qui l'on niait le mouvement, marcha pour toute réponse. On conteste les bienfaits de nos doctrines, prodiguons-en les résultats.

Le régime protecteur ne divise pas seulement les États, il divise aussi les villes. Les octrois, institués originairement dans un but de bienfaisance, sont devenus par extension de vraies lois de douanes. Permettez-moi un exemple local. A Bruxelles on fabrique une bière brune appelée *faro*; à Louvain une bière blanche et mousseuse qui porte le nom de la ville. Il existe une taxe à l'entrée sur chacune de ces bières; par suite le prix en est augmenté lorsqu'elle se consomme dans celles des villes où elle n'a pas été brassée. Qu'en résulte-t-il? Le consommateur bruxellois ne pouvant boire la *louvain* et le Louvaniste le *faro* qu'en payant plus cher consomment la bière indigène. S'il n'existait plus d'octroi, 3,000 Louvanistes, je le suppose, boiraient le *faro* au prix de Bruxelles; 3,000 Bruxellois, la *louvain* au prix de Louvain; le goût des consommateurs ne serait pas contrarié; le bénéfice du producteur resterait le même, et l'ingénieux demi-franc que le colonel Thompson consacrait à la pâtisserie ne serait perdu pour personne.

J'appelle donc l'attention des libres-échangistes sur le régime municipal des villes à octroi. Dans ce cercle plus étroit, où les applications sont plus immédiates, où les résultats sont plus sensibles, il leur sera plus facile de faire goûter leurs idées.

Qu'on fasse faire du progrès par le haut, c'est-à-dire par les livres et par les discours des sommités intellectuelles; mais qu'on le fasse aussi par le bas, en s'adressant aux masses et en réalisant les réformes les plus promptes dans la commune.

Je ne puis m'empêcher de voir l'avenir sous un sombre aspect; il se passe dans les cours de l'Europe des choses que vous savez comme moi et qui sont peu faites pour augmenter le prestige et la considération de ceux qui gouvernent les peuples; ailleurs des dynasties naissantes issues des révolutions, ont cherché leur force dans des béquilles; elles se sont appuyées sur l'oligarchie des intérêts égoïstes, sur quelques exploitants dotés de priviléges au détriment de tous. La pourpre recouvre cet échafaudage vermoulu; mais que demain la mort s'en empare pour en faire un linceul, la crise commerciale compliquera la crise politique, le peuple cherchera les chefs auxquels il doit obéir, les conseils qu'il doit suivre; il cherchera ses véritables amis, et, si vous ne vous êtes pas d'avance fait connaître, si vous n'êtes pas en possession de sa confiance, malheur à lui! malheur à nous! malheur à tout le monde! (Applaudissenents.)

M. LE PRÉSIDENT : Il ne peut pas y avoir de vote à la suite de l'opinion que vous venez d'entendre.

M. RITTINGHAUSEN, publiciste à Cologne : Quand ce matin je n'ai pas vu l'honorable M. Duchâtaux, je n'ai pu m'expliquer la cause de son absence; mais maintenant, je commence à croire qu'il n'était pas bien convaincu d'être bien vu au milieu d'une assemblée dont il ne partage pas l'opinion. Je n'aurais pas répondu aux reproches que vient de m'adresser l'honorable M. Bartels si je n'étais convaincu que l'assemblée partage son opinion, attendu qu'elle a fortement applaudi au discours ce cet honorable orateur.

*Plusieurs membres :* Non! non!

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a rien dans le discours de M. Bartels qui soit personnel à l'honorable membre.

M. RITTINGHAUSEN : L'honorable membre a nié ma moralité.

*Plusieurs membres :* Non! non! c'est une erreur.

M. LE PRÉSIDENT : L'honorable M. Bartels a parlé des prohibitionistes en général, et je suis certain d'exprimer la pensée de tout le congrès en assurant qu'il n'y a rien de personnel à l'honorable membre dans le discours que vous venez d'entendre.

*Plusieurs membres :* Certainement, certainement.

M. BARTELS : Bien que je puisse m'abstenir de prendre part à cet incident, je ne voudrais point, par mon silence, laisser le moindre doute sur mes sentiments pour M. Rittinghausen, que j'estime. Voici ma pensée bien exacte. Je suis persuadé que les protectionistes sont convaincus qu'il est de leur intérêt d'être protégés; c'est une erreur d'après moi, une erreur de bonne foi, dont ils sont victimes avec nous. Mais je ne suis point convaincu qu'ils soient convaincus que leur système soit utile aux autres industries. Le parti des protectionistes est pour moi un parti injuste et égoïste, et j'ai le droit de le juger. Quant aux hommes qui le défendent, leur opinion individuelle peut être sincère et de bonne foi sans que cela diminue en rien l'appréciation que j'ai le droit de faire du système lui-même.

M. DUNOYER : L'assemblée tout entière doit un témoignage de considération et d'estime à l'honorable M. Rittinghausen, autant à cause de la fermeté de ses convictions que du courage avec lequel il les a défendues. Il est resté seul, mais cet isolement ne l'a pas découragé, et pour ma part, je ne trouve rien de plus honorable qu'une conduite comme celle-là. (Très-bien!)

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix la proposition suivante de l'honorable M. Arrivabene :

« Le congrès, quoique convaincu que la liberté commerciale est fondée en raison et en principe, émet l'avis qu'elle ne peut être établie que graduellement.

M. DUNOYER : Messieurs, pour qu'il n'y ait aucune méprise, je proposerai de dire : « Le congrès ..... émet l'avis que, *dans l'état actuel des esprits*, la liberté du commerce ne peut être établie que graduellement. »

Il est nécessaire de bien s'entendre sur la manière de formuler cette proposition. Il ne faut pas croire, messieurs, que le système que nous combattons soit bon par parcelles : on pourrait le supprimer tout entier à l'instant même, si le public était convaincu que la force du système n'est pas dans l'état matériel de la société, dans l'état où se trouvent les industries, mais dans l'état où se trouvent les esprits. Changez les esprits; quand ils seront convaincus, vous pourrez immédiatement modifier le système tout entier.

Ce résultat est très-réalisable; car, messieurs, je ne suis pas de ceux qui croient qu'il y ait beaucoup d'industries qui soient condamnées; mais ce qui doit constituer la base du système, c'est la destruction des erreurs individuelles; c'est le développement des intelligences, c'est la bonne direction qu'il importe d'imprimer aux esprits.

Il importe donc qu'on ne se méprenne pas sur la nature de nos efforts : il ne faut pas chercher à mettre les pays sur un pied d'égalité s'ils ne peuvent la suppotrer. Si l'Angleterre possédait un avantage sur nous avant sa réforme commerciale, elle doit en avoir un bien plus grand encore depuis qu'elle a opéré cette réforme. Ainsi il s'agit, non pas d'arriver à un système d'égalité irréalisable, mais de corriger, de faire disparaître les erreurs qui peuvent s'opposer à l'application du principe que nous préconisons.

M. ARRIVABENE: Je suis convaincu, profondément convaincu de la bonté, de la vérité, de l'utilité, de la justice, de l'humanité, enfin du principe du libre-échange. Cette conviction je l'ai acquise par l'étude et par la réflexion. J'ai eu aussi le bonheur de connaître plusieurs des hommes les plus éminents qui ont écrit sur l'économie politique, et qui l'ont professée; de discuter avec eux, dans l'intimité, les points les plus abstraits de la science. Je n'en citerai qu'un seul, le célèbre J.-B. Say, dont nous avons le bonheur de posséder parmi nous le fils et le petit-fils, qui suivent avec tant de succès et de dévouement les traces de leur illustre père et grand-père. Eh bien, messieurs, malgré cette conviction profonde, je suis persuadé qu'il faut du ménagement dans le passage de la prohibition et de la protection au régime de la liberté. Il convient de ne point alarmer les intérêts, de ne point effrayer les âmes timides. Il a existé dans le monde, il existe encore des maux, des injustices bien plus flagrantes

bien plus atroces, que le système protecteur ; et néanmoins si on voulait les faire disparaître instantanément, on nuirait à la cause que l'on défend. L'esclavage, par exemple. Les amis les plus dévoués de l'humanité, ceux que l'idée de cet horrible abus de la force, de ce flagrant oubli de la justice, fait frémir d'indignation, n'ont pas osé, n'osent pas demander aux législatures des pays qui ont le malheur de posséder des esclaves, de les transporter immédiatement, sans préparation, de l'air impur de l'esclavage, dans l'atmosphère bienfaisante de la liberté. Supposez, messieurs, que quelques jours après que le comte Ugolin et ses enfants avaient été renfermés dans la cour de Pise, condamnés à y mourir de faim, une âme compatissante eût pu y pénétrer et porter des aliments à ces infortunés, avec quelle mesure n'aurait-elle pas dû les leur donner, afin de ne pas être converti, d'ange sauveur en ange exterminateur?

Cette nécessité de ménager une transition au système protecteur a été sentie par plusieurs d'entre nous. Nous l'avons annoncé dans nos écrits, elle a été proclamée à cette tribune, et cependant j'entends souvent répéter que nous voulons l'établissement immédiat de la liberté commerciale, que nous voulons bouleverser la société, ruiner les positions acquises. J'ai donc pensé qu'une déclaration dans le sens de ma proposition, émanant du congrès, éclairerait le public sur les vues des libre-échangistes, et gagnerait des partisans à leur cause ; et qu'elle prouverait que dans cette fraternité que nous désirons établir, dans cette humanité dont nous défendons la cause, nous y comprenons aussi ceux qui pensent différemment de nous, qui ont des intérêts opposés aux nôtres, ceux-là mêmes qui déversent journellement sur nous l'insulte et le mépris.

M. LOUIS LECLERC, membre du conseil de l'association parisienne. Messieurs, je demande la permission de vous montrer un danger de la proposition qui vient de vous être faite, et qui je crois peut être prévu. Nous avons affaire à des adversaires habiles ; prenez garde qu'ils ne disent de vous que les libre-échangistes reculent. Je désirerais donc que l'on introduisit dans la proposition la disposition suivante : « Conformément à l'opinion des plus illustres économistes et à celle exprimée dans le congrès, le libre-échange sera introduit par gradation. » C'est notre opinion d'aujourd'hui, nous voulons la diminution graduelle des droits, nous l'avons toujours voulu, mais prenez garde en adoptant une proposition comme celle qui vous est faite, de laisser des doutes sur vos intentions. C'est pourquoi je demande que l'on ajoute la phrase que j'ai citée.

M. ARRIVABENE. J'adhère à cette rédaction.

M. JOHN PRINCE SMITH. Messieurs, jusqu'à présent on n'a discuté que des théories, cela m'a fort intéressé, mais tel n'était pas le but de mon voyage ; nous devrions discuter les procédés pratiques que nous devons faire valoir près de nos gouvernements, c'est là-dessus que nous devons prendre une décision. Quant à moi, je suis opposé à la proposition d'abolition graduelle, cela demanderait trop de temps.

Je pense donc que nous devons ajourner cette proposition, car sans cela nous pourrions faire quelque chose de très-inconsidéré si nous votions sans mûres considérations.

M. JOTTRAND, avocat à Bruxelles. Je suis d'avis que M. le comte d'Arrivabene devrait retirer sa proposition ; de cette manière il n'y aurait aucun inconvénient ; si on ne la retirait, je demanderais que l'on accorde à chacun de nous les moyens de démontrer que cette proposition ne doit pas être admise.

Vous ne pouvez pas espérer de renverser le système actuel comme un château de cartes, en soufflant dessus ; la résistance que l'on vous fera sera suffisante pour que nous ne puissions pas renverser la digue d'un seul coup. Et comme l'a dit un politique que l'on appelle Figaro, lorsque l'on éprouve des difficultés pour réussir, c'est justement ce qui nous incite à combattre sans relâche. Nous n'avons pas à craindre que nous arrivions trop tôt à notre but ; ne laissons pas supposer que nous manquons de foi, que nous n'exprimons que des théories ; ne faisons rien qui pût faire croire que nous n'avons pas ce qui transporte la montagne, la forêt ! sans cela, tout ce que nous avons dit ne serait que de vaines paroles ; tenons ferme au contraire, pour qu'on ne puisse pas dire que nous avons reculé.

M. DUNOYER : Messieurs, je crois que la proposition doit être maintenue, mais je pense que de la manière dont elle est formulée, elle n'est pas admissible. Je pense qu'il ne faut pas faire violence aux esprits ; quant à moi, je ne consentirais pas à établir brusquement un nouveau système, car s'il arrivait le moindre accident dans les affaires commerciales, on pourrait nous adresser des reproches. Je voterai donc pour la proposition, seulement je voudrai qu'elle fût convenablement formulée.

M. JOSEPH GARNIER : Quelle qu'en soit la rédaction, la proposition sera mal comprise. (C'est vrai ! c'est vrai !)

M. BOWRING : Messieurs, il me semble aussi que la proposition sera mal comprise et mal interprétée ; tout le monde croira que nous reculons devant notre principe. On demande de la lenteur ; mais soyez en sûrs les protectionistes n'en obtiendront que trop ; je pense qu'il est dans l'intérêt de tout le monde que le changement que nous voulons établir se fasse le plus tôt possible et je voudrais que la proposition qui vous est soumise ne pût pas faire naître l'ombre d'un doute sur nos intentions.

M. WOLOWSKI : Ma foi dans le principe de la liberté commerciale est entière, mais je distingue le mode d'application du principe, du principe lui-même ; je veux que l'on marque l'époque où ce principe devra être établi, je crois que l'on ne peut pas y arriver d'un bond. Nous réclamons l'application entière, mais progressive du principe ; nous voulons une application par voie de tarifs décroissants. C'est dans ce sens que j'ai travaillé à l'œuvre de la liberté commerciale.

Pour déplacer les capitaux fixes, il faudra un certain temps ; mais je veux qu'il soit dit : à tel jour, à tel moment le principe sera appliqué ; nous voulons un abaissement graduel, afin que les industries engagées dans une mauvaise voie ne soient pas victimes d'un trop brusque changement.

Messieurs, je crois qu'en effet il n'y a point de différence au fond de nos opinions. Nous sommes tous d'accord qu'il faut adhérer aux principes que nous avons énoncés ; mais quant au temps de les mettre en exécution, il ne dépend pas de nous. Nous ne pouvons rien faire qu'attirer l'attention du gouvernement sur ces doctrines, et l'engager à en faire l'objet de la législation. Si le gouvernement juge que le terme doit être reculé, cela sera à discuter alors ; mais il est autant hors de notre pouvoir de lui assigner un terme, qu'il est hors de nos vues de le déclarer encore éloigné.

M. JOHN PRINCE SMITH : Messieurs, comme je l'ai dit, je me suis opposé au système d'abolition graduelle ; je pense que cela peut faire plus de mal que de bien au commerce. — Permettez-moi une plaisanterie : le système d'abolition graduelle me rappelle cet homme qui pour couper la queue de son chien sans lui faire de mal, lui en coupait tous les jours un petit morceau. (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez que la question est grave et mérite d'être discutée sous toutes ses faces ; je vous propose de l'ajourner jusqu'au prochain congrès. (Appuyé ! appuyé !)

M. ARRIVABENE : Je tiens à ce que l'on prenne une résolution immédiate sur ma proposition, il me semble qu'on pourrait la mettre aux voix à présent.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets d'abord aux voix la proposition d'ajournement.

La proposition d'ajournement est mise aux voix et adoptée.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a maintenant la proposition de M. Fortamps, relative à la réforme postale. Je pense qu'il est impossible de l'aborder aujourd'hui.

M. FORTAMPS : J'avais l'intention de donner quelques développements à ma proposition, mais l'heure de la séance est avancée, et il me serait très-difficile de me faire entendre maintenant. Je demanderai de pouvoir joindre un petit mémoire au compte-rendu de la séance, et de l'envoyer à tous les membres du congrès. (Assentiment.)

M. LE PRÉSIDENT : Cela sera d'autant plus utile que M. Fortamps a principalement examiné la question dans ses rapports internationaux.

Nous avons maintenant la proposition de M. Asher de mettre des thèses au concours. Croyez-vous avoir le temps de discuter cette question. (Non, non.) Je pense que chacun des membres du congrès pourra méditer les effets d'une pareille proposition et qu'elle pourra être reprise.

Enfin, messieurs, nous avons la proposition de M. Joseph Garnier, ainsi conçue : « Le congrès émet le vœu que ses membres s'engagent à user de toute leur influence pour faire introduire l'étude de l'économie politique dans l'enseignement public et privé. » (De toutes parts : Appuyé, appuyé !)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a plus de proposition à l'ordre du jour. La parole est à M. Dunoyer, membre de l'Institut, président de la Société des économistes de Paris.

M. DUNOYER : J'ai à faire une proposition qui, je l'espère, sera généralement accueillie. Je demande que le Congrès ne se sépare pas sans adresser au président ses félicitations et ses remerciments, je demande qu'on le remercie pour la pensée du Congrès et pour l'exécution de cette pensée.

La pensée est quelque chose de considérable. Ce n'est pas la première fois qu'on voit des Congrès ; il en a existé déjà, mais jusqu'à présent il n'y en a pas eu d'un intérêt aussi grand que celui-ci. Le seul fait d'une réunion d'hommes éclairés de tous les pays est une chose pleine de charmes, nous devons être très-heureux de nous être connus ici, cela rapproche toutes les nations européennes. Il faut bien distinguer la liberté commerciale de la confusion des nationalités ; l'une n'emporte nullement l'autre.

Je demande qu'on remercie le président pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve, et pour des formes tellement obligeantes qu'il est impossible que nous n'en soyons pas touchés. (Applaudissements prolongés.)

M. LE DOCTEUR BOWRING : Qu'il me soit permis d'appuyer cette proposition ; et de remercier M. le président et de la bienveillance qu'il nous a montrée et de la haute intelligence avec laquelle il a conduit la discussion. Nous avons eu trois jours dont je garderai à jamais le souvenir et dont je pourrai parler loin d'ici, avec le plus grand intérêt et la plus grande reconnaissance.

M. LE PRÉSIDENT : Permettez-moi d'abord, messieurs, de reporter la pensée du Congrès à son véritable auteur. L'idée émane de mon ami M. Lehardy de Beaulieu. Son vœu a été accueilli immédiatement par l'association de Bruxelles. (Applaudissements.)

Du reste, je vous remercie de l'indulgence que vous avez eue pour moi pendant ces trois jours, et de la manière dont vous avez facilité la tâche qui m'était imposée. Cette tâche très-honorable m'a été rendue extrêmement facile. Je vous remercie donc tous et j'espère que nous nous retrouverons sous peu dans un autre Congrès, que l'une des nations représentées ici fera appel à toutes les autres nations pour la propagation des principes que nous professons. (Oui, oui !)

M. WOLOWSKI : Messieurs, le Congrès auquel nous venons d'assister, ne sera pas, je l'espère, le dernier ; d'autres Congrès analogues le suivront. Je demande qu'immédiatement l'assemblée nomme une commission qui sera chargée d'organiser un second Congrès de la liberté commerciale. (Très-bien, très-bien !) Je propose donc de déléguer à une commission choisie par les membres du Congrès le soin de déterminer le lieu et l'époque du second Congrès, et d'y inviter d'avance toutes les personnes qui ont assisté à cette première réunion. (Appuyé !)

M. ANISSON-DUPERRON : Je propose de charger le bureau tel qu'il est actuellement composé, de former cette commission. (Oui, oui.)

M. LE PRÉSIDENT : Cette proposition ne rencontre pas d'opposition? (Non, non.) Le bureau se regardera donc comme ayant un mandat du Congrès pour déterminer le lieu et l'époque où se tiendra le second Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare clore la session du présent Congrès.

La séance est levée à 5 heures.

## Banquet des économistes.

Les membres du Congrès se sont réunis hier, à six heures, à l'ancienne salle de la Société philarmonique, dans un banquet offert aux membres étrangers par *l'Association belge*. La sympathie naturelle entre ces hommes de toutes les nations, unis par une communauté de doctrines et de convictions, donnait à cette soirée le caractère d'une fête de famille. On y remarquait, avec la plupart des membres du Congrès, des banquiers, des négociants, des industriels du pays. Pour donner une idée complète de la réunion, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les toasts qui se sont succédé de huit à neuf heures. Mais l'abondance des matières nous oblige à supprimer les développements donnés aux toats par plusieurs membres.

Les toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

M. LE COMTE ARRIVABENE, vice-président du Congrès, président du banquet. Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer un toast *à la liberté commerciale*. Nous avons eu l'heureuse idée, ou pour mieux dire notre honorable collègue M. Lehardy de Beaulieu a eu l'heureuse idée de réunir à Bruxelles un Congrès d'économistes. Nous avons fait un appel à tous les hommes distingués de l'Europe qui s'occupent d'économie politique. Nous sommes heureux que notre appel ait été entendu. Nous avons pu réunir des économistes distingués de tous les pays du monde en un Congrès où l'on a discuté avec une égale liberté le système de la protection et celui de la liberté commerciale. Ce dernier a triomphé à la presque unanimité, puisque nous avons ici des hommes de toutes les nations favorables à ce système. Espérons que ces mêmes nations y deviendront également favorables, et que bientôt nous les verrons entrer dans l'ère nouvelle de la liberté commerciale. (Applaudissements.)

M. VICTOR FAIDER. La santé que j'ai l'honneur de porter est celle des *membres étrangers* qui ont bien voulu assister au Congrès convoqué par l'Association belge. La session du Congrès n'a eu de relief que par eux, et si cette institution a, comme nous l'espérons, quelque chance d'avenir, ce n'est que grâce au concours de ces hommes éminents qui sont venus poser et discuter des principes dont l'application doit concourir à l'amélioration du sort des classes ouvrières et avoir des conséquences si fécondes pour l'avenir de la société...

Chacun des noms, proclamés par M. Faider, a été salué par de vifs applaudissements qui se sont renouvelés à la fin de ce discours.

M. LE DUC D'HARCOURT. Messieurs, permettez-moi d'abord de remercier l'honorable orateur qui vient de s'asseoir de tout ce qu'il a bien voulu dire d'obligeant pour nous, et de vous exprimer notre reconnaissance pour le bon accueil que nous avons reçu à Bruxelles, en Belgique. Nous sommes tous venus pour rendre hommage à cette pensée heureuse et féconde qu'a eue *l'Association libérale* de réunir en congrès à Bruxelles tous les amis de la liberté du commerce de tous les pays de l'Europe. Jamais lieu n'avait été mieux choisi pour une pareille réunion. La Belgique est un des pay[s] les plus libres, les plus intelligents, les plus commerçants du monde. Comme cette belle fille qui, selon notre grand poète, était l'objet des vœux de toute l'Italie, la Belgique a toujours été l'objet de la convoitise de toutes les grandes puissances de l'Europe. C'est là qu'elles ont versé tout leur sang, tous leurs trésors. Aujourd'hui, pa[r] un admirable retour de la Providence, c'est elle qui est appelée [à] faire la conquête de ses vainqueurs (applaudissements), à leur présenter le drapeau de la liberté commerciale, sous lequel viendron[t] infailliblement se ranger toutes les nations de la terre. (Nouveaux applaudissements.) Car, je n'hésite pas à le dire, la liberté du commerce est aujourd'hui le plus grand besoin des peuples. Après l'Evangile c'est l'élément le plus civilisateur à mes yeux. (Très-bien ! très-bien !) Ce sont des vérités incontestables pour tous les hommes généreux et amis de l'humanité ; mais les vérités ont toujours trouvé des contradicteurs, et ce qui est douloureux à dire c'est presque toujours parce que ce sont des vérités. Il y a toujour[s] dans le monde des habiles, des charlatans, des faiseurs d'affaires qui exploitent le bon public à leur profit, font tout pour embrouiller les choses les plus simples, afin de pêcher, comme on dit, e[n] eau trouble. (On rit.) Pour tout ce monde, il faut que les nation[s] soient bien envieuses, bien haineuses, qu'elles se disputent ensemble, qu'elles mettent toute leur gloire à se détruire. C'est là c[e] qu'ils appellent de la nationalité. Ce sont des *jongleries protectionistes* (bruyante hilarité) que nous poursuivrons à outrance, e[t] j'espère que nous réussirons à en faire justice.

Vous savez que nous avons fait, en 1789, une révolution dont [il] a été question dans le monde. (Oui ! oui !) Cette révolution avai[t] pour objet de détruire les priviléges, mais pas de les détruire pou[r] en créer de nouveaux. Les gentilshommes qui vendent du drap e[t] du coton n'ont pas plus de droits que les anciens gentilshommes. (Rires d'adhésion.) Ils sont même beaucoup plus dangereux ; ca[r] les anciens gentilshommes, bons ou mauvais, étaient soumis au[x] lois, tandis que ceux-ci s'insinuent dans la législation ; ils font le[s] lois, et ils les font presque toujours à leur profit.

Ce sont ces priviléges dont nous réclamons l'abolition. (Applaudissements.)

Honneur à l'Association belge d'avoir donné à notre cause l'appu[i] d'un congrès international. J'espère que cette institution, se propageant en Europe, contribuera efficacement à faire triompher partou[t] dans un prochain avenir, le principe de la liberté commerciale. (Applaudissements.)

M. LE COLONEL THOMPSON. Messieurs, un congrès est une affair[e] formidable ; mais le diner est l'affaire de tous les hommes et de tous les jours. C'est pourquoi l'on doit dans un diner se permettre un[e] liberté de plus.

On m'a donné la mission de porter un toast *à toutes les associations*. Le champ est assez vaste. Mon interprétation est que cela veu[t] dire d'abord les associations pour la cause de la liberté commerciale ; mais comme on s'est assez étendu sur ce point, je vais passe[r] aux autres.

Secondement, messieurs, nous avons les associations politiques. (Parlez ! parlez !) Les institutions des pays libres consacrent le droi[t] d'association ; et l'exercice de ce droit est un élément de force pou[r] ces nations. En Angleterre, nous n'avons pas plus peur des associations d'ouvriers que des autres. Le temps est passé où les classes de la société avaient peur les unes des autres. Nous avons cessé d[e] voir là un danger. Nous sommes à présent une nation unie et fort[e] comme nous ne l'étions pas naguère. Je ne puis former de meilleu[r] souhait que de voir ces institutions passer dans les mœurs de toutes les nations de l'Europe.

Il y a d'autres associations encore ; il y a l'association de braves hommes et de belles femmes qu'on appelle la Belpique ! (Ecoutez, écoutez !) Il me sera permis de la comprendre dans ce toast. Mon honorable compagnon de voyage peut vous dire avec quelle émotion, moi natif des pays bas d'Angleterre, j'ai vu, en me rendant de votre port dans votre capitale, cette physionomie de votre pays qui ressemble tant à mon pays natal. Il est vrai que nos ruisseaux ne coulent pas comme ceux des Alpes ; mais encore nous aimons ce pays, et nous sommes prêts à le défendre contre toute injuste aggression. Mais nous voulons en éviter les chances. Le meilleur moyen, n'est-ce pas de nous réunir dans ces associations paisibles où nous détruisons de jour en jour les germes de la guerre? (Bien ! très-bien !) Faisons donc des vœux pour la paix perpétuelle. On a parlé d'utopie. Nous finirons par prouver que ce n'est pas tant une utopie qu'on l'a cru. C'est dans des réunions comme celles-ci que nous prétendons poser les bases d'une paix perpétuelle.

Mais, messieurs, n'est-ce pas qu'il y a d'autres associations. Il y a les associations que l'homme porte toujours dans le cœur, et don[t] l'éloignement ne fait que vivifier le souvenir. C'est donc en pensan[t] à tout ce que nous aimons, que je porte un toast *à toutes les associations !*

M. WOLOWSKI. Messieurs, je vous propose de porter la santé de[s] *ouvriers*. (Bravo ! bravo !) On nous reprochait ce matin l'absence des ouvriers au Congrès. Personne du moins ne dira que la sympathie la plus vive pour les ouvriers ait été absente de cette enceinte. Et que sommes-nous nous-mêmes, sinon les ouvriers de la pensée venant au secours de nos frères les ouvriers qui travaillent de leurs bras. (Très-bien ! très-bien !) Le but que nous espérons atteindre, au moyen de la liberté du commerce, c'est de relever le sort de nos concitoyens qui travaillent et qui souffrent. (Oui ! oui !)

Il y a dans les rangs de nos adversaires beaucoup de disciples du docteur Pangloss qui trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes,

Laissons chacun comme il est,
Et ne dérangeons personne.

Quant à nous, nous trouvons que le monde ne doit pas reste[r] comme il est ; car il y a trop de souffrances, trop d'hommes qu[i] sont nus, qui ont faim. Il faut que la lèpre de la misère disparaisse. Nous pensons que, grâce aux efforts que nous tentons, et dont la liberté commerciale doit seulement marquer le point de départ, ce grand œuvre s'accomplira.

Nos adversaires disaient : « Ne dérangeons personne. » Dans u[n] sens, j'abonderais dans cet avis ; je ne crois pas que l'avenir appartienne à ces idées de nivellement qui voudraient effacer toute supériorité, tout ramener au niveau le plus bas. Nous ne voulons abaisser personne : nous voulons relever tout le monde. (Applaudissements.)

Un homme que la France pleure encore, dont le cœur était au niveau de son intelligence, Garnier Pagès disait dans un banquet que lui donnaient les ouvriers de Lyon : « Mes amis, le progrès social consiste non pas à couper les basques des habits, mais à mettre des basques aux vestes. » C'est l'expression bien simple d'une grande vérité. Espérons qu'avec le régime de la liberté commerciale les vestes des ouvriers s'allongeront, qu'elles auront des basques, que le sort des ouvriers s'améliorera. Si nons avons concouru à ce resultrt, ce sera la plus belle récompense de nos efforts. (Applaudissements réitérés.)

M. RITTINGHAUSEN. Messieurs, au congrès, j'ai défendu une autre opinion que la vôtre. Mais nous avons tous un même but : l'amélioration du sort des classes ouvrières. Les idées de notre honorable président à cet égard ont réuni tous les suffrages. Je porte donc la santé de l'honorable *M. de Brouckere*, dont nous honorons tous le talent et les hautes qualités. (Bravos et applaudissements.)

M. Faider prononce successivement le nom des principaux membres étrangers.

On a parlé de la guerre. Je ne la crains pas. Les souverains seront trop sages pour la provoquer; s'ils ne le sont pas, les peuples seront assez sages pour l'empêcher. (Oui! oui!) Nous avons autre chose à faire que de jouer avec le canon, de perdre notre sang pour le bon plaisir d'un autre. Nous nous rangeons sous le drapeau du salut des peuples et du libre-échange qui nous conduira, Dieu aidant, à la paix perpétuelle. (Applaudissements.)

M. WELCKEN. *A la liberté des nations!* (Nouveaux applaudissements.)

M. BOWRING. *A la fusion et à la sainte-alliance des peuples!* (Applaudissements prolongés.)

M. J. BARTELS. Messieurs et amis, il n'y en a pas un seul d'entre vous qui se lève pour protester contre ces termes, parce que vous me connaissez tous et que vous savez qu'il n'y a dans ce cœur qu'un sentiment, celui de l'amour de l'humanité dont vous êtes membres.

Je vous propose la santé de celui qui est le père de tous ceux qui, sur la terre, sont des hommes de bonne volonté. Je bois au plus grand homme que je connaisse, je bois avec respect au *Pape Pie IX!* (Bravos multipliés; applaudissements prolongés.)

M. LE COLONEL THOMPSON. Comme descendant des protestants les plus protestants, je ne puis laisser échapper l'occasion de vous déclarer avec quelle espérance nous avons vu en Angleterre les nobles entreprises du nouveau potentat de l'Italie. Quand nous voyons Pie IX prendre en main tous les intérêts du genre humain, nous sommes tous papistes. (Bravo! bravo!) Si notre gouvernement en reconnaissait la nécessité, croyez bien que nous marcherions tous. Nous avons un beau régiment d'Ecossais qui se vantent de descendre de ces protestants qui ont été persécutés dans des temps moins heureux. Croyez bien qu'ils obéiraient à l'ordre! Mais on n'en viendra pas à ce point. Tout le monde a du bon sens, les absolutistes comme les autres.

Je me joins à l'honorable M. Bartels pour demander l'adhésion générale au toast en l'honneur de notre admirable *Pio nono.* (Cette santé est portée avec enthousiasme.)

M. EWART. Messieurs, un sentiment de reconnaissance me suggère le toast que je vais vous proposer. Vous nous avez fait, à nous, étrangers, un accueil que nous ne pourrons jamais oublier. La manière dont a été dirigée la discussion du libre-échange m'a inspiré le plus grand respect pour les organisateurs du congrès. En Angleterre, où nous sommes bien habitués aux meetings, je n'ai jamais entendu une logique si pressante, une tolérance si parfaite, un mode de discussion si libre, si philosophique.

Au nom des étrangers anglais, pour lesquels j'ai l'honneur de parler, je porte un toast *à l'hospitalité belge!* avec l'espérance que ceux qui nous ont si bien reçus nous feront l'honneur de venir nous voir en Angleterre. (Bravos!)

M. HORACE SAY. Dans une réunion que je ne crains pas d'appeler une réunion de famille, nous ne pouvons oublier nos amis absents; je porte la santé de *Richard Cobden* et de *Frédéric Bastiat*! (Applaudissements prolongés.)

M. JOTTRAND. *A l'indépendance de la Belgique!* On a cru d'abord que notre neutralité n'avait été proclamée que dans notre intérêt. Le congrès qui vient d'avoir lieu prouve qu'elle l'a été dans l'intérêt de tous les peuples, car dans quel autre pays du continent européen aurait-on pu discuter librement et paisiblement sur la liberté du commerce entre toutes les nations?

M. LE PRÉSIDENT. Avant notre séparation, je proposerai un dernier toast à un homme éminent, placé dans une haute position sociale, doué d'un talent remarquable, qui avait pendant de longues années défendu le système protecteur, et qui, après de longues études, une longue expérience, n'a pas rougi de changer d'opinion: de protectioniste, il est devenu libre échangiste: Je vous propose la santé de *sir Robert Peel!* (Applaudissements.)

Ces divers toasts, ceux surtout portés par M. le duc d'Harcourt et M. Wolowski, ont été accueillis, comme nous venons de le dire, par des marques unanimes de sympathie et vivement applaudis. Immédiatement après la santé de M. Rittinghausen, le seul protectioniste qui assistât au banquet, la plupart des convives l'ont entouré et félicité sur sa participation au congrès, dont il a augmenté l'intérêt en provoquant le choc, toujours utile, des opinions.

Comme on le voit, ce banquet a été la continuation du congrès libre-échangiste, dont la cession n'a été clause de fait qu'hier à neuf heures et demie, heure à laquelle M. le président a déclaré la séance levée.

*(L'Indépendance.)*

---

## A PROPOS DE LA FOIRE DE BEAUCAIRE.

Les diverses nouvelles que nous avons pu recueillir au sujet de la foire de Beaucaire nous ont clairement démontré que cette foire a été généralement mauvaise. Quelques produits cependant y ont trouvé un débouché assez facile; ainsi nous avons appris que les laines avaient eu un cours assez soutenu pendant toute la durée de la vente; quelques articles de draperie ont trouvé aussi à s'écouler, grâce à leurs prix excessivement modérés, quoique cette industrie, en général, ait eu à se plaindre des résultats qu'elle a obtenus. D'autres marchés assez importants ont été également conclus, mais à de très-bas prix, et par suite des besoins forcés qu'éprouvaient certains vendeurs de réaliser pour faire face à des engagements contractés.

En somme, il a été facile de remarquer que les affaires se traitaient avec beaucoup de langueur et d'incertitude, effets que l'on attribue avec assez de raison à cette crise qui pèse si lourdement sur toutes les affaires, en général, depuis déjà plusieurs mois.

Quoique nous partagions cette opinion avec tout le monde, nous croyons cependant devoir énumérer une autre cause dont l'influence sans cesse croissante ne doit pas peu contribuer à amoindrir le cercle des affaires qui se font dans ces réunions d'acheteurs et de vendeurs. Nous voulons parler du déclin forcé des foires. On trouve encore aujourd'hui des personnes qui jugent du commerce d'une nation par la richesse et l'étendue de ses foires, et d'autres qui s'affligent du déclin des foires, qu'elles considèrent comme un signe précurseur de la décadence du commerce. Les premiers ne voient les choses que par le côté superficiel et se laissent facilement éblouir par une masse de produits amoncelés sous un même coup d'œil; quant aux secondes, elles ont le défaut de ne pas savoir rattacher les effets à leurs véritables causes.

Actuellement, le vendeur pas plus que l'acheteur ne doivent conserver la moindre illusion au sujet des foires. Ils ne doivent pas ignorer que leur établissement appartient à un état encore peu avancé de prospérité publique, et qu'elles sont destinées à disparaître au fur et à mesure que les moyens de communications s'agrandiront et que la division du travail aura acquis un plus grand développement. En effet, qu'est-ce qui donna lieu jadis à l'institution des foires? Ce fut d'abord le peu de consommation qui ne permettait pas à un homme de s'occuper du débit d'un seul genre de marchandises pendant tous les jours de la semaine; de là obligation pour lui de cumuler plusieurs occupations, et encore n'était-on pas assuré de trouver chez lui tous les objets de première nécessité, et ceux qu'il vendait étaient-ils de la qualité la plus grossière. On convint dès lors d'établir des jours fixes où le consommateur pourrait aller faire ses provisions pour une partie de l'année ou pour l'année tout entière. En outre des documents historiques nous apprennent que les foires n'ont jamais été plus brillants et plus favorisées que lorsque l'Europe entière gémissait sous le poids du gouvernement féodal. On le concevra facilement, en sachant qu'on ne prenait aucun soin à cette époque pour rendre les communications faciles, et que des droits très-lourds étaient maintenus sur la circulation des marchandises; de plus, le commerçant avait des motifs particuliers pour se porter sur telle place industrielle plutôt que sur telle autre. Les franchises qui sont aujourd'hui communes à toutes nos villes, n'appartenaient alors qu'à quelques-unes, ce qui permettait aux habitants qui s'y rendaient, d'agir plus librement en matière de commerce.

Au point où nous sommes parvenus aujourd'hui, les foires n'ont guère plus leur raison d'être; les causes qui ont provoqué leurs institutions s'affaiblissent à chaque instant devant les progrès de l'industrie. Les distances s'effacent avec les communications rapides dont on travaille tous les jours à doter les nations. Le vendeur et l'acheteur mis en contact par ce communications rapides sont naturellement portés à traiter leurs affaires sans se déplacer, soit par correspondance, soit à l'aide d'un agent intermédiaire. La division du travail pénètre de plus en plus dans l'industrie et marche d'un pas assuré vers son but glorieux: la perfection et le bon marché. Avec elle, le travail et l'activité de chacun tendent à se concentrer sur une seule et même industrie, d'où résultent, au profit des masses, une production meilleure et plus étendue, et par suite, un accroissement incessant dans la consommation. Dans toutes les villes, même les plus petites, il n'est pas difficile de trouver aujourd'hui, sinon les choses superflues, mais du moins, les choses indispensables. Mais, nous l'avouons avec regret, nous n'avons obtenu encore qu'un demi-résultat, et pour le rendre complet, il suffirait à l'opinion publique de jeter les yeux du côté de ses véritables intérêts. A quoi nous serviront, en effet, ces chemins de fer dont on sillonne la France à grands frais, si nous devons être arrêtés de tous côtés par des barrières infranchissables?

Croyez-vous sincèrement que ce soit là le but qu'on devait se proposer en adoptant ces grandes voies de communications? Non, il fallait être guidé par une pensée plus vaste et plus digne. On aurait dû comprendre que l'établissement des chemins de fer et la conservation des frontières étaient deux choses radicalement inconciliables; et qu'il n'en fallait pas davantage pour porter le dernier coup à ce système d'isolement, funeste à tout le monde, auquel se cramponnent encore des personnes qui croient y trouver le bien-être et la prospérité d'une nation. On commence déjà à reconnaître la folie qu'il y a de prétendre qu'une nation doit se suffire à elle-même; l'expérience a suffisamment prouvé que celui qui veut tout faire est toujours mal servi. C'est à l'opinion publique à faire justice aujourd'hui de toutes ces erreurs, de tous ces sophismes dont le préjudice est immense, incalculable. C'est à elle qu'il appartient de faire que la division du travail, au lieu de se concentrer dans l'intérieur de nos ateliers nationaux, s'étende aux relations internationales et amène infailliblement avec elle la liberté des transactions. Qu'est-ce en effet que la liberté des transactions, si ce n'est la division du travail portée à son extrême limite?

M***.

---

## COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES EN 1846.

Dans notre avant dernier numéro nous avons donné le résumé du document volumineux que vient de publier l'administration des douanes en ce qui touche le commerce général, le commerce par terre, le commerce par mer, les pays de provenance et les pays de destination. Nous continuons aujourd'hui le résumé des tableaux relatifs aux importations, aux importations, au transit, aux entrepôts, primes, à la pêche de la morue et de la baleine, aux droits de toute nature perçus par la douane, et au mouvement général de la navigation.

*Importations.*

La France a reçu de l'étranger, pour toutes destinations, pour une valeur de 721 millions de matières nécessaires à l'industrie; elle en a appliqué pour 608 millions à ses besoins intérieurs. En 1845, l'importation de cette classe de produits s'était élevée à 768 millions au commerce général, à 612 millions au commerce spécial; la diminution est de 6 et 1 %, relativement à l'année comparée; elle est de 2 % seulement au commerce général, et il y a eu accroissement de 2 % au commerce spécial, si l'on fait porter la comparaison sur la moyenne de la période quinquennale.

Une valeur de 340 millions est attribuée aux objets de consommation naturels; les objets fabriqués sont entrés pour une valeur de 225 millions dans le chiffre général des importations. Ces deux catégories n'avaient présenté, l'année précédente, que des résultats de 264 et 208 millions; l'amélioration, en ce qui les concerne, est de 47 et 9 %. La partie mise en consommation dans le royaume représente une valeur de 254 millions en 1846, et de 188 millions en 1845, pour les objets de consommation naturels; il en résulte un excédant de 66 millions ou 35 %. Quant aux produits fabriqués retenu par la consommation, la somme de 58 millions, à laquelle ils se sont élevés, ne dépasse que de 1 % l'importation spéciale de 1845.

La comparaison de l'année, avec la moyenne quinquennale, fait ressortir des avantages assez notables sur les deux classes de produits dont il s'agit, tant au commerce général qu'au commerce spécial.

Au premier rang des matières premières importées figurent toujours les cotons. Leur valeur, 128 millions, a égalé, à un million près, celle de l'année dernière; tandis que la consommation de ce filament s'est accrue de 6 %: 115 millions contre 108.

Cette année, les céréales occupent le second rang d'importance; leur importation générale représente une valeur de 125 millions; la partie versée à la consommation atteint 100 millions. Les arrivages de l'étranger ne se sont élevés, en 1845, qu'à 50 millions, valeur moyenne de la période quinquennale; la consommation n'avait pas atteint 46 millions.

La valeur des soies importées et employées dans nos fabriques a été de 112 et 77 millions: l'augmentation sur l'année précédente est de 4 et 19 %.

Il a été importé pour 43 millions de laines étrangères, sur lesquels l'industrie du pays en a retenu pour 37 millions: c'est une diminution de 40 et 26 %.

Il y a diminution de 4 % dans la valeur des houilles étrangères importées et consommées.

Il est arrivé et il a été acquitté pour 50 millions de sucres de nos colonies. Les importations de 1845 s'élevaient à 64 millions, dont 57 ont alimenté la consommation: c'est une différence en moins de 23 et 13 %.

Les graines oléagineuses n'ont donné qu'une valeur de 27 millions au lieu de 46 pour la consommation; les arrivages ne sont que de 26 millions contre 53, chiffre de 1845.

L'importation générale des fils de lin ou de chanvre est descendue à 20 millions au lieu de 30, la consommation à 17 millions au lieu de 28. Celle des tissus de même matière s'est maintenue, à un million près, au niveau des résultats de l'année dernière.

On citera encore les variations suivantes, en plus: 10 millions sur les bois communs; 5 millions sur la fonte brute; 4 millions sur le lin; 2 millions sur le sucre étranger, le riz, l'huile d'olive, et les machines et mécaniques. En moins: 6 millions sur les peaux brutes; 4 millions sur le cuivre; 3 millions sur les poils propres à la chapellerie et le tabac en feuilles; 2 millions sur le suif brut et un sur les bestiaux.

*Exportations.*

Dans la somme de 1,180 millions formant le montant de nos exportations générales, 342 millions composent la valeur des produits naturels; 838 millions celle des objets manufacturés.

La valeur des produits du sol et de l'industrie, expédiés à l'étranger, est de 852 millions; 186 millions pour les productions naturelles; 666 pour les productions industrielles.

Les exportations de la France, en marchandises de toute origine, sont de 7 millions, ou du moins de 1 %, au-dessous de celles de 1845; elles conservent un avantage de 11 % sur la moyenne des cinq années précédentes. Au commerce spécial, les résultats sont plus satisfaisants: une augmentation de 1 % sur l'année dernière; de 14 % sur la moyenne quinquennale, se remarque à l'égard de l'expédition des produits nationaux au dehors.

Comparativement à 1845, une diminution de 11 millions ou 16 % affecte nos vins; l'exportation des eaux-de-vie présente une différence en moins de 1 million; celle des céréales a baissé de 6 millions; celle des graines à ensemencer, de 4 millions. Des produits naturels, la garance seule offre un accroissement de 1 million.

Parmi les produits de l'industrie nationale exportés, les tissus de coton, de soie, de laine, et ceux de fil de lin ou de chanvre, présentent, relativement à l'année précédente, des excédants de 12, 6, 4 et 2 millions. Des augmentations de 3 millions ont aussi été obtenues sur les peaux ouvrées et les habillements neufs. A l'égard de la tabletterie, de la mercerie, des extraits de bois de teinture, des machines et mécaniques, et des fils de coton et de laine, on remarque des excédants de 2 et 1 millions.

Au contraire, les exportations du produit de nos raffineries de sucre ont subi une réduction de 7 millions de valeur dans

les résultats des deux années comparées; mais elles conservent un avantage de 6 % par comparaison avec la période quinquennale.

L'exportation des autres marchandises d'origine nationale s'est maintenue, sauf de légères variations, dans les limites de l'année comparée: on citera notamment les chevaux et bestiaux, les poissons de mer, les ouvrages en métaux, les poteries, verres et cristaux, l'horlogerie, les modes et les objets de l'industrie parisienne.

*Transit.*

Les marchandises étrangères expédiées en transit par la France représentent une valeur de 202 millions, 10 millions, ou 5 % de moins qu'en 1845; et un poids de 570,685 quintaux métriques, soit 137,745 quintaux métriques, ou 32 % de plus que l'année dernière.

De même que les années précédentes, les tissus de coton, les tissus de soies, les soies, les étoffes de laine et le coton forment sous le rapport de la valeur, la partie la plus notable du transit, 74 %.

En ce qui concerne l'importance spécifique, les céréales occupent le premier rang; viennent ensuite le coton en laine, les métaux, le sucre raffiné ou brut et terré, le café les tissus de coton et les tissus de laine. On citera aussi le transit des houilles belges pour emprunt des canaux français, comme s'étant élevé, d'une année à l'autre, de 10,000 à 64,800 quintaux métriques. Ces articles représentent environ les trois cinquièmes du poids du transit consommé. Il y a diminution de 28 et de 11 % à l'égard du coton et du café; augmentation de 15, 74 et 16 % sur les métaux, le sucre raffiné et le sucre brut et terré. Quant aux céréales, l'expédition en transit a doublé comparativement à 1845.

La Suisse, l'Angleterre, l'Association allemande, la Belgique, les Etats sardes et les Etats-Unis sont les puissances dont les produits ont principalement alimenté le transit à l'entrée. Ce sont les mêmes puissances, mais rangées dans un autre ordre d'importance, la Suisse, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Association allemande et les Etats sardes qui ont reçu la plus grande partie des marchandises de transit. Le Brésil, l'Espagne et la Belgique comptent ensuite parmi les principales puissances de destination.

*Entrepôts.*

Le poids des marchandises étrangères admises en entrepôt pendant l'année a atteint le chiffre de 12,053,823 quintaux métriques, soit 2,126,191 quintaux métriques, ou 21 % d'excédant sur les entrées en entrepôt de 1845. L'augmentation obtenue porte pour 2,190,845 quintaux métriques sur les céréales.

La valeur des marchandises entreposées s'est élevée à 707 millions, 12 millions ou 2 % de plus que l'année dernière.

A part le mouvement exceptionnel des céréales, on trouve, pour les marchandises ordinaires, les variations suivantes: augmentation de poids de 7 % sur les houilles, 57 % sur les métaux, 26 % sur les sucres étrangers et les riz, 25 % sur les soies; diminution de 22 % sur les sucres des colonies françaises, 7 % sur les cotons, 9 % sur les bois exotiques, 38 % sur les graines oléagineuses; 24, 29, 10 et 34 % sur les tabacs en feuilles, les laines en masse, les graisses et l'indigo.

Pour la valeur comme pour le poids, les opérations d'entrepôt de la douane de Marseille occupent le premier rang; 37 centièmes dans la valeur totale, 49 centièmes dans le poids. La douane du Havre est comprise pour 29 centièmes dans la valeur des marchandises entreposées; pour 19 centièmes dans leur poids. Viennent ensuite, par ordre, quant à la valeur, les entrepôts de Lyon, Bordeaux, Paris, Nantes, Dunkerque, Cette et Rouen; quant au poids, les entrepôts de Paris, Nantes, Bordeaux, Cette, Toulon, Dunkerque, Rouen et Lyon. En définitive, les entrepôts de Marseille et du Havre ont retenu les 68 centièmes du mouvement général, la première de ces douanes, avec accroissement de 12 % des valeurs, de 51 % du poids; la seconde, avec réduction de 10 et 3 %.

*Primes.*

Le trésor a payé, à titre de primes ou de drawback, à l'exportation de certains produits nationaux, une somme totale de 16,977,515; c'est 4,076,962, ou 19 % de moins qu'en 1845; 14 % de plus que la moyenne quinquennale.

C'est sur le sucre raffiné que porte notamment la différence. Il en a été exporté en moins 37,584 quintaux métriques pour le sucre des colonies françaises; 46,591 quintaux métriques pour le sucre de provenance étrangère, ce qui présente une réduction de 2,645,008 fr., ou 75 % dans les primes payées sur le produit de nos colonies; 1,568,401 fr., ou 16 %, à l'égard des primes payées sur le produit étranger.

Des augmentations de 6, 7 et 19 % se remarquent dans le montant des primes payées à l'exportation des tissus de laine, des tissus de coton et des fils de coton. Il y a diminution de 11 % à l'égard des savons d'huile d'olive. Les autres différences constatées ont relativement moins d'importance.

*Pêche de la morue et de la baleine.*

Les retours de la grande pêche présentent un résultat de 410,092 quintaux métriques, en morues, huile et fanons de baleine: ce n'est qu'une différence en plus de 18,796 quintaux métriques, ou 5 %, sur les produits de l'année dernière.

Une augmentation équivalente se remarque dans les exportations de morue sous bénéfice de primes; elles ont consisté en 86,870 quintaux métriques, soit 17,140 quintaux d'augmentation sur l'année comparée. Nos colonies de la Guadeloupe et de la Martinique ont reçu les 54 centièmes de ces expéditions; l'Italie et le Levant en ont consommé 37 centièmes.

*Droits de toute nature.*

L'ensemble des perceptions opérées par les douanes présentent un total de 217,180,629 fr., savoir:

| | |
|---|---|
| Droits d'entrée | 153,914,490 fr. |
| Droits de sortie, de navigation et recettes accessoires | 8,303,112 |
| Taxe de consommation sur les sels | 54,963,027 |

Comparé aux recettes totales de 1845, ce résultat lui est inférieur de 240,968 fr. seulement.

Les droits d'importation ont produit 2,063,957 fr. de plus que l'année dernière. Des diminutions de 6 millions sur les sucres des colonies françaises, de 3 millions sur les laines, de 2 millions sur les fils de lin ou de chanvre, ont été plus que compensées par des augmentations obtenues sur d'autres marchandises: sur les céréales, 4 millions; le sucre étranger, 3 millions; la fonte de fer, 2 millions, et 3 millions environ sur le café, le coton en laine, et l'huile d'olive.

Le recouvrement de l'impôt du sel est resté de 3,129,258 fr. au-dessous des perceptions de 1845.

Les perceptions se sont réparties entre les principales douanes dans les proportions suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| Marseille | 40,138,000 | ou 19 % |
| Le Havre | 28,438,000 | 13 |
| Paris | 21,303,000 | 10 |
| Nantes | 14,823,000 | 7 |
| Bordeaux | 15,778,000 | 6 |
| Dunkerque | 9,021,000 | 4 |
| Rouen | 7,003,000 | 3 |
| Autres douanes | 82,487,000 | 38 |

*Mouvement de la navigation.*

Les relations maritimes de la France avec ses colonies et l'étranger ont occupé, tant pour l'entrée que pour la sortie, 32,515 navires chargés; en d'autres termes, il s'est accompli pareil nombre de voyages avec transport de marchandises. L'ensemble du tonnage s'est élevé à 3,925,000 tonneaux. Il en ressort un avantage de 8 à 15 % sur le nombre des navires et de 10 à 20 % sur le tonnage, relativement au mouvement de l'année précédente et celui de la moyenne quinquennale.

La part proportionnelle du pavillon national a peu varié. En 1844 et 1845, elle était de 42 % pour le nombre des navires; de 30 % quant au tonnage. En 1846, on a constaté à son profit une différence en plus de 1,120 navires, et de 137,000 tonneaux, ce qui modifie d'une manière peu sensible sa position vis-à-vis du pavillon étranger.

Dans l'ensemble du mouvement de notre marine, qui a porté, le cabotage excepté, sur 43.779 navires, jaugeant 4,535,000 tonneaux, il convient de distinguer les transports qui lui sont réservés de ceux qu'elle a effectués concurremment avec le pavillon étranger. Les premiers ont nécessité l'emploi de 3,667 bâtiments, de la contenance de 538,000 tonneaux; cette branche spéciale est restée stationnaire. Pour les transports de concurrence, on a compté 10,112 navires et 997,000 tonneaux; c'est une augmentation de 12 % pour les bâtiments, de 16 % pour le tonnage, relativement à l'année comparée.

La part des pavillons étrangers a été aussi plus considérable: 18,736 navires et 2,390,000 tonneaux, contre 17,589 voiles jaugeant 2,174,000 tonneaux, résultats de 1845; d'où ressortent des accroissements de 7 et 10 %, qui portent exclusivement sur les relations avec les pays d'Europe.

En dégageant de ce tableau de la navigation extérieure le contingent fourni par les navires à vapeur, on reconnaît que, pour cette branche particulière, le nombre des bâtiments tend depuis quelques années à décroître, tandis que le tonnage s'élève. C'est ainsi qu'en 1846, on compte 415 navires à vapeur en moins, et 10,000 tonneaux en plus. Toutefois, cette réduction dans le nombre des bâtiments à vapeur n'atteint pas le pavillon national, dont la position s'est, au contraire, améliorée. Ainsi, pour les voyages faits par les steamers français, il y a augmentation à la fois de 181 navires et de 69,000 tonneaux; pour la part du pavillon étranger, la diminution est de 596 navires et de 59,000 tonneaux.



LE DIRECTEUR: FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 7.